

Plan directeur

Parc La Fontaine

Mot de la mairesse



Le parc La Fontaine est l'un des trois premiers parcs créés à Montréal. Il occupe une place spéciale dans le cœur des Montréalais et Montréalaises de tous âges. Lieu de rassemblement, d'inspiration et de ressourcement de notre métropole, il arrive à un tournant de son histoire.

Ensemble, nous avons pris le temps de rêver l'avenir de notre parc. Les citoyens et citoyennes ont pris le soin de nous partager leurs idées pour demain. Des idées inspirantes et un souhait : celui de protéger la nature du parc et d'assurer une continuité. Ces idées ont fait du chemin.

Au printemps 2018, dans le cadre d'une démarche participative citoyenne, la Ville de Montréal a présenté les esquisses du plan directeur lors d'une rencontre d'information publique et a donné l'occasion aux citoyens d'échanger sur la proposition lors de soirées de discussion. L'enthousiasme presque unanime suscité lors de ces rencontres nous a confirmé que notre vision était en phase avec les besoins et les attentes de la population montréalaise.

C'est donc avec grande fierté que nous présentons le plan directeur du parc La Fontaine. Un exercice de planification fidèle au souhait de notre administration de planifier de manière responsable avant d'agir. Le plan d'action guidera nos actions de manière concertée au cours des dix prochaines années et assurera une vision cohérente.

La Ville de Montréal prend à cœur la protection de l'environnement et de son patrimoine, tant matériel qu'immatériel. La revitalisation de ses grands parcs, dont le parc La Fontaine, s'inscrit au cœur même d'un tel engagement.

Nous ne nous arrêterons pas là, puisque nous continuerons d'investir dans le futur des Montréalais et Montréalaises, en mettant en œuvre tous les moyens à notre disposition pour offrir des parcs de grande qualité qui amélioreront la qualité de vie des citoyens et des citoyennes.

Valérie Plante
Mairesse de Montréal
Mayor of Montréal

Montréal 

Mot de M. Luc Ferrandez



Le plan directeur du parc La Fontaine reconnaît toute la valeur de ce lieu dans la ville et l'importance de protéger son caractère unique qui participe à l'image de Montréal. Il se veut un incontournable afin de bien planifier les interventions et les gestes à poser dans ce parc qui, nous le savons, est emblématique pour tous nos citoyens et citoyennes.

Le renouveau du parc et la protection de son patrimoine représentent l'enjeu central du plan directeur du parc La Fontaine. C'est pourquoi il était essentiel que les Montréalais et les Montréalaises s'approprient l'exercice de planification et prennent activement part à la réflexion sur l'avenir du parc.

Les orientations phares du plan directeur sont de renforcer la perception d'ensemble du site, d'assurer le maintien de l'uniformité et la pérennité de la canopée, ainsi que de maintenir le caractère des unités de paysage du parc.

Les travaux de réhabilitation du parc seront aussi guidés par trois principes complémentaires, soit ceux de l'équilibre, de la sensibilité et de l'audace. Trois principes ancrés dans cette reconnaissance que nous avons d'un passé et d'un patrimoine à respecter, mais également d'un usage et d'une vocation à renouveler, à réinventer.

Avec cette planification audacieuse et visionnaire, nous pensons bien sûr aux citoyens et citoyennes de l'arrondissement du Plateau-Mont-Royal, mais également à l'ensemble des Montréalais et des visiteurs qui pourront, plus que jamais, trouver au parc La Fontaine un havre de paix au cœur même de la métropole.

A handwritten signature in black ink, appearing to read 'Luc Ferrandez'.

Luc Ferrandez
Maire de l'arrondissement Le Plateau-Mont-Royal
Responsable des Grands parcs, des Espaces verts et de Grands projets

Montréal 

Sommaire

Le parc La Fontaine est un parc public de Montréal, Québec, Canada. Créé en 1950, il est situé au nord-ouest du centre-ville, au nord du boulevard La Fontaine, à l'ouest du boulevard Jean-Jacques Lussier, à l'ouest de la rue de la Montée, à l'ouest de la rue de la Fontaine, à l'ouest de la rue de la Plaque et à l'ouest de la rue de la Plaque.

Le parc La Fontaine est un espace public de Montréal, Québec, Canada. Créé en 1950, il est situé au nord-ouest du centre-ville, au nord du boulevard La Fontaine, à l'ouest du boulevard Jean-Jacques Lussier, à l'ouest de la rue de la Montée, à l'ouest de la rue de la Fontaine, à l'ouest de la rue de la Plaque et à l'ouest de la rue de la Plaque.

Le parc La Fontaine est un espace public de Montréal, Québec, Canada. Créé en 1950, il est situé au nord-ouest du centre-ville, au nord du boulevard La Fontaine, à l'ouest du boulevard Jean-Jacques Lussier, à l'ouest de la rue de la Montée, à l'ouest de la rue de la Fontaine, à l'ouest de la rue de la Plaque et à l'ouest de la rue de la Plaque.

Parmi les trois premiers parcs créés à Montréal, le parc La Fontaine est l'un des parcs les plus populaires et les plus fréquentés du Réseau des grands parcs de Montréal. L'enceinte verte du parc, le paysage des bassins et sa valeur culturelle créent une atmosphère et une expérience unique en ville. Dès sa création, il soulève un engouement populaire et devient au fil du temps un lieu identitaire pour Montréal. Sa valeur patrimoniale, qui le classe comme un secteur de valeur exceptionnelle dans la ville, suggère une planification sensible et intégrée. En poursuivant des objectifs de protection, de réhabilitation et de mise en valeur, la Ville est fière d’adopter ce premier plan directeur pour le parc La Fontaine.

Le plan directeur est un outil essentiel pour mener à terme la revitalisation du parc :

- Il dresse le portrait actuel du parc;
 - Il présente une caractérisation objective du parc;
 - Il présente des orientations claires et cohérentes, en lien avec la caractérisation du parc;
 - Il expose des propositions d’interventions et un plan d’action d’une période de 10 ans;
 - Il balise les mécanismes visant à susciter l’adhésion des citoyens et des parties prenantes à la vision d’ensemble.

Cet exercice de planification tire profit de l'appropriation citoyenne, par le biais d’activités de concertations qui ont alimenté la réflexion depuis 2015. À cela s’ajoute l’apport de comités de citoyens et d’experts en aménagements qui a permis d’ancrer les interventions en respect des lieux et des besoins de la population. De tous ces échanges, un souhait est à retenir :

« Sans vouloir le figer dans le temps, la population montréalaise souhaite que les interventions à venir soient réalisées

^[1] Rapport de la consultation citoyenne, Parc La Fontaine – Vos idées pour demain, 2016

À l’intérieur du parc se dévoilent les ambiances soutenues par le paysage et par les aménagements construits au fil du temps. Ainsi, la nature du parc se joue à une échelle plus petite. Ces nuances contiennent toute l’essence du parc et se définissent comme des unités de paysage. Il se présente comme une « multitude de couches historiques qui y sont encore perceptibles de façon exceptionnelle et [comme] une suite d’aménagements qui ont fait de ce lieu un répertoire de l’évolution des aménagements paysagers à Montréal sur plus de cent ans² ». Tel un grand casse-tête, le parc s’est construit morceau par morceau, chacun investi d’un caractère propre, qui le distingue des ensembles voisins, mais qui, assemblés, forment l’image que l’on reconnaît du parc La Fontaine.

Le parc La Fontaine est un espace public de Montréal, Québec, Canada. Créé en 1950, il est situé au nord-ouest du centre-ville, au nord du boulevard La Fontaine, à l'ouest du boulevard Jean-Jacques Lussier, à l'ouest de la rue de la Montée, à l'ouest de la rue de la Fontaine, à l'ouest de la rue de la Plaque et à l'ouest de la rue de la Plaque.

Le parc La Fontaine est un espace public de Montréal, Québec, Canada. Créé en 1950, il est situé au nord-ouest du centre-ville, au nord du boulevard La Fontaine, à l'ouest du boulevard Jean-Jacques Lussier, à l'ouest de la rue de la Montée, à l'ouest de la rue de la Fontaine, à l'ouest de la rue de la Plaque et à l'ouest de la rue de la Plaque.

Le parc La Fontaine est un espace public de Montréal, Québec, Canada. Créé en 1950, il est situé au nord-ouest du centre-ville, au nord du boulevard La Fontaine, à l'ouest du boulevard Jean-Jacques Lussier, à l'ouest de la rue de la Montée, à l'ouest de la rue de la Fontaine, à l'ouest de la rue de la Plaque et à l'ouest de la rue de la Plaque.

Le parc La Fontaine est un espace public de Montréal, Québec, Canada. Créé en 1950, il est situé au nord-ouest du centre-ville, au nord du boulevard La Fontaine, à l'ouest du boulevard Jean-Jacques Lussier, à l'ouest de la rue de la Montée, à l'ouest de la rue de la Fontaine, à l'ouest de la rue de la Plaque et à l'ouest de la rue de la Plaque.

Le parc La Fontaine est un espace public de Montréal, Québec, Canada. Créé en 1950, il est situé au nord-ouest du centre-ville, au nord du boulevard La Fontaine, à l'ouest du boulevard Jean-Jacques Lussier, à l'ouest de la rue de la Montée, à l'ouest de la rue de la Fontaine, à l'ouest de la rue de la Plaque et à l'ouest de la rue de la Plaque.

Le parc La Fontaine est un espace public de Montréal, Québec, Canada. Créé en 1950, il est situé au nord-ouest du centre-ville, au nord du boulevard La Fontaine, à l'ouest du boulevard Jean-Jacques Lussier, à l'ouest de la rue de la Montée, à l'ouest de la rue de la Fontaine, à l'ouest de la rue de la Plaque et à l'ouest de la rue de la Plaque.

Le premier volet du plan directeur présente la caractérisation du site et révèle la « clé de lecture » qui permet d’interpréter l’identité du lieu. Cette caractérisation prend son sens, dans le cas du parc La Fontaine, qui bénéficie d’une appropriation singulière qui teinte la manière de l’envisager, de le vivre et donc de l’interpréter. Or, en vertu de ces regards multiples et nuancés, quelle est cette fameuse nature que la population tient tant à préserver? Cette analyse présente les composantes historique, paysagère, culturelle et sociale qui sont à la base de la constitution du lieu et permettent d’établir la nature du parc qui se définit à deux échelles :

- La nature d’ensemble;
 - Les unités de paysage.

Le parc La Fontaine est un espace public de Montréal, Québec, Canada. Créé en 1950, il est situé au nord-ouest du centre-ville, au nord du boulevard La Fontaine, à l'ouest du boulevard Jean-Jacques Lussier, à l'ouest de la rue de la Montée, à l'ouest de la rue de la Fontaine, à l'ouest de la rue de la Plaque et à l'ouest de la rue de la Plaque.

Le parc La Fontaine est un espace public de Montréal, Québec, Canada. Créé en 1950, il est situé au nord-ouest du centre-ville, au nord du boulevard La Fontaine, à l'ouest du boulevard Jean-Jacques Lussier, à l'ouest de la rue de la Montée, à l'ouest de la rue de la Fontaine, à l'ouest de la rue de la Plaque et à l'ouest de la rue de la Plaque.

Six grandes composantes couvrent l’ensemble du parc. Elles unifient et portent l’identité du parc La Fontaine en tant qu’oasis de verdure dans la ville. Les six grandes com-posantes sont les suivantes :

- La forêt urbaine;
- Les sentiers de promenade;
- Les bancs;
- Les pelouses;
- L’éclairage nocturne;
- La présence de l’eau.

^[1] Rapport de la consultation citoyenne, Parc La Fontaine – Vos idées pour demain, 2016

^[2] Énoncé de l’intérêt patrimonial du parc La Fontaine.

Le parc La Fontaine est un espace public de Montréal, Québec, Canada. Créé en 1950, il est situé au nord-ouest du centre-ville, au nord du boulevard La Fontaine, à l'ouest du boulevard Jean-Jacques Lussier, à l'ouest de la rue de la Montée, à l'ouest de la rue de la Fontaine, à l'ouest de la rue de la Plaque et à l'ouest de la rue de la Plaque.

À l’intérieur du parc se dévoilent les ambiances soutenues par le paysage et par les aménagements construits au fil du temps. Ainsi, la nature du parc se joue à une échelle plus petite. Ces nuances contiennent toute l’essence du parc et se définissent comme des unités de paysage. Il se présente comme une « multitude de couches historiques qui y sont encore perceptibles de façon exceptionnelle et [comme] une suite d’aménagements qui ont fait de ce lieu un répertoire de l’évolution des aménagements paysagers à Montréal sur plus de cent ans² ». Tel un grand casse-tête, le parc s’est construit morceau par morceau, chacun investi d’un caractère propre, qui le distingue des ensembles voisins, mais qui, assemblés, forment l’image que l’on reconnaît du parc La Fontaine.

Le parc La Fontaine est un espace public de Montréal, Québec, Canada. Créé en 1950, il est situé au nord-ouest du centre-ville, au nord du boulevard La Fontaine, à l'ouest du boulevard Jean-Jacques Lussier, à l'ouest de la rue de la Montée, à l'ouest de la rue de la Fontaine, à l'ouest de la rue de la Plaque et à l'ouest de la rue de la Plaque.

Le parc La Fontaine est un espace public de Montréal, Québec, Canada. Créé en 1950, il est situé au nord-ouest du centre-ville, au nord du boulevard La Fontaine, à l'ouest du boulevard Jean-Jacques Lussier, à l'ouest de la rue de la Montée, à l'ouest de la rue de la Fontaine, à l'ouest de la rue de la Plaque et à l'ouest de la rue de la Plaque.

Le parc La Fontaine est un espace public de Montréal, Québec, Canada. Créé en 1950, il est situé au nord-ouest du centre-ville, au nord du boulevard La Fontaine, à l'ouest du boulevard Jean-Jacques Lussier, à l'ouest de la rue de la Montée, à l'ouest de la rue de la Fontaine, à l'ouest de la rue de la Plaque et à l'ouest de la rue de la Plaque.

Le parc La Fontaine est un espace public de Montréal, Québec, Canada. Créé en 1950, il est situé au nord-ouest du centre-ville, au nord du boulevard La Fontaine, à l'ouest du boulevard Jean-Jacques Lussier, à l'ouest de la rue de la Montée, à l'ouest de la rue de la Fontaine, à l'ouest de la rue de la Plaque et à l'ouest de la rue de la Plaque.

Le parc La Fontaine est un espace public de Montréal, Québec, Canada. Créé en 1950, il est situé au nord-ouest du centre-ville, au nord du boulevard La Fontaine, à l'ouest du boulevard Jean-Jacques Lussier, à l'ouest de la rue de la Montée, à l'ouest de la rue de la Fontaine, à l'ouest de la rue de la Plaque et à l'ouest de la rue de la Plaque.

Le parc La Fontaine est un espace public de Montréal, Québec, Canada. Créé en 1950, il est situé au nord-ouest du centre-ville, au nord du boulevard La Fontaine, à l'ouest du boulevard Jean-Jacques Lussier, à l'ouest de la rue de la Montée, à l'ouest de la rue de la Fontaine, à l'ouest de la rue de la Plaque et à l'ouest de la rue de la Plaque.

Le parc La Fontaine est un espace public de Montréal, Québec, Canada. Créé en 1950, il est situé au nord-ouest du centre-ville, au nord du boulevard La Fontaine, à l'ouest du boulevard Jean-Jacques Lussier, à l'ouest de la rue de la Montée, à l'ouest de la rue de la Fontaine, à l'ouest de la rue de la Plaque et à l'ouest de la rue de la Plaque.

Le parc La Fontaine est un espace public de Montréal, Québec, Canada. Créé en 1950, il est situé au nord-ouest du centre-ville, au nord du boulevard La Fontaine, à l'ouest du boulevard Jean-Jacques Lussier, à l'ouest de la rue de la Montée, à l'ouest de la rue de la Fontaine, à l'ouest de la rue de la Plaque et à l'ouest de la rue de la Plaque.

Le parc La Fontaine est un espace public de Montréal, Québec, Canada. Créé en 1950, il est situé au nord-ouest du centre-ville, au nord du boulevard La Fontaine, à l'ouest du boulevard Jean-Jacques Lussier, à l'ouest de la rue de la Montée, à l'ouest de la rue de la Fontaine, à l'ouest de la rue de la Plaque et à l'ouest de la rue de la Plaque.

Le parc La Fontaine est un espace public de Montréal, Québec, Canada. Créé en 1950, il est situé au nord-ouest du centre-ville, au nord du boulevard La Fontaine, à l'ouest du boulevard Jean-Jacques Lussier, à l'ouest de la rue de la Montée, à l'ouest de la rue de la Fontaine, à l'ouest de la rue de la Plaque et à l'ouest de la rue de la Plaque.

Le parc La Fontaine est un espace public de Montréal, Québec, Canada. Créé en 1950, il est situé au nord-ouest du centre-ville, au nord du boulevard La Fontaine, à l'ouest du boulevard Jean-Jacques Lussier, à l'ouest de la rue de la Montée, à l'ouest de la rue de la Fontaine, à l'ouest de la rue de la Plaque et à l'ouest de la rue de la Plaque.

Le parc La Fontaine est un espace public de Montréal, Québec, Canada. Créé en 1950, il est situé au nord-ouest du centre-ville, au nord du boulevard La Fontaine, à l'ouest du boulevard Jean-Jacques Lussier, à l'ouest de la rue de la Montée, à l'ouest de la rue de la Fontaine, à l'ouest de la rue de la Plaque et à l'ouest de la rue de la Plaque.

^[1] Rapport de la consultation citoyenne, Parc La Fontaine – Vos idées pour demain, 2016

^[2] Énoncé de l’intérêt patrimonial du parc La Fontaine.

lieu. Ce choix laisse place à la flexibilité des interventions projetées tout en assurant le maintien de la valeur patrimoniale et des ambiances particulières identifiées par les unités de paysage.

Le parc La Fontaine est un espace public de Montréal, Québec, Canada. Créé en 1950, il est situé au nord-ouest du centre-ville, au nord du boulevard La Fontaine, à l'ouest du boulevard Jean-Jacques Lussier, à l'ouest de la rue de la Montée, à l'ouest de la rue de la Fontaine, à l'ouest de la rue de la Plaque et à l'ouest de la rue de la Plaque.

La compréhension de la nature du parc est essentielle à son maintien, et ce, pour diriger cette réhabilitation. L’**équilibre** de ces deux natures est l’un des principaux objectifs de la réhabilitation du parc. Pour y parvenir, le dosage des actions, les choix conceptuels et programmatiques nécessitent une grande **sensibilité** du lieu et de la vie qui l’anime. L’emblème que le parc représente et l’importance qu’on lui accorde appellent au dépassement. L’**audace** dont les aménagistes de l’époque ont su faire preuve doit inspirer les nouvelles générations. Penser au-delà des références connues. Prendre exemple sur les meilleures pratiques environnementales dans le monde. Mettre la richesse du parc et l’humain au premier plan.

Le parc La Fontaine est un espace public de Montréal, Québec, Canada. Créé en 1950, il est situé au nord-ouest du centre-ville, au nord du boulevard La Fontaine, à l'ouest du boulevard Jean-Jacques Lussier, à l'ouest de la rue de la Montée, à l'ouest de la rue de la Fontaine, à l'ouest de la rue de la Plaque et à l'ouest de la rue de la Plaque.

Le parc La Fontaine est un espace public de Montréal, Québec, Canada. Créé en 1950, il est situé au nord-ouest du centre-ville, au nord du boulevard La Fontaine, à l'ouest du boulevard Jean-Jacques Lussier, à l'ouest de la rue de la Montée, à l'ouest de la rue de la Fontaine, à l'ouest de la rue de la Plaque et à l'ouest de la rue de la Plaque.

Le plan directeur révèle toute la valeur patrimoniale à reconnaître au parc La Fontaine. Le plan se veut un premier jalon dans l’obtention d’un statut patrimonial officiel pour le parc La Fontaine, tel que celui du Mont-Royal. La présence de la collection d’aménagement, qui témoigne de l’histoire et de l’évolution des pratiques en aménagement, est à mettre en valeur. Ainsi, les orientations favorisent la conservation des infrastructures existantes au profit de l’ajout de nouveaux aménagements. Le plan directeur poursuit le travail des dernières décennies en consolidant l’ambiance pittoresque, classique et moderne tout en intégrant des solutions innovantes aux enjeux rencontrés. Les orientations phares du plan directeur sont :

Renforcer la perception d’ensemble du site
Aménager un trottoir boulevard, périphérique, continue et sécuritaire pour la circulation piétonne.

Assurer le maintien de l’uniformité et la pérennité de la canopée

Établir une stratégie de protection, de conservation et de plantation globale qui inclut les notions de succession et de stratification arboricoles, de biodiversité, d’entretien, et qui met en valeur le caractère distinct des unités paysagères.

Maintenir le caractère des unités de paysage du parc
Les ambiances particulières définissent des unités de paysage, cette particularité est unique au parc La Fontaine. Ainsi, il est déterminant de la consolider tout en maintenant un équilibre global. Voici les plus déterminantes pour chacune des unités :

Cadre – Réintégrer les axes Calixa-Lavallée et Émile-Duployé au parc, en les réaménageant en promenades intérieures sur les traces de l’ancien boulevard La Fontaine.

Le parc La Fontaine est un espace public de Montréal, Québec, Canada. Créé en 1950, il est situé au nord-ouest du centre-ville, au nord du boulevard La Fontaine, à l'ouest du boulevard Jean-Jacques Lussier, à l'ouest de la rue de la Montée, à l'ouest de la rue de la Fontaine, à l'ouest de la rue de la Plaque et à l'ouest de la rue de la Plaque.

^[1] Rapport de la consultation citoyenne, Parc La Fontaine – Vos idées pour demain, 2016

Pittoresque - Réhabiliter les bassins iconiques du parc en optimisant l'activité de patinage et en réintégrant la promenade nautique.

Moderne - Reconstruire le théâtre de Verdure en ouvrant les vues sur le paysage et en favorisant l'accessibilité publique hors des heures de représentation.

Classique - Réhabiliter la figure de square de l'îlot est.

Fonctionnel - Créer un noyau communautaire et convivial qui met en valeur le Centre culturel Calixa-Lavallée.

Présentées au printemps 2018, les principales orientations du plan directeur ont obtenu l'adhésion de la population. Dès 2018, les chantiers se succéderont dans le parc. La reconstruction du théâtre de Verdure et du secteur centre du parc donneront le ton. La Ville entamera ensuite le réaménagement majeur des accès au parc en lien avec la reconfiguration de l'avenue du Parc-La-Fontaine et la rue Rachel. Ce projet laissera place au chantier de création du magnifique square de l'îlot est ornée d'une fontaine majestueuse et l'apparition des deux grandes promenades intérieures : Calixa-Lavallée et Émile-Duployé. Le square accueillera les Montréalais durant la réalisation du dernier projet : la réhabilitation des bassins et la réfection du réseau de sentiers de l'îlot ouest.

En regard de ce programme de réalisation décennal, le lien développé avec les Montréalaises, les Montréalais et les parties prenantes durant l'élaboration du plan directeur devra être maintenu. La transparence et l'inclusion, par une communication en continu, seront assurées par la Ville. Le plan directeur met de l'avant la réhabilitation de ce parc exceptionnel au bénéfice de tous les Montréalais.

Bienvenue dans votre parc La Fontaine!

Table des matières

1. L'introduction	7	3.2.9 Le corpus bâti	139
1.1 Les objectifs	15	3.2.10 Le corpus d'art, les monuments et l'art temporaire	167
1.2 La méthodologie	16	3.2.11 Synthèse — La structure d'ensemble du parc	174
2. La mise en contexte	23	3.3 Les composantes culturelles et sociales	178
2.1 La localisation	29	3.3.1 Les usages	178
2.2 La Fontaine à l'échelle de la ville	30	3.3.2 Le profil des usagers	184
2.3 La Fontaine à l'échelle de l'arrondissement	32	3.3.3 Synthèse des représentations collectives du parc	186
2.4 La Fontaine à l'échelle du quartier	33	3.4 La synthèse de la caractérisation	188
2.5 L'administration	39	3.5 Le sens du lieu	194
2.5.1 La gouvernance	39	3.6 Les unités paysagères	196
2.5.1 Les partenaires	39	3.6.1 La démarche	196
3. La caractérisation du site	41	3.6.2 La définition et le caractère des unités paysagères	200
3.1 Les composantes historiques	47	4. Les enjeux	227
3.1.1 Avant « La Fontaine »	47	5. La vision	239
3.1.2 La conception et la création (1888-1907)	49	6. Les orientations	249
3.1.3 La consolidation (1908-1949)	52	6.1 Orientation de gestion	255
3.1.4 La programmation et la rénovation (1950-1987)	62	6.2 Orientation d'aménagement à l'échelle du parc	258
3.1.5 La réinterprétation (1988-1999)	70	6.3 Orientation à l'échelle des unités paysagères	267
3.1.6 Au tournant du XXI ^e siècle	74	7. Le plan d'action	295
3.1.7 Synthèse du développement historique du parc	76	8. La conclusion	313
3.2 Les composantes paysagères	78	Bibliographie	316
3.2.1 Les interfaces	78	Lexique	318
3.2.2 Les seuils et les accès	87	Liste des figures	324
3.2.3 Les sentiers et les voies de circulation	93	Liste des photos pleine page	331
3.2.4 Les bassins, le réseau hydrique et la topographie	99		
3.2.5 La végétation	107		
3.2.6 Le mobilier	117		
3.2.7 L'éclairage	127		
3.2.8 Les plateaux sportifs, les aires de jeux et les pataugeoires	133		

1. L'introduction





« Ici, on peut rêver tranquille
d'avant l'étang, les fleurs pis l'gazon.
C'est si beau qu'on s'croit loin d'la ville
ousqu'on étouff' dans nos maisons.

Les soirs d'été, c'est l'coin d'ombrage
pour v'nir prendr' la fraîche' pis
s'promener,
après qu'on a sué su' l'ouvrage,
qu'l'eau nous pissait au bout du nez.

Faut voir les gens d'la class' moyenne,
c'-t'à dir' d'la class' qu'à pas l'moyen,
tous les soirs que l'bon Yieu amène,
arriver icit' à pleins ch'mins.

Les v'là qui vienn'nt, les pèr's, les
mères,
les amoureux pis les enfants
dans l'z'allées d'établ's-à-giguère
qui tournaill'nt tout autour d'l'étang.

Ça vient chercher un peu d'verdure,
un peu d'air frais, un peu d'été,
un peu d'oubli qu' la vie est dure,
un peu d'musique, un peu d'gaîté !¹ »

1 Jean NARRACHE, « En rôdant dans l'parc Lafontaine », *Quand j'parl' tout seul*, Montréal, Albert Lévesque, 1932.

On ne le voit pas, pourtant, il est là. Le souvenir. La nostalgie du parc La Fontaine. Son paysage est rempli de cette temporalité passée qui lui a donné ses lettres de noblesse dans la ville et son immense capital d'affection. Une combinaison singulière de valeurs intangibles et de paysage est intimement liée à l'image que l'on se fait du parc. On aime ce parc aujourd'hui, imparfait, usé à la corde, mais qui a gardé certains de ses plus beaux atours. Comme le regard vif de l'aïeul rappelle sa jeunesse, l'eau du bassin et de la fontaine rattache le parc à son identité. Il est toujours là. On le reconnaît, ce cher parc La Fontaine.

La perspective de le rénover implique donc une réelle quête de sens dans la mesure où elle offre l'opportunité de ranimer l'esprit occulté du lieu, de favoriser la compréhension de l'état actuel du paysage et d'ancrer le parc dans la dynamique contemporaine. Montréal a 375 ans, le parc La Fontaine a 130 ans, 130 années vivantes à donner «un peu de verdure» aux citoyens. Plus qu'un simple échantillon de verdure, il est le lieu de centaines de possibles « qu'on est plusieurs à partager. [...] Ces 36 hectares de végétation nous appartiennent en propre. Quelque chose à nous enfin au moins qu'on n'a pas volé, à quoi nous raccrocher et qui nous donne l'impression d'être moins misérable. Nul obstacle devant² ».

Un poumon en ville donc, qui en est aussi un pour l'âme. Aujourd'hui, à la croisée des chemins, la Ville s'emploie à conjuguer passé, présent et futur, et à redorer le lustre du parc sans le dénaturer, afin de faire perdurer cette vie précieuse qui l'anime. Un travail sensible, délicat et important. De surcroît, un travail attendu par la population qui l'aime, le regarde et se souvient de lui.

2 Denise DESAUTELS, *Sans toi, je n'aurais pas regardé si haut : Tableaux d'un parc*, Éditions du Noroît, Montréal, 2013, 88 p. (collection Lieu dit).

Les objectifs

Puisque le dernier exercice de planification d'ensemble date de plus de 20 ans, il apparaît primordial que la Ville de Montréal se dote d'un cadre de référence lui permettant d'assurer la pérennité des qualités paysagères du parc La Fontaine, en accord avec la réalité d'aujourd'hui. Le plan directeur se veut un outil de référence afin de statuer et faire reconnaître, auprès des partenaires et de la population, un portrait d'aménagement intégré. Il sera ainsi l'instrument approprié pour mieux répondre aux demandes et analyser les projets à l'intérieur des limites qui le définissent.

Afin d'accomplir adéquatement cette mission, il faut connaître l'ADN du parc et se l'approprier, de manière à maîtriser l'essence de ce dernier et à orienter les aménagements dans le respect de son patrimoine paysager. C'est ce que propose ce plan directeur. Cet ouvrage fait ressortir les éléments les plus marquants de la riche histoire du parc, analyse l'état actuel de ses différentes composantes que sont, entre autres, ses paysages. Il fait état des habitudes de fréquentation en toutes saisons, lesquelles définissent les besoins des différentes clientèles. Il cible les problématiques pour dégager les enjeux qui mèneront aux orientations d'aménagement. Il est un outil majeur pour lancer l'élaboration d'un plan d'action polyvalent au service des décideurs et des élus et pour guider les futurs investissements de la Ville de Montréal.

L'apport réel et déterminant du parc au patrimoine de Montréal impose une rigueur intellectuelle et sensible à la démarche de planification, une rigueur à la hauteur de son statut emblématique dans la ville.

Conséquemment, la constitution du plan directeur du parc La Fontaine s'appuie sur des principes inspirants qui guideront l'ensemble des propositions à venir. Ils sont les suivants :

Contribution au caractère identitaire du site

Réponse aux besoins collectifs contemporains en cohérence avec la capacité d'accueil du site sur les plans symbolique, patrimonial, physique, social et fonctionnel.

Reconnaissance et intégration du patrimoine et du contexte urbain

Planification considérant six types de patrimoine : bâti, urbain, paysager, artistique, social et naturel. Contribution à la valeur urbaine par la prise en compte du caractère, de l'esprit, de l'échelle du site et de son contexte.

Planification transparente et inclusive

Relation et communication efficaces avec les partenaires, les organismes et les citoyens impliqués dans la vie du parc.

Proposition empreinte d'innovation et de créativité

Audace et créativité en réponse aux enjeux propres au parc. Modèle de planification inspirant pour l'ensemble du réseau des grands parcs.

Pérennité des projets

Vision à long terme privilégiant des aménagements qui contribuent au développement durable, au patrimoine et à la qualité de vie des générations futures. Constructions conçues pour optimiser les opérations de gestion et d'entretien.

L'élaboration du plan directeur du parc La Fontaine s'appuie sur un travail de plusieurs années d'observations fines, et ce, en toutes saisons et à toutes les heures de la journée. Les nombreuses visites sur le site ont permis de comprendre l'espace, l'échelle des paysages et les habitudes des usagers. Ces observations ne seraient pas aussi étoffées sans le témoignage des équipes responsables de l'entretien, de l'animation, de la gestion et des opérations du parc. De plus, plusieurs études effectuées au cours des années récentes ont été mises à profit pour bonifier la compréhension du parc. *L'Atlas des Paysages de la caractérisation des paysages du parc La Fontaine*, réalisé par NIP Paysage en 2008, la recherche documentaire sur le parc La fontaine, produite par l'Enclume en 2015, ne sont que quelques exemples de la documentation pertinente consultée pour alimenter la réflexion.

En outre, deux exercices d'évaluation patrimoniale ont été menés en collaboration avec la Division du patrimoine du Service de la mise en valeur du territoire de 2013 à 2015, lesquels ont résulté en la production de documents fort utiles : *l'Énoncé de l'intérêt patrimonial du théâtre de Verdure*, *l'Énoncé de l'intérêt patrimonial du parc La Fontaine*, les *Orientations de conservation et de mise en valeur du théâtre de Verdure* et les *Orientations de conservation et de mise en valeur du parc Lafontaine*. *L'Énoncé du parc La Fontaine* présente une synthèse de l'intérêt patrimonial, dont ressort une série d'éléments caractéristiques dans lesquels s'incarnent les valeurs sociale, historique et paysagère du parc. Il a par la suite été

accompagné d'un document, spécifiant les orientations de conservation et de mise en valeur, qui identifie les enjeux relatifs à l'intérêt patrimonial et recommande des interventions de conservation et de mise en valeur pour l'ensemble du site et pour ses éléments caractéristiques. Cet énoncé et ces orientations, ainsi que leurs équivalents pour le théâtre de Verdure, ont pu être examinés lors des consultations publiques tenues en 2015 et 2016 et ont alimenté le travail du présent plan directeur.

Finalement, plusieurs types de consultations ont été menés à des moments clés pour s'assurer de cadrer le plan directeur avec les attentes des Montréalais.

1.2.1 Les consultations internes

Forte de ses expériences professionnelles spécifiques, l'équipe de planificateurs du Service des grands parcs, du verdissement et du Mont-Royal composée, d'architectes, d'architectes paysagistes et d'urbanistes, responsables de l'aménagement et de la gestion des grands parcs urbains, a été sollicitée. Des rencontres ont permis de porter un regard enrichi par la notion de réseau de parcs dans la ville, de confronter les idées proposées et d'amener la réflexion encore plus loin. À ce titre, l'arrondissement du Plateau-Mont-Royal a été un collaborateur essentiel à l'ancrage des propositions dans la réalité du quartier. Les autres services corporatifs, tels le Service de la

gestion et planification immobilière, la Service de la diversité sociale et des sports, la Division du patrimoine du Service de la mise en valeur du territoire, le Service de la culture, le Service des infrastructures, de la voirie et des transports et le Bureau d'art public ont aussi été consultés selon leurs champs d'intervention afin de s'assurer de la compréhension des enjeux, des problématiques et des politiques qui sont en lien avec le parc La Fontaine.

1.2.2 Les concertations publiques

Le projet du plan directeur a bénéficié de deux démarches participatives, toutes deux menées selon une approche distincte.

Le sondage *Mon parc de rêve*

La première démarche, le sondage expérientiel, s'est déroulée pendant l'automne 2015. Au cours de la campagne interactive *Mon parc de rêve*, une boîte interactive a été installée et une équipe de sondeurs a investi le parc pour questionner des usagers et récolter leurs commentaires. L'opération de consultations, qui incluait un sondage interactif disponible sur le Web, a joint près de 7460 répondants, contribuant ainsi au succès du projet. Des questions simples et directes, telles que « Ce que j'aime dans le parc? » et « Ce que j'aimerais? »,

ont permis de connaître les tendances souhaitées par la clientèle. Le profil des répondants a aussi été relevé pour dégager leur provenance, confirmant l'affluence majoritaire d'utilisateurs en provenance de l'arrondissement du Plateau-Mont-Royal.

Selon les données recueillies, la clientèle vient, d'abord et avant tout, pour admirer les paysages et profiter des sentiers de promenade. Son souhait prioritaire est l'implantation du service d'Internet sans fil (WiFi). Comme le sondage offrait aussi la possibilité de rédiger un commentaire libre, plusieurs idées novatrices, inspirantes et constructives ont été compilées sous cinq grandes thématiques.

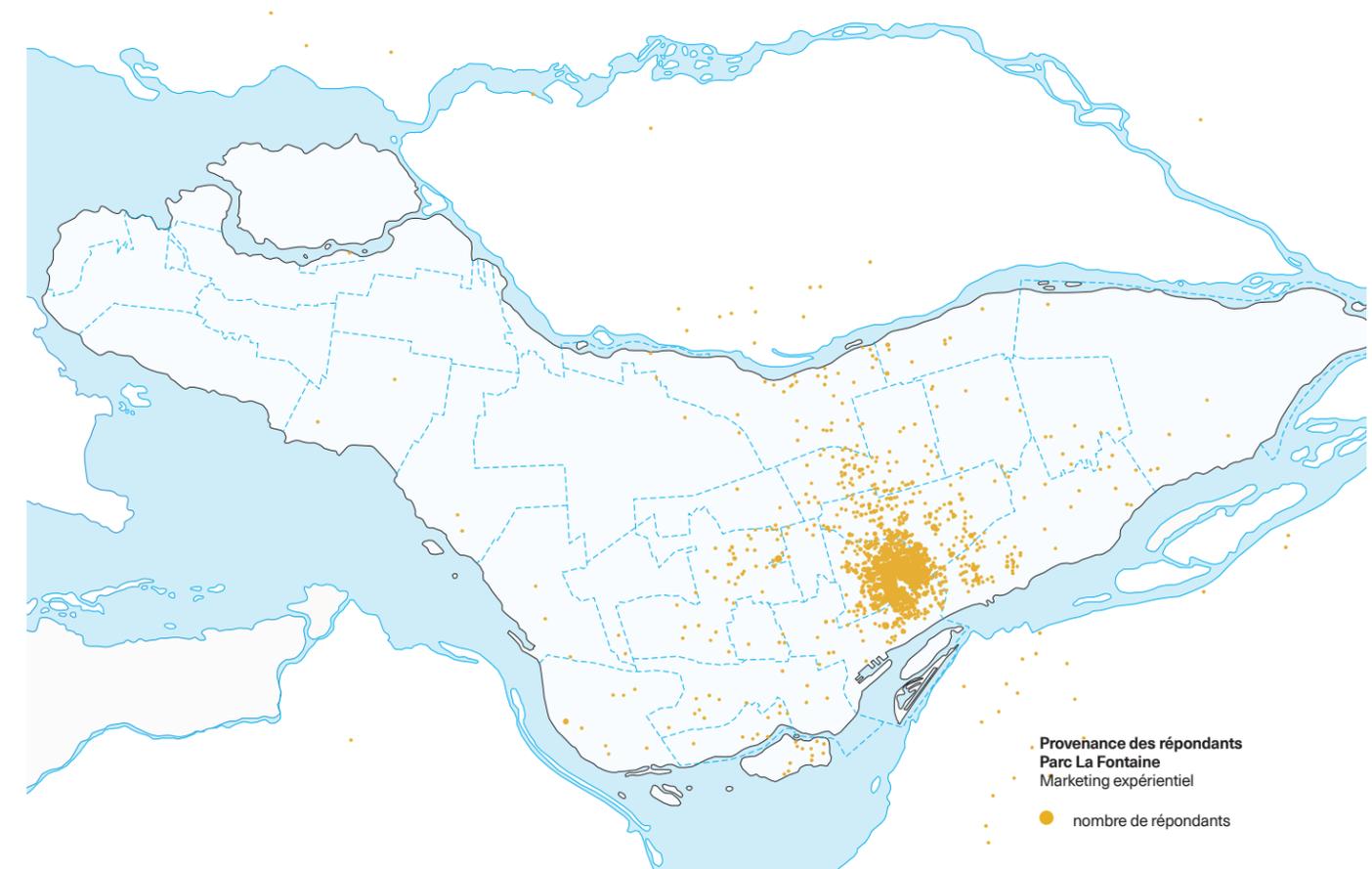
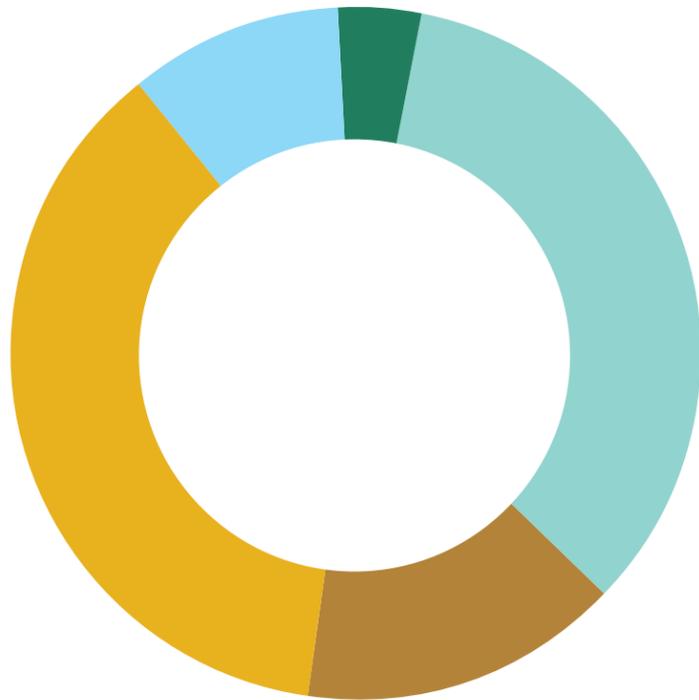


Fig. 1.1 Carte de la provenance des répondants à la concertation publique *Mon parc de rêve*, 2016.



Animation et activité (37 %)

- Avoir des heures d'ouverture plus tard en soirée
- Rouvrir le théâtre de Verdure
- Ouvrir un marché public de fruits et de légumes
- Créer un café au pied du chalet-restaurant, près de l'étang
- « Food Truck » dans le parc

Aménagement (34 %)

- Avoir un deuxième terrain de soccer
- Avoir des modules d'entraînement physique
- Plus de toilettes
- Avoir une piscine
- Plus de fleurs
- Refaire l'asphalte
- Avoir un parc pour petits chiens
- Reverdier davantage
- Plus de chaises longues

Entretien (10 %)

- Réparer les jeux d'eau et de lumières de la fontaine illuminée
- Améliorer la propreté
- Rénover les installations existantes
- Contre le vandalisme

Circulation, accessibilité et sécurité (4 %)

- Sécuriser les sentiers relativement aux conflits entre piétons et cyclistes

Autre (15 %)

- Diminuer les nuisances sonores
- Contrôler les chiens sans laisse
- Contrôler des écureuils trop agressifs
- Un parc sans fumée

Fig. 1.2 : Résultats du sondage *Mon parc de rêve*, 2016. (Source : SGPVMR).

La concertation *Parc La Fontaine vos idées pour demain*

Un an plus tard, la Ville récidive avec une approche de concertation plus substantielle, cette fois. L'opération *Parc La Fontaine vos idées pour demain*, orchestrée par les consultants Rayside Labossière et l'Institut du Nouveau Monde, a été lancée en mars 2016.

La stratégie de concertation devait être conçue sur mesure pour le parc qui jouit de l'intérêt marqué des parties prenantes et soulève des opinions sensibles et campées par les différents acteurs montréalais. Parce que l'attachement au parc, aussi positif soit-il, risquait d'influencer la perception des participants, la concertation a été précédée par une grande séance d'information sur le parc. Le pari était de sensibiliser tous les participants aux diverses notions d'histoire, de paysage, de programmation et de biodiversité, pour ainsi les amener à saisir les enjeux globaux avant de se prononcer sur l'avenir du lieu. De plus, outre celui du public et des partenaires impliqués dans le parc, la concertation a bénéficié de l'avis, externe et concerné, du comité consultatif, composé de parties prenantes qui œuvrent au développement de l'aménagement de la ville.

La concertation s'est déployée en deux phases cumulant plus de 1900 participations en ligne, près de 20 heures de

travail en atelier et un important travail d'analyse. Taux de participation élevé, échanges productifs et constats pertinents : l'opération est un franc succès.

Au terme de cette réflexion collective, on peut affirmer que le parc La Fontaine se distingue du Réseau des grands parcs par sa grande diversité; diversité à la fois de significations, d'usages, de paysages, d'ambiances et d'usagers. Il possède sans contredit une identité à préserver. Sans vouloir le figer dans le temps, la population montréalaise souhaite que les interventions à venir soient réalisées sous le signe de la continuité pour éviter de dénaturer le parc.



Fig. 1.3/1.4 Participants à la concertation publique *Parc La Fontaine vos idées pour demain*, 2016.



Vision dégagée de la concertation

Parc La Fontaine vos idées pour demain :

Le parc La fontaine est une oasis de verdure emblématique, dont l'histoire reflète celle de la francophonie montréalaise. L'ambiance qu'on y trouve et la majesté de ses paysages sont uniques.

Animé par une grande diversité de gens qui cohabitent, le parc est un espace où il fait bon déambuler, contempler, bouger, créer, s'émerveiller, apprendre et se réunir en toutes saisons.

Lieu d'immersion dans la culture montréalaise, le parc La Fontaine embrasse sa renommée métropolitaine, voire internationale, mais demeure avant tout un joyau qui anime le quotidien des Montréalais.

Les grands axes et orientations

Un lieu identitaire fort

- qui fait la fierté des Montréalais;
- qui offre un paysage majestueux et unique;
- dont le patrimoine et l'histoire sont mis en valeur;
- avant tout à l'échelle humaine, celle du milieu de vie et des quartiers qui l'animent;
- qui reflète la culture montréalaise sous toutes ses formes;
- qui affirme son rôle civique.

Une oasis verdoyante

- déminéralisée;
- dont le lien et l'accès à l'eau sont améliorés;
- qui permet la protection et la diversification des espèces et une naturalisation de certains espaces.

Un parc resplendissant

- dont l'entretien est amélioré;
- qui propose des aménagements de qualité.

Un pôle culturel animé

- dont l'offre est bonifiée et dont la saison d'activité est prolongée;
- dont la programmation est plus largement diffusée.

Un parc harmonieusement partagé et animé

- dont l'intensité d'utilisation est en équilibre avec sa vocation d'espace vert en milieu urbain;
- qui propose une cohabitation organique d'usages variés;
- qui s'anime hiver comme été.

Un parc accessible à tous et sécuritaire

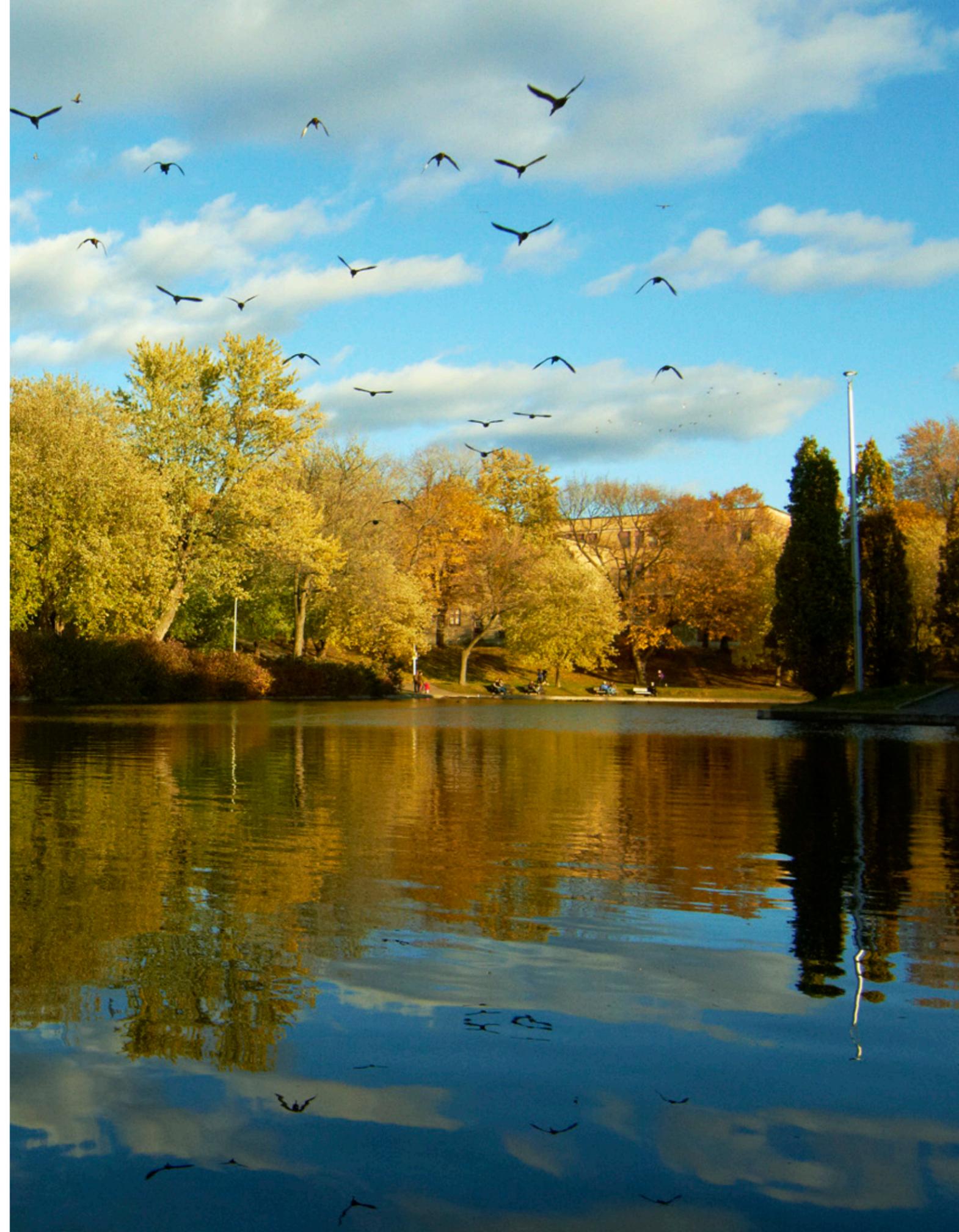
- aux entrées visibles et sécuritaires;
- dont la priorité va aux piétons;
- qui assure une bonne cohabitation des nombreux modes de déplacement;
- qui mise sur l'accessibilité universelle.

Un lieu d'apprentissage

- qui met en valeur l'histoire;
- qui met en valeur la biodiversité.

Une planification et une gouvernance transparentes et inclusives

- qui permettent la collaboration et les échanges avec le milieu;
- qui permettent la participation des citoyens et une compréhension facilitée des rôles de chacun.



2. La mise en contexte





Au tournant du XIX^e siècle, l'ère victorienne souffle un vent nouveau sur Montréal, un vent changeant la façon de voir la ville, mais aussi, et surtout, de vivre en ville. La densité urbaine de l'agglomération, qui s'étale, fait naître le besoin d'évasion, de nature et de confort. Cette vie en ville, pour qui la choisit, s'éloigne de plus en plus des attraits de la campagne qui se fait moins accessible. Le parc urbain s'impose de lui-même. Montréal, en réel visionnaire, décide d'en créer trois : le parc du Mont-Royal, le parc La Fontaine et le parc de l'île Sainte-Hélène.

« Il s'agit de grands parcs naturels, oasis de verdure, aussi importants par leurs aménagements romantiques et pittoresques que par leur large vocation de lieux de repos, de délassément et de récréation. Sur le plan de l'urbanisme, ils vont remplir, avec les infrastructures routières et sanitaires, le rôle de régulateur de la ville en désordre³. »

3 Jean-Claude MARSAN, *Montréal en évolution : Quatre siècles d'architecture et d'aménagement*, Montréal, Québec, Presses de l'Université du Québec, 2016.

La localisation

Le parc La Fontaine est situé dans l'arrondissement du Plateau-Mont-Royal à la frontière de l'arrondissement de Ville-Marie, qui se trouve au sud. Le parc est délimité par de grands axes de transport urbain, soit au sud la rue Sherbrooke, à l'ouest l'avenue du Parc-La Fontaine, au nord la rue Rachel et à l'est l'avenue Papineau. À l'intérieur du quadrilatère du parc, deux voies nord-sud le divisent, les avenues Calixa-Lavallée et Émile-Duployé.

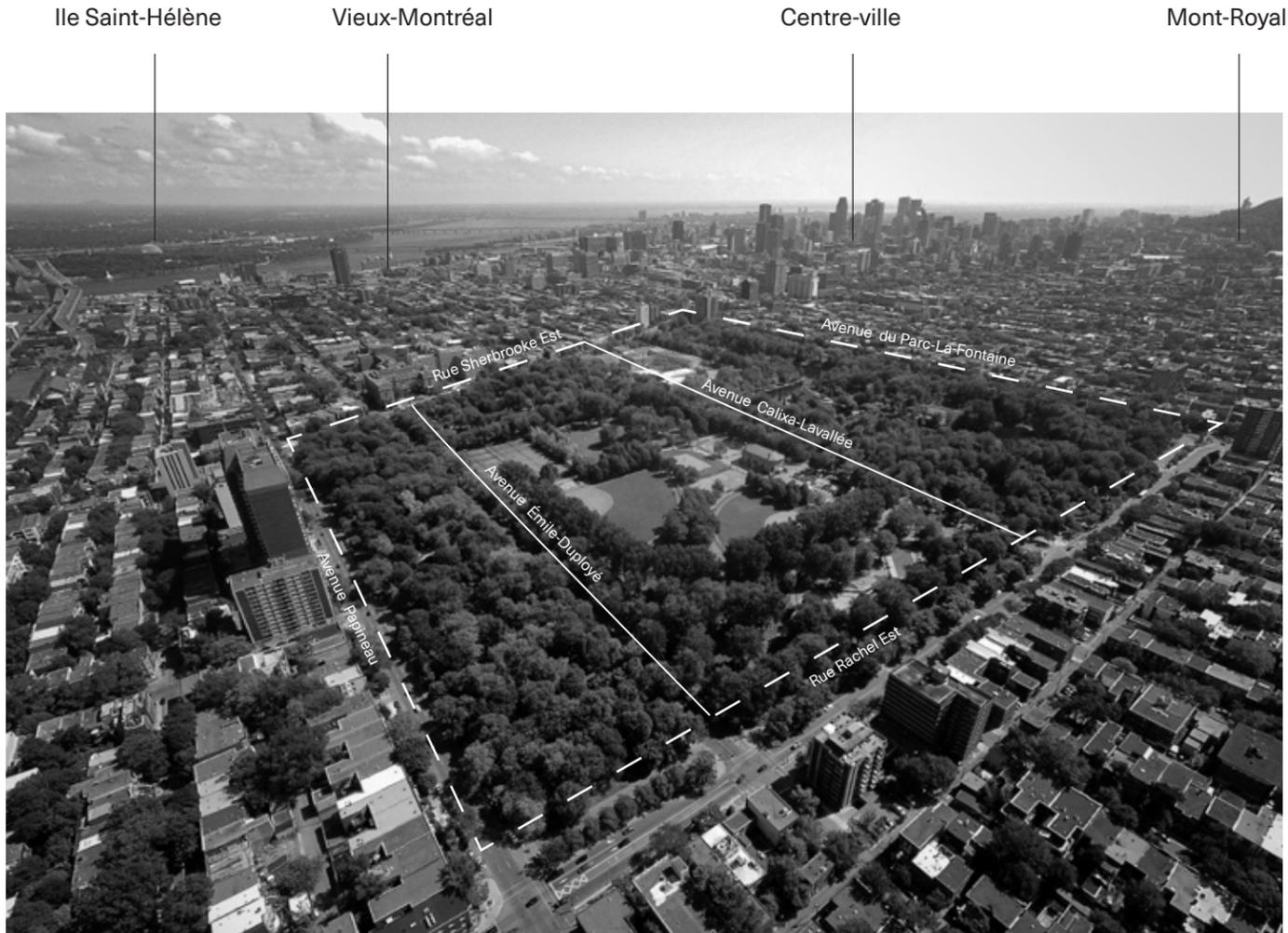


Fig. 2.1 Le parc dans la ville.

La Fontaine à l'échelle de la ville

Digne représentant du Réseau des grands parcs de Montréal, qui compte 25 parcs urbains et parcs-natures, le parc La Fontaine partage sa renommée avec le parc du Mont-Royal : ce sont les deux plus connus et plus fréquentés du Réseau.

Lieu d'expression culturelle et d'innovation paysagère, le parc La Fontaine a accueilli tous les publics, militaires, civils et touristes, tout au long de son histoire. Symbole de l'oasis de verdure en ville, il a un rôle civique exceptionnel dans la quotidienneté des Montréalais. Il est devenu au fil du temps un lieu de mémoire, confortable et convivial, où la place de l'humain dans le paysage prend tout son sens. Son caractère démocratique et inclusif s'exprime par la mixité des usages et la nécessaire flexibilité des lieux qui permettent d'accueillir les promeneurs du dimanche, mais aussi des événements d'envergure, tels que le Marathon de Montréal. Accessible, vu la proximité des quartiers environnants, on lui accorde une certaine attitude décontractée, qui provient sans aucun doute de son histoire associée à la classe francophone de Montréal. Il ressort comme un lieu de sociabilité recherché, un lieu de rencontre où on aime « voir et être vu ».

Le parc a su se bâtir une identité forte. Dès le début du XX^e siècle, il fait partie de l'iconographie de Montréal et figure sur de nombreuses cartes postales. Son positionnement au centre de la ville, en lien avec le mont Royal et le quartier animé du Plateau-Mont-Royal lui confère,

dès sa création, un succès populaire. Le caractère intimiste de l'enceinte verte du parc et le paysage iconique du bassin créent une atmosphère hors du commun et une expérience unique en ville. L'éclairage des sentiers confère au parc une ambiance particulière, une vie nocturne, une dimension distinctive qui le concilie avec le caractère urbain et animé des rues de Montréal. Sa valeur patrimoniale, matérielle et immatérielle, le classe d'ores et déjà comme un secteur de valeur exceptionnelle dans la ville. Malgré l'usure de plusieurs secteurs du parc, il demeure une destination de choix. Sa place emblématique dans la ville est, sans contredit, un tremplin vers un lustre renouvelé.

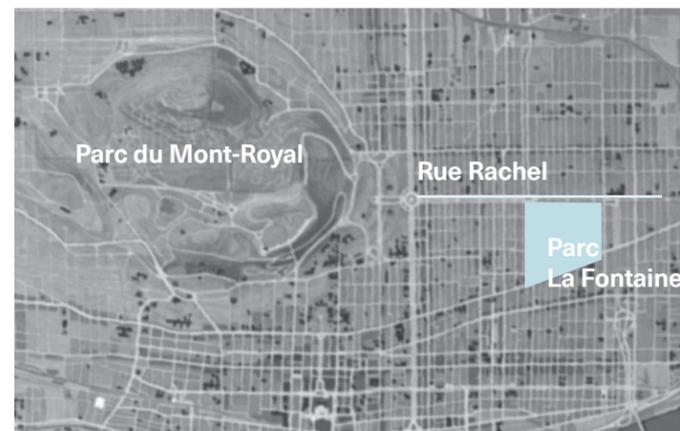
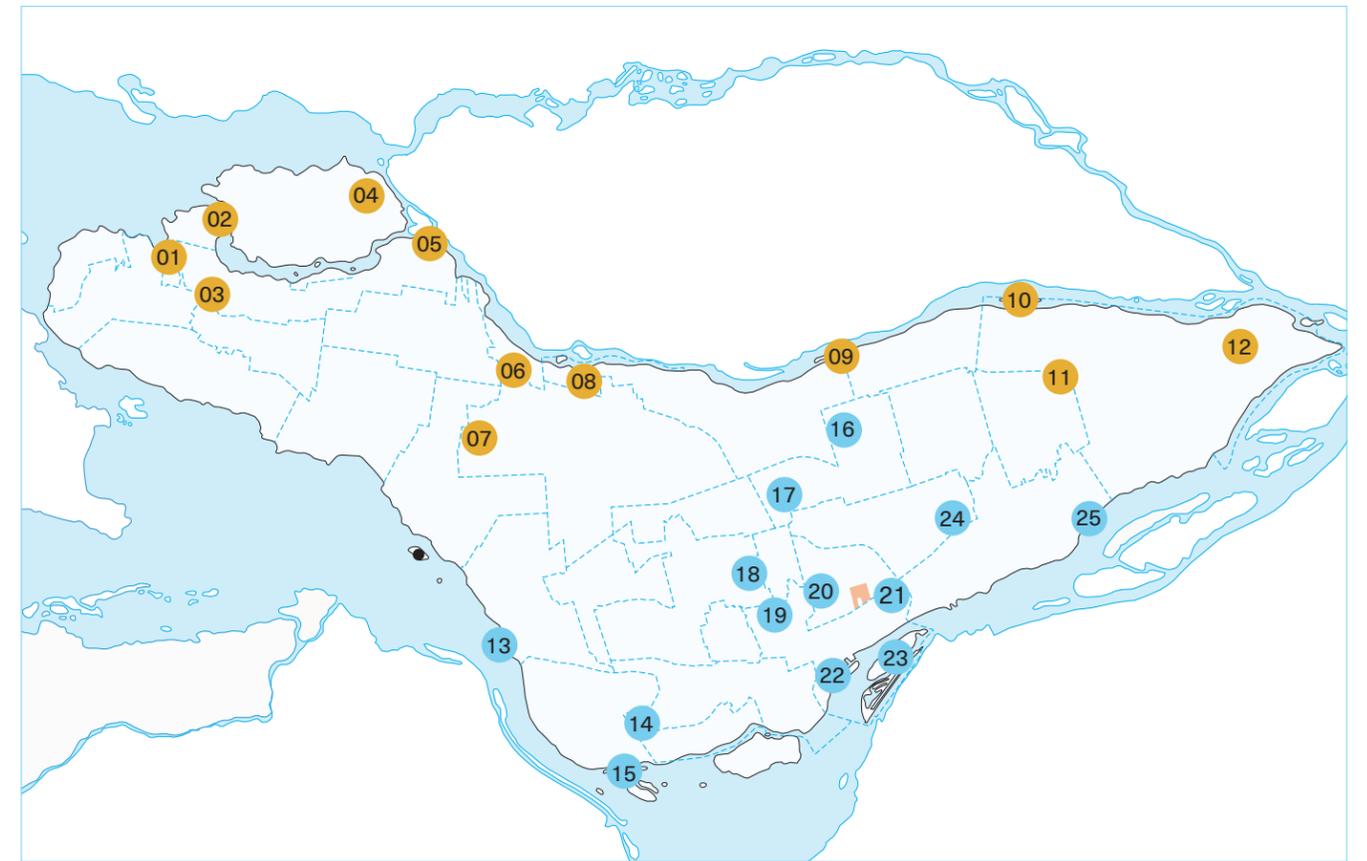


Fig. 2.2 Plan proposé et non réalisé de l'urbaniste Jacques Greber, illustrant la proposition de relier le parc La Fontaine et le mont Royal par la rue Rachel, 1952-1953.



Liste des parcs-nature et des grands parcs urbains

Parcs-nature

- 01- Parc-agricole du Bois-de-la-Roche
- 02- Parc-nature du Cap-Saint-Jacques
- 03- Parc-nature de l'Anse-à-l'Orme
- 04- Parc-nature du Boisé-de-l'Île-Bizard
- 05- Parc-nature des Rapides-du-Cheval-Blanc
- 06- Parc-nature du Bois-de-Liesse
- 07- Parc-nature des Sources
- 08- Parc-nature du Bois-de-Saraguay
- 09- Parc-nature de l'Île-de-la-Visitation
- 10- Parc-nature du Ruisseau-De Montigny
- 11- Parc-nature du Bois-d'Anjou
- 12- Parc-nature de la Pointe-aux-Prairies

Grands parcs urbains

- 13- Parc René-Lévesque
- 14- Parc Angrignon
- 15- Parc des Rapides
- 16- Parc Frédéric Back
- 17- Parc Jarry
- 18- Parc Tiohtià:ke Otsira'kéhne
- 19- Parc du Mont-Royal
- 20- Parc Jeanne-Mance
- 21- Parc La Fontaine
- 22- Parc de la Cité-du-Havre
- 23- Parc Jean-Drapeau
- 24- Parc Maisonneuve
- 25- Parc de la Promenade-Bellerive

Fig. 2.3 Carte du réseau des grands parcs de Montréal, 2017.

La Fontaine à l'échelle de l'arrondissement

Le parc La Fontaine, situé dans la portion centre-sud de l'arrondissement du Plateau-Mont-Royal, a fortement influencé la vie du quartier. Septième arrondissement le plus peuplé de la ville de Montréal, condensé dans un petit territoire de 8,1 km², il est le plus densément peuplé des 19 arrondissements. Cette densité se matérialise par une trame urbaine serrée, parsemée de petits « parcs-pochettes ». Mal servi en espace vert d'envergure, le citoyen du Plateau s'est approprié le parc La Fontaine. Il en va de même pour l'arrondissement de Ville-Marie, qui se trouve dans la même situation de desserte de parc. Bien qu'il ait une portée métropolitaine, le parc La Fontaine agit donc comme agent salvateur d'un déficit d'espace vert d'envergure dans ce secteur de la ville. Ainsi, il s'offre aux usagers du quotidien qui profitent de sa généreuse verdure et de ses terrains sportifs. Cette réalité, qui peut sembler plutôt simple, est un enjeu important en ce qui concerne le rôle et l'identité du parc La Fontaine dans la ville. En effet, il est métropolitain par sa taille, par son appartenance au Réseau des grands parcs montréalais, par les événements qui s'y tiennent ponctuellement, par sa renommée et surtout par son ancrage dans la mémoire collective. Toutefois, il demeure majoritairement visité par les résidents du secteur. Cette dichotomie soulève plusieurs questions sur la nature de la gouvernance du parc et la tendance à adopter pour son développement futur.



Fig. 2.4 Usagers sur la bande gazonnée de l'îlot ouest, 2016.

La Fontaine à l'échelle du quartier

2.4.1 Secteur de valeur patrimoniale exceptionnelle

En plus d'être entouré d'un cadre bâti de qualité, le parc La Fontaine a la particularité d'être bordé par d'importants établissements montréalais. Entre la fin du XIX^e siècle et les années 1930, plusieurs institutions s'établissent en son sein ou à proximité et entretiendront avec lui un lien singulier au cours de l'histoire. Certaines influenceront la vie dans le parc et son aménagement même. Ce patrimoine architectural à haute valeur sociale et esthétique teintera également la nature de l'encadrement du parc, contribuant à hisser cet ensemble au titre désigné de « secteur de valeur patrimoniale exceptionnelle ».

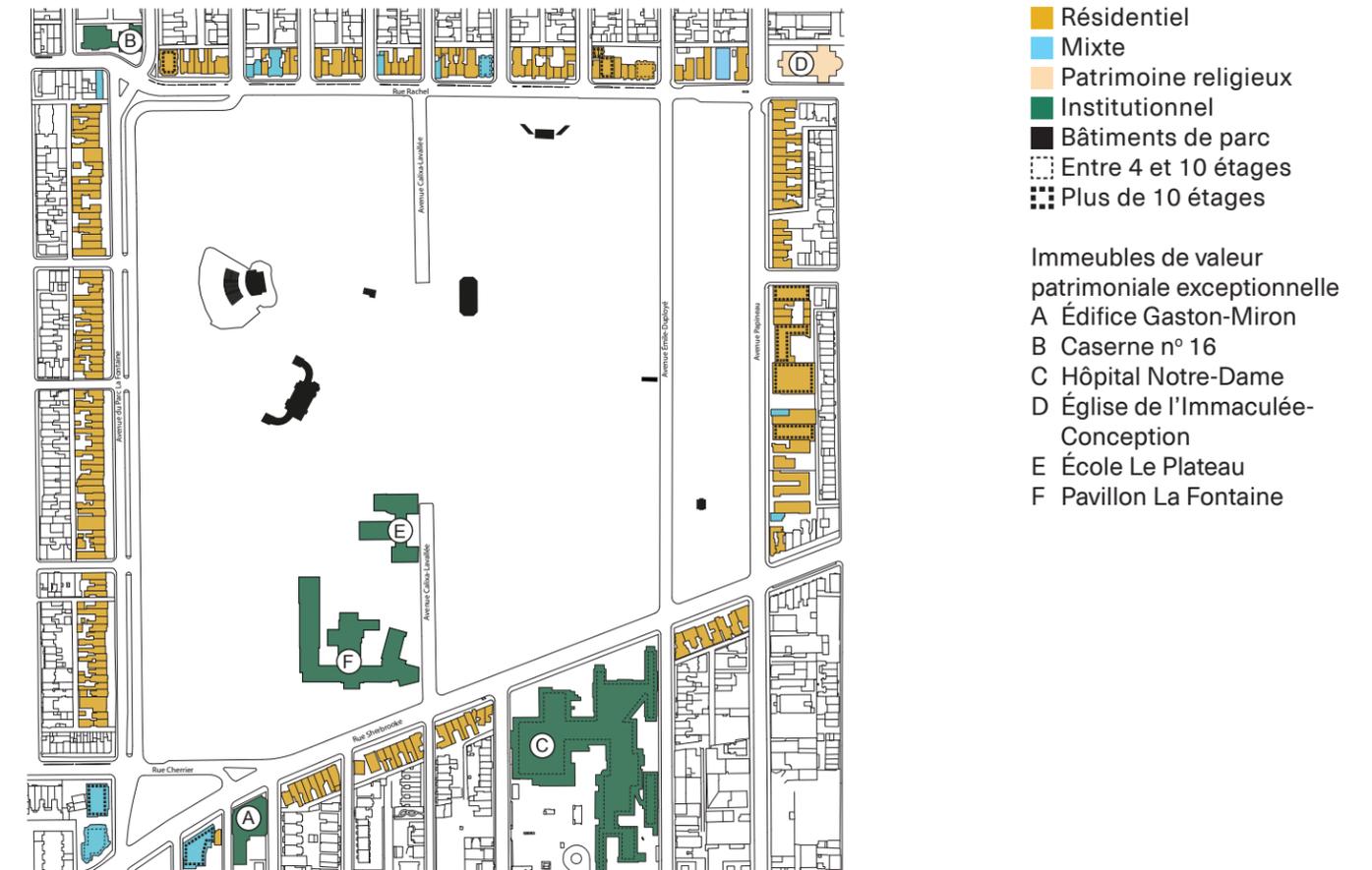


Fig. 2.5 Carte d'utilisation du sol

Liste des immeubles de valeur patrimoniale exceptionnelle

Édifice Gaston-Miron

Exemple exceptionnel d'architecture civile, cet édifice offre une colonnade monumentale sur la rue Sherbrooke ainsi que des intérieurs d'une qualité et d'une authenticité exceptionnelles, tant au niveau de la forme que des matériaux et des éléments décoratifs. Il est la première bibliothèque publique et gratuite de langue française de Montréal, une fonction en phase avec l'histoire francophone du parc La Fontaine. Il témoigne de la démocratisation de la culture et de la lecture au début du XX^e siècle. L'immeuble est un point de repère dans le quartier en raison de son fort gabarit et de sa localisation, face au parc La Fontaine, qui lui donnent une grande visibilité. En outre, l'implantation axiale du monument dédié à Louis-Hippolyte La Fontaine face à la bibliothèque entretient un dialogue intentionnel et hautement symbolique. La Bibliothèque centrale constitue un équipement culturel majeur, voire emblématique, de Montréal. Bien qu'elle ait perdu sa vocation d'origine, elle est considérée comme un symbole de la vie culturelle et est connue de tous les Montréalais.

- Immeuble de valeur patrimoniale exceptionnelle (juridiction municipale)

Caserne n° 16

Construite en 1891, elle est l'une des plus anciennes casernes de pompiers montréalaises encore existantes. Elle est la seule caserne de cette époque à intégrer un poste de police à même le bâtiment et elle conserve toujours sa fonction d'origine. La valeur urbaine de la caserne est principalement due à la qualité du paysage urbain environnant, soit le parc La Fontaine, et à sa contribution à la qualité du milieu d'insertion, en offrant notamment une belle perspective à partir du parc et de l'avenue du Parc-La Fontaine.

- Immeuble de valeur patrimoniale exceptionnelle (juridiction municipale)

Hôpital Notre-Dame

Avec la densification de la population du secteur du parc La Fontaine, les administrateurs de l'Hôpital décident de déménager l'institution, alors située dans le Vieux-Montréal, au coin des rues Saint-André et Sherbrooke. Selon les architectes, le choix de son implantation à proximité du parc est de toute évidence un atout. En effet, ils intègrent à la construction un système de ventilation naturelle, afin que les patients bénéficient d'un air constamment purifié et tamisé, issu du parc, et de la position de l'édifice sur la crête du plateau Sherbrooke. Le bâtiment de style classique

s'articule autour d'une cour en forme de U, où se trouve l'entrée principale. Son seuil, qui fait face au parc La Fontaine, participe à la caractérisation du paysage du parterre Sherbrooke dont l'aménagement complémente l'échelle monumentale de l'hôpital. Associé à l'échelle institutionnelle de la rue Sherbrooke, le parc se dégage de la rue par un trottoir plus large qui permet aussi de mettre en valeur la place Charles-De Gaulle et le monument de l'artiste français, Olivier Debré, en axe avec l'entrée principale de l'hôpital. Anciennement, la relation du parc et de l'hôpital se matérialisait par un tunnel souterrain qui les reliait sous la rue Sherbrooke.

- Immeuble de valeur patrimoniale exceptionnelle (juridiction municipale)

Église de l'Immaculée-Conception

En 1875, naît le projet d'ériger une église à proximité du chemin Papineau pour satisfaire la population grandissante. L'architecte Georges-Émile Tanguay signe les plans de cette église en forme de croix latine, où le clocher et une flèche en bois surmontent une imposante tour carrée. Les travaux prennent leur envol avec l'arrivée des Jésuites qui parachèveront le projet en échange des lots donnant sur la rue Rachel. La présence des Jésuites influencera fortement l'animation du parc La Fontaine. Ils seront les initiateurs

d'un réseau d'organisations de loisirs dont le lieu d'ancrage sera le parc La Fontaine. Le projet des Jésuites remportera un succès instantané et immense. À l'apogée de ses opérations, l'Œuvre des vacances, qui deviendra l'Œuvre des terrains de jeux de Montréal incorporée, ralliera pas moins de 10 000 parents et enfants.

- Patrimoine religieux, Répertoire du patrimoine culturel du Québec

École primaire supérieure Le Plateau

L'école primaire Le Plateau, de style Art déco, est construite en 1930, à proximité de l'école normale Jacques-Cartier maintenant connue sous le nom de « pavillon La Fontaine ». Cette dernière a été détruite par un incendie en 1948 et a été remplacée par un édifice moderne en 1953. D'une capacité de 500 élèves, l'école Le Plateau a vite un impact dans la vie du parc qu'elle utilise comme une grande cour propice aux cours d'activités physiques et parascolaires. L'architecture de cet édifice, construit dans le cadre exceptionnel du parc La Fontaine, s'en inspire par l'insertion de bas-reliefs en aluminium montrant une fontaine.

- Immeuble de valeur patrimoniale exceptionnelle (juridiction municipale)



Fig. 2.6 Front bâti le long de la rue Rachel, 2015.
Fig. 2.7 Édifice tour le long de la rue Rachel, 2016.

Fig. 2.8 Édifice Gaston-Miron, 2016.
Fig. 2.9 Caserne n°16, 2016.

Fig. 2.10 Hôpital Notre-Dame, 2016.
Fig. 2.11 Église de l'Immaculée-Conception, 2016.

Fig. 2.12 Église de l'Immaculée-Conception, 2016.

2.4.2 Le patrimoine urbain

Le cadre bâti autour du parc

L'aménagement du parc La Fontaine de concert avec la formation de deux autres parcs importants à la même époque, le parc du Mont-Royal et le square Saint-Louis, a largement influencé le développement du secteur à dominance résidentielle. Les abords des parcs seront très prisés par la bourgeoisie canadienne-française qui y érigea des résidences de caractère plus cossu. Les bâtiments qui ceinturent le parc La Fontaine ont généralement une hauteur de trois étages, érigés en rangée avec une marge de recul avant. L'homogénéité de l'architecture, le lotissement des rues selon une configuration nord-sud et l'orientation dominante des bâtiments vers le parc créent un front continu autour du parc et contribueront à son prestige.

Dès 1930, le développement de l'arrondissement du Plateau-Mont-Royal est complété et les édifices situés au pourtour du parc La Fontaine connaîtront très peu de modifications. Toutefois, dans les années 1960 et 1970, en raison de fortes pressions immobilières, plusieurs tours d'habitations y verront le jour. Elles auront pour effet de perturber, à certains endroits, le tissu urbain existant et homogène. C'est le cas à l'intersection de la rue Rachel et de l'avenue du Parc-La Fontaine sur la partie sud de

l'avenue Papineau et aux extrémités de l'avenue du Parc-La Fontaine.

La trame viaire

La présence historique du boulevard La Fontaine exerce une grande influence sur le tracé de la trame viaire qui encadre le parc. Dès les premières esquisses de planification, à la fin du XIX^e siècle, une voie carrossable positionnée à la périphérie du parc, mais dans ses limites, est proposée. (Fig. 2.13) Ce « boulevard », comme il est appelé, se veut une allée de ceinture qui permet la promenade dans le parc. Il est graduellement fusionné aux rues Sherbrooke, Rachel et Amherst qui bordent le parc, entraînant l'apparition d'un terre-plein entre la rue existante et le boulevard annexé. Le tracé de l'avenue du Parc-La Fontaine témoigne de ce geste d'aménagement, tout comme les sections de stationnements, le long des rues Rachel et Sherbrooke, qui constituent des vestiges de cette époque. Il est à noter que le cadastre du parc correspond toujours aux limites initiales, c'est-à-dire qu'il inclut la voie est de l'avenue du Parc-La Fontaine et le terre-plein central à l'intérieur du parc. Progressivement, la consolidation du parc a permis de réintégrer des portions de ces voies asphaltées, comme en témoigne la portion réaménagée au début des années 1990 dans l'îlot central en bordure de la rue Sherbrooke. Aussi, les trottoirs autour du parc se distinguent par une implantation en retrait de la rue et séparée par une banquette plantée

d'arbres. Un modèle pour lequel la rue Sherbrooke fait exception avec un agencement à caractère institutionnel, composé d'un trottoir parvis, large et en bordure de rue.

Les ensembles urbains

Les secteurs qui entourent le parc La Fontaine se sont développés au fil des ans, se distinguant par leurs caractéristiques sociales, économiques et politiques, lesquelles auront un impact sur le patrimoine urbain du territoire. Il en résulte un découpage de zones urbaines appelées « aire de paysage » définies par les arrondissements. Les aires de paysage se rapprochent de la notion de quartier. Chacune de ces aires a été fractionnée afin de créer des zones (unités de paysage) qui se distinguent par l'uniformité des rues, des terrains et des bâtiments. Ce découpage nous permet de caractériser le tissu urbain à l'origine de la figure architecturale qui encadre le parc et s'avère un outil utile aux arrondissements afin de préserver le caractère du cadre bâti et d'éviter les transformations irrégulières du passé.

Dans l'arrondissement du Plateau-Mont-Royal, on définit deux aires de paysage dans le secteur du parc La Fontaine :

L'aire de paysage du square Saint-Louis

Aire de paysage d'importance puisqu'elle inclut le parc La Fontaine lui-même, cette aire est essentiellement résidentielle et caractérisée par la présence de bâtiments contigus. L'homogénéité de cette aire de paysage relève

de la similitude des gabarits et de l'utilisation de la pierre comme revêtement. Malheureusement, la phase de restructuration du paysage urbain survenue à partir des années 1960 contribua à détruire le réseau d'espaces publics et le paysage bâti, d'une part par la construction d'immeubles de forte hauteur et d'autre part par la création d'une tranchée et d'un viaduc à l'intersection des rues Sherbrooke et Berri.

Le front bâti en bordure de l'avenue du Parc-La Fontaine et de la rue Rachel ainsi que le parc forment une unité de paysage en soi par leur valeur architecturale d'ensemble. Ce découpage soulève le rôle indissociable tenu par l'encadrement du bâti dans la composition urbaine du parc La Fontaine. Il est à noter que le secteur de l'école Le Plateau (3700, avenue Calixa-Lavallée) et du Centre Calixa-Lavallée (3815, avenue Calixa-Lavallée), encastré dans le parc, est inclus dans cette unité.

L'aire de paysage du village De Lorimier

Cette aire de paysage marque une période plus tardive du développement de l'arrondissement. La section de l'avenue Papineau, au sud de Rachel, est d'abord constituée de bâtiments contigus construits entre 1910 et 1930. Ces bâtiments de trois étages présentent des caractéristiques architecturales semblables. Par contre, une seconde section de l'avenue est fortement marquée par la présence de bâtiments de fort gabarit construits dans les années 1960

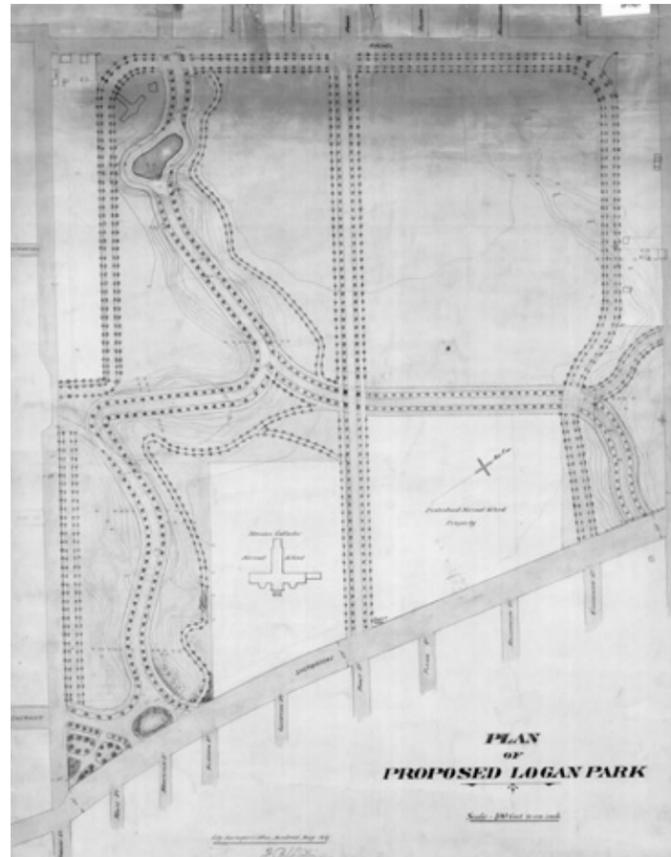


Fig. 2.13 Plan of Proposed Logan Park, 1889



Fig. 2.14 Cadastre du parc La Fontaine, mise à jour le 2016.

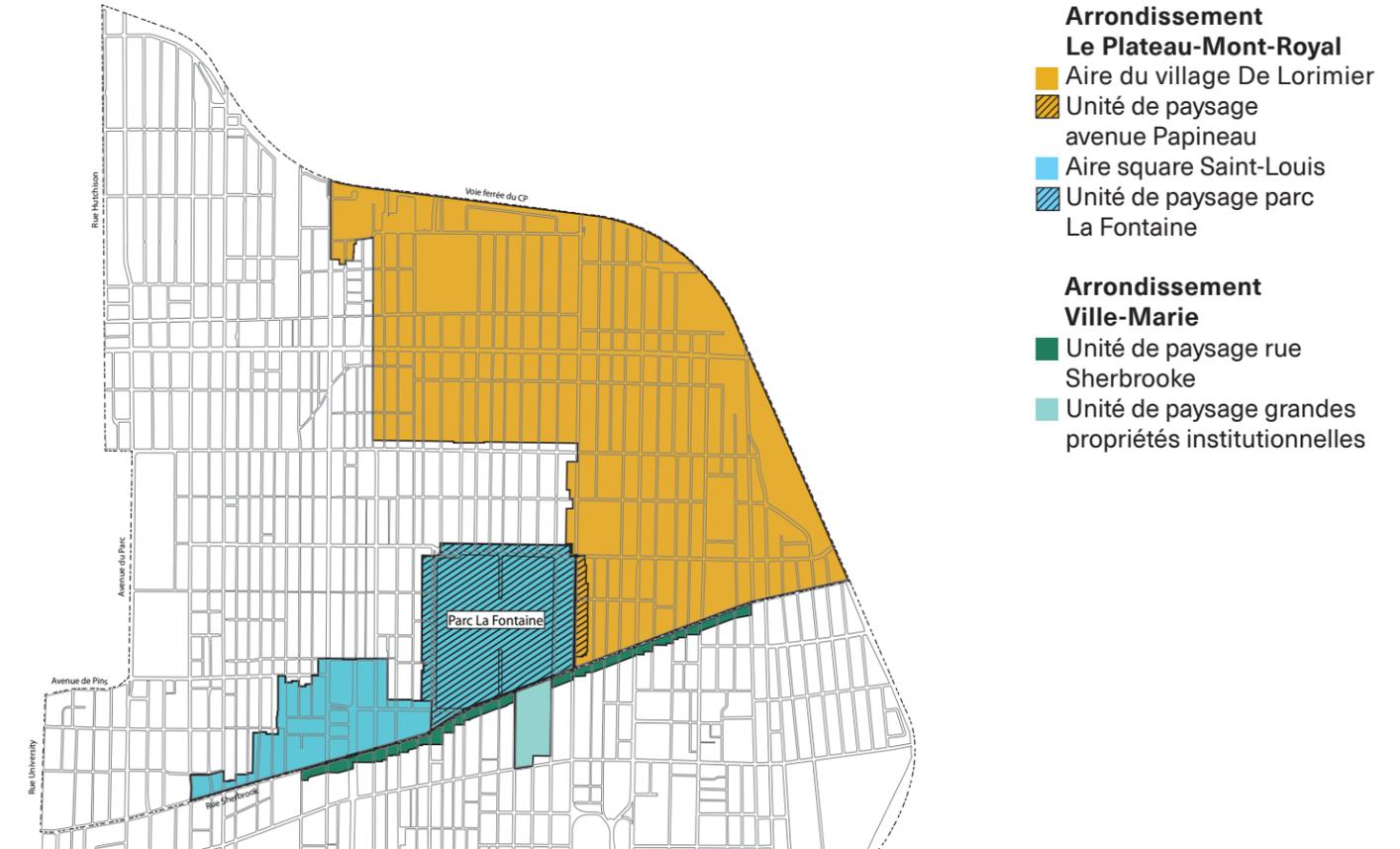


Fig. 2.15 Carte des aires de paysage.

et 1970. Le tronçon entre les rues Gauthier et Sherbrooke en compte 3 dont la hauteur varie de 14 à 28 étages. Ces édifices s’insèrent au travers de bâtiments dont la hauteur ne dépasse pas quatre étages. Le plus imposant d’entre eux a une largeur sur rue de 74 mètres et marque visuellement le paysage du parc.

Du côté sud de la rue Sherbrooke, l’arrondissement de Ville-Marie a cerné deux unités de paysage en lien physique avec le parc :

L’unité rue Sherbrooke

Cette grande zone se poursuit au-delà des limites du parc La Fontaine. Elle confirme le caractère distinctif de cette artère dans la ville et l’homogénéité de la figure du tracé dans l’arrondissement de Ville-Marie. L’influence de la rue Sherbrooke est palpable dans le parc. Elle impose son caractère institutionnel participant à redéfinir ses contours, notamment par la présence des trottoirs plus larges, qui prennent l’allure de parvis, en lien avec l’échelle de la rue Sherbrooke. Le front bâti est caractérisé par la mixité des usages et des formes architecturales combinant des habitations en rangée de 3 étages construits entre 1900 et 1930, des tours d’habitations de 14 à 48 étages et la présence de 2 institutions importantes : l’Hôpital Notre-Dame construit en 1922 et la Bibliothèque municipale construite en 1913-1917.

L’unité grande propriété institutionnelle

L’ensemble formé par l’Hôpital Notre-Dame se distingue comme une unité de paysage à part entière qui s’illustre sur le tracé de la rue Sherbrooke.

L’administration

2.5.1 La gouvernance

Comme tous les grands parcs de la Ville de Montréal, le parc La Fontaine est sous la direction du Service des grands parcs, du verdissement et du Mont-Royal (SGPVMR). Le SGPVMR planifie, gère et coordonne les investissements pour y réaliser des aménagements, et ce, de concert avec les divers organismes corporatifs et l’arrondissement du Plateau-Mont-Royal, auquel est délégué le volet de gestion et opérations du site ainsi que l’animation. En outre, une collaboration étroite existe avec le Service de la gestion et planification immobilière pour le volet architectural du parc. Puisque plusieurs intervenants sont impliqués de près ou de loin dans divers projets du parc, la Ville s’est donné un outil pour le fonctionnement interne, afin de favoriser une communication et une collaboration efficaces entre les unités administratives. Il s’agit du « mode de gestion concertée », qui se base sur le travail d’équipe entre les divers intervenants provenant des services centraux et de l’arrondissement qui œuvrent pour le parc La Fontaine. Le comité de gestion concertée se rencontre à quelques reprises chaque année afin de discuter des enjeux, des problématiques, des projets en cours, des événements à venir ou de faits importants relatifs au parc. Il en résulte une nette amélioration de la compréhension des préoccupations vécues sur le terrain ainsi qu’une meilleure coordination entre les volets de l’aménagement, des loisirs et de l’entretien.

2.5.2 Les partenaires

La présence de nombreux partenaires de gestion est unique à ce parc. En effet, outre les associations sportives, deux partenaires importants, qui sont des organismes sans but lucratif du milieu culturel, y sont actifs : l’un dans le chalet-restaurant, Espace La Fontaine, et l’autre dans le Centre Calixa-Lavallée, Art neuf. Espace La Fontaine, qui se définit comme un bistro-culturel, offre un service de restauration et de traiteur pour ses événements, et une programmation culturelle intra et extra-muros. Il fournit également des prestations pour des activités privées (lancement, mariage, fête privée) en dehors des heures d’ouverture au public. Art neuf propose des activités liées aux pratiques artistiques (art visuel, chant, sculpture, poterie), une galerie et des spectacles de théâtre et musicaux. Il est à noter que les activités se déroulent seulement à l’intérieur du bâtiment.

3. La caractérisation du site





Cœur du plan directeur et chapitre déterminant pour la compréhension générale de ce document, la caractérisation du site révèle ce qui constitue l'identité du lieu. Ce chapitre prend une importance toute particulière dans le cas du parc La Fontaine, car il bénéficie d'une appropriation singulière qui teinte notre manière de l'envisager, de le vivre et donc de l'interpréter. Or, en vertu de ces regards multiples et nuancés, quelle est cette fameuse identité que la population tient tant à préserver ? Quels sont les générateurs de son ambiance si appréciée ? Des questions auxquelles la caractérisation du site vise à répondre de manière objective en révélant la forme, le sens et les valeurs qui ont été attribués au site, au cours de son histoire. Comme le paysage constitue « une partie de territoire telle que perçue par les populations, dont le caractère résulte de l'action de facteurs naturels et/ou humains et de leurs interrelations¹ », cette étude présente les trois composantes clés, historique, paysagère, culturelle et sociale, qui sont à la base de la constitution du lieu. Cette première partie de la caractérisation du site met en lumière les éléments significatifs et dresse un portrait réel de l'état du parc qui sera utile à une compréhension partagée de celui-ci.

La conjonction de ces trois composantes clés forme le paysage identitaire du parc : le sens du lieu. Le sens du lieu, c'est l'image, l'impression, le souffle du parc. À ce point précis du plan directeur, l'interprétation du parc est enfin possible. Tous les éléments sont présents pour enfin élucider son ambiance et son caractère si particulier. La dernière partie de ce chapitre, les unités paysagères, s'y consacre. On y révèle la clé de lecture, celle qui lie tous les morceaux du parc pour former cette image iconique, reconnaissable entre toutes. Notre parc La Fontaine.

¹ Convention européenne du paysage, 2000

Les composantes historiques

3.1.1 Avant « La Fontaine »

Pendant plus de 100 ans, le terrain contenu par le parc La Fontaine est connu sous le nom de « Logan's farm ». Les Logan, une famille immigrante venue d'Écosse, ont fait l'acquisition des terres agricoles issues de la colonisation française en 1786 et en restent propriétaires pendant 60 ans. Le site passe ensuite aux mains d'intérêts militaires britanniques qui voient le promontoire que constitue la terrasse Sherbrooke comme un site de prédilection pour la vigile. Plusieurs projets de fortifications sont élaborés sans pour autant se réaliser jusqu'au départ définitif des troupes militaires britanniques en 1871. Ce départ est loin de mettre un terme à l'histoire militaire du parc. En effet, ce dernier, qui est utilisé depuis longtemps comme champ d'exercices, sera le théâtre de parades militaires spectaculaires, où chevaux et soldats en habits d'apparat attireront les foules. De grands événements solennels et marquants dédiés à la couronne britannique teinteront le passage du parc vers le XX^e siècle.

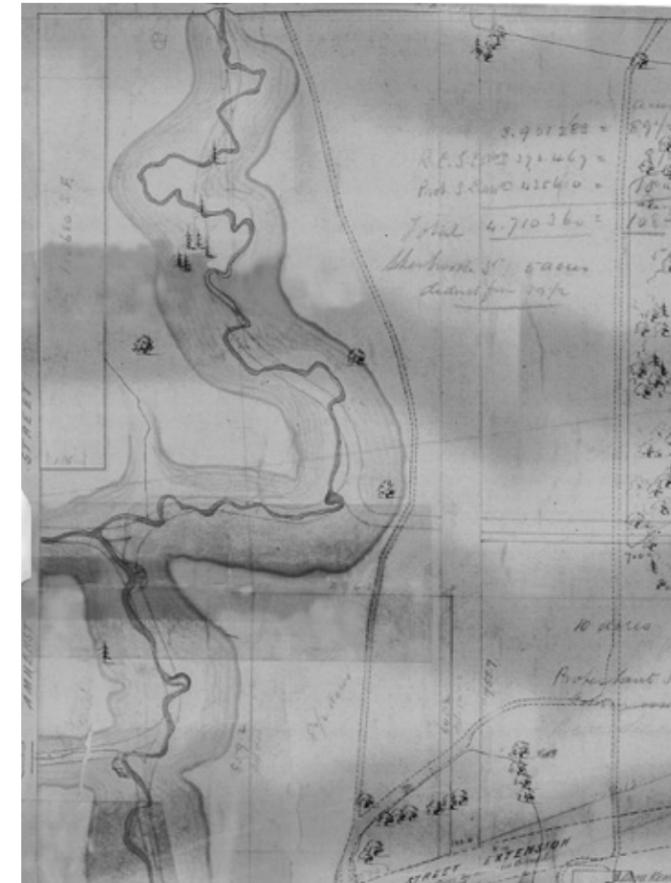


Fig. 3.1 Carte de la ferme Logan, Government Ground (Logan's Farm), City Surveyor's Office, 1874.

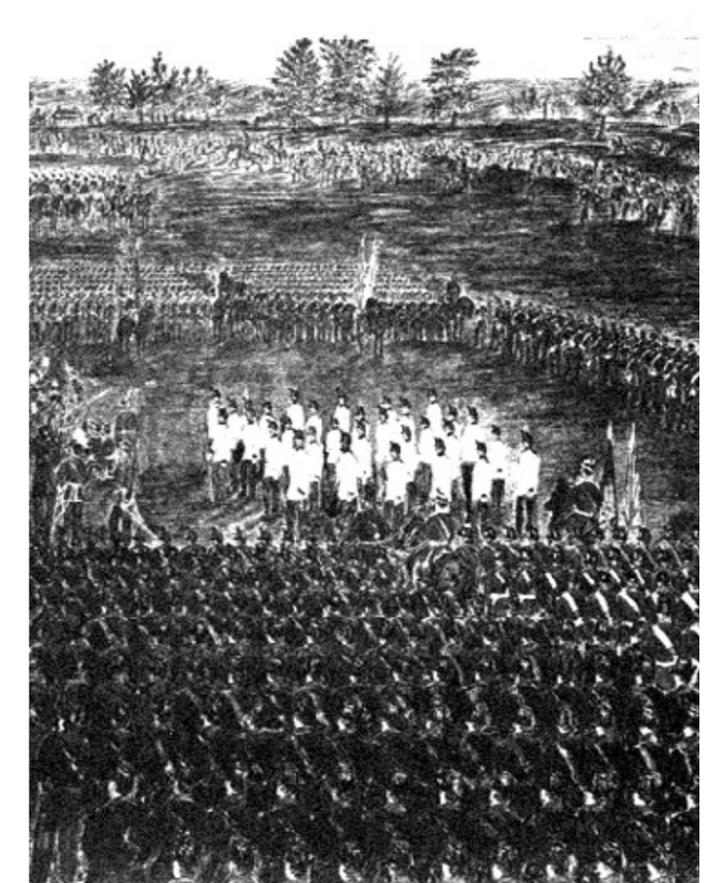


Fig. 3.2 Rassemblement militaire, 5th Royals receive colours from Lady Monck, at Logan's Farm (Parc La Fontaine), 1862.



3.1.2 La conception et la création (1888-1907)

La Ville de Montréal lance les premiers exercices de conception et d'interventions d'aménagement en 1885. La canalisation des ruisseaux et le changement de la topographie du parc marquent le début des transformations. C'est en 1889, sous la direction d'Auguste Pino-teau, surintendant des parcs, que des éléments comme le boulevard du Parc et le chemin de traverse sont introduits; leurs traces existent toujours dans l'actuel axe des avenues Calixa-Lavallée et Émile-Duployé. À la même époque, quelques sentiers internes sont créés, mais ils ne sont que les prémices de l'établissement d'un réel réseau de sentiers imaginés pour le plan d'ensemble du parc daté de 1898.

Ce plan d'ensemble sera déterminant dans l'histoire du parc La Fontaine. C'est lui qui jette les bases de l'aménagement et du caractère paysager du parc tel qu'on le connaît aujourd'hui. La structure spatiale du parc en trois îlots sera confirmée par la définition des deux axes nord-sud qui le traversent. Ainsi, le parc La Fontaine se découpe déjà en trois îlots ayant des fonctionnalités propres et un caractère propre.

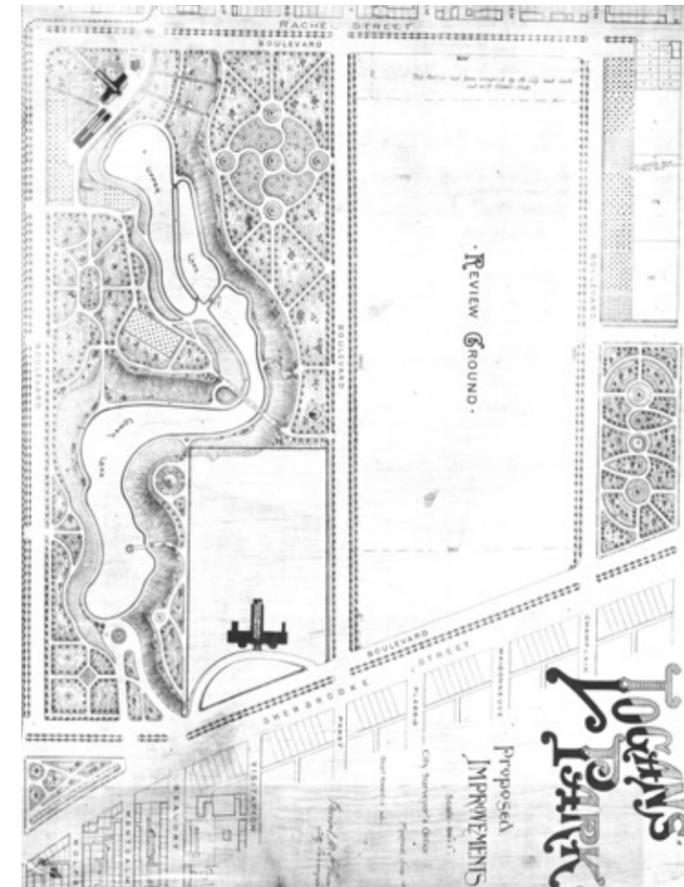


Fig. 3.3 Plan du parc Logan, *Logan's Farm Proposed Improvements*, Percival W. St-George, 1898.

L'îlot ouest : le pittoresque

Le marqueur principal du parc, le bassin, conçu sur deux niveaux, aménagé de ponts et de berges, devient le pivot autour duquel se développe le reste de l'aménagement de l'îlot ouest. Ce nouveau paysage prend rapidement figure d'icône et participera à la valeur identitaire du parc dans la ville. C'est également dans cet îlot que l'on érige les premiers bâtiments, dont les serres déménagées du square Viger et la résidence du surintendant du parc.

L'îlot central : le récréatif

Cet îlot dégagé pour l'exécution de manœuvres et de parades militaires sera maintenu libre et nivelé à la demande du ministère de la Milice et de la Défense qui loue l'espace à la Ville. Cet espace vaste, et ouvert pour l'usage des militaires, donnera le ton pour la vocation future de cet îlot : les militaires le partageront avec les Montréalais qui l'utiliseront comme terrains de jeux, de sports d'équipes et individuels ainsi que comme lieu de rassemblements populaires.

L'îlot est : le formel

Au moment de la conception du plan d'ensemble, tout l'îlot est n'est pas encore la propriété de la Ville. Seule la partie sud est donc pensée dans le plan qui montre une ébauche de jardin formel.

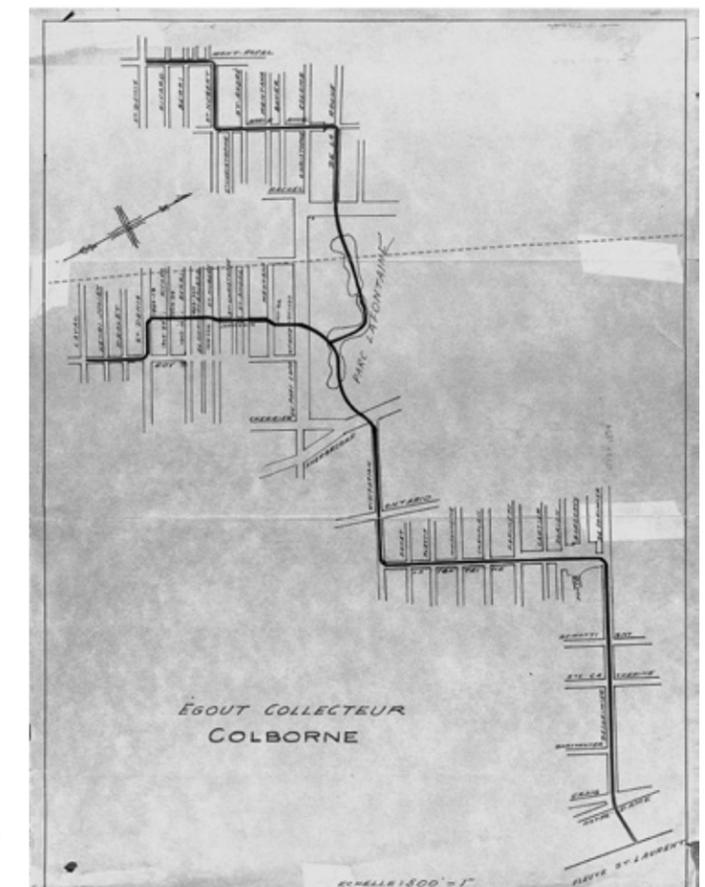


Fig. 3.4 Plan montrant le parcours de l'égout collecteur Colborne qui traverse la ferme Logan, date inconnue.

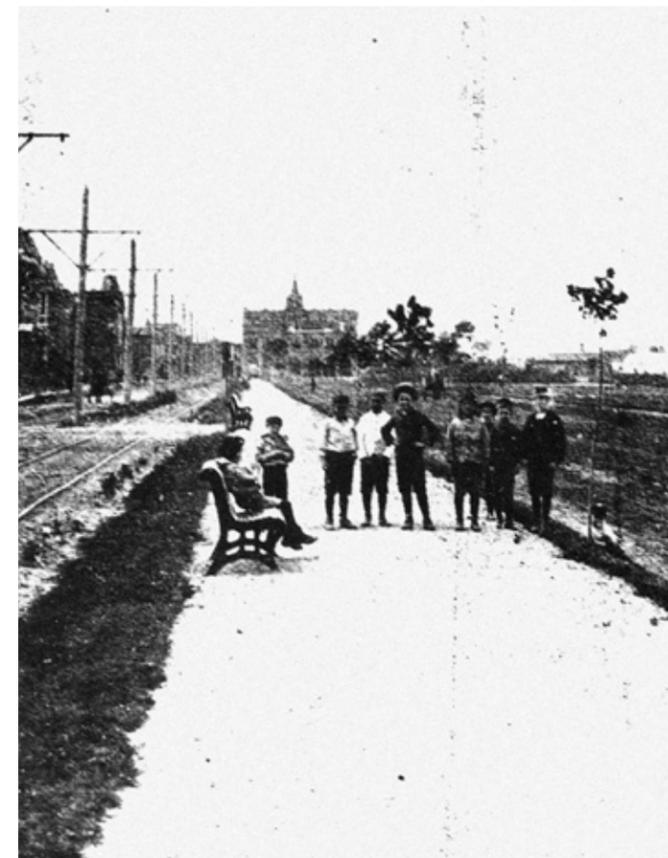
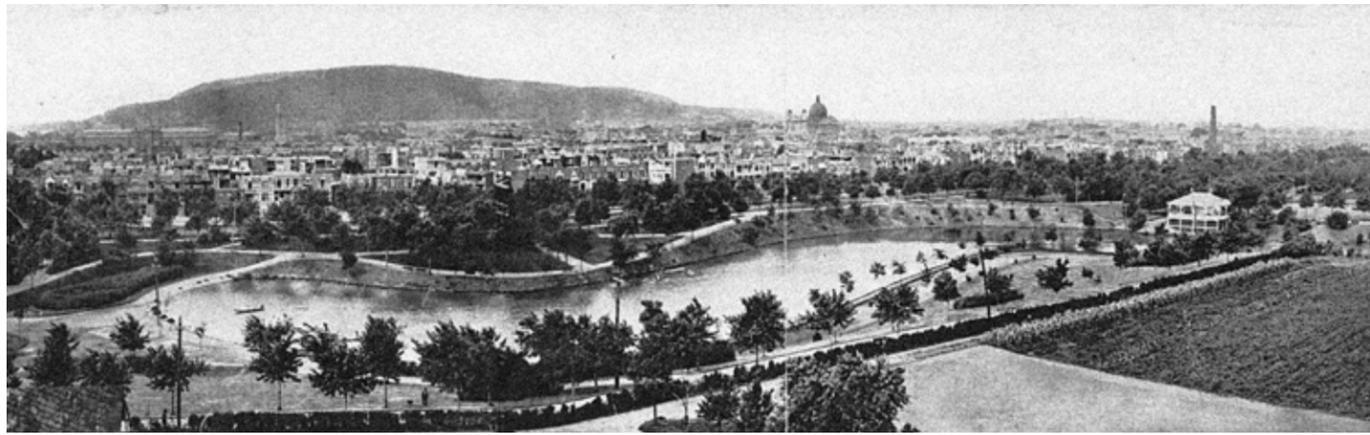


Fig. 3.5 Vue panoramique sur les bassins, 1910.
 Fig. 3.6 Promenade le long du bassin, avant 1909.

Fig. 3.7 Bassin supérieur avec la digue tel que dessiné dans le plan de 1898, vers 1900.
 Fig. 3.8 *Park La Fontaine - Showing conservatories and beautiful surroundings*, date inconnue.

Fig. 3.9 Le boulevard du Parc (avenue Calixa-Lavallée), entre 1890 et 1920.

3.1.3 La consolidation (1908-1949)

Dès l'apparition des aménagements dans le parc, les citoyens s'en approprient les usages. Le boulevard du Parc se remplit de promeneurs du dimanche, et d'autres y font courir leurs chevaux. Le taux de fréquentation ne cesse d'augmenter. C'est un grand succès populaire. Cette époque est marquée par l'influence d'Émile Bernadet qui succède à Auguste Pinoteau à titre de surintendant. Il logera pendant plus de 30 ans dans la maison du surintendant située dans le parc La Fontaine qu'il s'appropriera plus que tout autre parc de la Ville.

En 1900, les quartiers environnants du parc sont majoritairement habités par la classe francophone de Montréal qui se fait aussi de plus en plus présente dans la ville. Pour symboliser cette présence, on cherche à doter le parc d'un nom porteur de sens. Le conseil de la Ville retient le nom de Louis-Hippolyte La Fontaine, un homme politique parmi les plus importants du siècle et considéré comme un éminent défenseur de la langue française. L'association étroite du parc La Fontaine et du nationalisme canadien-français s'inscrit sur plus de 30 ans, se matérialisant, entre autres, par la tenue des festivités de la Saint-Jean-Baptiste. Le parc, maintenant connu sous le nom de « La Fontaine », entre dans l'ère de la consolidation des aména-

gements et confirme sa structure tripartite en accentuant le développement des îlots selon leur caractère.

L'îlot ouest

Durant cette époque, plusieurs projets d'aménagements se concrétisent autour du noyau de l'étang. En 1909, on bétonne une partie du pourtour de l'étang, on construit un belvédère et un kiosque-restaurant où on peut louer des embarcations pour une balade d'agrément sur l'eau. L'année 1914 voit apparaître le pont rustique conçu par Clovis Degrelle. L'implantation du pont reconfigure le lien entre les deux étangs en les joignant par une cascade sous le tablier du pont. Le design décoratif et détaillé du pont, appelé par plusieurs le « pont des amoureux », additionné au spectacle de la cascade d'eau, contribue à amplifier le caractère romantique insufflé par l'étang. C'est en 1930 qu'un acteur important fait son entrée dans le parc : la fontaine lumineuse. Celle-ci marque avec force l'identité du parc La Fontaine à un tel point que plusieurs présumeront qu'elle est à l'origine de son nom. Point de repère, spectacle pour les yeux et attrait touristique, elle sera pendant plus d'une décennie l'une des grandes attractions de l'époque, avec ses jets d'eau allant jusqu'à 20 mètres de haut et ses nombreux jeux de lumière.

C'est aussi dans les années 1930 que le parc embrasse sa dimension culturelle. La construction d'un kiosque à musique et d'une grande place ouverte pour accueillir les foules est menée dans le secteur où l'on construira le théâtre de Verdure 25 ans plus tard.

Toujours dans l'îlot ouest, la Ville développera, par un concours de circonstances, ce qui deviendra le zoo du parc La Fontaine.

L'îlot central

Dès le début du XX^e siècle, les aménagements et les activités dans cet îlot central sont bien établis. L'espace réservé au manège militaire est formalisé par un grand anneau de parade souligné par la plantation de peupliers alignés, dont certains subsistent toujours. Le parterre Sherbrooke, face à l'hôpital Notre-Dame, est pourvu de sentiers de promenade ainsi que de sentiers d'accès au nord. Au fil des ans, l'activité de loisir citoyen prend le pas sur l'usage militaire, et la Ville mettra définitivement le cap vers une offre de loisir organisé. En 1913, la Ville donne son assentiment pour implanter des équipements de jeux pour enfants. Le parc La Fontaine devient ainsi un des tout premiers parcs à proposer des installations récréatives organisées à Montréal. L'opération s'avère un succès populaire et motivera la création de l'organisme municipal, la Division des récréations publiques, jouant ainsi un

rôle important dans le développement de la culture du loisir dans les parcs montréalais.

Ces aménagements marquent les premiers jalons d'une série de phases d'aménagement d'équipements sportifs et récréatifs. Le développement de l'îlot central se consolide également par la construction de bâtiments de service, tels qu'un premier chalet de nécessité dédié à l'usage des enfants et une garderie-pouponnière, qui laisseront place au Centre Calixa-Lavallée érigé en 1932. Ce bâtiment, encore bien droit de nos jours, a servi de chalet pour le parc et de bureaux pour l'administration. Au fil des années, ses fonctions se sont métamorphosées sans toutefois s'éloigner de la vocation communautaire axée sur les loisirs et la récréation.

L'îlot est

La Ville se porte acquéreur de la dernière section de l'îlot est et matérialise son intention d'y aménager un grand square longitudinal par la création de sentiers formels d'inspiration classique. À la suite de cette intervention, peu de choses bougent durant cette période, sauf l'apparition d'un élément notable : la vespasienne. Construite en 1931, elle répond à des besoins d'ordre hygiénique engendrés par l'augmentation de la clientèle non-résidente dans les espaces publics.

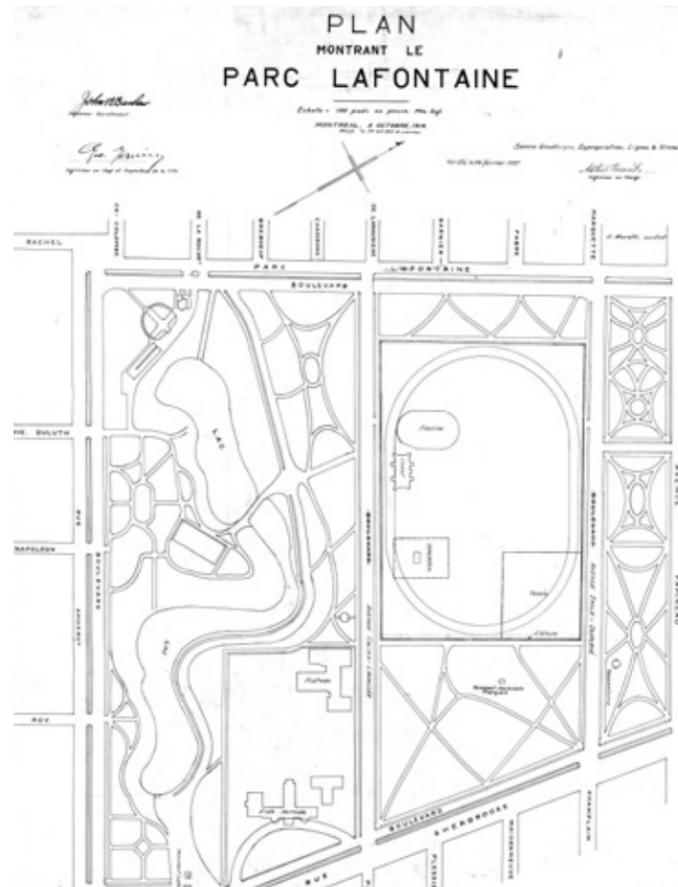


Fig. 3.10 Plan du parc La Fontaine, 1914 / révisé en 1917 / vérifié en 1937.



Fig. 3.11 Édifices le long du bassin inférieur, 1935.



Fig. 3.12 Activités sur l'étang inférieur, 13 juillet 1912.
Fig. 3.13 Émile Bernadet dans la serre d'exposition, date inconnue.

Fig. 3.14 Jeunes hommes assis sur l'herbe, 1905.
Fig. 3.15 Promenade nautique sur les bassins, vers 1910.

Fig. 3.16 Pont rustique de Clovis Degrelle, 1935.
Fig. 3.17 Bassin supérieur avec sa fontaine, 1947.

Fig. 3.18 Belvédère, date inconnue.
Fig. 3.19 Kiosque-restaurant, après 1910.





Fig. 3.20 Centre culturel Calixa-Lavallée, date inconnue.
 Fig. 3.21 Vue à vol d'oiseau du parc La Fontaine, 1927.



Fig. 3.22 Parterre Sherbrooke dans l'îlot central, avant 1924.



Fig. 3.23 Patinoire implantée dans l'îlot central, vers 1935.
 Fig. 3.24 Joueurs de football, vers 1950.

Fig. 3.25 Enfants jouant dans les jeux aménagés en 1913 au parc La Fontaine, 1913.



3.1.4 La programmation et la rénovation (1950-1987)

L'année 1951 marque un tournant dans l'histoire des parcs montréalais avec la nomination d'un surintendant visionnaire, Claude Robillard. Pour lui, les parcs sont des lieux de loisirs et de culture : « Nous ne voulons pas négliger l'art pour le sport ou le sport pour l'art². » Il ajoute :

« [...] les enfants peuvent y fabriquer des marionnettes, y faire de la peinture, participer à une représentation de théâtre ou y danser en tarantelle, – ce qui aurait été inimaginable quand j'avais dix ans. "Que les temps sont changés!" Mais ce qu'il faut dire tout de suite, c'est que mes enfants peuvent encore jouer au baseball ou au tennis au parc La Fontaine. L'art et la culture se sont fait une place au programme récréatif, mais sans dire aux sports et aux balançoires : "Ôtez-vous que je m'y mette." Il y a maintenant quelque chose de nouveau non pas à la place de ce qui existait, mais en plus³. »

Il réfléchit donc à l'avenir des parcs montréalais davantage en termes de programmation des usages, d'usagers et de fonctions qu'en termes d'aménagement paysager d'ensemble. Robillard a de grandes ambitions pour le parc La Fontaine. C'est d'ailleurs là qu'il mettra à exécution ses réalisations les plus probantes à l'échelle de la ville et parmi

les plus chères dans les souvenirs collectifs des Montréalais. Sous son règne, le parc remplit non seulement le rôle de parc de proximité, mais il devient une destination régionale et touristique recherchée.

L'îlot ouest

L'incendie du kiosque-restaurant en 1944 est l'élément déclencheur de la rénovation urbaine de ce secteur. Le changement débute avec une série de démolition. En 1953, on ferme le zoo et on rase les serres jugées dangereuses et irrécupérables. Le pont rustique de même que la maison du surintendant ne seront désormais qu'un souvenir. La disparition de ces derniers témoins de la Belle Époque tourne une page sur le passé. Le parc entre dans « l'ère moderne ». Les années 1950 marquent le secteur ouest avec l'aménagement du « noyau moderne » qui comprend le chalet-restaurant, le théâtre de Verdure, la modification du tracé des bassins, le nouveau pont-traverse et le Jardin des merveilles. Le théâtre de Verdure s'avéra un projet novateur et déterminant dans l'établissement de l'image et du caractère culturel du parc. Claude Robillard fait d'abord construire la fameuse Roulotte, une scène ambulante qui sera animée par le comédien Paul Buissonneau. Cette initiative marquera la scène culturelle montréalaise et l'imaginaire de milliers d'enfants pendant plusieurs décennies.

Le théâtre de Verdure voit le jour en 1956. Conçu entièrement par les architectes de la Ville, il demeure un exemple original d'intégration d'un équipement à ciel ouvert dans un parc à caractère urbain, comme le parc La Fontaine, et un prototype de la démocratisation de la culture. Il s'avéra une source d'inspiration et d'influence dans le paysage culturel du Québec.

L'imaginaire de Robillard est loin de s'arrêter là. En 1957, il conçoit ce qui est encore aujourd'hui un souvenir impérissable dans le cœur des Montréalais : le Jardin des merveilles. Inspiré des contes et des fables, le Jardin des merveilles met en scène un cheptel animalier de plus de 500 vertébrés et est agrémenté d'espaces de jeux et de récréation qui occupent le secteur nord-est de l'îlot ouest.

Ce jardin zoologique devient rapidement le rendez-vous de nombreuses familles montréalaises et de touristes. Il laissera sa trace dans les mémoires comme un espace empreint de magie calquée sur l'imaginaire de l'enfant. Les générations qui l'ont visité s'en souviennent avec une émotion palpable, une nostalgie que l'on soupçonne être l'un des facteurs d'attachement important au parc.

L'îlot central

La Ville procède à l'amélioration des équipements sportifs, et on construit l'ensemble que forme le pavillon des baigneurs

et les deux patageoires dans la partie nord. De plus, on diversifie l'offre d'activités pour toucher toutes les générations en ajoutant des équipements extensifs, comme les jeux de fer, jeux de dames, croquets, etc.

L'îlot est

Durant cette période, aucune intervention n'est réalisée dans cet îlot.

2 Julie LAFONTAINE. « Claude Robillard : auteur, ingénieur et visionnaire », [En ligne], dans *Archives de Montréal*, 25 mai 2006. [http://archivesdemontreal.com/2006/05/25/claude-robillard-auteur-ingenieur-et-visionnaire/].

3 Claude ROBILLARD, ingénieur et directeur du Service des parcs de Montréal. Conférence « Les ressources et notre avenir », Culture et récréation Montréal, AVM, Fonds Claude Robillard, P 137, S3, D4, après mai 1953.



Fig. 3.26 Vue oblique du Jardin des merveilles, 1962.



Fig. 3.27 Roulotte de Paul Buissonneau, 1953.



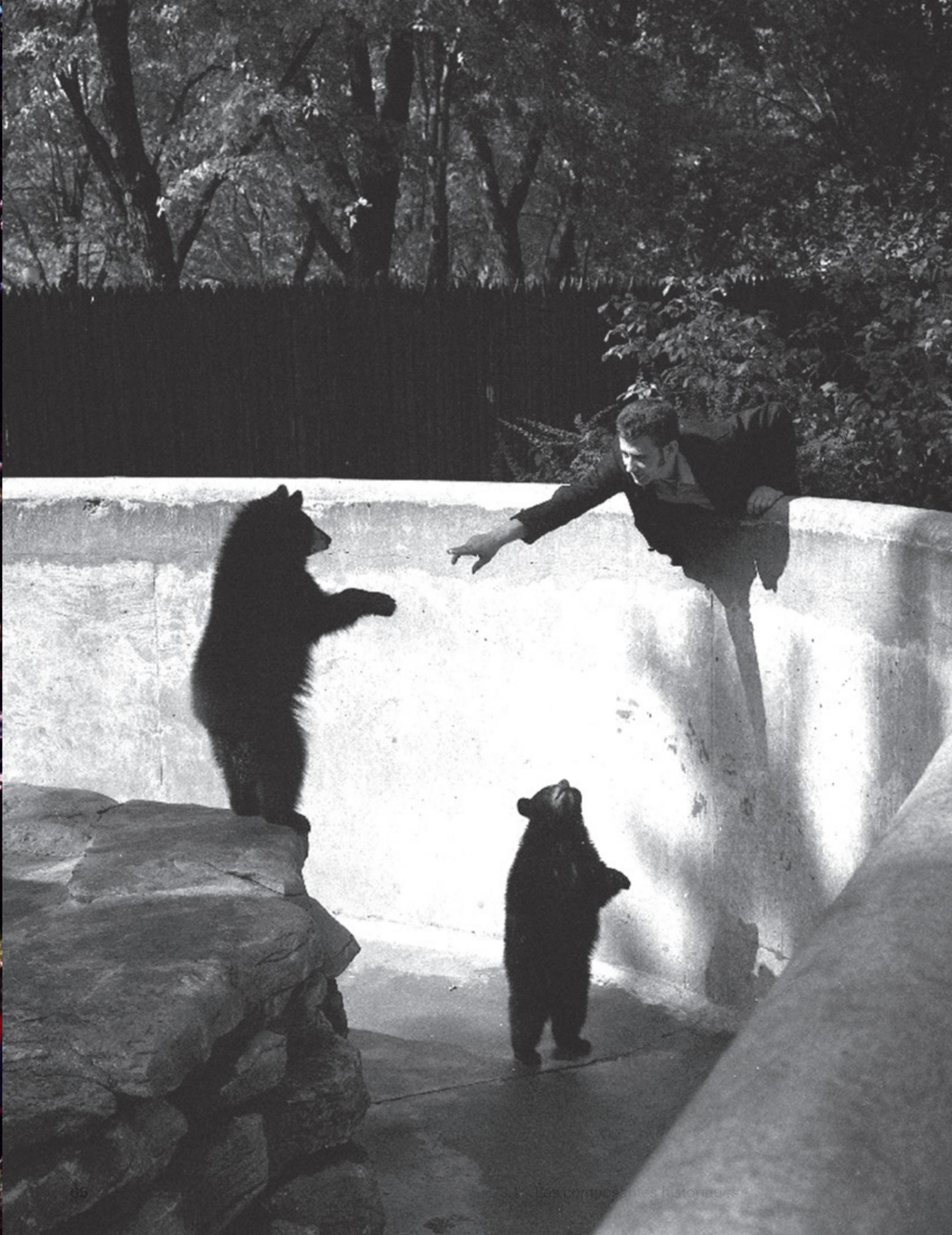
Fig. 3.28 Théâtre de Verdure, 1955.



Fig. 3.29 Roulotte de Paul Buissonneau, 1953.



Fig. 3.30 Théâtre de Verdure, 1955.



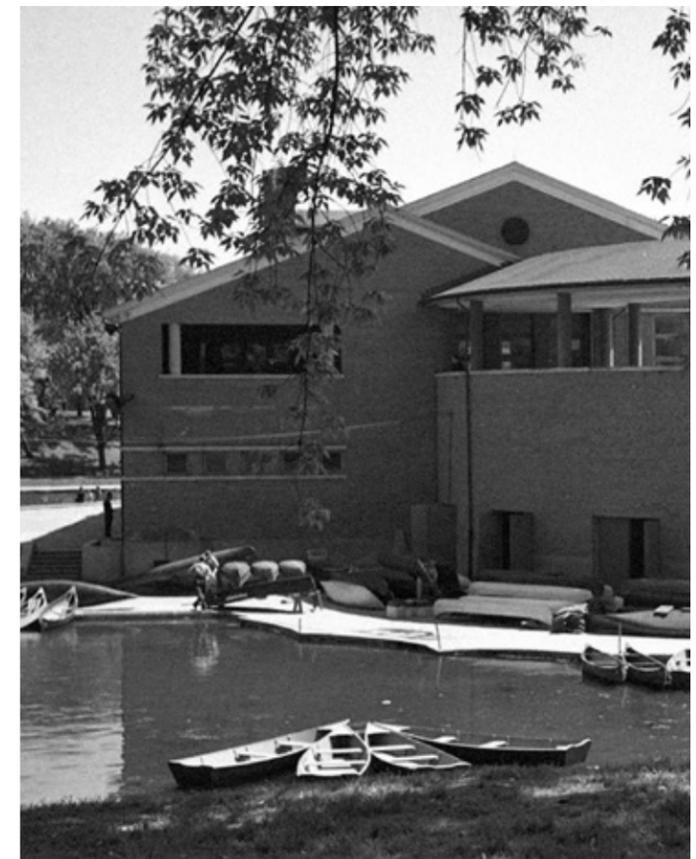


Fig. 3.31 Jardin des merveilles, 1961.
 Fig. 3.32 Vue aérienne du Jardin des merveilles, 1962.
 Fig. 3.33 Carte postale du Jardin des merveilles, vers 1967.

Fig. 3.34 Spectacle d'otaries au Jardin des merveilles, vers 1965.
 Fig. 3.35 Méo le paon, dans le Jardin des merveilles, 1967.

Fig. 3.36 Le Jardin des merveilles, date inconnue.
 Fig. 3.37 Façade avant du chalet-restaurant, 1953.
 Fig. 3.38 Parc La Fontaine à Montréal, Gabor Szilasi, 1963.

Fig. 3.39 Façade arrière du chalet-restaurant, date inconnue.
 Fig. 3.40 Jeux de dames au parc La Fontaine, 1957.
 Fig. 3.41 Le Jardin des merveilles en hiver, vers 1968.



3.1.5 La réinterprétation (1988-1999)

Dans les années 1980, le Jardin des merveilles vieillit, les bâtiments deviennent désuets, les installations perdent leur lustre d'antan, les animaux se trouvent dans une situation d'insalubrité, et la Ville enregistre plusieurs plaintes concernant odeurs et bruits. L'année 1988 est celle de la fin de cette aventure dans le parc, ce qui laissera un vaste espace vacant. Ce retrait, additionné à l'état de vétusté avancé de plusieurs secteurs, est l'occasion de lancer une réflexion élargie sur l'ensemble du parc. Cette période est marquée par l'arrivée d'une nouvelle expertise en aménagement à la Ville de Montréal avec la constitution d'une équipe d'architectes paysagistes. La démarche de planification se distingue par une valorisation des besoins du quartier au profit de la vocation régionale. Le renforcement du caractère « vert », de l'ambiance esthétique et de la conservation de l'intégrité du lieu sont les objectifs principaux de l'opération de rajeunissement. Les principales intentions d'aménagement réalisées alors sont les suivantes :

L'îlot ouest

- Fermeture de la section centrale de l'avenue Calixa-Lavallée à la circulation automobile et prolongement de l'aménagement du parc pour lier les sentiers des îlots ouest et central;
- Fermeture des aires de stationnement périphériques, création d'un stationnement à l'avant de l'école Le Plateau et le long de l'avenue Calixa-Lavallée;
- Réaménagement du secteur du Jardin des merveilles en espace vert incluant une placette et un monument en l'honneur de Félix Leclerc;
- Aménagement du seuil d'entrée nord-est et conception de l'allée formelle vers le belvédère;
- Aménagement du belvédère Léo-Ayotte en axe avec la rue Roy et en relation avec l'œuvre d'art *Leçon singulière*;
- Réaménagement des étangs : revégétalisation d'une section des berges, création d'un pont et d'une cascade qui réintroduit l'ancien lien entre les bassins, et travaux de réfection du système de pompage.

L'îlot central

- Aménagement d'une aire de jeux pour enfants (2-6 ans, 6-12 ans);
- Réaménagement des terrains de tennis;
- Placette et monument dédié à Charles de Gaulle;
- Aménagement et relocalisation de l'aire d'exercices canins.

L'îlot est

- Aménagement d'une placette et déménagement du monument aux soldats français.

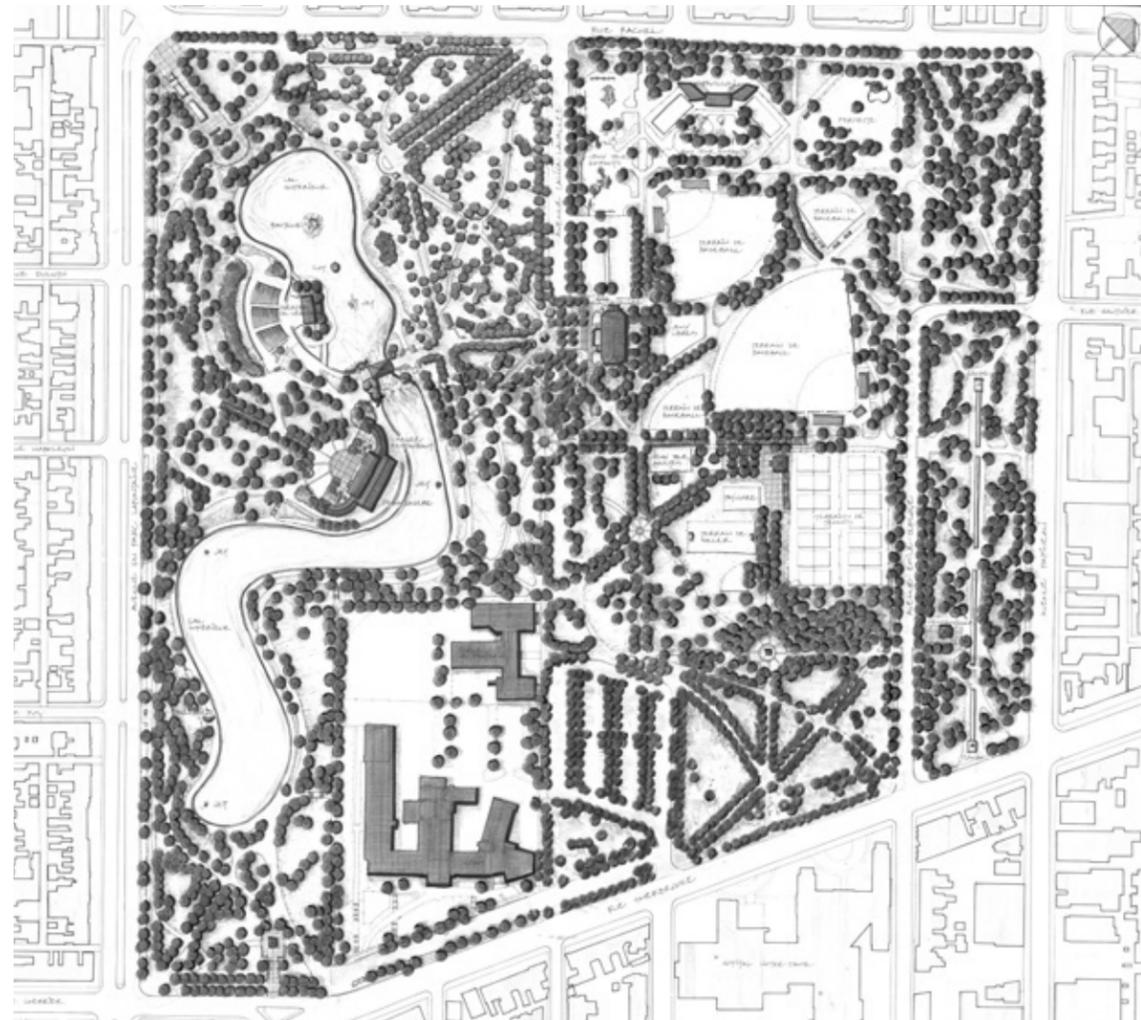


Fig. 3.42 Esquisse préliminaire du projet de réaménagement du parc La Fontaine, Gilles Roy, 1990.



Fig. 3.43 Belvédère Léo-Ayotte - *Les leçons singulières*, volet 2.

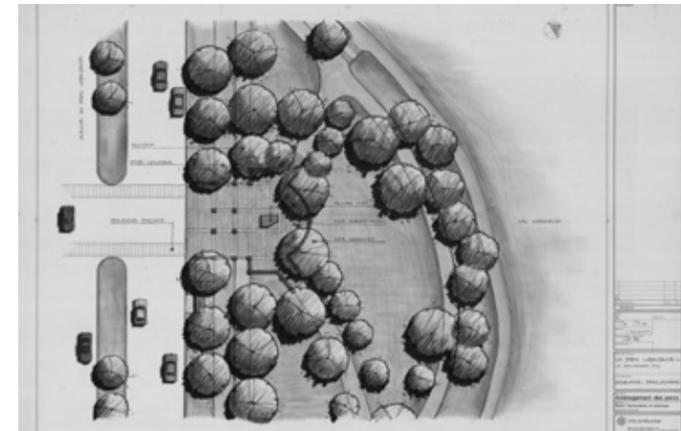


Fig. 3.44 *Debout! Monument à Félix Leclerc*, 1989.
 Fig. 3.45 Esquisse préliminaire, le belvédère Roy, parc La Fontaine, Gilles Roy, 1989.
 Fig. 3.46 Vue de l'étang avec le pont et le chalet-restaurant en arrière-plan, date inconnue.

Fig. 3.47 Allée formelle nord-est, 2016.
 Fig. 3.48 Aire de jeux, vers 1995.

3.1.6 Au tournant du XXI^e siècle

Avec la crise du verglas de 1998, le parc connaît une entrée difficile dans le nouveau millénaire. La canopée vieillissante, constituée en grande partie d'érables argentés et déjà malmenée par le piétinement des usagers, est fragilisée et se relève difficilement de l'évènement. Plusieurs arbres doivent être émondés sévèrement, voire coupés. Le vieillissement du parc commence à se faire sentir. Consciente de cette réalité, la Ville se consacre, au début des années 2000, à l'élaboration de plusieurs études en prévision de la planification du plan directeur. Recherche documentaire, comptage véhicular, énoncés patrimoniaux, inventaires phytosanitaires et expertise de l'étang sont quelques exemples à citer.

L'îlot ouest

Les habitudes de la clientèle des grands parcs changent, et l'on remarque un intérêt soutenu pour la santé physique et les déplacements actifs. En 2007 est inaugurée la borne kilomètre-zéro sur le tracé de la Route verte, qui fait partie du réseau cyclable de la Ville de Montréal et qui passe dans le parc. Signe des temps, on plante aussi un programme de gestion des matières résiduelles et on intègre des compartiments de recyclage aux corbeilles à déchets.

Après moult rebondissements, on voit enfin renaître le chalet-restaurant. Plusieurs travaux de réfection et d'aménagement intérieur achevés, Espace La Fontaine ouvre ses portes en 2011 et réanime ce bâtiment de l'époque moderne. La réouverture du service de restauration au chalet-restaurant sera accueillie avec beaucoup d'enthousiasme par la population. Ironie du sort, c'est le théâtre de Verdure qui, lui, doit cesser ses activités. En 2014, on ferme définitivement le théâtre pour cause de danger structural imminent.

L'îlot central

La demande de nouveaux équipements sportifs motive la construction de terrains de volleyball de plage et d'un mini-soccer en 2014. Aussi la Ville amorce un programme de réfection et de mise aux normes au Centre culturel Calixa-Lavallée. Le défi est de taille et, depuis 2011, des travaux s'y déroulent toujours. Finalement, on procédera à des travaux de réfection de l'éclairage des plateaux sportifs et de l'obélisque hommage à Charles de Gaulle.

L'îlot est

Bien que cet îlot semble laissé à lui-même, les années 2000 se révèlent une période importante pour la suite de son histoire. À la lumière d'une étude historique sur l'aménagement des squares de Montréal, il s'avère être l'un des premiers squares aménagés de la ville :

« Le square du parc La Fontaine, le plus long square à Montréal, se compose de deux rectangles séparés d'une étroite rue et occupe l'entièreté du flanc est du grand parc [...]. Les formes de "nœuds papillon ou de papillote de bonbon" privilégiées au square du parc La Fontaine, et également au square Sir-Georges-Étienne-Cartier, trouvent leurs correspondants dans les squares Cavendish et Portman du West End de Londres⁴. »

Les vestiges des anciens tracés prennent donc une valeur patrimoniale inestimable.

4 Jonathan CHA. *Formes et sens des squares victoriens montréalais dans le contexte de développement de la métropole (1801-1914)*, Thèse (Doctorat en études urbaines), Université du Québec à Montréal, 2013.

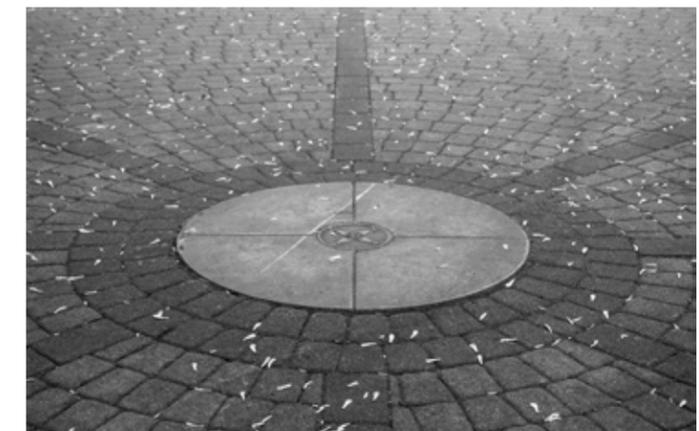


Fig. 3.49 Terrain de volleyball, 2016.
Fig. 3.50 Terrain de mini-soccer, 2016.

Fig. 3.51 Piste cyclable dans le parc La Fontaine, A. Campeau-Vallée, 2016.
Fig. 3.52 Intérieur du chalet-restaurant, SPGVMR, 2017.

Fig. 3.53 Montage de l'obélisque en hommage à Charles de Gaulle, 1991.
Fig. 3.54 Édifice Calixa-Lavallée lors des travaux de 2016.

Fig. 3.55 Secteur réaménagé de l'axe Calixa-Lavallée, SGPVMR, 2017.
Fig. 3.56 Borne kilomètre-zéro de la Route verte, 2015.

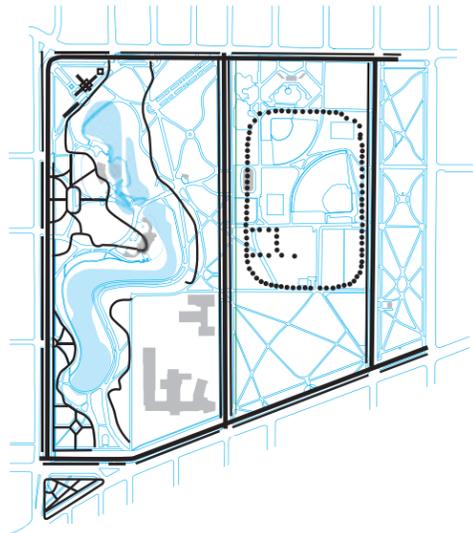
3.1.7 Synthèse du développement historique du parc

Un survol de l'ensemble des phases évolutives du parc La Fontaine révèle une constance dans le développement des aménagements qui se sont construits secteur par secteur. Pour chaque période de l'histoire, le responsable en charge du parc a investi une partie spécifique du parc en fonction des tendances et des mœurs de son époque. Ainsi, le parc s'est dessiné un morceau à la fois, pour se réinventer dans les années 1950 et se réinterpréter dans les années 1990.

Les périodes évolutives

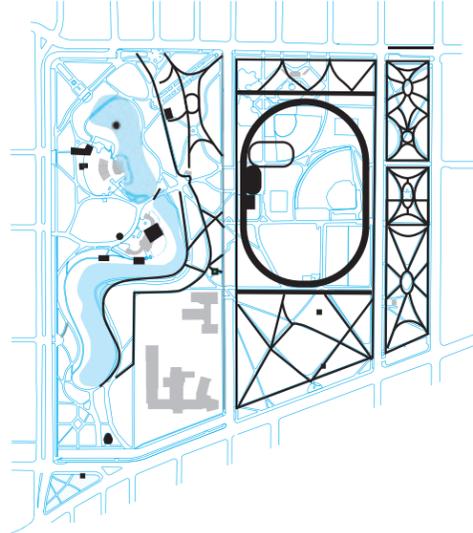
1888-1907

Conception et création



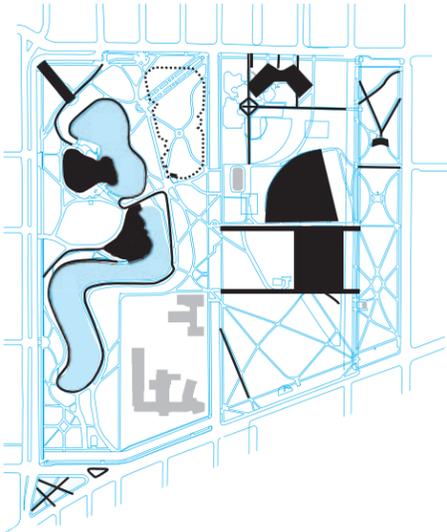
1908-1949

Consolidation



1950-1987

Programmation et rénovation



1988-1999

Réinterprétation

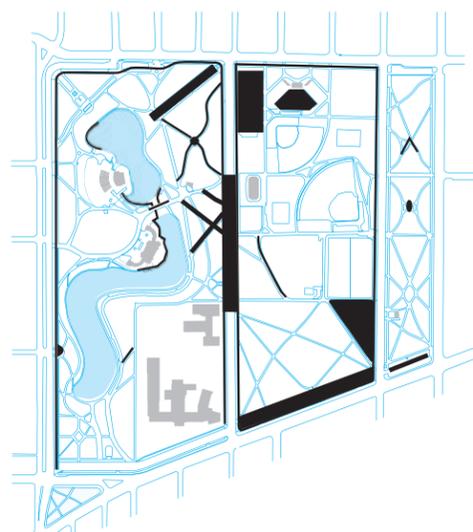


Fig. 3.57 Cartes illustrant les phases évolutives du parc La Fontaine, 2017.



Les composantes paysagères

3.2.1 Les interfaces

Mise en contexte

L'interface du parc constitue le mince espace qui relie le parc et son contexte urbain. Il donne l'impression sur le parc vu de la rue. L'échelle du réseau viaire, l'aménagement urbain, les alignements d'arbres et le contexte architectural environnant contribuent à le qualifier. À cet effet, les quatre voies qui encadrent le parc et celles qui le traversent entretiennent une relation particulière avec lui :

- L'avenue du Parc-La Fontaine;
- La rue Rachel;
- L'avenue Papineau;
- La rue Sherbrooke;
- Les interfaces internes (avenues Calixa-Lavallée et Émile-Duployé).

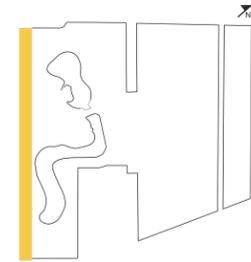
Évolution

Le boulevard La Fontaine est à la base de la figure d'encadrement du parc. Bordant le pourtour du parc, il a été intégré soit dans le réseau viaire, soit dans le parc sous le tracé d'un trottoir, d'un stationnement ou d'un parterre. Héritier de ce tracé encadrant, le parc présente un modèle particulier d'aménagement du domaine public, notamment pour l'implantation des trottoirs piétons qui se trouvent à l'intérieur du parc et sont séparés de la rue par une banquette plantée. Ainsi le promeneur qui emprunte les rues sur les côtés du parc profite en quelque sorte de l'ambiance que ce dernier procure. L'apparition des stationnements dans les années 1950 a créé une discontinuité dans le tracé initial de l'ancien boulevard, et les trottoirs piétons ont été relégués en bordure de la rue.

Portrait actuel

Interface avenue du Parc-La Fontaine

Sûrement la relation la plus forte entre le parc et son encadrement urbain, cette interface conjugue harmonieusement l'avenue aménagée d'un terre-plein planté d'arbres et le cadre bâti homogène de haute qualité qui contribue à souligner la présence du parc. L'interface, qui se trouve au niveau de la rue mais en point haut par rapport au parc, crée une zone d'approche qui laisse découvrir progressivement de multiples vues sur le bassin. L'aménagement du belvédère Léo-Ayotte exploite à merveille cette particularité topographique du front ouest du parc. La frange ouest du parc se caractérise par la présence de nombreux axes de circulation, dont la piste cyclable apparue dans les années 1980. Il est à noter que l'ancien tracé du boulevard s'inscrit en partie dans l'axe véhiculaire est de l'avenue du Parc-La Fontaine et inclut le terre-plein.



Coupe avenue du Parc-La Fontaine

- Avenue du Parc-La Fontaine
- Axe piétonnier
- Terre-plein
- Plantation en banquette avec sentier improvisé
- Piste cyclable
- Limite cadastrale

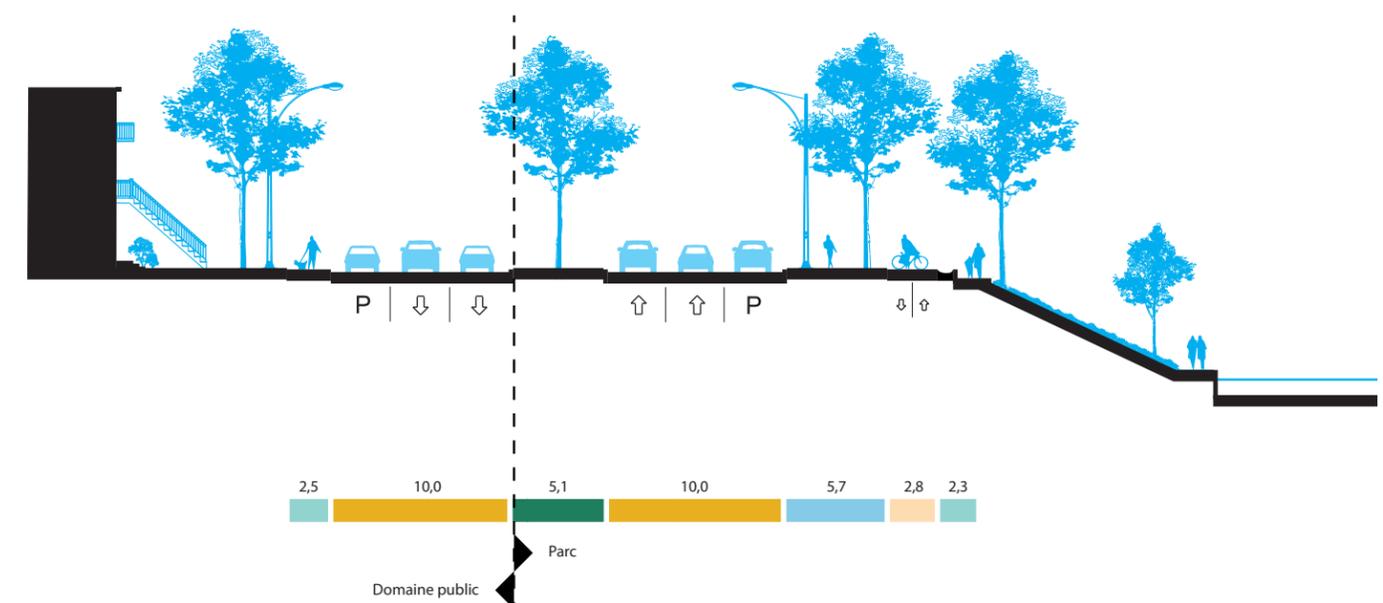


Fig. 3.58 Coupe de l'interface de l'avenue du Parc-La Fontaine, 2017.

Interface Rachel

Le front nord du parc se distingue par l'échelle piétonne. La proximité des quartiers, la largeur réduite de la chaussée comparativement aux autres voies qui encadrent le parc et le va-et-vient incessant des piétons et des cyclistes contribuent à ce tissage intime entre le parc et le contexte urbain. L'aménagement récent du terre-plein planté d'arbres, qui délimite la piste cyclable, réhausse le caractère verdoyant procuré par le parc et permet aussi d'affirmer un lien concret avec le parc du Mont-Royal. L'interface Rachel connaît deux déhanchements importants aux extrémités est et ouest du parc. La section nord-ouest, tronquée par la bretelle issue de l'avenue du Parc-La Fontaine, complexifie l'accès au seuil d'accueil et confine un secteur du parc entre la bretelle et la piste cyclable. Ces changements de tracé en bordure du parc créent une brisure du rythme et de l'axe de l'alignement d'arbres. De plus, l'emplacement des trottoirs varie en fonction de la géométrie de la rue, nuisant à l'homogénéité de l'interface dans son ensemble.



Coupe rue Rachel

- Rue Rachel Est
- Axe piétonnier
- Terre-plein
- Plantation en banquette avec sentier improvisé
- Piste cyclable
- Bretelle d'accès (avenue Parc-La Fontaine)
- Limite cadastrale

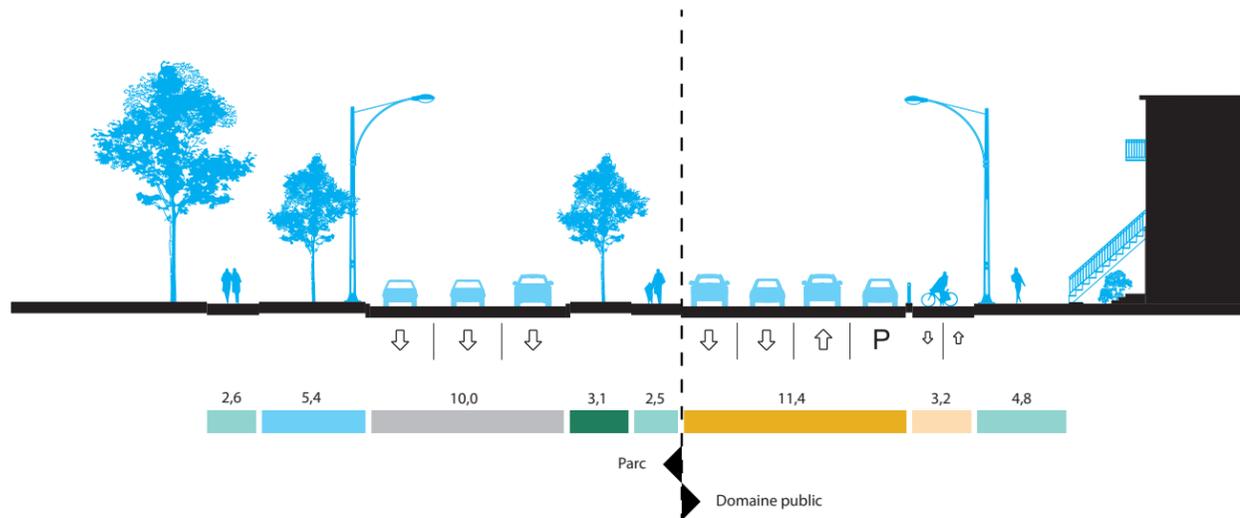
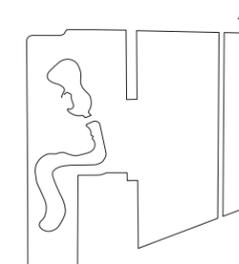


Fig. 3.59 Coupe de l'interface de la rue Rachel, 2017.

Interface Papineau

Cette interface est la plus homogène des quatre. L'alignement d'arbres principalement composé d'érables de Norvège et l'axe droit du trottoir qui s'étend du nord au sud produisent une frange uniforme presque impénétrable. En effet, l'interface Papineau laisse place à peu d'ouvertures visuelles et, concrètement, aucun seuil contribue à officialiser les entrées ni à établir un dialogue avec le quartier adjacent.



Coupe avenue Papineau

- Avenue Papineau
- Axe piétonnier
- Plantation en banquette avec sentier improvisé
- Limite cadastrale

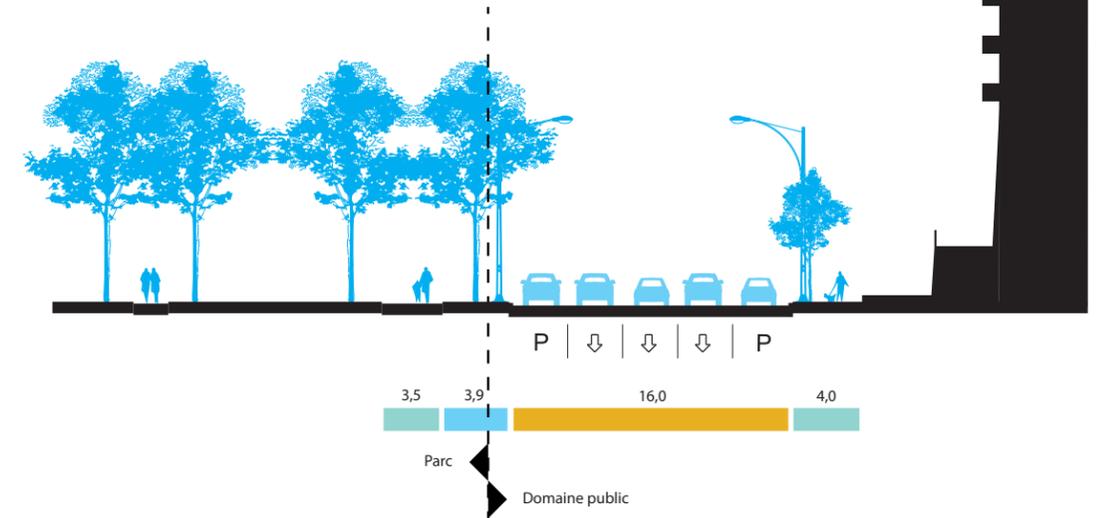
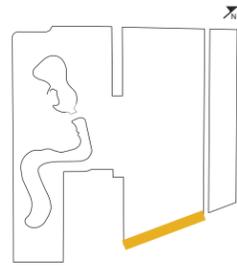


Fig. 3.60 Coupe de l'interface de l'avenue Papineau, 2017.

Interface Sherbrooke

Artère majeure de la ville de Montréal, la rue Sherbrooke a une incidence concrète sur le tracé frontal du parc. L'échelle de la rue et le caractère institutionnel se répercutent sur la forme du trottoir qui prend l'apparence d'un parvis dans la portion centrale face à l'hôpital Notre-Dame. L'alignement d'arbres est maintenu, mais planté en fosses indépendantes, créant un intermède dans le modèle d'ensemble de la banquette plantée. Cette section de l'interface représente le lien le plus probant avec le parc puisque le reste de l'interface est occupé de stationnements qui isolent le parc de la rue. De plus, le triangle Cherrier, qui met en scène les drapeaux de Buren, accentue cette coupure. Bien que cet espace fasse partie du parc, l'aménagement paysager du triangle et l'échelle de l'œuvre d'art entretiennent un dialogue institutionnel qui l'associe avec le caractère de l'artère et non avec celui du parc.



Coupe rue Sherbrooke Est

- Rue Sherbrooke Est
- Axe piétonnier avec arbre en fosse
- Plantation en banquette avec sentier improvisé

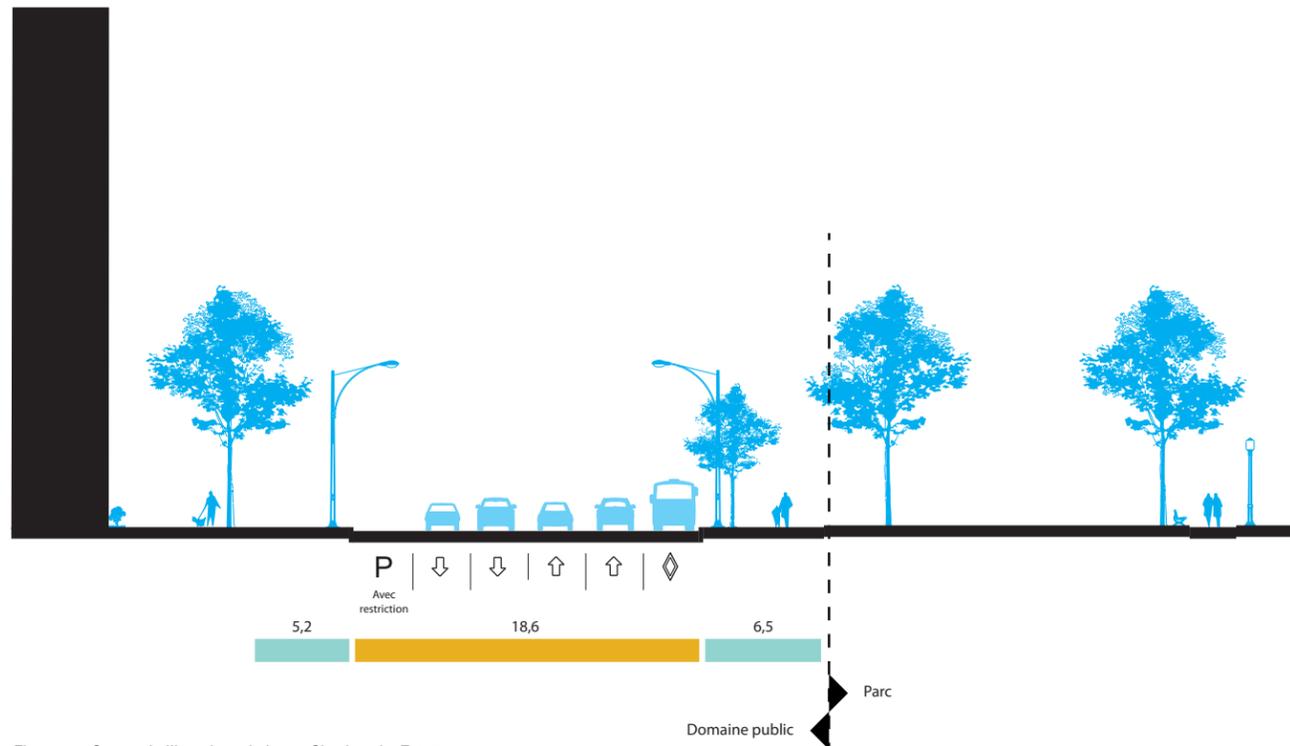
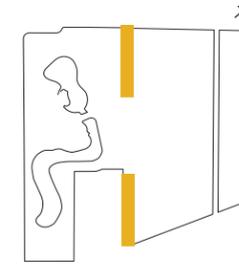


Fig. 3.61 Coupe de l'interface de la rue Sherbrooke Est, 2017.

Les interfaces internes

L'avenue Calixa-Lavallée

L'interface de cette voie intérieure du parc se distingue par la présence ponctuelle de seuils de bâtiments dont ceux du Centre culturel Calixa-Lavallée, de l'école primaire Le Plateau et du pavillon La Fontaine. Actuellement ces seuils sont peu intégrés à l'interface. De plus, le cul-de-sac engendré par la jonction centrale des îlots ouest et centre crée une obstruction de l'axe visuel et diminue la force des alignements d'arbres.



Coupe avenue Calixa-Lavallée

- Avenue Calixa-Lavallée (portion nord)
- Axe piétonnier
- Plantation en banquette
- Limite cadastrale

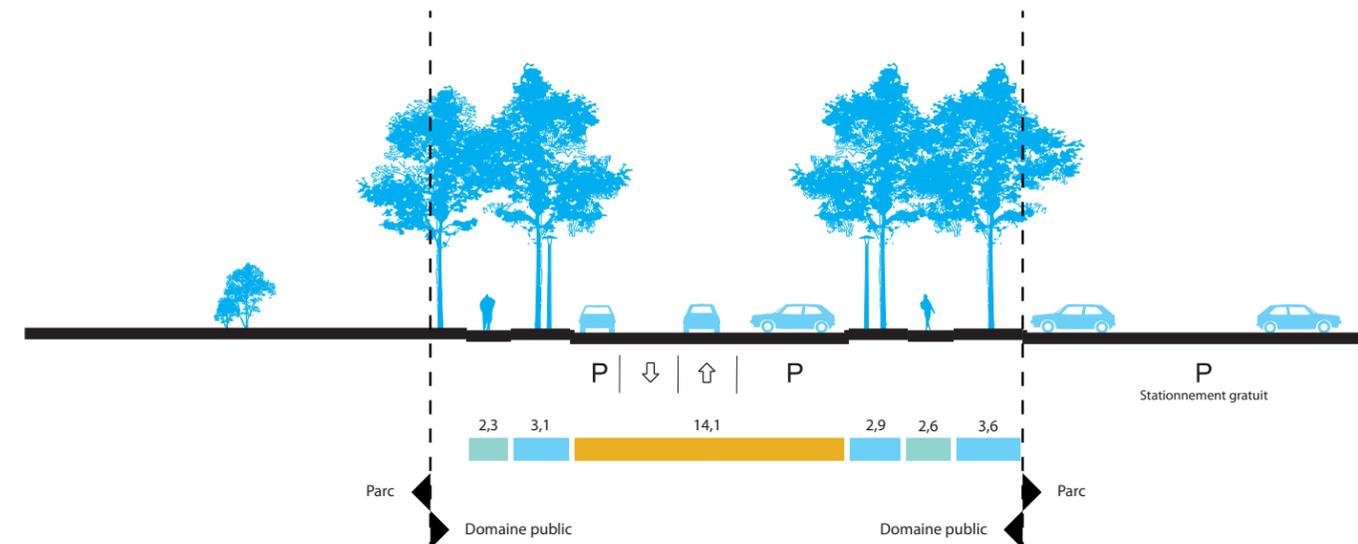
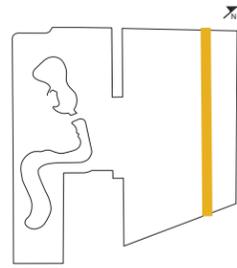


Fig. 3.62 Coupes des interfaces des avenues Calixa-Lavallée et Émile-Duployé, 2017.

L'avenue Émile-Duployé

Le déséquilibre de cette interface se fait sentir entre les côtés est et ouest. En effet, le côté ouest de l'avenue semble à découvert et moins encadrant que le côté est. La présence de plateaux sportifs dépourvus d'arbres contribue sans doute à accentuer cette impression. De plus, une section de piste cyclable apparaît dans la partie nord-ouest de la rue et participe à ce déséquilibre géométrique.



Coupe avenue Émile-Duployé

- Avenue Émile-Duployé
- Axe piétonnier
- Plantation en banquette
- Limite cadastrale

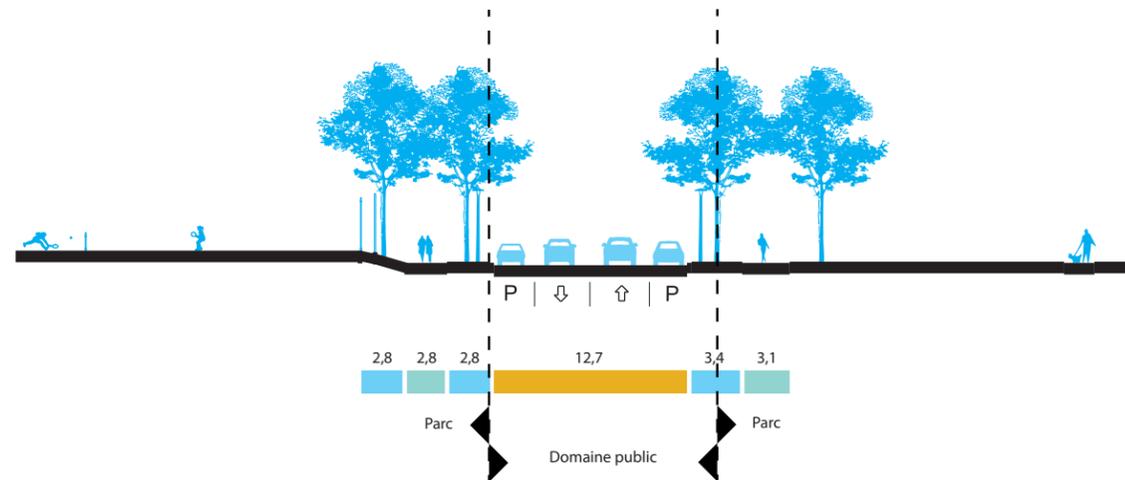


Fig. 3.63 Coupe de l'interface de l'avenue Émile-Duployé, 2017.

Synthèse caractéristique de l'interface

Valeur de la composante dans le paysage

- L'ancien boulevard constituant la structure d'encadrement actuel;
- La présence distinctive des trottoirs piétons à l'intérieur du parc;
- Les banquettes plantées d'alignements d'arbres à grand déploiement qui encadrent le parc;
- La présence ponctuelle de seuils d'entrée;
- La relation entre les accès au parc et la trame des rues périphériques.

Les problèmes principaux

- La piste cyclable à l'intérieur des limites du parc;
- Les stationnements qui segmentent l'expérience de promenade périphérique et isolent le parc de son contexte;
- Le manque d'uniformité du tracé d'encadrement.

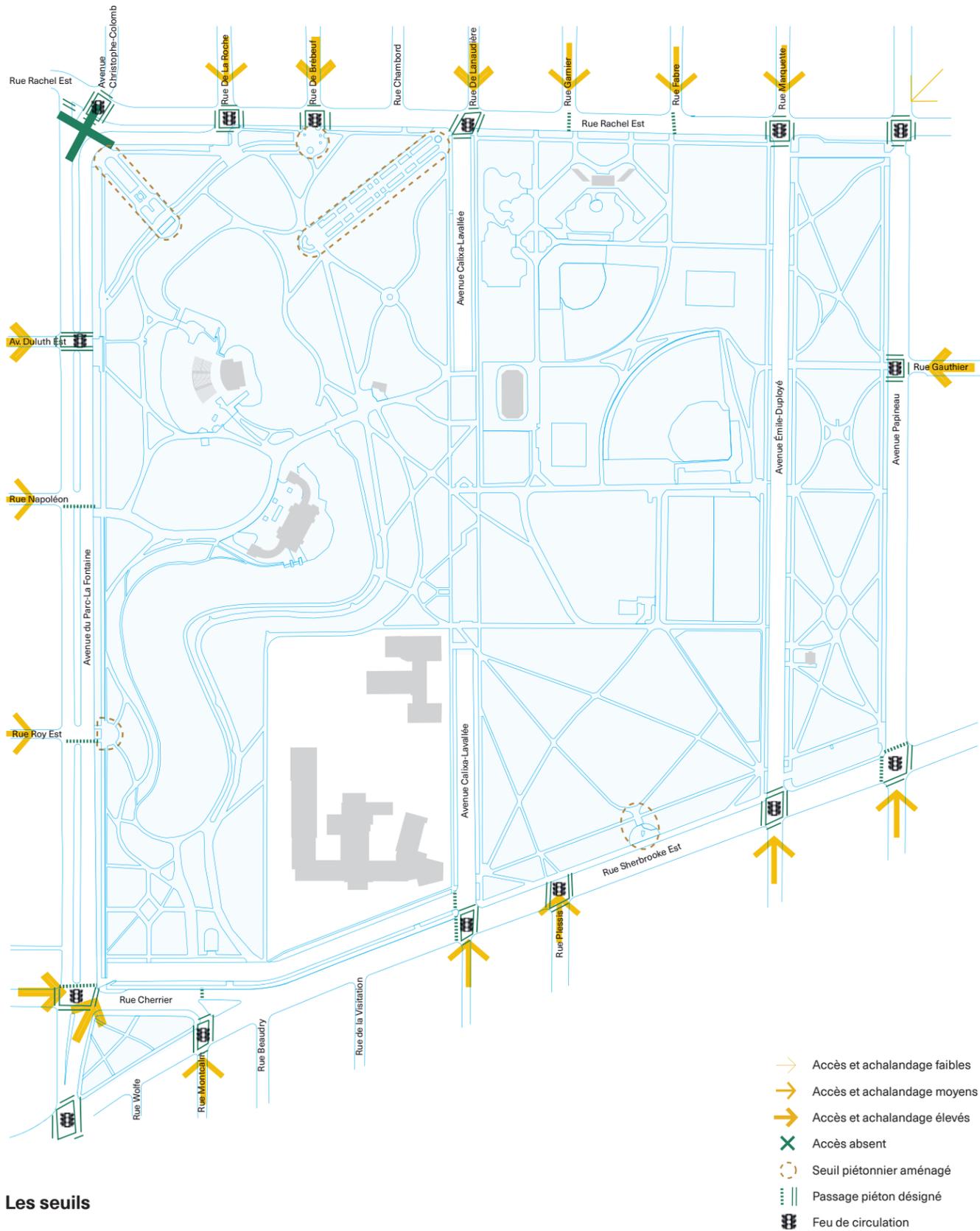
3.2.2 Les seuils et les accès

Mise en contexte

Au centre d'un quartier dense, on entre dans le parc par tous les fronts. À quelques exceptions près, la plupart des accès sont appuyés par le tracé de traverses piétonnes qui favorisent le transit entre le parc et le quartier. Certains accès ressortent comme les seuils officiels du parc de par leurs aménagements plus élaborés. Ainsi, quatre seuils aménagés se concentrent principalement dans l'îlot ouest et un autre est situé sur le front sud de la rue Sherbrooke dans l'îlot centre. Leur présence est soulignée par un marqueur d'intérêt, une œuvre d'art, un monument ou encore un point focal. L'aménagement des seuils n'est cependant pas un gage d'usage élevé. En effet, d'autres accès aux aménagements plus discrets, voire inexistant, mais dont la position stratégique est liée aux quartiers des usagers quotidiens, sont très utilisés, par exemple l'accès au sentier transversal du parc en axe avec la rue Napoléon à l'ouest et la rue Gauthier à l'est. Le double usage, cycliste et piéton, est aussi un facteur important de forte fréquentation, notamment au coin de l'avenue du Parc-La Fontaine et de la rue Cherrier.

Évolution

L'apparition des stationnements dans les années 1950 a beaucoup modifié le tracé des accès au parc, notamment celui du seuil aménagé pour le monument Louis-Hippolyte La Fontaine qui a été retiré de la rue Sherbrooke et a été déconnecté du lien avec l'ancienne Bibliothèque centrale de Montréal. La notion de seuil fait un retour particulièrement marquant dans les années 1990, au cours desquelles l'aménagement mise sur la desserte du quartier et nécessairement sur l'accès au parc. Cette période voit apparaître trois seuils majeurs : l'allée formelle nord-est, le belvédère Léo-Ayotte et l'entrée formelle de l'obélisque Charles de Gaulle. Les seuils de l'îlot ouest s'ajoutent à l'axe monumental nord-ouest, dont l'échelle et la géométrie semblent avoir été la base de leur élaboration.



Les seuils

0 m 50 m 100 m 200 m



A



D



B



E



C

A Accès des rues Cherrier et Montcalm
D Accès avenue Papineau et rue Gauthier

B Accès avenues Duluth Est et Parc-La Fontaine
E Accès rue Rachel et avenue Calixa-Lavallée

C Accès rues De Lanaudière et Rachel

Fig. 3.64 Carte et ensemble de photos montrant les accès vers le parc, 2016.

Portait actuel

Ilot ouest

Les accès de la frange ouest présentent plusieurs problèmes liés au croisement de la piste cyclable et à la géométrie de la trame viaire. Les accès nord et sud au coin de l'avenue du Parc-La Fontaine sont particulièrement problématiques. Au sud, c'est le croisement des différentes circulations qui complique le parcours des usagers et rend ce secteur dangereux. La présence du stationnement et des multiples voies de circulation prend le pas sur l'entrée du parc. Ainsi, le coin du parc défini par la rue Cherrier et l'avenue du Parc-La Fontaine est dépourvu de seuil officiel. Seule une ligne de désir, symbole de cette absence, accueille la clientèle. Elle traverse un parterre discret, tracé de sentiers en forme de diamant et incliné vers le bassin, issu de la première ébauche de plan du parc et unique trace originelle conservée.

Au nord, c'est plutôt l'absence de traverse piétonne pour accéder au parc qui fait problème. En effet, la bretelle véhiculaire coupe littéralement l'accès au seuil du parc. Bien que magistral avec la présence du monument Dollard des Ormeaux, ce seuil d'entrée se trouve peu convivial d'accès. S'en suit une série de traverses improvisées pour atteindre le parc. Ainsi, beaucoup d'usagers optent pour la traverse sécuritaire la plus proche, celle qui est en axe avec la rue De La Roche. Celle-ci comporte aussi son lot d'enchevêtrements des circulations. Marquée par le passage de la Route verte

de la ville, elle est un point tournant pour les cyclistes qui transitent du nord au sud de la ville par la rue De Brébeuf. L'intensité de l'usage et la vitesse compliquent la coordination des mouvements entre usagers à pied et à vélo. L'espace ouvert du seuil est certes généreux pour le flux abondant de circulation, mais l'ordre n'y est pas pour autant défini. La cohabitation des circulations y est hasardeuse. Il en va de même pour l'accès situé à quelques pas de là, en axe avec la rue De Brébeuf.

Finalement, l'accès dans le secteur sud près du monument Louis-Hippolyte Lafontaine présente de nombreux problèmes de drainage qui freinent l'accès au parc dans les périodes printanières et automnales. Son isolement derrière le stationnement n'empêche pas qu'il soit un accès privilégié par la clientèle provenant des quartiers situés au sud.

Ilot centre

Le sud de cet îlot se distingue par l'aménagement du parvis, ce large trottoir qui agit comme un grand seuil du parc donnant sur la rue Sherbrooke. Il rattache toutes les entrées dont la position est alignée avec la trame des rues situées au sud. Au nord, l'îlot centre est dépourvu d'aménagement de seuil formel, cependant plusieurs accès donnent sur l'aire de jeux pour enfants. Les accès semblent liés à la logique interne du parc plutôt qu'à son contexte urbain, ce qui explique que deux accès sont décalés par rapport à la trame urbaine.

Ilot est

Dans cet îlot, les seuils aménagés sont absents ou se présentent sous une forme simple. Les stationnements situés en tête d'îlot tronquent ce long square, les accès s'en trouvent décalés par rapport aux trottoirs. L'accès en axe avec la rue Gauthier est le plus emprunté de l'îlot est. Toutefois, il est clair qu'il est dédié au chemin de traverse qui mène les usagers vers l'ouest du parc puisqu'il n'est pas relié avec le réseau de sentiers interne de l'îlot est.

Les accès internes

Les avenues Calixa-Lavallée et Émile Duployé présentent trois grands secteurs d'accès qui permettent de transiter d'un îlot à l'autre. Ces trois zones de transit sont pour la plupart en axe et sont les accès les plus empruntés à l'intérieur du parc. Sinon, d'autres sentiers de moindre importance permettent aussi l'accès aux îlots.

Synthèse caractéristique des seuils et accès

Valeur de la composante dans le paysage

- L'aménagement des seuils marqué par la présence d'un monument, d'une œuvre d'art ou d'un point d'intérêt visuel comme la fontaine;
- La relation directe entre les accès au parc et la trame urbaine.

Les problèmes principaux

- L'insuffisance de sécurité des accès vers l'îlot ouest, plus particulièrement la frange ouest;
- La cohabitation erratique des circulations à vélo et à pied dans l'îlot ouest;
- La présence encombrante des stationnements dans le tracé de l'accès au parc;
- Le manque de définition des accès de l'îlot est.



Fig. 3.65 Ligne de désir à l'intersection de la rue Cherrier et de l'avenue du Parc-La Fontaine, 2017.



Fig. 3.66 Le tracé de sentier en forme de diamant issu de la première ébauche de plan du parc.



Fig. 3.67 Intersection de la rue Cherrier et de l'avenue du Parc-La Fontaine, 2017.
Fig. 3.68 Intersection nord-ouest de la rue Rachel et de l'avenue du Parc-La Fontaine, 2017.



Fig. 3.69 Intersection nord-ouest de la rue Rachel et de l'avenue du Parc-La Fontaine, 2017.
Fig. 3.70 Inondation des sentiers du secteur sud-ouest au printemps, 2017.



3.2.3 Les sentiers et les voies de circulation

Mise en contexte

Tenter de définir une logique d'ensemble des sentiers du parc La Fontaine est particulièrement complexe. En effet, la multiplication des types de revêtements de sol, leur distribution aléatoire ainsi que la définition arbitraire des largeurs de sentiers ne permettent pas d'établir une hiérarchie ou une structure claire. Le réseau de sentiers ne s'interprète pas selon une typologie classique de sentiers primaire, secondaire et tertiaire, mais plutôt selon le type d'utilisation. Ainsi, à partir de l'usage, on peut dégager un portrait d'ensemble qui permet de lire le réseau de sentiers et de poser un diagnostic.

Voici les quatre types de sentiers qui composent l'ensemble du parc :

- Les chemins encadrants;
- Les chemins traversants;
- Les boucles de promenade du bassin;
- Les sentiers de circulation.

Évolution

Le réseau de sentiers du parc La Fontaine s'est développé de manière sectorielle par phases évolutives, ce qui explique le manque d'interrelation des sentiers à l'échelle des trois îlots. L'échantillonnage des phases d'aménagement parle de lui-même et démontre à quel point les secteurs se sont développés indépendamment. L'ancien boulevard La Fontaine, lorsqu'il était continu, remplissait un rôle clé dans la structure d'ensemble du réseau puisqu'il rassemblait, à l'intérieur de son cadre, la totalité des sentiers dans une structure fluide et cohérente. Son effritement par l'aménagement des stationnements et la reconfiguration de la trame viaire ont grandement altéré la force d'ensemble du réseau de sentiers.



Les sentiers et voies de circulation



- Surfaces pour aires de jeux et terrains sportifs**
- Selon les spécifications pour chaque activité (gazon synthétique, sable, terre battue, paillis de cèdre)
- Revêtements pour sentiers et stationnements (excluant ceux de la place Urbain-Baudreau-Graveline et du terre-plein)**
- (52 %) Asphalté – 33 000 m²
 - (21 %) Béton uni – 13 500 m²
 - (21 %) Poussière de pierre – 13 300 m²
 - (4.2 %) Pavé / Dalle (voir photos) – 2 800 m²
 - (0.6 %) Terre battue (sentiers improvisés) – 370 m²
- Structures**
- E Escalier
 - Pont
 - Bordure ancienne (calcaire)
 - Pavé sous asphalté



- A Pavé de béton
- B Pavé de béton – Pour cyclistes et piétons
- C Pavé de béton – Secteur de l’allée de la fontaine lumineuse
- D Pavé de pierre
- E Pavé de béton – Parvis du chalet-restaurant
- F Pavé en granit ancien
- G Asphalté avec bordure en granit ancien
- H Pavé de béton – Secteur *Les leçons singulières*
- I Pavé de béton – Secteur des aires de jeux pour enfants
- J Pavé de béton – Secteur de l’obélisque

Fig. 3.71 Carte et ensemble de photos montrant la diversité des sentiers et des voies de circulation au parc, 2016.

Portait actuel

Le réseau de sentiers du parc La Fontaine est, sans contredit, la base de l'activité phare du parc : la promenade. Il est d'une importance capitale pour le maintien de l'appréciation du parc par la clientèle. À l'heure actuelle, le portrait d'ensemble du réseau de sentiers est loin d'être reluisant. L'usure générale des revêtements ressort comme un problème majeur auquel s'ajoute une série de constatations toutes aussi négatives. Tout d'abord, la variété de revêtements est vaste et hétéroclite. Poussière de pierres, asphalté, pavés de toutes sortes et dalles de pierres se côtoient pour former un mélange hétérogène et sont les témoins de campagnes d'aménagement indépendantes. S'ajoute à ce constat la dégradation des revêtements qui est attribuable, entre autres, aux lacunes du drainage dans l'ensemble du site, ce qui induit de nombreuses zones d'accumulation d'eau. Les sentiers de poussière de pierres sont plus particulièrement affectés par le ruissèlement de surface.

Les chemins encadrants

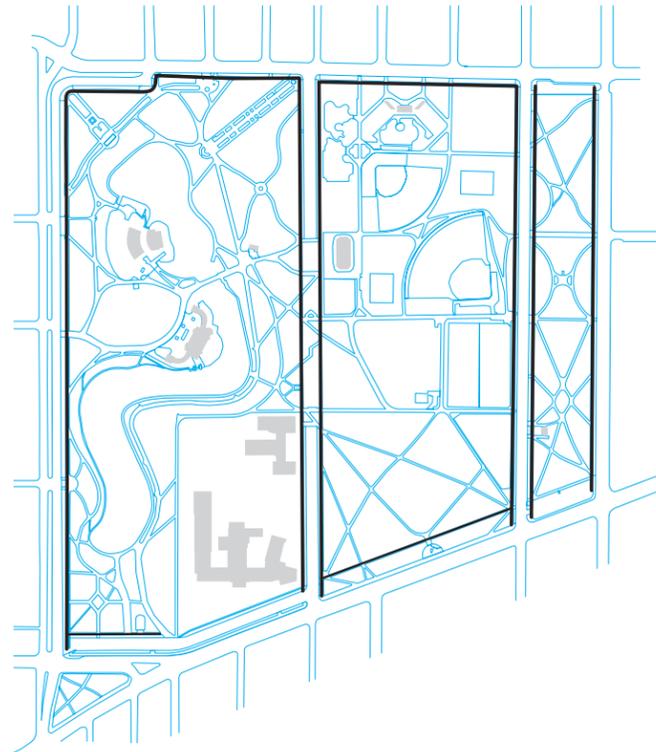
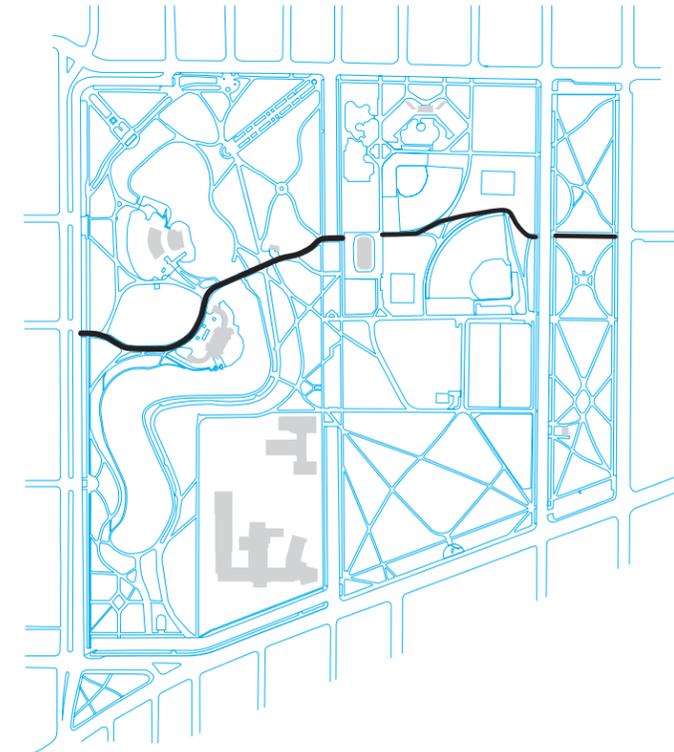


Fig. 3.72 Cartes illustrant les 4 types de voies de circulation dans le parc, 2017.

Ilot ouest

- Les fortes pentes créent du ravinement qui altère les revêtements de sol ;
- Les bordures de béton qui soulignent certains sentiers, notamment la boucle de promenade supérieure du bassin et le chemin de traverse, isolent ces sentiers du reste du réseau de sentiers ;
- Le surdimensionnement du chemin de traverse en comparaison avec le reste de l'aménagement n'est pas à l'échelle piétonne ;
- Les boucles de promenade du bassin sont discontinues dans la forme et dans l'usage pour la portion de sentiers fermés dans le théâtre de Verdure et autour de la cascade ;
- Les largeurs de sentiers sont variables même s'ils sont destinés au même usage ;
- Le mur de soutènement de bois en bordure de la piste cyclable donnant sur l'avenue La Fontaine est désuet ;
- L'intégration d'une piste cyclable, traversant le seuil nord-ouest devant le monument Dollard des Ormeaux nuit à l'expression du seuil et à la convivialité du lieu ;
- La dégradation des sentiers du secteur sud due à l'insuffisance de drainage ;
- L'intégration du parvis et du rez-de-bassin du chalet-restaurant dans le réseau de sentiers est déficiente ;

Le chemin de traverse



- Les pentes accentuées ont induit la construction d'escaliers. Ces derniers présentent pour la plupart un état de dégradation avancé. De plus, leur présence marquée dans le paysage verdoyant brise la fluidité de la composition bucolique.

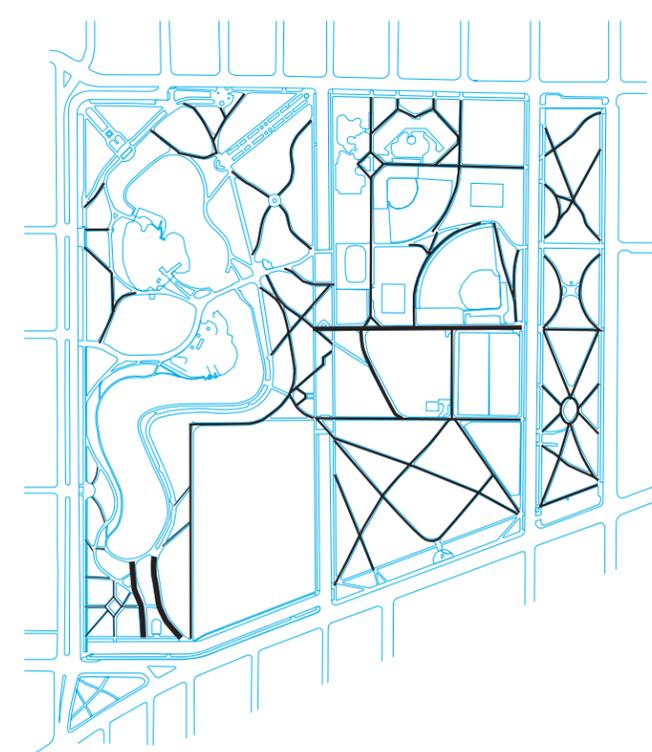
Ilot centre

- Le drainage dans le secteur sud est défectueux ;
- La géométrie des sentiers est peu structurée dans le secteur du Centre culturel Calixa-Lavallée. L'espace ouvert des terrains de pétanque, le stationnement, le manque de plantations structurantes et la présence de poussière de pierres éparpillée sur les sentiers contribuent à l'aspect déstructuré du lieu ;
- Le chemin de traverse central est peu fluide et mal intégré à l'ensemble ;
- La desserte se présente dans l'axe est-ouest uniquement.

Ilot est

- Le drainage défectueux sur l'ensemble des sentiers de l'ilot ;
- La dégradation des surfaces de poussière de pierres ;
- La définition altérée des contours des sentiers ;
- La perte de la lecture de certains sentiers ;
- L'accumulation de glace sur plusieurs sentiers durant la saison hivernale.

Les sentiers de circulation



Les voies de circulation internes

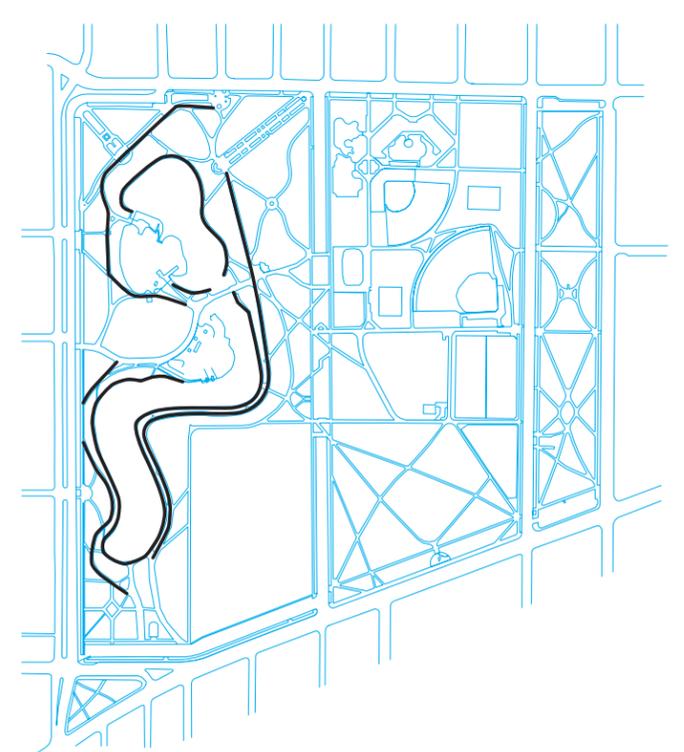
L'avenue Calixa-Lavallée

Cette voie véhiculaire, qui donne accès au stationnement du Centre Calixa-Lavallée et à l'école Le Plateau, offre une largeur plus que généreuse pour la circulation des véhicules. La fermeture de l'axe au centre par l'ajout d'une section plantée d'arbres, crée deux culs-de sac qui mènent les véhicules aux stationnements respectifs des bâtiments.

L'avenue Émile-Duployé

Contrairement à son jumeau, cet axe est entier et toujours parcouru de tout son long par la circulation véhiculaire. Sa vocation véhiculaire de même que son aménagement sont peu compatibles avec le caractère du parc.

Les boucles



Synthèse caractéristique des sentiers et voies de circulation

Valeur de la composante dans le paysage

- L'ancien boulevard du Parc-La Fontaine, lorsqu'il était continu, remplissait un rôle clé dans la structure d'ensemble du réseau de sentiers ;
- L'organisation des sentiers structurés par secteurs indépendants est liée à leur période de développement dans le parc ;
- Les boucles de promenade du bassin constituent un parcours contemplatif et identitaire du parc.

Les problèmes principaux

- Le parc ne possède pas, à proprement dit, une structure hiérarchisée de sentiers ;
- La multiplicité et la dégradation des revêtements doivent être corrigées ;
- Les problématiques de drainage et le ravinement accentuent la dégradation rapide du réseau de sentiers.

3.2.4 Les bassins, le réseau hydrique et la topographie

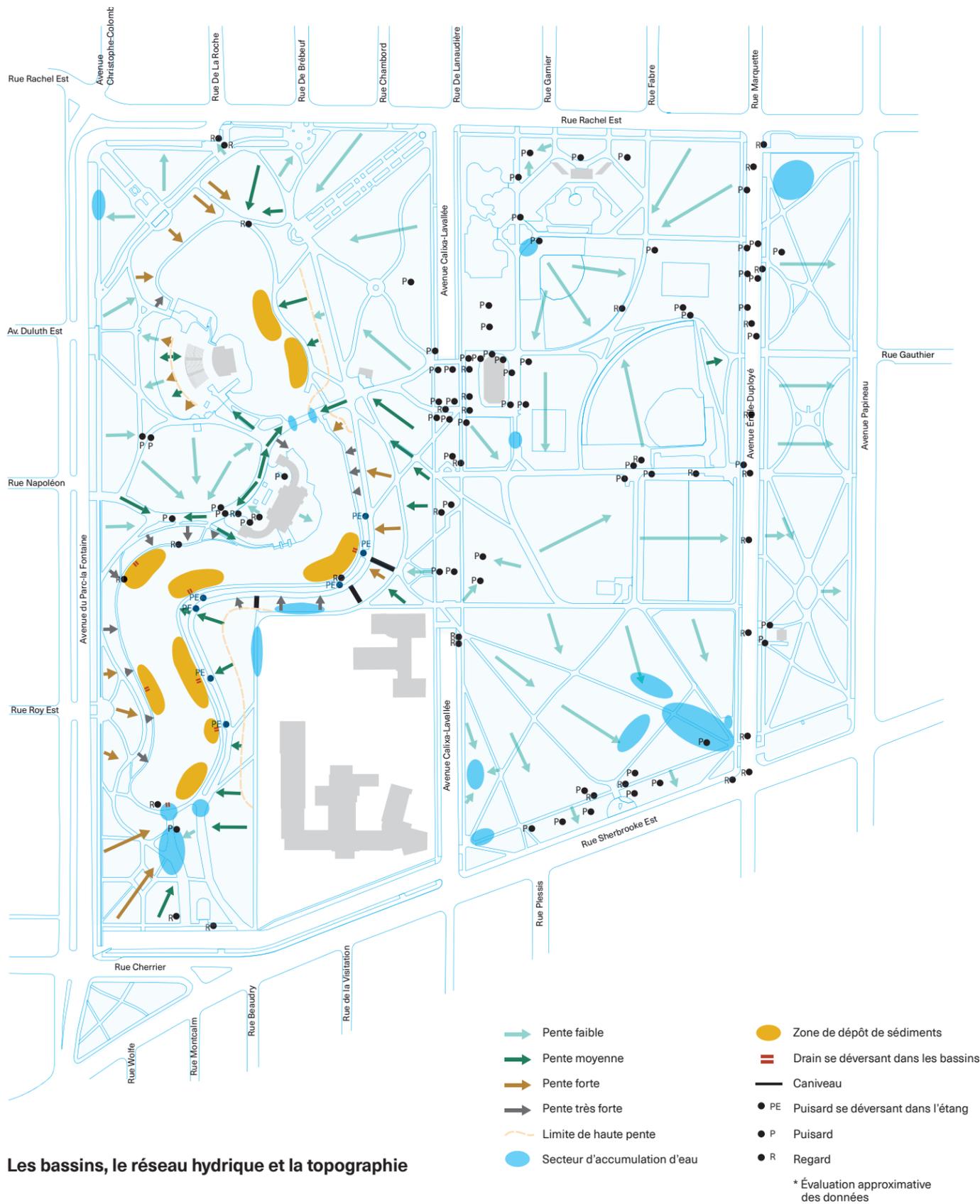
Mise en contexte

S'il y est un paysage qui caractérise le parc La Fontaine, c'est sans contredit celui incarné par les bassins miroirs déposés au creux de la topographie en douces pentes gazonnées. Cet ensemble constitue l'élément central du parc La Fontaine, autant dans sa composition paysagère que dans son histoire. En effet, résultats de la transposition conceptuelle de la topographie et de l'hydrographie anciennes, ils rappellent le paysage d'origine et font office d'objets de contemplation, d'attraction et de support aux activités. Constance paysagère depuis les débuts de l'aménagement par le surintendant Auguste Pinoteau, ils représentent l'image de marque du parc La Fontaine. Intimement liés dans leur composition et leur fonctionnement, la topographie, les bassins et la gestion des eaux de ruissellement sont indissociables.

Évolution

Le développement urbain tend à faire disparaître le relief et les cours d'eau. Au parc La Fontaine, bien que la rivière ait été canalisée dès les premiers balbutiements, l'esquisse d'aménagement a maintenu, dans l'ilot ouest, l'idée d'un plan d'eau au creux d'une topographie originelle qui y est préservée dans son essence et augmentée dans sa forme paysagère. Le vallon est ainsi que le ruisseau qui y coulait ont été remblayés au moment de construire les premiers aménagements de parc. Dès leur conception, les bassins ont été imaginés comme des plans d'eau artificiels, alimentés par l'aqueduc et se présentant sur deux niveaux distincts. Par contre, la configuration du pourtour des bassins et l'aménagement des berges ont été modifiés à plusieurs reprises, souvent pour pallier un problème d'entretien.

En effet, les plans d'eau ont constamment été une source de nuisance (pollution, odeurs nauséabondes) et de défis techniques. L'eau fuit et parfois les fuites sont si nombreuses que le bassin supérieur ne peut se remplir. C'est donc toujours une source de préoccupations, tant pour la Ville que pour les usagers. Des interventions palliatives récurrentes tentent de corriger la situation. Ainsi, peu de temps après la construction du parc, un mur de soutènement en pierre ceinture les bassins. En 1914, on construit un pont rustique, dessiné par Clovis Degrelle, surplombant une cascade reliant les parties haute et basse du plan d'eau central avec des enrochements décoratifs appelés « cavernes du diable ». Mais la modification la plus notable dans la configuration des bassins a été réalisée dans les années 1950, avec une reconstruction complète des bassins et de leur pourtour qui s'inspire alors des formes curvilignes de la topographie. Dans le tracé d'un chemin de traverse transversal, à la sinuosité caractéristique des voies de circulation des années 1950, une digue remplace le pont rustique et isole les parties inférieure et supérieure du plan d'eau. En 1997, un projet de mise en valeur des bassins est entrepris, selon le plan d'ensemble élaboré en 1988. Il comprend la réfection technique des bassins (remplacement des membranes, changement des installations d'alimentation en eau, abandon de l'égout collecteur et restauration des murets de béton) et des améliorations d'ordre esthétique, telles que l'aménagement paysager aux abords des bassins, la construction du pont et la cascade. Ces interventions sont d'inspiration postmoderniste et incarnent des intentions historisantes, en ayant pour principe de minimiser l'impact visuel de l'héritage moderne mal interprété. Ainsi, un caractère plus naturel est prescrit pour les berges et pas moins de 1500 plantes aquatiques et 700 arbustes sont plantés, principalement autour de la cascade et dans le coin nord-ouest du bassin supérieur, non loin du théâtre de Verdure.



A Terrain avec une pente faible
 B Terrain avec une pente moyenne
 C Terrain avec une pente forte
 D Terrain avec une pente très forte
 E Secteur d'accumulation d'eau
 F Drain se déversant dans le bassin et créant une zone de dépôt de sédiments
 G Caniveau face au bassin sud
 H Caniveaux face au bassin sud

Fig. 3.73 Carte et ensemble de photos montrant les types de pentes au parc et les secteurs ayant des problématiques d'eau, 2016.

Portait actuel

La topographie

Ilot ouest

Vestige de la topographie ancienne, la planimétrie actuelle de l'îlot ouest a peu évolué depuis la création du parc. Alors que le talus est, baigné par le soleil, accueille les foules, le talus ouest présente une appropriation plus discrète en raison des fortes pentes qui le caractérisent. L'effet de cuvette y est accentué; la fréquentation sporadique et la gestion différenciée de la pelouse confèrent à ce pan de talus un aspect plus sauvage que son pendant ensoleillé. Les pentes accentuées et la surutilisation qui compacte les sols induisent des problématiques de drainage (dans la mesure où les eaux de pluie ne peuvent être absorbées et occasionnent des surcharges dans le réseau d'égout), le ravinement des pelouses, la détérioration des sentiers et la contamination des bassins en sédiments. Les problématiques de gestion des pentes dans les parterres entourant les bassins engendrent d'importantes accumulations au printemps et lors des fortes pluies, rendant les sentiers impraticables. La présence de bordures hautes et de drains de surface ainsi que la facture des murets de soutènement en béton et en gabions nuisent à l'expression bucolique du paysage d'inspiration anglaise. De plus, les mouvements de sol et la dégradation de ces structures de contingentement confèrent à la promenade du bord de l'eau

une expérience amoindrie, sans concordance avec la qualité du paysage emblématique.

Ilot central

L'îlot central est essentiellement plat, caractéristique découlant de son utilisation passée comme champ de manœuvres militaires. Les faibles dénivelés dans ce secteur sont propices à l'installation des équipements sportifs et récréatifs. Le réseau de drainage a néanmoins atteint sa capacité limite. Puisqu'aucune gestion optimale des eaux pluviales n'est mise en place, le maintien des sentiers en poussière de pierres est problématique et exige un entretien récurrent afin de réparer les effets du ravinement.

Ilot est

Depuis le remblai du ruisseau est, l'îlot Papineau et le parterre Sherbrooke arborent une topographie plane qui correspond à leur expression stylistique de jardin classique, formel. Par contre, l'absence de pente de drainage et les dépressions engendrées par l'usage induisent la prolifération de cuvettes saturées qui rendent les sentiers précaires en été comme en hiver et menacent le maintien des pelouses. Ultimement, l'absence d'une gestion efficace des eaux, exacerbée par d'autres facteurs de détérioration, contribue à la perte de l'usage et de la lisibilité des aménagements de cet îlot.



Fig. 3.74 Importante accumulation d'eau lors de fortes pluies, 2016.



Fig. 3.75 Présence d'algues en surface des bassins, 2016.

Les bassins

Dans sa forme actuelle, le plan d'eau central du parc La Fontaine porte la marque des aménagements des années 1950, avec un pourtour construit, au tracé curviligne et architectural. Cette forme fluide et particulière, jamais visible dans son ensemble, et sa tonalité claire distinguent les bassins du parc des autres plans d'eau des parcs montréalais. La simplicité du geste et la force de son découpage dans le paysage doux de la topographie gazonnée caractérisent le paysage de l'îlot ouest et en font l'image de référence du parc. En positionnement réactionnaire à l'héritage moderne et répondant à de nouvelles préoccupations écologiques, des aménagements, datant des années 1990, ont modifié le bassin supérieur et le pourtour de la cascade, réintroduite durant cette même période. En effet, la berge ouest du bassin supérieur a été naturalisée, alors que la partie est a conservé le mur de béton aux formes curvilignes, datant des années 1950.

Dès l'aménagement du parc, le ruisseau d'origine a été canalisé dans l'égout collecteur Colborne. La présence de ce collecteur en sous-sol a limité la profondeur d'excavation des bassins. Ainsi, le bassin supérieur présente une profondeur moyenne d'à peine 60 centimètres, alors que le bassin inférieur est un peu plus profond, mais demeure à moins de un mètre de profondeur. À l'origine,

le fond des bassins était constitué d'une couche de glaise bleue. Cimentier le fond avait été jugé préférable, mais trop dispendieux. Les problématiques en lien avec la rétention d'eau ont forcé le bétonnage du fond des bassins en 1909. Actuellement ce fond est constitué d'une couche d'argile, recouverte d'une toile et de galets. L'absence de profondeur ainsi que la composition du fond induisent des problématiques de gestion de la qualité de l'eau. Bien que les bassins constituent des plans d'eau artificiels, ils ne comportent pas de système de filtration d'eau. L'alimentation se fait à même l'aqueduc. Cette eau n'est pas traitée à son arrivée dans les bassins ni au cours de sa recirculation dans les pompes. En raison de la faible profondeur, d'une circulation défectueuse, de la présence de sédiments et de débris végétaux, les bassins connaissent une prolifération d'algues filamenteuses et de myriophylles. Cette prolifération constitue une nuisance visuelle, mais a peu d'impact sur la qualité de l'eau.

Au cours des dernières années, la Ville a élaboré une stratégie de gestion de l'eau, entre autres : l'application de colorant liquide afin de réduire la luminosité nécessaire aux végétaux, l'introduction de bactéries bénéfiques afin de décomposer la matière organique pour limiter la nourriture disponible pour les algues en place et ainsi réduire leur prolifération, la réduction des concentrations des algicides et même leur abandon, la mise en place



Fig. 3.76 Traitement à l'algicide, au colorant et aux bactéries pour lutter contre le développement des algues dans le bassin inférieur, 2016.



Fig. 3.77 Récolte des algues et des déchets au moyen d'un faucardeur, 2016.

de bâches de recouvrement au fond de l'étang inférieur et l'installation d'aérateurs dans les deux étangs afin de mieux les oxygéner. Le colorant, les bactéries et les aérateurs sont dorénavant intégrés en continu aux opérations annuelles, auxquelles s'est ajoutée la récolte des plantes et des déchets dans les bassins au moyen d'un faucardeur. Ces opérations ont permis de diminuer la présence des algues, mais l'impossibilité de drainer complètement les bassins, en raison d'une nappe phréatique perchée, jumelée à la nature du fond de bassin, composé de galets difficiles à nettoyer, empêchent d'enrayer la problématique.

Les hivers de plus en plus doux ne favorisent pas le maintien de la hauteur usuelle de l'eau. Ceci entraîne l'absence ou l'inégalité de la formation de glace qui peuvent engendrer des accidents. De plus, la présence d'algues induit une teneur élevée de dioxyde de carbone dans l'eau, ce qui diminue sa capacité de congélation. Ainsi, l'hiver, les plans d'eau sont vidés et le bassin inférieur sert de patinoire.

Le pont et la cascade

Réintroduits dans les années 1990, le pont et la cascade marquent les limites entre le bassin supérieur et le bassin inférieur. La composition de pierres de la cascade rappelle les enrochements décoratifs des « cavernes du diable »

faisant partie intégrante du pont rustique. Ce lien retissé entre les deux plans d'eau contribue à l'appréciation du paysage aquatique. Par contre, les enrochements, l'interruption de la bordure des bassins et l'introduction de plantations ornementales s'insèrent mal dans la simplicité programmée des aménagements entourant le plan d'eau. De plus, les platebandes ornementales contaminent la qualité de l'eau en paillis et en déchets organiques, ce qui contribue à la prolifération d'algues.

Le pont, réaménagé dans les années 1990, arbore une facture classique, voire historicisante. Sa présence singulière aux abords du chalet-restaurant et du pourtour des bassins, tous deux présentant une facture moderne, complexifie la lecture du paysage et nuit à l'expression de la composition originelle du plan d'eau miroir et de la topographie verdoyante. Son tracé rectiligne insère une rupture dans la fluidité du chemin de traverse. Les culées en béton supportant le pont sont visibles. L'interface entre le bas du pont, la cascade, les enrochements et les platebandes ornementales est complexe. En effet, cette composition éclectique dilue l'élégante pureté des bassins issus des années 1950, dont l'agencement met le plan miroir et le reflet de la végétation verdoyante au cœur de la mise en scène.



Fig. 3.78 Enrochement en bordure des bassins, 2016.



Fig. 3.79 Pont, 2016.
Fig. 3.80 Fontaine du bassin supérieur, 2016.



La fontaine lumineuse

La fontaine lumineuse, présente dans l'étang supérieur, a été installée en 1929. Elle a été acquise auprès de la compagnie Canadian Général Electric (GE) pour souligner le jubilé d'or de l'invention de l'ampoule incandescente par Thomas Edison. À l'origine, elle contient 54 lampes qui permettent de nombreuses combinaisons de couleurs. La variation de pression d'eau dans les jets active les différents éclairages. De plus, certains jets permettent de projeter l'eau jusqu'à une hauteur de 20 mètres. Jusqu'en 1947 au moins, elle est considérée comme une des plus belles fontaines en Amérique.

Cette fontaine n'a pas de statut patrimonial spécifique, il n'en demeure pas moins qu'elle reflète la technologie de l'époque de sa création. Elle se trouve au cœur de la composition de l'allée formelle est et constitue un point focal important du plan d'eau, en plus d'agir comme composante d'intérêt visuel, détenant une valeur culturelle, événementielle et de représentation. À la lumière des recherches et de la caractérisation effectuée à l'automne 2017 par la compagnie Axor, les composantes architecturales et structurales sont d'origine. Toutefois, certains distributeurs et buses ont été remplacés dans les années 1990, tandis que les composantes électromécaniques et les conduites ont été complètement

refaites. Actuellement, les jets d'eau et les jeux de lumière ne fonctionnent plus à leur plein potentiel, et des interventions ponctuelles sont faites pour maintenir leur fonctionnement. La fontaine lumineuse est alimentée par un édicule technique, implanté sur la berge ouest, sans intégration paysagère.



Fig. 3.81 Réflexion des arbres sur le bassin inférieur, 2016.

Synthèse caractéristique des bassins, du réseau hydrique et de la topographie

Valeur de la composante dans le paysage

- Les plans d'eau et la topographie comme rappel du paysage originel;
- Le tracé pur et bétonné du pourtour des bassins comme figure distinctive;
- La cascade comme attrait visuel et comme élément participant à la mise en valeur de la composition paysagère, en révélant de manière sensorielle la dénivellation entre les deux bassins;
- L'effet d'ouverture induit par le positionnement central du plan d'eau, bonifié par le reflet qui ajoute une profondeur à la composition et magnifie la présence végétale;
- La fontaine lumineuse comme point focal et comme élément patrimonial à valeur culturelle, artistique et historique;
- L'expérience de traversée offerte par le pont et l'opportunité d'un point de vue nouveau sur le parc;
- La valeur de l'usage hivernal;
- La représentation de ce condensé de paysage en apparence naturel, dans la culture populaire.

Les problèmes principaux

- La précarité de la congélation de l'eau de la patinoire, induite par la présence d'algues et les changements climatiques et mettant en péril cet usage emblématique;
- Les problèmes récurrents d'algues et de myriophylles qui dévaluent la qualité de l'eau et l'apparence du bassin, en plus de limiter une possible appropriation estivale;
- La sédimentation et le ravinement des pentes abruptes situées à l'ouest du bassin;
- Le manque d'intégration sensible du pont et de l'aménagement de la cascade dans leur contexte;
- Les plantations en bordure de bassin et autour du théâtre de Verdure nuisant à la continuité physique et visuelle du pourtour du bassin emblématique;
- Le manque de prestance du spectacle des jets de la fontaine lumineuse causé par le vieillissement des composantes électromécaniques.

3.2.5 La végétation

Mise en contexte

Outre la topographie et les bassins miroirs, le couvert végétal du parc La Fontaine fait figure de composante emblématique. Dans le contexte urbain dense du Plateau, ce couvert végétal, jumelé à l'hydrographie et aux pentes gazonnées, confère au parc une ambiance d'oasis. Cette perception est au cœur de l'appréciation du parc et revient souvent dans les descriptions qu'en font les usagers. De ce fait, l'importance de la végétation, mais surtout du couvert végétal, dans la composition paysagère est primordiale pour la reconnaissance identitaire du parc.

Évolution

Plusieurs vagues de plantation ont marqué la composition du couvert végétal, mais la présence continue d'un cadre arboré, issu du boulevard originel, la sélection d'espèces d'arbres au port similaire et de vastes campagnes de plantation ont permis de maintenir une perception d'uniformité sur l'ensemble du parc. L'histoire de la forêt urbaine est particulièrement marquée par la crise du verglas de 1998 : les blessures infligées à la structure des arbres ont accentué leur courbe de vieillissement, 20 ans plus tard.



Les familles d'arbres

0 m 50 m 100 m 200 m



A



B



C



D



E



F



G

A Alignement de peupliers matures
 D Chênes fastigiés à l'arrière du chalet-restaurant
 G Massif d'arbres en isolé à l'intérieur du parterre Sherbrooke

B Massif de conifères dans l'ilot est
 E Arbres en bordure de rue

C Catalpa speciosa au milieu des érables
 F Massif d'épinettes près du pavillon du Jardin des merveilles

Fig. 3.82 Carte et ensemble de photos montrant la diversité des arbres dans le parc, 2016.

Portait actuel

A – Typologie

Cadre

Composante emblématique du parc, le cadre vert structurant incarne la trace des boulevards qui ceinturaient le parc dès sa conception. Les doubles alignements d'érables argentés, plantés de façon régulière, rythmée et homogène, accompagnent le trottoir périphérique et le transforment en un déambulateur grandiose, sous la voûte des arbres. Les portions est et ouest longeant l'avenue du Parc-La Fontaine et l'avenue Papineau sont assez bien définies, malgré une composition sporadique de l'alignement le long de l'avenue Papineau. La portion sud du cadre est consolidée par un alignement régulier d'arbres en fosse, le long de la rue Sherbrooke. La lecture de cette frange est néanmoins entrecoupée par la présence des stationnements. La portion nord, bordée par la rue Rachel, paraît discontinue et hétérogène, cette interface ayant subi de fréquentes mutations en lien avec les changements d'aménagement de la voie publique majeure. C'est à ce niveau que la lecture de la trace du boulevard est la plus diminuée.

Alignements et doubles alignements

Les sentiers et les trottoirs sont bordés d'un double alignement d'arbres à grand déploiement et au port élargi. Historiquement, les trottoirs et sentiers sont plantés

majoritairement d'érables argentés, d'érables de Norvège et de frênes. On peut aussi compter quelques tilleuls et marronniers. La présence des micocouliers et des féviers témoigne de la volonté de diversifier les espèces lors des récentes campagnes de plantation. Les alignements d'arbres matures au cœur d'un parc sont souvent les témoins d'un ancien aménagement. Ainsi, l'alignement de peupliers de l'îlot central représente un marqueur historique et emblématique d'importance. Il révèle la trace de l'ancien champ de manœuvre militaire. Par leur nature et leur échelle, les peupliers contrastent avec les plantations environnantes et soulignent la mémoire d'une histoire centrale dans la composition du parc.

Arbres isolés ou arbres sur pelouse

Les arbres isolés sont en général situés à l'intérieur des parterres bordés par les sentiers. Leur présence procure de l'ombre dans les grandes aires engazonnées. Cependant, l'ajout de ce type de plantation peut porter atteinte à une lecture claire de la structure du parc. Traditionnellement, la présence d'arbres délimite les pourtours des parterres et accompagne les sentiers. Ceci permet d'organiser spatialement le parc. L'ajout d'arbres sur pelouse, s'il est mal équilibré, brouille la lecture du lieu. L'îlot est constitué un exemple marquant. La plantation aléatoire au cœur des parterres, jumelée à la disparition de certains arbres d'alignement et à la perte des sentiers et des pelouses, compromet de plus en plus la lecture de la structure

formelle du square qui a longtemps incarné le caractère de l'îlot Papineau.

Groupements aléatoires

Les groupements aléatoires sont situés surtout dans la partie centrale et ouest du parc. À l'instar des arbres isolés, ils sont localisés à l'intérieur des parterres, mais se présentent en plantations plus serrées et en petits groupes homogènes. Ils apportent ponctuellement une diversité de plantation, de texture, de couleur et de transparence. On dénombre des groupements aléatoires de pommiers, de mélèzes, de pins, de cèdres et de catalpas dans divers secteurs. Bien que leurs attributs ornementaux contribuent à diversifier l'expérience du lieu à une échelle très locale, la présence de certains regroupements nuit à la lecture globale du paysage et au sens du lieu. Par exemple, la plantation qui s'est développée au fil du temps autour du théâtre de Verdure a maintenant pour effet de le camoufler et de le séparer de son contexte, allant à l'encontre des intentions d'aménagement initiales. Au même titre, la plantation de massifs de pins dans le talus bordant le bassin supérieur gêne la perception du plan d'eau et du lien avec le chalet-restaurant.

Massifs et haies d'arbustes

Les massifs et haies d'arbustes sont situés en bordure de stationnement, le long des clôtures et des bâtiments. Utilisés comme zone tampon, ils ségrègent les espaces,

limitent les vues et changent la relation des constructions avec leur environnement. Par exemple, les plantations longeant le bassin inférieur, vis-à-vis du chalet-restaurant, altèrent la lecture du pourtour du bassin mais aussi de la qualité architecturale du bâtiment.

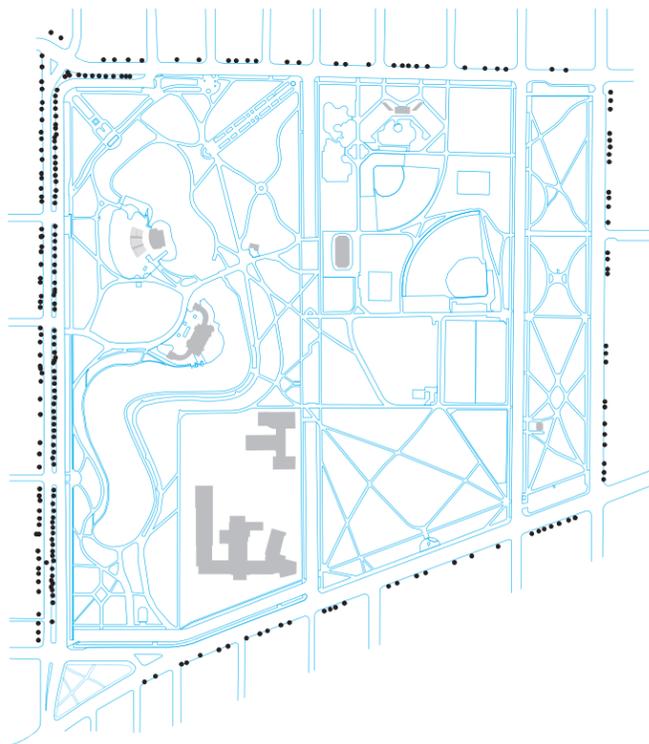
Massifs de vivaces, d'herbacées et d'annuelles

Les massifs de vivaces accompagnent les seuils, les monuments et certains bâtiments. En somme, ces massifs ornementaux accompagnent les gestes classiques. Ils soulignent la monumentalité des entrées et participent à la mise en scène des œuvres d'art. Par contre, les massifs ne jouent pas ce rôle à leur plein potentiel. La composition ornementale ne répond pas à un concept de mise en valeur de l'axe d'entrée ou du monument qu'elle accompagne, que ce soit par la couleur, la densité, la nature des végétaux. Certains massifs ont atteint une telle hauteur que leur présence nuit à la visibilité du point focal à mettre en valeur.

Pelouses

Les pelouses du parc La Fontaine sont à la fois le support stylistique de compositions paysagères datant de diverses périodes d'aménagement et le support des usages emblématiques du parc. Elles expriment la topographie vallonneuse et le découpage des jardins formels et des îlots romantiques. Au même titre que les sentiers et les alignements d'arbres, elles sont porteuses d'une mémoire paysagère et d'une mémoire sociale et culturelle. Largement représentée dans la littérature

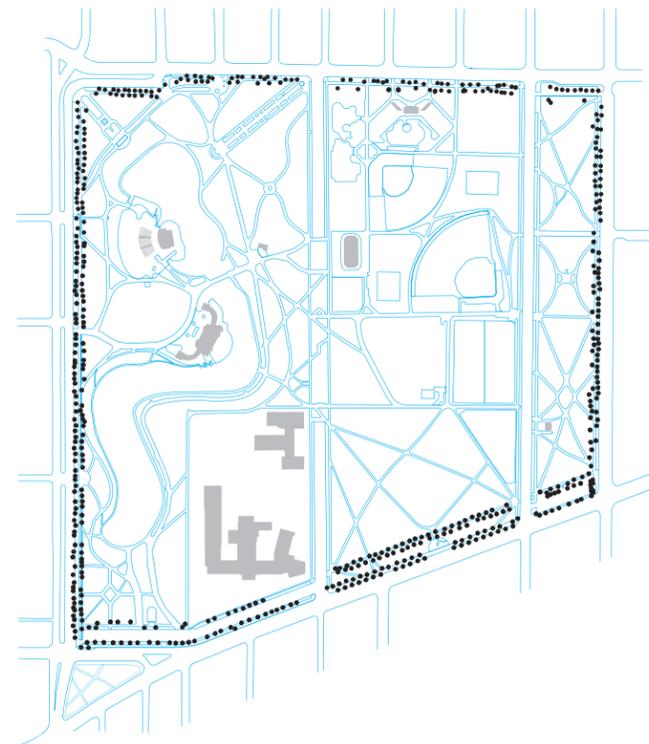
Arbres de rue à l'extérieur du parc



Arbres de parc



Arbres de rue à l'intérieur du parc



Arbres de rue des avenues Calixa-Lavallée et Émile-Duployé

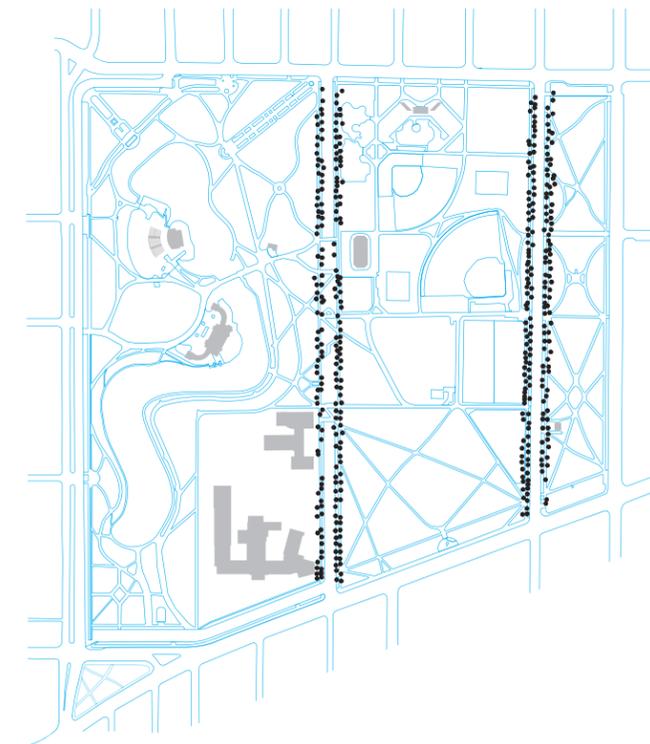


Fig. 3.83 Cartes illustrant le positionnement des arbres dans et autour du parc, 2017.

et les représentations visuelles du parc, la pelouse du parc La Fontaine est en elle-même iconique.

Dans certains secteurs, en raison de la présence d'arbres au feuillage dense, de la surutilisation, des fortes pentes ou d'un drainage inadéquat, le maintien des pelouses est menacé. Quelques sections de clôtures basses servant à baliser et protéger sont positionnées de façon aléatoire, mais elles ne limitent pas l'accès aux surfaces gazonnées qui demeurent altérées par le piétinement.

Du côté ouest des bassins, la pente très accentuée limite les opérations d'entretien et induit l'apparition d'une strate herbacée non tondue. Celle-ci modifie la perception de l'homogénéité du pourtour des bassins et l'utilisation de l'espace.

B – Composition

Méthodologie d'inventaire

Afin d'établir la répartition des espèces d'arbres dans le parc et d'évaluer la viabilité des compositions existantes et les risques associés, l'analyse de l'inventaire se base sur le principe 30-20-10 de Frank S. Santamour jr. Ce principe détermine que, sur un territoire donné, un minimum de 10 espèces différentes devrait être représenté. Ces 10 espèces devraient être issues d'au moins 5 genres différents provenant d'au moins 4 familles distinctes. Par simplification d'application, le principe revient à 30 %

d'une même famille, 20 % d'un même genre et 10 % d'une même espèce. Sur les bases de ce principe, l'analyse des inventaires arboricoles au parc La Fontaine a mis à jour la surreprésentation de certains groupes et la sous-représentation d'autres groupes. Ce constat met en lumière les risques auxquels le parc est exposé en cas de maladies systémiques, s'attaquant à des familles d'arbres.

Groupes surreprésentés :

Familles

À l'échelle du parc, la famille des sapindacées (érables, marronnier) représente 60 % des arbres. Les principaux érables forment à eux seuls, selon les secteurs, de 47 à 68 % de la composition totale du parc et jusqu'à 73 %, en excluant les arbres de rue. En moyenne, ils représentent 53 % de tous les arbres à l'intérieur du parc. Selon les tronçons de rue, ils constituent de 39 à 78 % de la population totale des arbres en rue.

À l'exception des sapindacées, aucune famille ne se rapproche de la barre des 30 %.

Genres

À l'exception du genre Acer, aucun genre ne se rapproche de la barre des 20 %.

Espèces

Le micocoulier occidental représente 14 % des arbres du parc. Dans le secteur est, cette proportion monte à 33 %. Cette espèce est tolérante aux conditions urbaines. Dans le secteur est, seulement trois espèces composent 74 % de la population d'arbres : l'érable de Norvège (34 %), l'érable argenté (30 %) et le micocoulier occidental (10 %). La forte représentation de l'érable de Norvège dans ce secteur engendre la transformation progressive du paysage local en un paysage sombre, où le gazon ne pousse pas, car le feuillage dense intercepte la lumière.

Groupes peu représentés :

Bien que le domaine bioclimatique de Montréal soit celui de l'érablière à caryer cordiforme, c'est à dire le plus riche au Québec, les résineux sont bien présents en tant qu'espèces compagnes. Malgré cela, toutes essences confondues, ils ne représentent que 7 % de la population totale du parc.

Si les ulmacées (ormes, micocouliers) représentent la deuxième famille en importance du parc (8 %), toutes les autres familles de feuillus englobent 5 % ou moins des arbres.

C – État de santé des arbres

L'état général des arbres de rue (bon = 82 %, moyen = 15 %,

faible = 3 %) est semblable à celui des arbres à l'intérieur du parc (bon = 83 %, moyen = 14 %, faible = 2 %). Dans l'ensemble du parc, seulement 13 arbres sur 2854 ont été jugés en mauvais état. Ces pourcentages pourraient cependant augmenter à la lumière des résultats des sondages des cavités prescrits à l'hiver 2015 par la firme responsable de la mise à jour de l'inventaire des arbres du parc (Groupe DDM). Selon cette firme, 304 arbres doivent être sondés. De ce nombre, 78 arbres nécessitent un sondage à partir du sol, 186 arbres nécessitent un sondage en hauteur (à partir d'une nacelle ou autre), et 40 arbres nécessitent un sondage à partir du sol et un autre en hauteur.

Sur les 304 arbres à sonder, 116 se trouvent en bordure de rue (29 sondages à partir du sol, 65 sondages en hauteur et 22 sondages à réaliser conjointement au sol et en hauteur). Sur les 304 arbres à sonder, 176 sujets se trouvent dans le secteur ouest, 71 sujets se trouvent dans le secteur central et 56 sujets se trouvent dans le secteur est.

Bien que les données sur l'état général des arbres suggèrent que ceux-ci sont majoritairement en bonne santé, il est possible d'observer qu'une bonification des mesures d'entretien au niveau de l'élagage incluant un suivi des cavités est requise. Le parc compte une centaine de frênes; ceux-ci ont déjà été traités contre l'agrile, ce qui allonge leur espérance de vie de quelques années.

Tronc d'arbres de 1 à 30 cm de diamètre

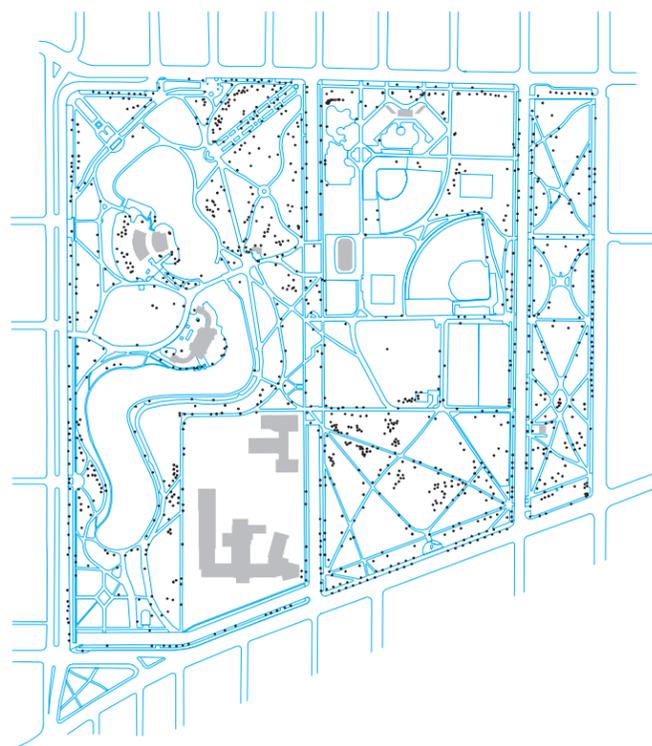
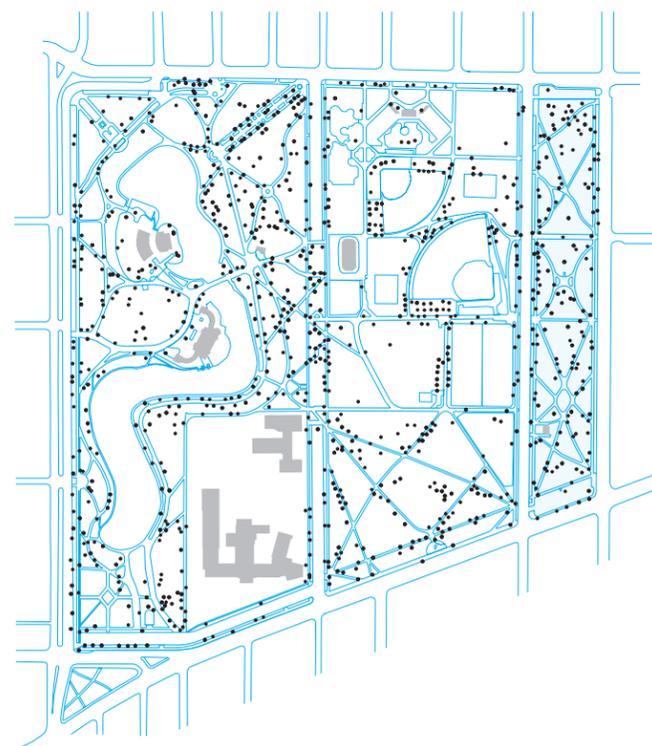


Fig. 3.84 Cartes illustrant le de diamètre du tronc des arbres dans le parc, 2017.

Troncs d'arbres de 31 à 60 cm de diamètre



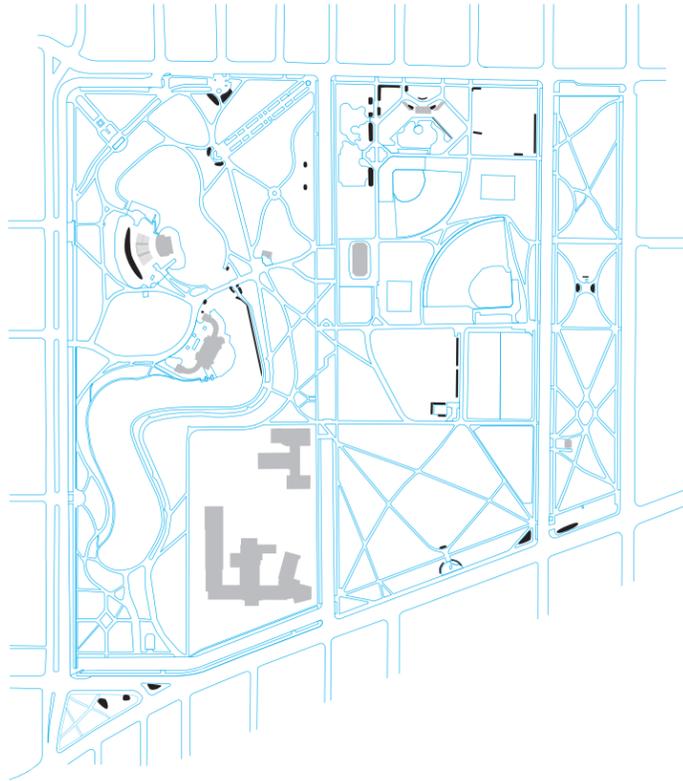
Tronc d'arbres de 61 à 90 cm de diamètre



Tronc d'arbres de 91 cm et plus de diamètre



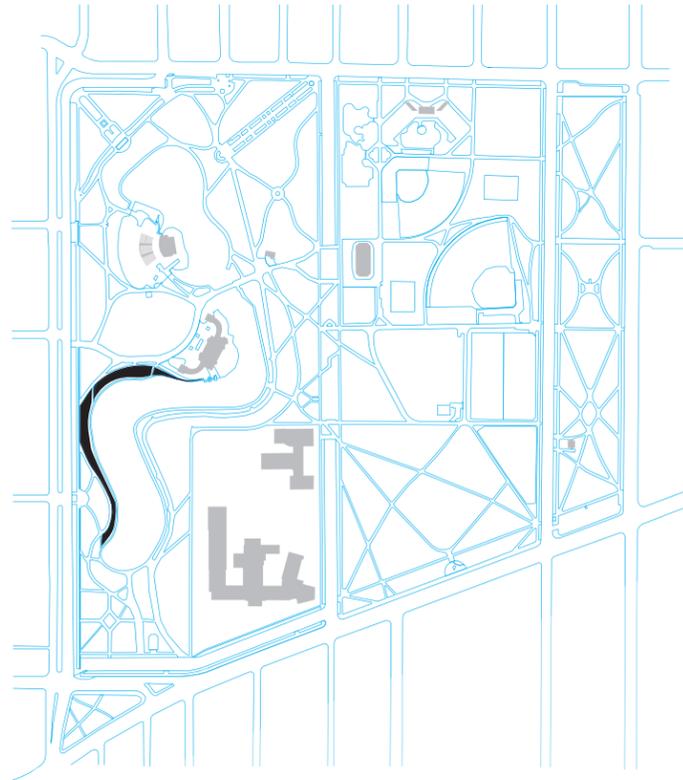
Zones d'arbustes



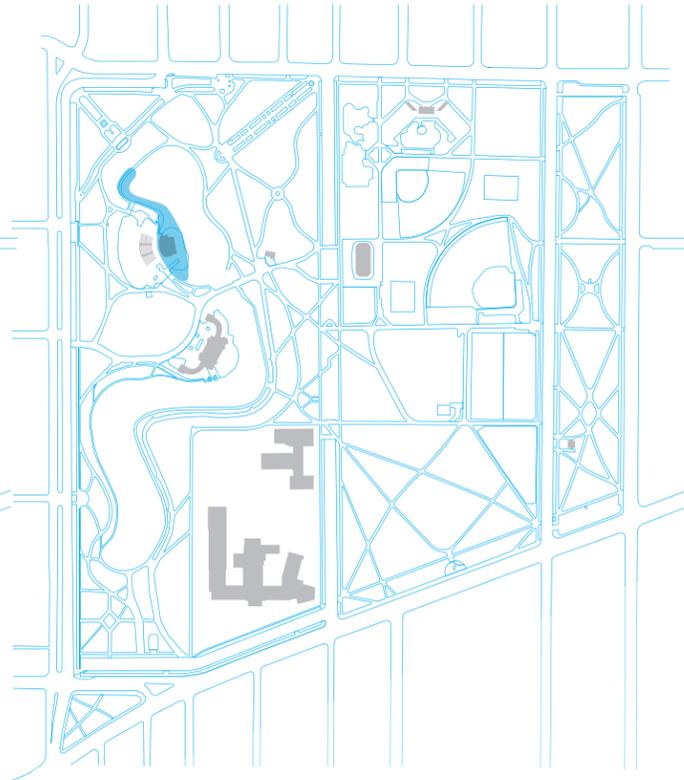
Zones de vivaces en platebande fleurie



Zones de gestion différenciée



Zones de naturalisation des berges



Synthèse caractéristique de la végétation

Valeur de la composante dans le paysage

- La présence d'arbres au parc La Fontaine est une composante unificatrice et emblématique, fortement ancrée dans la mémoire collective;
- La structure arboricole est identitaire, non seulement dans son implantation, mais aussi dans la qualité du port arborescent élancé et dans la formation d'une voûte dégagée;
- Les alignements d'arbres sont représentatifs des traces d'aménagements passés;
- Les pelouses, comme les arbres, sont porteuses de sens.

Les problèmes principaux

- Le vieillissement, le manque de diversité des essences et l'entretien déficient qui menacent le couvert végétal;
- Le piétinement intensif des pelouses;
- La présence de massifs arbustifs et herbacés qui ne mettent pas en valeur l'aménagement de certains secteurs.

Fig. 3.85 Cartes illustrant les massifs d'arbustes, de vivaces, d'herbacées et d'annuelles, 2017.

3.2.6 Le mobilier

Les bancs, chaises et gradins

Mise en contexte

Le mobilier a une place prépondérante au parc La Fontaine. D'ailleurs, un des bancs type de la ville de Montréal porte littéralement son nom : le banc « parc La Fontaine ». Un inventaire exhaustif de tout le mobilier du parc révèle étonnamment que l'association naturelle du banc « parc La Fontaine » au parc tire son origine de la concentration de ce banc type dans le secteur du bassin. Or, il existe aussi une panoplie de modèles dont la distribution et le choix semblent s'inscrire dans une suite de phases d'aménagement successives et indépendantes. Ainsi, l'îlot est se trouve dépourvu de bancs « parc La Fontaine », ce qui accentue son isolement par rapport à l'ensemble. Aussi, la quantité nettement plus élevée de bancs dans l'îlot ouest témoigne de sa vocation contemplative et de la popularité du paysage pittoresque.

Au parc La Fontaine, la notion de mobilier rime malheureusement avec vandalisme. Un triste constat qui a été fortement souligné lors des concertations publiques. La Ville qui travaille avec acharnement à réparer les nombreux bris perpétrés par les vandales peinent à la tâche. Ceci accentue la perception négative quant à l'entretien du parc. Les réparations du mobilier sont coûteuses autant pour l'achat du matériel que pour le temps consacré aux correctifs. Un temps qui serait d'autant plus profitable à l'entretien réel du parc. L'enjeu du vandalisme est central au parc La Fontaine et pose des questions sur le type de matériaux à choisir pour maximiser l'entretien et la pérennité du mobilier.



Fig. 3.86 Banc, modèle parc La Fontaine, 2016.

Évolution

La détente, la rencontre, la contemplation ont toujours été fondamentales au parc La Fontaine. Le banc en bordure du sentier de promenade est un classique indéniable et fait partie de la manière de vivre le lieu. Le banc type « parc La Fontaine » s'inscrit comme le modèle identitaire du parc qui a su traverser les années. Il rattache le parc à son caractère pittoresque et classique.

Portait actuel

Ilot ouest

- Bancs concentrés principalement à l'est du bassin et aux seuils d'entrée aménagés;
- Distribution sur la grande boucle de promenade du bassin inégale;
- Ilot cible principale des vandales, et bancs grandement endommagés.

Ilot centre

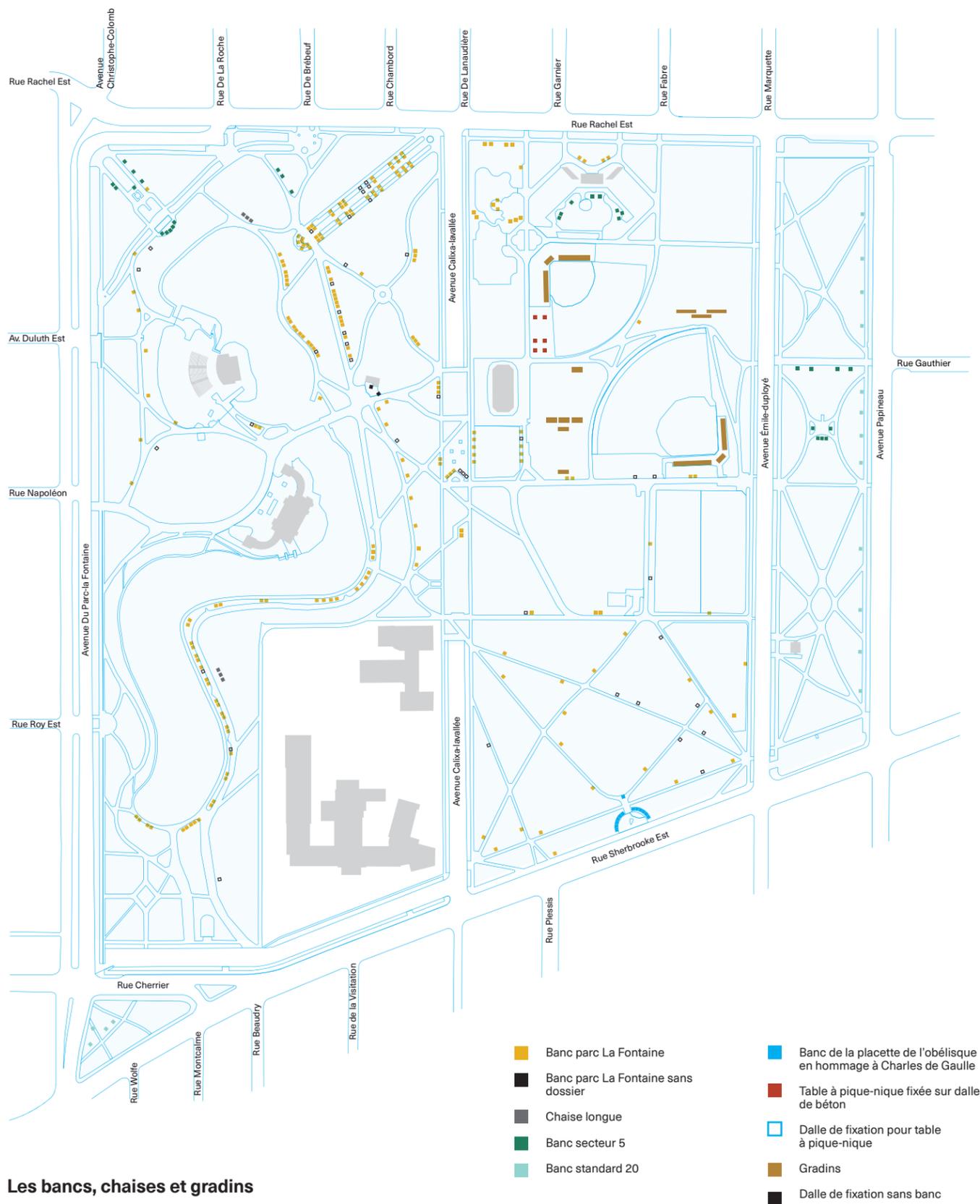
- Distribution inégale des bancs;
- Peu, voire pas de bancs dans certains secteurs au centre de l'îlot;
- Présence de tables de pique-nique près du Centre culturel Calixa-Lavallée;
- Beaucoup de mobilier en plein soleil;
- Aire de pique-nique peu attrayante du point de vue paysager et peu fonctionnelle.

Ilot est

- Bancs de modèles distincts des autres îlots du parc;
- Ensemble des bancs vétuste;
- Bancs concentrés en bordure de la rue Papineau n'accompagnant aucun des sentiers centraux.



Fig. 3.87 Photo d'archive avec des usagers assis sur un banc modèle parc La Fontaine, date inconnue.

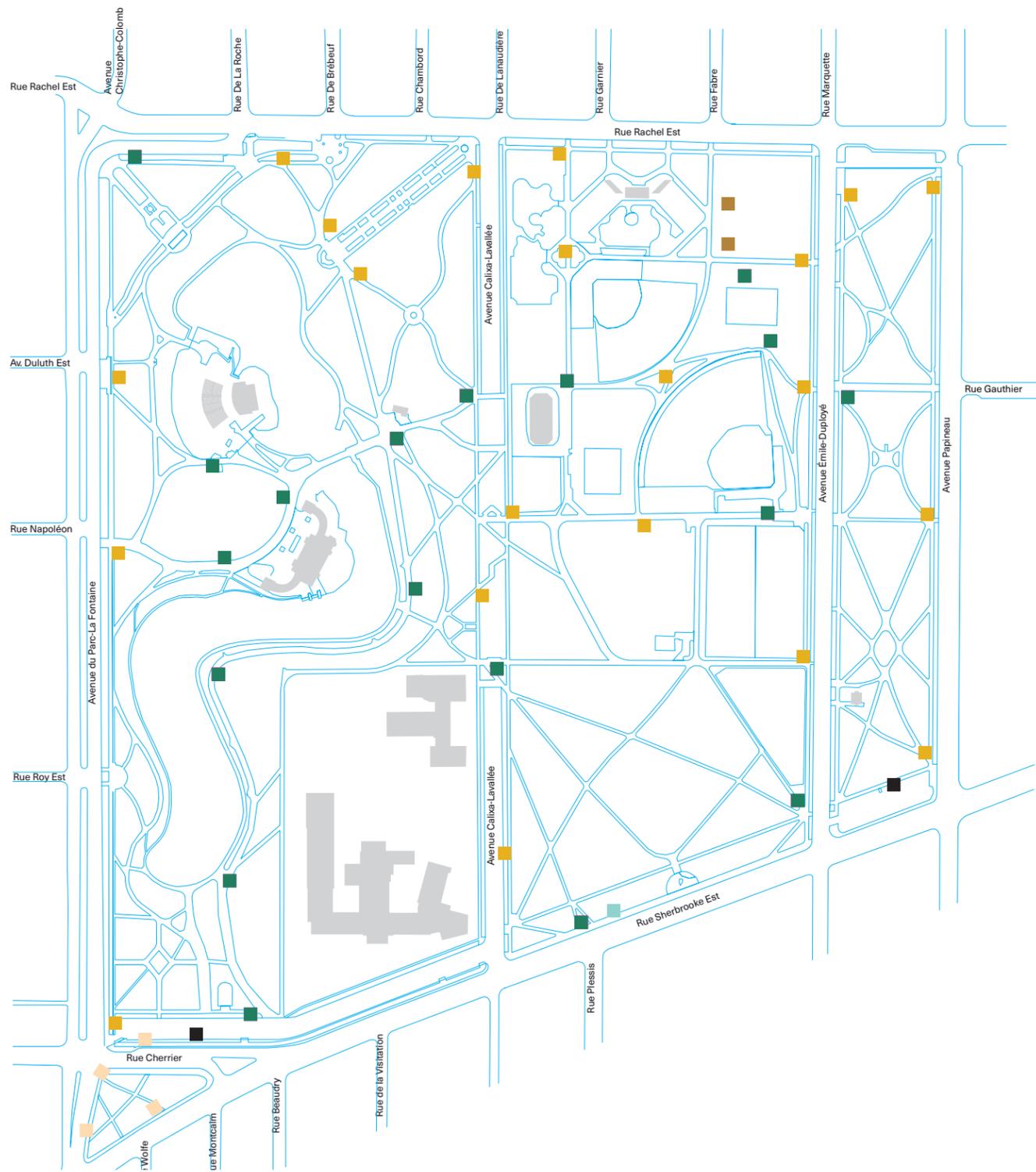


Les bancs, chaises et gradins



A Banc modèle parc La Fontaine sans dossier
 B Banc modèle parc La Fontaine
 C Banc modèle secteur 5
 D Banc modèle standard 20
 E Modèle chaise longue
 F Table à pique-nique fixée sur dalle de béton
 G Banc de la placette de l'obélisque en hommage à Charles de Gaulle

Fig. 3.88 Carte et ensemble de photos montrant les différents types de bancs dans le parc, 2016.



- Duo Usibec – Matières recyclables et déchets
- Duo WM Big Belly – Matières recyclables et compacteur à déchets
- Bac de déchets d'horodateur
- Corbeille en aluminium coulé
- Duo – Matières recyclables et déchets
- Corbeille avec deux anneaux

Les bancs, chaises et gradins



- A** Bac de déchets d'horodateur
- D** Duo – Matières recyclables et déchets
- G** Corbeille temporaire bleu
- B** Corbeille en aluminium coulé
- E** Corbeille en mailles de chaîne
- H** Corbeille avec deux anneaux
- C** Duo Usibec – Matières recyclables et déchets
- F** Duo WM Big Belly – Matières recyclables et compacteur à déchets

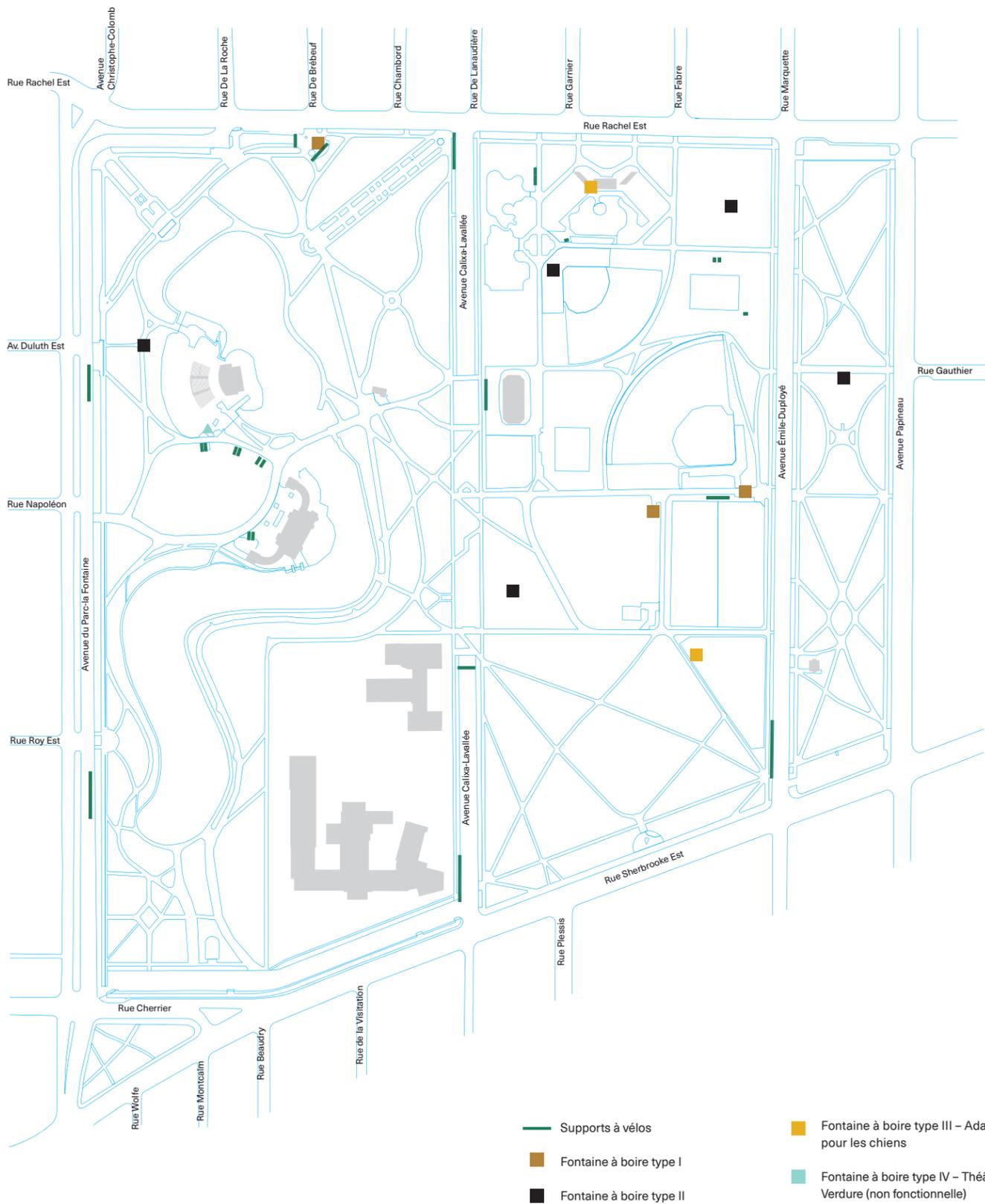
Autres mobiliers

Poubelles et corbeilles

Dans les années 2000, la Ville a procédé à un rajeunissement de l'ensemble des poubelles du parc La Fontaine. Pour répondre aux préoccupations environnementales des Montréalais, il était de mise d'introduire les corbeilles pour le recyclage. Le choix s'est porté sur trois types de duo recyclage-ordure dont deux à forte capacité afin d'alléger les procédures de ramassage quotidien. Bien que plusieurs poubelles de nouvelle génération aient été installées,

elles ne semblent pas suffire à la demande. Cela entraîne la présence de plusieurs poubelles temporaires qui font leur apparition durant la haute saison. La fréquentation élevée due aux divers événements génère un lot de déchets supplémentaires à gérer. Visuellement, ce mobilier temporaire additionnel ne contribue pas au caractère paysager enchanteur du parc.

Fig. 3.89 Carte et ensemble de photos montrant les différents types de de et corbeilles dans le parc, 2016.



Les supports à vélos et fontaines à boire



A



B



C



D



E



F



G

- A Supports à vélos type I
- D Supports à vélos type IV
- G Fontaine à boire type III

- B Supports à vélos type II
- E Supports à vélos type V

- C Supports à vélos type III
- F Fontaine à boire type I

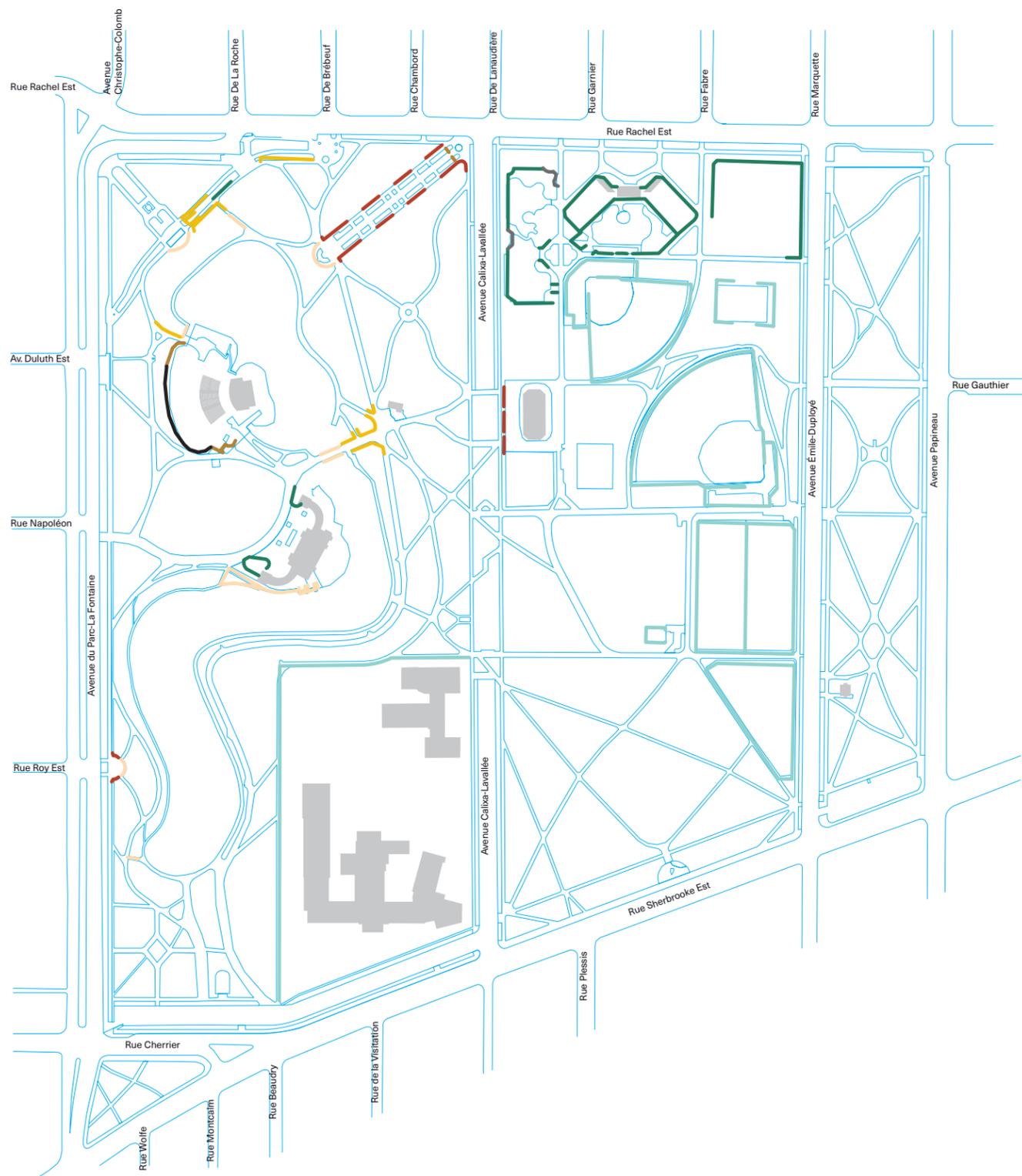
Fontaines à boire

L'état de l'ensemble des fontaines à boire révèle une vétusté généralisée. Elles sont à moitié démolies, non fonctionnelles ou obsolètes. L'heure est au remplacement, mais aussi à l'ajout de nouveaux points de service. La mise en place de nouvelles fontaines à boire nécessitera des travaux substantiels au niveau des infrastructures souterraines, notamment des conduites d'aqueduc qui devront être refaites à neuf afin d'assurer un apport d'eau sain et constant.

Supports à vélos

La piste cyclable apporte un va-et-vient ininterrompu. Les supports à vélo sont donc très sollicités par la clientèle cycliste. On les trouve principalement près des accès et des vecteurs d'activités comme le chalet-restaurant et les terrains de tennis. Le site présente plusieurs modèles et plusieurs types d'implantation. Le choix de leur positionnement et le nombre de places disponibles doivent être révisés en fonction des orientations à venir.

Fig. 3.90 Carte et ensemble de photos montrant les différents types de fontaines à boire et supports à vélos dans le parc, 2016.



- Clôture de bois
- Clôture ornementale haute
- Clôture ornementale moyenne
- Clôture ornementale basse
- Garde-corps d'escaliers et de belvédères
- Colonne et clôture ornementales hautes
- Muret de pierre
- Clôture en mailles de chaînes

Les clôtures



- A Clôture ornementale basse
- D Clôture ornementale moyenne
- G Clôture de bois
- J Clôture en mailles de chaîne
- B Colonne et clôture ornementales hautes
- E Clôture en mailles de chaîne (verte)
- C Clôture ornementale haute
- F Clôture ornementale moyenne
- I Garde-corps d'escaliers, de belvédères et de pont

Clôtures

Selon où l'on se trouve dans le parc, les clôtures habitent l'espace différemment. Dans l'îlot centre, les clôtures fonctionnelles entourant les plateaux sportifs compartimentent le site et ceinturent les espaces résiduels et les sentiers de circulation. Peu esthétiques, les clôtures de mailles de chaîne ressortent comme une des composantes visuelles imposantes qui contribuent à dévaluer l'ambiance générale de ce secteur du parc. Dans l'îlot ouest, c'est la présence de plusieurs types de clôtures de fer ornementales qui nuit à l'harmonie paysagère. Certaines ont un design très distinctif, notamment celle qui entoure le théâtre de Verdure et celle qui est située près du chalet-restaurant, que

l'on associe toutes deux à ces secteurs précis. Un modèle de clôture basse, dite de contingentement, accompagnait le tracé du chemin de traverse dans les années 1950. Quelques petites sections sont toujours présentes près de la guérite du Jardin des merveilles pour protéger, sans grand succès, les pelouses du piétinement. Finalement, les aménagements des années 1990 ont introduit plusieurs types de clôtures ornementales préfabriquées et mises en place au belvédère Léo-Ayotte, sur le tablier du pont ainsi qu'au seuil d'entrée nord-est.

Fig. 3.91 Carte et ensemble de photos montrant les différents types de clôtures dans le parc, 2016.

Synthèse caractéristique du mobilier

Valeur de la composante dans le paysage

- Le banc type « parc La Fontaine » ressort comme le modèle le plus représentatif du caractère du parc ;
- L'implantation des bancs le long des sentiers appuie la structure spatiale et perpétue non seulement l'image iconique du parc, mais son usage emblématique, la promenade d'apparat ;
- La quantité appréciable de bancs correspond bien aux usages intenses.

Les problèmes principaux

- La multiplicité des modèles de mobilier qui forment un ensemble hétéroclite et peu harmonieux ;
- Le taux élevé d'actes de vandalisme ;
- Le nombre restreint et la vétusté des fontaines à boire ;
- L'ajout de poubelles temporaires durant la saison estivale et lors des événements qui constitue une nuisance visuelle.

3.2.7 L'éclairage

Mise en contexte

Le paysage nocturne du parc La Fontaine est un trait caractéristique qui le distingue de tous les parcs du réseau des grands parcs. Alors que le mont Royal s'illustre comme une grande masse noire, non éclairée, sur laquelle trône la croix, le parc La Fontaine s'inscrit lui dans la continuité de l'éclairage urbain. La présence d'éclairage d'ambiance et fonctionnel permet une vie tardive les beaux soirs d'été, mais aussi une vie hivernale prolongée en fin de journée. Quand les jours raccourcissent en hiver, de nombreux parcs, comme le parc Maisonneuve, sont plongés dans l'obscurité et deviennent moins attrayants pour qui veut s'y aventurer. Ainsi, l'éclairage participe autant à l'ambiance paysagère qu'au caractère social qui émane du lieu. Le bassin envahi de patineurs les soirs d'hiver, les gradins bondés de spectateurs pour une séance cinématographique au théâtre de Verdure et les pelouses tapissées de gens venus chercher la fraîcheur un soir de canicule sont quelques scènes classiques et identitaires du parc La Fontaine ; elles sont directement liées à la présence de l'éclairage.

L'éclairage implique nécessairement la mise en place de lampadaires, de projecteurs et autres appareils. On ajoute ainsi un objet supplémentaire dans le parc, ce qui a un impact certain sur le paysage. Comme pour le mobilier, la constance des modèles choisis pour l'ensemble du parc contribuera à l'effet de cohésion entre les différents secteurs. À ce sujet, les lampadaires du parc La Fontaine forment plutôt un portrait hétérogène. Disparates, vétustes et distribués inégalement, ils

dévaluent l'image du parc. Un portrait élargi, qui inclut les rues périphériques, dénombre plus d'une quinzaine de modèles de fûts d'éclairage pour un même secteur. Toutefois, dans tout ce mélange des genres, un modèle se démarque. À l'instar du modèle de banc « parc La Fontaine » qui se trouve surtout dans l'îlot ouest, on associe naturellement le lampadaire de modèle classique (modèle « rétro ») au parc. Ce modèle, surtout présent dans le secteur sud de l'îlot centre et dans l'ancienne emprise du Jardin des merveilles de l'îlot ouest, contribue au caractère identitaire.

Évolution

L'étude des photos d'archive du parc laisse voir que l'éclairage du parc a d'abord été implanté dans l'îlot ouest. Le lampadaire de modèle « rétro » prenait place le long des sentiers et participait au caractère pittoresque du paysage. Par endroit, le modèle « rétro » a été remplacé par un modèle de style moderne, héritier du réaménagement de Claude Robillard. Le lampadaire « rétro » fait un retour en force dans les années 1990 et reprend ses droits dans le secteur de l'ancien Jardin des merveilles. Aussi, la rénovation de certains secteurs de l'îlot centre sera l'occasion de le réintroduire et d'amorcer les bases d'un concept d'ensemble dont l'élaboration doit être complétée.

Alors que beaucoup reste à faire pour harmoniser l'éclairage d'ambiance, l'éclairage sportif, quant à lui, a été l'objet d'une mise à niveau majeure. Au cours des dernières années, la Ville de Montréal a procédé à la sécurisation des tours d'éclairage sportif dans les grands parcs. Ainsi, on a pu revoir non seulement l'infrastructure, mais aussi la qualité de l'éclairage en fonction des normes sur le contrôle de la pollution lumineuse.



Les lampadaires



- | | | | | | |
|-----------|-----------|-----------|-----------|-----------|-----------|
| A Type 1 | B Type 2 | C Type 3 | D Type 4 | E Type 5 | F Type 6 |
| G Type 7 | H Type 8 | I Type 9 | J Type 10 | K Type 11 | L Type 12 |
| M Type 13 | N Type 14 | O Type 15 | P Type 16 | | |

Fig. 3.92 Carte et ensemble de photos montrant les différents types de lampadaires dans le parc, 2016.

Portait actuel

L'éclairage actuel ne forme pas un ensemble harmonieux. Une trop grande variété de modèles côtoie paradoxalement une autre constatation : le manque de diversité des sources lumineuses. Il y a bien l'éclairage des lampadaires, mais que dire sur l'éclairage indirect, celui d'ambiance et de mise en valeur des points d'intérêt? L'éclairage d'un lieu doit mettre en relation plusieurs types de source lumineuse : leur présence ou leur absence induit une ambiance positive ou négative.

Éclairage des sentiers

Dans l'organisation actuelle du parc, les lampadaires accompagnent généralement les sentiers. La variété des appareils, dont la hauteur de la source lumineuse diffère, projette une lumière non uniforme tant du point de vue de l'intensité que de la couleur. De ce fait, l'ambiance lumineuse est discordante à l'intérieur même de chaque îlot. Ce manque d'harmonie est particulièrement frappant dans l'îlot ouest. De plus, plusieurs appareils sont défectueux, ce qui accentue l'effet inégal de l'éclairage.

L'éclairage des sentiers au pourtour du parc s'avère un enjeu important pour la mise en valeur du parc à l'échelle du quartier. Actuellement, l'implantation des lampadaires est discontinuë. Lorsqu'ils sont présents, ils se trouvent du côté intérieur du trottoir et créent une lueur diffusée par le parc. Cette lumière d'ambiance instaure une lecture

caractéristique depuis la rue. On reconnaît ainsi la présence du parc au passage des rues qui l'encadrent puisqu'il se distingue par la lumière tamisée et apaisante, qui appelle à la détente et incite à diminuer la vitesse véhiculaire. Or, le manque d'uniformité de l'éclairage à l'échelle globale du lieu empêche la production de l'effet d'ensemble recherché.

Éclairage de mise en valeur

Cet éclairage de type indirect peut mettre en lumière divers points d'intérêt dans le parc. Le corpus d'art est un des éléments directement concernés par ce type d'éclairage. La plupart des monuments et des œuvres d'art du parc sont éclairés, mais ne sont pas pour autant mis en valeur. À cet effet, la Ville a récemment réalisé une étude de mise en lumière du corpus d'art qui permettra de perfectionner l'éclairage et de servir le sens, la forme et la valeur de l'objet dans le cadre de projets à venir.

De plus, on ne peut passer sous silence l'éclairage de la fontaine lumineuse qui est loin de produire l'effet spectaculaire généré autrefois. La remise à niveau de la mécanique de la fontaine sera l'occasion d'apporter des correctifs à l'éclairage. Finalement, d'autres éléments méritent de recevoir un traitement lumineux avantageux, tels que le pont et la cascade, l'architecture de certains bâtiments, notamment à l'arrière du chalet-restaurant.

Éclairage fonctionnel

Ce point concerne surtout l'éclairage des plateaux sportifs. Ces projecteurs qui respectent les normes sur le contrôle de la pollution lumineuse produisent encore beaucoup de lumière directe dans le parc, ce que l'on peut attribuer au manque de couvert d'arbres dans le secteur des plateaux sportifs. Évidemment, les terrains doivent rester dégagés, mais les espaces résiduels entre les plateaux présentent une plantation parfois inégale et ténue. Une plantation qui, si elle était bonifiée, saurait filtrer la lumière invasive des projecteurs.

Aussi, des projecteurs se trouvent dans les divers stationnements inclus dans les limites du parc. À cet effet, ceux qui éclairent le stationnement de l'école Le Plateau sont particulièrement invasifs dans l'îlot ouest. Ils créent des points d'éblouissement lorsque l'on regarde vers le sud du bassin dans le secteur du pont et même lorsque l'on est sur la patinoire. Des travaux de mise aux normes du système d'éclairage des terrains de tennis et des terrains de balle ont eu lieu entre 2011 et 2012. Le système d'éclairage, incluant projecteurs, traverses et tours d'éclairage, a été installé sur de nouveaux ancrages sur les bases de béton existantes. Le système d'éclairage du terrain de soccer a été installé durant les travaux d'aménagement qui se sont terminés en 2014. La durée de vie d'un tel système d'éclairage est de 30 à 40 ans, aucun remplacement ne

devrait être envisagé dans les prochaines années, mis à part celui lié à l'entretien usuel.

Le système d'éclairage de l'aire de pétanque est constitué de huit projecteurs répartis sur quatre poteaux de bois et un poteau en aluminium. Les projecteurs sont disparates. L'alimentation se fait de façon souterraine jusqu'au premier poteau d'aluminium et continue de façon aérienne pour atteindre les quatre poteaux de bois. Ce système est du même type que les installations temporaires utilisées pour les patinoires pendant l'hiver.

Éclairage événementiel

Temporaires et nécessaires pour certains événements, des projecteurs sont ajoutés pour assurer la sécurité des foules. Dans cette catégorie, on peut aussi inclure l'éclairage des fêtes qui est concentré dans les arbres autour du bassin. Les lumières de Noël, qui demeurent toute la saison froide, instaurent un charme magique au paysage hivernal du parc. Toutefois, leur installation aléatoire, peu structurée et focalisée dans l'îlot ouest, ne magnifie pas le parc à sa pleine mesure.



Fig. 3.93 Éclairage du temps des fêtes autour du bassin inférieur, 2016.
Fig. 3.94 Éclairage de la fontaine lumineuse, 2016.



Fig. 3.95 Photo d'archive montrant un modèle de lampadaire d'origine, après 1903.



Fig. 3.96 Éclairage de sentier en hiver, 2016.

Synthèse caractéristique de l'éclairage

La valeur de la composante

- L'éclairage comme élément distinctif du parc et participant à son caractère social et animé;
- Le lampadaire type « rétro » qui ressort comme le modèle le plus représentatif du caractère du parc.

Les problèmes principaux

- La multiplicité des modèles de lampadaires qui forment un ensemble hétéroclite et peu harmonieux;
- L'absence d'éclairage indirect et de mise en valeur des points d'intérêt (corpus d'art, bâtiment, etc.);
- Le manque de prestance et d'effet de spectacle de la fontaine lumineuse.

3.2.8 Les plateaux sportifs, les aires de jeux et les pataugeoires

Mise en contexte

Concentrée dans l'îlot centre du parc, l'offre organisée de sports et de loisirs est variée et courue par la clientèle de proximité. Le secteur sportif du parc se caractérise par un aménagement fonctionnel qui tranche avec le paysage contemplatif du reste du site. La présence de clôtures, gradins, projecteurs et autres mobiliers le différencie tant dans la forme que dans l'ambiance.

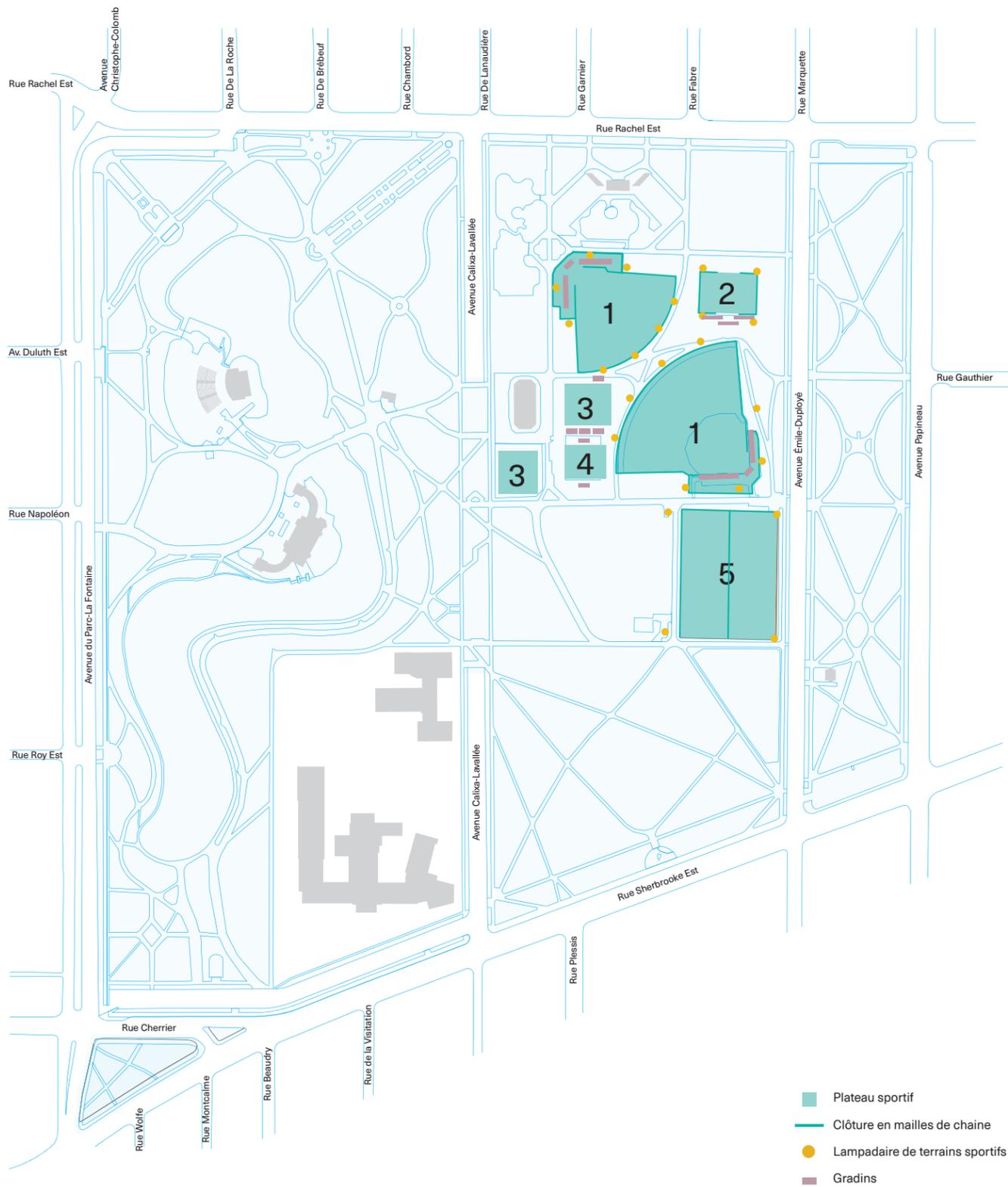
L'offre récréative et sportive au parc La Fontaine se compose de :

- Terrains de tennis;
- Terrains de baseball et de balle-molle;
- Terrain de mini-soccer;
- Terrains de volleyball de plage;
- Terrains de pétanque;
- Patinoire sportive;
- Aire de jeux pour enfants;
- Pataugeoires.

Évolution

Depuis les années 1950, les interventions se sont concentrées sur le remplacement et l'amélioration graduelle des équipements sportifs, renforçant ainsi la vocation fonctionnelle de cet îlot central. Depuis les dernières années, l'îlot central fait toujours l'objet de travaux de réaménagement et de mises aux normes dans un esprit de continuité.

Les dernières interventions importantes réalisées dans l'îlot central ont été marquées par l'aménagement de deux terrains de volleyball de plage et l'aménagement d'un nouveau terrain de soccer sur l'emplacement d'un ancien terrain de balle. Ainsi on constate que le parc a su s'adapter aux nouvelles pratiques sportives, et ce, malgré le peu de latitude spatiale. De nouvelles demandes récréatives sont d'ailleurs à l'étude, dont certaines seront retenues au chapitre des orientations, signe que la réinvention de ce secteur du parc est loin de s'arrêter là.



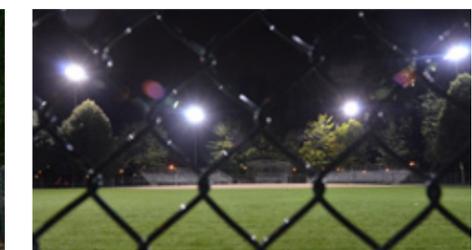
Les plateaux sportifs



A



B



C



D



E



F



G

- A Terrain de baseball
- D Terrain de mini-soccer
- G Terrain de volleyball

- B Terrain de baseball
- E Terrain de tennis

- C Terrain de baseball
- F Terrain de pétanque

Fig. 3.97 Carte et ensemble de photos montrant les différents plateaux sportifs dans le parc, 2016.

Portrait actuel

Terrains de tennis

Comptant au total 14 terrains, l'espace propose 7 terrains de surface dure et 7 terrains de surface souple. Actuellement, perception et entrée se font dans une roulotte au nord des terrains. Les sept terrains de tennis situés à l'ouest ont été refaits en 2000. Ces travaux incluaient notamment le remplacement de la surface en asphalte, la mise en place d'un revêtement acrylique, l'ajout de caniveaux ainsi que l'installation du mobilier sportif. Les sept terrains situés à l'est ont fait l'objet de travaux en 2012. Ces travaux comprenaient principalement le remplacement du revêtement en gazon synthétique.

Terrains de balle

Le terrain no. 1 du parc La Fontaine est composé d'un avant-champs en schiste rouge et peut accueillir des clientèles de niveaux Atome, Moustique, Pee-Wee et Bantam ainsi que des catégories de balle-molle. Le terrain no. 2 dispose d'une surface de jeu en terre battue et peut accueillir les mêmes niveaux que le terrain no. 1 à l'exception du niveau Bantam. Dans les deux cas, des gradins d'une capacité de 1000 personnes permettent l'accueil de spectateurs.

Terrain de soccer

Initialement aménagé en 2011, ce terrain de soccer était doté d'une surface de jeu en gazon naturel. L'usage intensif de même que l'ombre prodiguée par les arbres ont eu raison de la surface qui s'est détériorée rapidement. Face à ce constat et pour répondre à la demande croissante de la pratique du soccer, un réaménagement a été complété en 2014, afin notamment d'installer une surface en gazon synthétique. Compte tenu de ses dimensions limitées (45 m x 25 m), le terrain de soccer du parc La Fontaine ne convient qu'à la pratique du soccer à quatre ou à cinq joueurs. L'aménagement comprend des gradins d'une capacité de 50 personnes.

Terrains de volleyball de plage

Le parc La Fontaine compte deux terrains de volleyball de plage récréatif. Le volleyball fait une première apparition en 2011 dans le secteur du sud de l'îlot centre. L'aménagement informel des terrains se dégrade rapidement, et ils deviennent inutilisables. Vu la popularité croissante de cette activité, la Ville décide d'officialiser la pratique du volleyball au parc La Fontaine et procède à l'aménagement formel de nouveaux terrains normés (18 m x 9 m) et de gradins près du Centre culturel Calixa-Lavallée.

Terrains de pétanque

Le parc La Fontaine est considéré par bon nombre d'adeptes comme étant la place par excellence pour pratiquer la pétanque à Montréal. L'espace dédié à la pétanque est voisin du Centre Calixa-Lavallée. L'ensemble des terrains se déploie comme une grande plage de poussière de pierres irrégulière et sans bordures aménagées laissant place au passage de vélos ou de piétons. Des projecteurs temporaires éclairent le secteur et contribuent à donner une impression informelle à l'ensemble.

Patinoire sportive

Comme dans plusieurs parcs d'arrondissement, le montage de la patinoire dans le parc La Fontaine est signe de l'arrivée de la saison hivernale. Chaque automne, les bandes de patinoire reprennent leur place derrière le Centre Calixa-Lavallée sur les terrains de pétanque.

Aire de jeux pour enfants

Aménagée dans les années 1990, cette aire présente un aménagement de modules de jeux comparable à ceux d'autres parcs de quartier montréalais, selon le modèle standard d'une aire de jeux adressée aux enfants de 2-5 ans et une seconde aux enfants de 5-12 ans. L'état d'usure avancé des structures est évident. De plus, les surfaces de sable durci n'offrent plus l'absorption nécessaire. Le projet de réaménagement complet du secteur est prioritaire.

Pataugeoires

L'aménagement, qui date des années 1950, accuse un état de vétusté flagrant. L'actualisation de l'équipement est en cours de planification, de concert avec le réaménagement de l'aire de jeux pour enfants.

Synthèse caractéristique des plateaux sportifs, aire de jeux et pataugeoires

La valeur de la composante

- La présence des plateaux sportifs participe à l'animation du parc et à sa popularité;
- Les plateaux sportifs du parc La Fontaine évoluent en fonction des besoins des citoyens et des tendances actuelles;
- Le parc La Fontaine offre un ensemble unique de plateaux sportifs pour les résidents de l'arrondissement.

Les problèmes principaux

- La densité de plateaux sportifs dans un même secteur crée un enchaînement de clôtures et laisse des zones résiduelles aux géométries diverses et peu aménagées;
- L'aspect informel et la surface irrégulière des terrains de pétanque.

3.2.9 Le corpus bâti

Mise en contexte

Le corpus de bâtiments que recèle le parc La Fontaine est indissociable des différents paysages qu'il offre au promeneur. Chacun des six immeubles qui s'y trouvent a une facture unique, relevant des campagnes d'aménagement successives qui ont marqué, notamment, l'évolution architecturale du parc. Tel un palimpseste, ces grandes phases se superposent, donnant parfois à voir un amalgame de prises de position formelles contrastées. Les constructions sont associées à des courants historiques et sont issues de plans d'ensemble entamés, disparus ou dorénavant difficiles à lire à la suite du changement de leur contexte d'insertion.

Les six édifices subsistants sont :

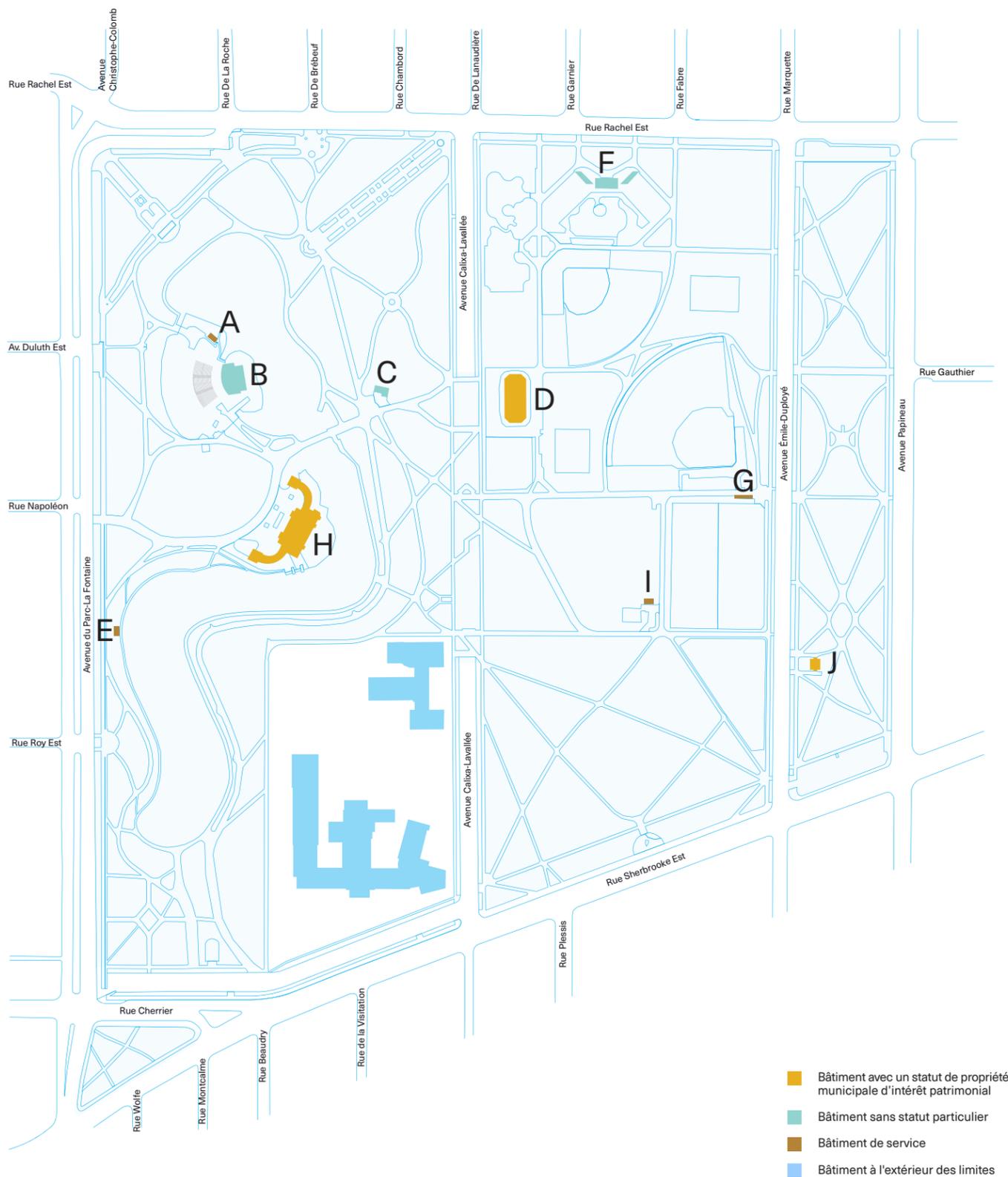
1. La vespasienne (1931);
2. Le Centre culturel Calixa-Lavallée (1932);
3. Le chalet-restaurant (1951);
4. Le théâtre de Verdure (1956);
5. Le pavillon du Jardin des merveilles (1957);
6. Le pavillon des baigneurs (1964).

Essentiellement à vocation récréative ou culturelle, tous ont été répertoriés comme éléments caractéristiques porteurs de la valeur patrimoniale du parc dans l'*Énoncé de l'intérêt patrimonial du parc La Fontaine* (1^{er} décembre 2015), que ce soit pour leur valeur historique, culturelle, architecturale, paysagère ou d'usage. Par ailleurs, bien qu'ils n'appartiennent pas officiellement au territoire du parc, les immeubles significatifs que sont le pavillon La Fontaine (ancienne école normale Jacques-Cartier) et l'école Le Plateau y sont enchâssés et participent également à l'ensemble architectural.

Ce groupe architectural éclectique, et pourtant reconnaissable en tant qu'ensemble, forme le corpus identitaire du parc. Ce constat, qui peut sembler anodin, pose un défi de taille lorsque vient le temps de statuer sur l'avenir de chacun de ces bâtiments et sur l'approche à adopter quant à leur rénovation et au réaménagement paysager immédiat.

Évolution

L'historique de l'aménagement du parc La Fontaine est ponctué par quatre grandes périodes, depuis 1888 jusqu'à nos jours. En constante évolution, selon les besoins contemporains au développement du parc, l'implantation, le gabarit et la facture des immeubles vont refléter différents regards de planification sectorielle. Ainsi, parmi les six immeubles qui nous sont parvenus, aucun ne relève de la première époque. La maison du gardien, les serres, le kiosque à musique, aujourd'hui disparus, ont desservi le premier secteur développé dans le parc, soit l'îlot ouest. La vespasienne et le Centre Calixa-Lavallée sont apparus par la suite, ce dernier ayant, pendant un temps, rempli le rôle de chalet de parc pour céder cette vocation au chalet-restaurant dans les années 1950. L'évolution du corpus bâti du parc La Fontaine se distingue donc par de multiples changements abrupts, passant de la disparition pure et simple, au remplacement, au renouvellement, à la création et à la requalification de l'existant. Aujourd'hui, les six bâtiments présents dans le parc tendent à refléter les courants montréalais socioculturels, urbanistiques et architecturaux représentatifs de leur temps et constituent un corpus vieillissant et désadapté à notre réalité. Depuis les années 1970, aucun immeuble n'a été construit dans le parc et, depuis, les interventions relèvent plus du maintien de l'actif que du développement.



Le corpus bâti



A



B



C



D



E



F



G



H



I



J

- A Édicule d'alimentation de la fontaine
- D Édifice Calixa-Lavallée
- G Ancienne roulotte de perception des tennis
- J Vespasienne

- B Théâtre de Verdure
- E Édicule d'alimentation en eau des bassins
- H Chalet-restaurant

- C Le pavillon du Jardin des merveilles
- F Pavillon des baigneurs
- I Édicule électrique

Fig. 3.98 Carte et ensemble de photos montrant la diversité du corpus bâti, 2016.

Portait actuel

Mis à part le Centre culturel Calixa-Lavallée et le chalet-restaurant qui font, ou ont fait, l'objet de travaux récents, force est de constater le mauvais état de conservation de plusieurs de ces immeubles. Certains d'entre eux, malgré les adaptations, ne répondent plus aux besoins des usagers et ont perdu leur intégrité.

1. La vespasienne (1931) — Consolidation (1908-1951)

Érigée dans le cadre des « travaux de crise » mis en place pour contrer la dépression économique de 1929, la vespasienne du parc La Fontaine témoigne du courant hygiéniste qui marque le début du XX^e siècle à Montréal. Elle est implantée au sud-ouest de l'îlot est du parc, dont l'aménagement suit un plan victorien classique avec allées formelles convergentes. On cesse de l'utiliser comme toilettes publiques à une date inconnue; l'immeuble a servi jusqu'à récemment de chambre électrique et de lieu d'entreposage. La vespasienne fait actuellement l'objet d'études en vue de sa réhabilitation.

Valeur de la composante dans le paysage

- Son implantation dans l'îlot est;
- Son plan carré et son volume pavillonnaire;
- Sa facture architecturale, sa modénature et sa matérialité;



Fig. 3.99 La vespasienne.
Fig. 3.100 Le Centre culturel Calixa-Lavallée.

- Sa qualité de point de repère dans le secteur est du parc;
- Son accessibilité publique et sa proximité de la rue.

Problèmes principaux

- Le bâtiment apparaît hors des sentiers battus;
- Le bâtiment est sous-utilisé depuis plusieurs années et nécessite une importante réfection;
- L'enjeu principal est celui de son usage à venir et de son inscription dans les parcours actuels de l'îlot est.

2. Le Centre culturel Calixa-Lavallée (1932) — Consolidation (1908-1951)

Construit en 1932 suivant les plans de l'architecte Joseph Albert Bernier, le Centre Calixa-Lavallée appartient, certes, à la campagne de « travaux de crise », mais surtout à la consolidation du parc La Fontaine opérée sous la direction d'Émile Bernardet. Premier véritable chalet du parc, l'édifice du Centre culturel Calixa-Lavallée a conservé l'essentiel de sa composition originelle et présente un bon état de conservation. Parmi les principales modifications qui y ont été apportées, on compte le remplacement de sa toiture de tuiles par une couverture en cuivre et le réaménagement de la salle principale, d'où la transformation de certaines portes d'entrée en fenêtres fixes. Il apparaît également que les intérieurs de l'immeuble ont été modifiés. Il est l'objet d'un entretien régulier, et des travaux de mise à niveau y sont en cours.

Valeur de la composante dans le paysage

- Son accessibilité populaire;
- La pertinence et la diversité de ses offres culturelle et sportive;
- Ses usages d'administration et de diffusion;
- Sa localisation physique au centre du parc La Fontaine, néanmoins hors des principales voies de desserte;
- Sa composition originelle donnant l'impression d'une grande ouverture vers le parc;
- Son implantation pavillonnaire centrale;
- Sa volumétrie claire et sa quasi-symétrie;
- Sa facture architecturale, sa modénature, incluant les médaillons sculptés, et sa matérialité.

Problèmes principaux

- La confusion de lecture des accès à l'immeuble, étant donné l'absence de marquage clair à la suite des modifications apportées aux plans et aux ouvertures avec le temps;
- Les abords du Centre Calixa-Lavallée, partiellement aménagés, sont surtout minéraux et ne contribuent pas pleinement à la mise en valeur de l'immeuble;
- La fermeture du tronçon de l'avenue Calixa-Lavallée, dorénavant en cul-de-sac, est en contradiction avec l'intention d'origine d'implanter un immeuble civil sur rue.



Fig. 3.101 Le chalet-restaurant.

3. Le chalet-restaurant (1951) — Consolidation (1908-1951)

L'actuel chalet-restaurant du parc La Fontaine remplace un premier kiosque-restaurant (1909), incendié en 1944. Construit sur le même site, en bordure de l'étang inférieur, le nouveau pavillon appartient à un plan d'ensemble dessiné quelques années plus tôt par le Bureau de l'Architecte de la Ville. Sa modénature et ses assemblages empruntent leur facture au modernisme et sont propres à l'architecture institutionnelle montréalaise du tournant des années 1950. Le corps central de l'édifice, rectangulaire, compte deux étages; le rez-de-chaussée, percé d'une grande baie vitrée aux multiples carreaux, sert de restaurant tandis que l'étage inférieur, au niveau de l'étang, accueille deux grands vestiaires pour patineurs et des espaces de service. Deux ailes courbes, épousant la forme de l'étang inférieur, se déploient de part et d'autre du corps central, chacune se terminant par un pavillon carré. Prenant la forme de galeries couvertes, ou loggias à colonnades, elles servent à la fois de terrasse au restaurant et de belvédère vers le bassin. L'ensemble est coiffé de toits à deux ou quatre versants.

L'édifice du chalet-restaurant a conservé l'essentiel de sa composition originelle, bien que l'ajout de grilles l'ait rendu moins perméable, et il présente dans l'ensemble un très bon état de conservation. Il a fait l'objet d'importants travaux de restauration et de réfection en 2012,

notamment afin de rétablir des services de restauration et de réception de qualité dans l'immeuble.

Valeur de la composante dans le paysage

- Sa localisation dans le parc, à la convergence des sentiers et chemins ainsi que du pont;
- Son accessibilité populaire;
- Son offre de services de restauration;
- La pertinence et la diversité de ses offres culturelle et sportive;
- Son implantation en bordure du bassin sud;
- Son plan en hémicycle;
- Ses terrasses couvertes;
- Son ouverture vers l'esplanade;
- Sa volumétrie originelle;
- Son exploitation de la topographie;
- Sa facture architecturale et sa modénature qui lui sont propres dans le corpus bâti du parc.

Problèmes principaux

- Les ailes ouvertes servant de terrasse et de belvédère pour observer les bassins sont peu utilisées car, à cause de problèmes d'insalubrité, elles ont été fermées au public;
- Les ouvertures du mur de soubassement de l'immeuble, donnant sur les bassins, sont limitées à quelques accès de service. Ceci réduit la possibilité d'exploiter le rez-de-bassin.

4. Le théâtre de Verdure (1956) — Programmation et rénovation (1950-1987)

La construction d'un théâtre de Verdure, au parc La Fontaine, est évoquée pour la première fois en 1933. Le conseiller municipal Léon Trépanier propose l'aménagement d'une agora extérieure de 5000 places, inspirée du théâtre antique, à la manière du Hollywood Bowl de Los Angeles. On réalise alors un dessin où les ailes recourbées d'un nouveau pavillon-restaurant embrassent un amphithéâtre de 4000 places, formant un axe monumental. Le plan d'ensemble moderniste retenu est finalement arrêté en 1953. Cette version inverse le rapport formel entre les deux édifices et, suivant un jeu de courbe et contre-courbe, propose d'associer chaque immeuble à un étang. Les gradins du nouvel amphithéâtre, dont la capacité a été réduite, offrent une vue sur le paysage de l'étang supérieur et sa fontaine, d'une part et, d'autre part, sur le chalet-restaurant.

L'intégrité architecturale d'origine du théâtre de Verdure est considérée comme faible à moyenne. Son allure a considérablement changé et les équipements techniques ajoutés dans le temps sont venus alourdir son profil autrefois très géométrique. Certes, l'ilot scénique et ses gradins en hémicycle, rappelant les théâtres antiques, ont été conservés, mais leur facture architecturale et leur matérialité ont été fortement compromises par une série de travaux et d'ajustements. Le théâtre a néanmoins conservé son usage et sa fonction au fil des ans.



Fig. 3.102 Le théâtre de Verdure.

Valeur de la composante dans le paysage

- Son usage et son accessibilité populaire;
- La pertinence, la qualité et la diversité de son offre culturelle;
- Son implantation en bordure des étangs;
- Sa configuration en hémicycle, enchâssée dans le paysage;
- Sa scène sur ilot;
- Ses vues sur la fontaine et le chalet-restaurant;
- Son atmosphère;
- Sa modernité d'origine.

Problèmes principaux

- Le mauvais état des structures qui a obligé la cessation des activités;
- La fermeture du site en dehors des heures de représentation, qui l'isole du reste du parc;
- Les problèmes d'insalubrité des lieux;
- L'abondance de végétation qui, bien que mature, forme un écran plutôt qu'un écrin au théâtre;
- La mise à niveau récurrente des équipements techniques et leur manque d'intégration architecturale.



Fig. 3.103 Le pavillon du Jardin des merveilles.

5. Le pavillon du Jardin des merveilles (1957) — Programmation et rénovation (1950-1987)

Le Jardin des merveilles est un parc zoologique thématique pour tout-petits inauguré en 1957, où les animaux sont présentés dans des décors inspirés de contes pour enfants. Le concept est largement inspiré de Fairyland, parc thématique ouvert en 1950 à Oakland, en Californie, comme en témoignent certains dossiers conservés aux archives de la Ville de Montréal. La guérite, comme son nom l'indique, sert alors d'entrée à ce monde imaginaire. Conçue comme billetterie et magasin de souvenirs du Jardin des merveilles, l'ancienne guérite est un bâtiment d'un étage élaboré sur un plan en L. À l'automne 1988, on ferme définitivement les portes du Jardin des merveilles qui est devenu désuet. L'ensemble de ses composantes est démoli, à l'exception de cette guérite qui sera préservée. Le bâtiment sert d'abord d'entrepôt, puis est réhabilité en théâtre de marionnettes opérationnel durant la période estivale.

Malgré son changement d'usage, l'ancienne billetterie du Jardin des merveilles a conservé son apparence d'autrefois. Alors qu'il était la porte d'entrée d'un site comprenant un ensemble d'édifices, le bâtiment se trouve seul dans un endroit quelque peu incongru. En effet, son contexte d'origine, comprenant le mur de maçonnerie qui le bordait, a disparu à la suite de la fermeture du Jardin des merveilles. Sa vocation initiale a cependant été maintenue, car elle est toujours liée à l'enfance et à l'imaginaire.

Valeur de la composante dans le paysage

- Son accessibilité populaire;
- Son offre de services culturels pour tout-petits;
- Son implantation d'origine, incluant les emmarchements qui la bordent, rappel du Jardin des merveilles;
- Son style et sa matérialité architecturale;
- Sa volumétrie originelle.

Problèmes principaux

- L'isolement contextuel de l'immeuble qui, avec le temps, ne permet plus de rappeler son origine.

6. Le pavillon des baigneurs (1964) — Programmation et rénovation (1950-1987)

La première pataugeoire de la Ville de Montréal est aménagée au parc La Fontaine en 1908. Elle disparaît à une date inconnue pour être remplacée par une nouvelle infrastructure vers 1937. Cette dernière est éliminée au milieu des années 1940. Le voisinage se plaignant du manque d'espaces dédiés à la baignade, un projet de pataugeoire avec abris est élaboré en 1953, à l'instar des installations de l'île Sainte-Hélène, mais n'est finalement réalisé qu'en 1964. La création de ce pavillon des baigneurs et de ses pataugeoires jumelles offre la possibilité aux garçons et aux filles de se rafraîchir simultanément, mais dans des bassins séparés. Auparavant, un horaire de baignade devait être établi pour maintenir la ségrégation des sexes propre aux mœurs de l'époque.

Cette norme sociale s'incarne dans le plan ouvert, d'une grande symétrie, formé par le pavillon des baigneurs et les pataugeoires. Les ailes de part et d'autre du pavillon central servaient autrefois de cabines d'habillage, chacune donnant accès à une pataugeoire, soit celle attirée aux garçons ou celle attirée aux filles.

Le bâtiment du pavillon des baigneurs nécessite une importante réfection. Il a néanmoins subi peu de modifications au fil du temps. Les principales transformations étant le retrait des cabines d'habillage des deux ailes à une date inconnue (probablement pendant les années 1970) et l'ajout de jets parapluies en 1988. Son authenticité architecturale ainsi que son intégrité structurale est relativement bonne. Toutefois, même si son usage s'est perpétué au fil du temps, il ne répond plus aux besoins des usagers (par exemple, les pataugeoires sont maintenant mixtes) et ses équipements mécaniques sont vétustes.

Valeur de la composante dans le paysage

- Sa vocation récréative et familiale;
- Son accessibilité à l'eau;
- Son implantation dans l'îlot central du parc;
- Son plan symétrique, en V;
- Sa volumétrie originelle;
- Sa facture architecturale et sa modénature représentative de son époque.



Fig. 3.104 Le pavillon des baigneurs.

Problèmes principaux

- Le mauvais état des installations;
- La vétusté des systèmes électromécaniques;
- La division par genre qui ne répond plus aux besoins des nouvelles familles.

Caractérisation du cadre bâti

La caractérisation du cadre bâti du parc La Fontaine est établie suivant l'appartenance de ces différents éléments à une période historique, à un style architectural particulier ou à une organisation spatiale, géographique ou urbaine, issue de son contexte. Elle vise, par leur processus de formation et leur évolution respectifs, à faire ressortir les caractères essentiels de chacun des immeubles et de leur site immédiat afin d'établir ou d'infirmar les récurrences.

1. Hiérarchisation du corpus bâti

Un corpus architectural à trois échelles

Le parc présente trois catégories de bâtiment, dont le gabarit est directement associé à la nature de leur programmation respective. Les bâtiments de plus grande envergure ont une offre de programmes et de services plus généreuse, un usage plus intensif et varié et, conséquemment, une présence plus marquante dans le parc. Or, selon cette prémisse, il est

facile d'établir une hiérarchisation du corpus bâti. Le seul qui échappe à cette logique est le théâtre de Verdure, dont l'aura emblématique et la portée métropolitaine le hissent exceptionnellement au rang des bâtiments principaux. Pour que ce classement soit complet, il faut ajouter les édicules de service, dédiés aux équipements électromécaniques et électriques, qui ne sont pas ouverts à un usage public, mais indispensables au fonctionnement du parc.

Bâtiments principaux

- A Chalet-restaurant (identifié comme le chalet du parc)
- B Centre culturel Calixa-Lavallée (ancien chalet du parc)
- C Théâtre de Verdure

Bâtiments secondaires

- D Pavillon du tennis (actuellement une roulotte temporaire)
- E Pavillon du Jardin des merveilles
- F Pavillon des baigneurs
- G Vespasienne

Édicules techniques

- H Poste électrique
- I Chambre mécanique de la fontaine lumineuse
- J Station de pompage du bassin sud

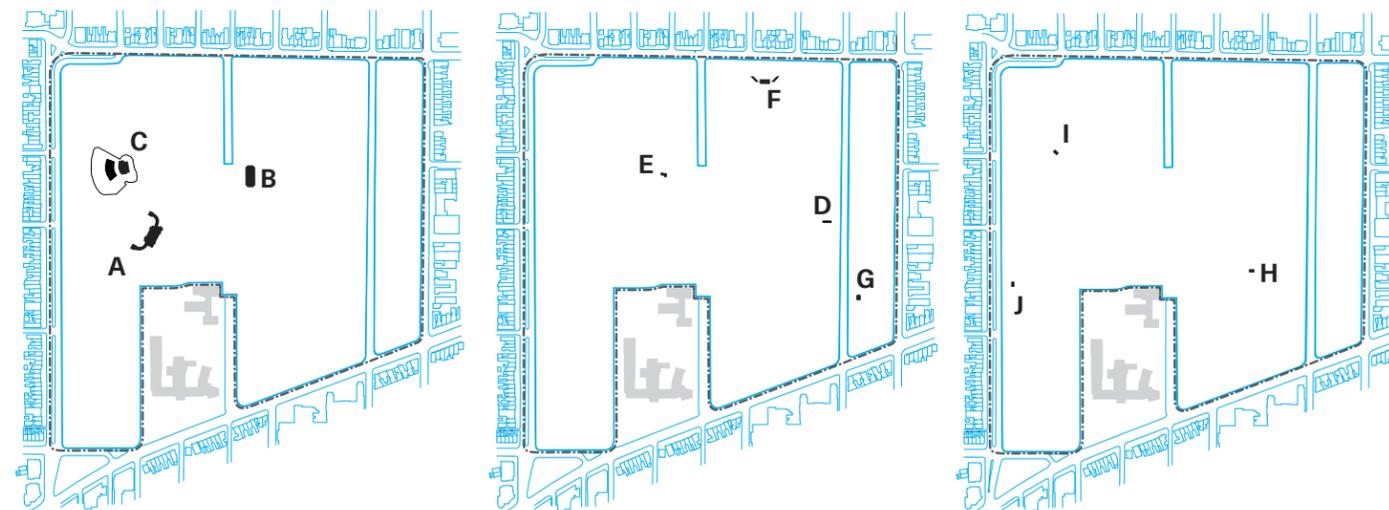


Fig. 3.105 Bâtiments principaux.
Fig. 3.106 Bâtiments secondaires.
Fig. 3.107 Édicules techniques.

2. Implantation dans le parc

Implantation pavillonnaire

Il se dégage de la collection des bâtiments du parc La Fontaine, certes disparate, une cohabitation harmonieuse et surprenante. Fondue dans la masse verdoyante du parc, l'hétérogénéité de l'architecture se tempère et s'unit. Distancés les uns des autres et isolés par l'écrin vert, les bâtiments se découvrent petit à petit. Qu'on les entrevoie de loin ou au détour d'un sentier, leur implantation qui se concilie avec la nature du parc permet de les apprécier dans leur contexte immédiat. Cette implantation bonifie l'expérience rythmée et diversifiée de la déambulation dans le parc.

Positionnement à l'intérieur du parc

On note qu'aucun bâtiment n'est implanté en façade sur les rues qui bordent et traversent le parc. Le Centre Calixa-Lavallée est le seul bâtiment à faire front sur l'avenue du même nom avant sa fermeture partielle dans les années 1990. Le corpus bâti se découvre une fois à l'intérieur du parc, car il ne profite que de vues filtrées à partir des voies publiques. Des rues, les plus repérables sont le pavillon des baigneurs et la vespasienne.

Distribution spatiale et implantation en fonction du caractère des trois îlots

Les deux îlots les plus fréquentés, ouest et centre, comptent la majorité des bâtiments. Encore une fois, bien

qu'ils ne fassent pas partie du corpus bâti inclus dans le cadastre du parc, le pavillon La Fontaine et l'école Le Plateau, situés en marge de l'îlot ouest, participent à densifier cette présence.

L'îlot ouest

L'implantation des bâtiments dans l'îlot ouest se caractérise par leur forte relation avec les bassins. Le chalet-restaurant et le théâtre de Verdure ont en commun de faire dos aux bassins et de s'y inscrire spatialement. Dans le cas du théâtre de Verdure, le bras d'eau et la présence de l'îlot créent une empreinte concrète dans le bassin supérieur. Pour ce qui est du chalet-restaurant, tout le parvis arrière donne sur le rez-de-bassin et offre un contact intime et direct avec l'eau.

Malgré leur proximité, ces deux entités ont très peu de lien entre elles. Cependant, les archives démontrent qu'un plan prévoyait de les intégrer dans un ensemble architectural, où les grandes ailes du chalet-restaurant devaient embrasser la forme de l'amphithéâtre. Le projet d'ensemble s'avère trop onéreux et la Ville priorise la construction du chalet-restaurant. Quelques années plus tard, on abandonne le concept initial et on décide de lier un bâtiment à un bassin : la culture et l'art au nord, les loisirs et la restauration au sud. Les bassins deviennent l'élément central de leur positionnement et laissent la figure architecturale

frontale du chalet-restaurant sans grande résonance avec son contexte.

Le pavillon du Jardin des merveilles, situé en surplomb et en léger retrait, entretient quant à lui une relation indirecte et principalement visuelle avec le bassin. Ces trois bâtiments gravitent autour du pont pour former une concentration de témoins modernistes au cœur de l'îlot.

L'îlot centre

Dans l'îlot centre, l'implantation des immeubles se distingue par leur fonctionnalité. Le pavillon des baigneurs et la roulotte de perception du tennis desservent un plateau d'activités. Leur implantation est réfléchi en tant qu'ensemble autonome, la fonction influence donc leur positionnement actuel dans le parc. Le Centre Calixa-Lavallée, apparu antérieurement, trône au nord de l'îlot. Son positionnement a grandement augmenté l'offre d'activités sportives et de loisirs dans ce secteur précis de l'îlot centre.

L'îlot est

Parmi les trois îlots du parc, le moins fréquenté est celui de l'est : ne comptant qu'un seul bâtiment, il comporte la programmation la plus ténue. La localisation retirée de la vespasienne, dans la partie sud de l'îlot, la déconnecte de l'ensemble du parc et laisse perplexe quant au choix de son implantation. Pourquoi à cet endroit précis? Selon de récentes recherches dans les archives de la Ville de

Montréal, son positionnement s'expliquerait par un impératif fonctionnel. Au moment de la planification du projet de la vespasienne, la Ville effectuait des travaux de conduites et d'aqueduc en bordure de l'avenue Émile-Duployé dans le secteur sud, où se trouve maintenant la vespasienne. Il est fort à parier que l'on ait saisi l'opportunité de lier ces deux projets. Cette hypothèse explique son implantation atypique qui s'écarte du modèle d'implantation dans les squares des autres vespasiennes de Montréal qui s'inscrivent plutôt dans la logique de l'aménagement.

Relation des bâtiments et chemin transversal

Les bâtiments principaux des îlots ouest et centre sont implantés le long de l'axe transversal. Telle une colonne vertébrale, ce long parcours sillonne le parc d'est en ouest et conduit vers les bâtiments les plus importants. Il s'avère être un axe déterminant pour se repérer dans le parc. Seul l'îlot est fait exception et laisse l'utilisateur sans desserte sur ce parcours.

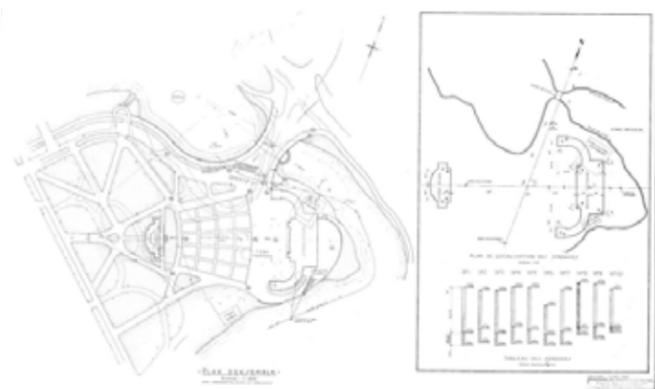
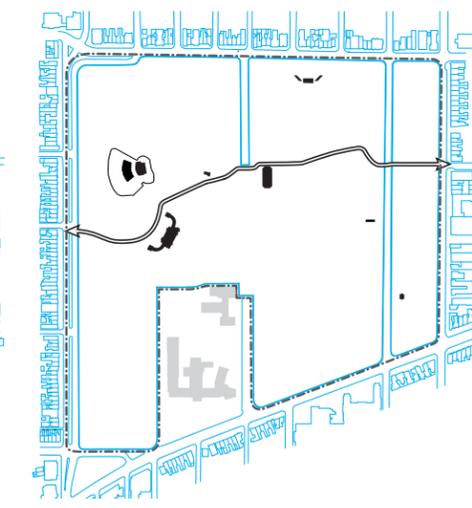
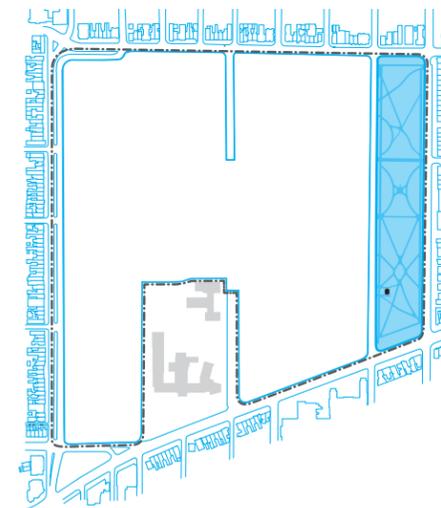
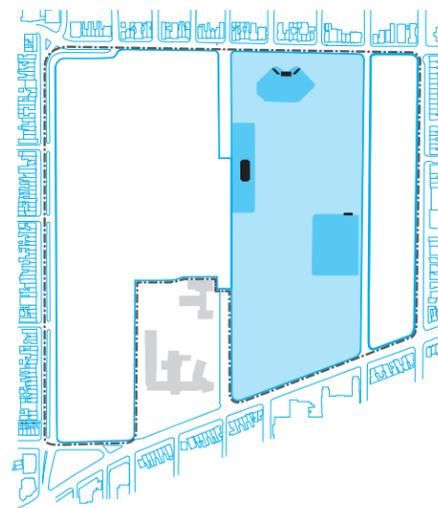
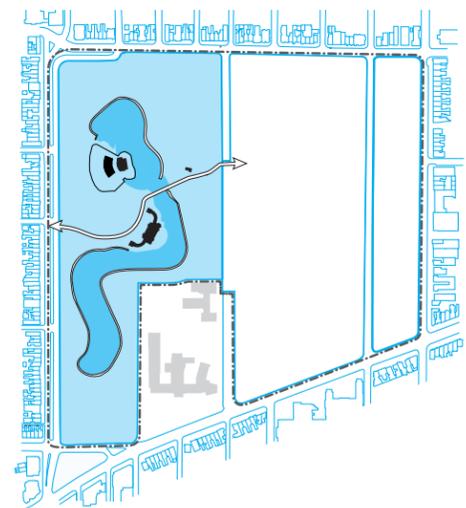


Fig. 3.108 Plan éclairage et électricité, 15 mai 1953. Archives de la Direction des grands parcs.
Fig. 3.109 Implantation spatiale en fonction du caractère de l'îlot ouest.

Fig. 3.110 Plan d'ensemble et plan de localisation de sondage, plan révisé le 19 mai 1948, Ville de Montréal, Service des travaux publics, Division technique, atelier d'architecture.

Fig. 3.111 Implantation spatiale en fonction du caractère de l'îlot centre.
Fig. 3.112 Implantation spatiale en fonction du caractère de l'îlot est.

Fig. 3.113 La relation entre les bâtiments et le chemin transversal.

3. Conception et stylistique

Trois groupes stylistiques dans le parc

Tous les immeubles du parc La Fontaine appartiennent à des campagnes de construction distinctes, relevant de plans d'ensemble inachevés ou en partie démantelés. Il en résulte des témoins dorénavant uniques, répondant aux préceptes des courants architecturaux en vogue à l'époque de leur érection respective. Cependant, quelques associations stylistiques peuvent être établies dans le corpus bâti du parc. Rappelons que les bâtiments qui subsistent ont été construits entre 1931 et 1964.

Dans les années 1930, à Montréal, une soixantaine d'édifices sont érigés sous l'égide du Bureau de l'Architecte de la Ville, la plupart dans le cadre des « travaux de crise ». Parmi ceux-ci, environ le tiers emprunte à l'Art déco émergent, tandis que la majorité affiche une architecture historiciste aux influences stylistiques variées. Certains de ces bâtiments puisent même dans l'architecture traditionnelle québécoise. Après la Seconde Guerre, le mouvement moderne fait davantage d'adeptes, tant auprès des architectes praticiens qu'auprès de la population en général. On voit alors surgir des cartons du nouveau Service des parcs de la Ville une série de projets, originaux ou révisés, qui affirment clairement la volonté de modernisation de Montréal.

Il peut être hasardeux d'attribuer un style à chacun des immeubles du parc La Fontaine, puisque leur conception ne se limite pas systématiquement à l'un ou l'autre courant de pensée architecturale ou sociale. Il est néanmoins permis d'associer certains de ces édifices par leur mode constructif, les conditions de leur érection ou les principes qu'ils respectent. Les six principaux éléments du corpus bâti du parc ont donc été répertoriés suivant les regroupements ci-après.

Historicisme

- Vespasienne – 1931, Renouveau classique
- Centre culturel Calixa-Lavallée – 1932, Néorenaissance ou style italianisant

Historicisme. Pratique architecturale fondée, en tout ou en partie, sur la référence explicite aux styles historiques et sur le recours délibéré à des modèles, des formes ou des éléments empruntés au passé.

Au tournant du XX^e siècle, l'évolution des techniques de construction et l'arrivée de nouveaux matériaux, tels que le béton, l'acier ou le bloc de maçonnerie (terracotta ou béton), permettent d'explorer des modes constructifs inédits qui, néanmoins, demeurent discrets, dissimulés derrière les façades exécutées dans l'un des néo-styles. Cette

période est marquée par un grand éclectisme où, parfois, des éléments empruntés à différents styles se combinent dans une même composition.

Courants

- Figure reconnaissable empruntée au passé (temple et villa);
- Modénature caractéristique à chaque style de référence (colonnes, fronton, forme du toit, consoles, médaillons, forme des ouvertures);
- Symétrie;
- Nouveauté ancrée dans la tradition.

Matériaux

- Pierre de taille ou rustiquée.

Méthode de construction

- Charpente de bois, d'acier ou de béton;
- Maçonnerie porteuse ou remplissage.

Canadianisme

- Pavillon du Jardin des merveilles – 1957

Canadianisme. Au Québec, la Commission des monuments historiques est fondée en 1922. Sa création témoigne d'un intérêt accru pour la connaissance et la préservation des constructions patrimoniales et des manières de faire anciennes. Membre de la Civic Improvement League, l'architecte et professeur Percy Erskine Nobbs soutient une approche régionaliste, commandée par

la volonté de définir une architecture canadienne. Cette volonté est partagée par des architectes tant anglophones que francophones. Elle correspond à une période de promotion d'un art et d'une architecture nationaux, empreints de traditions artisanales.

Courants

- Typologie, figure reconnaissable (maison canadienne);
- Toit à deux versants, larmier proéminent, expression des murs pignons;
- Ornementation limitée.

Matériaux

- Pierre de taille ou moellons.

Méthode de construction

- Maçonnerie porteuse;
- Charpente de bois, d'acier ou de béton.

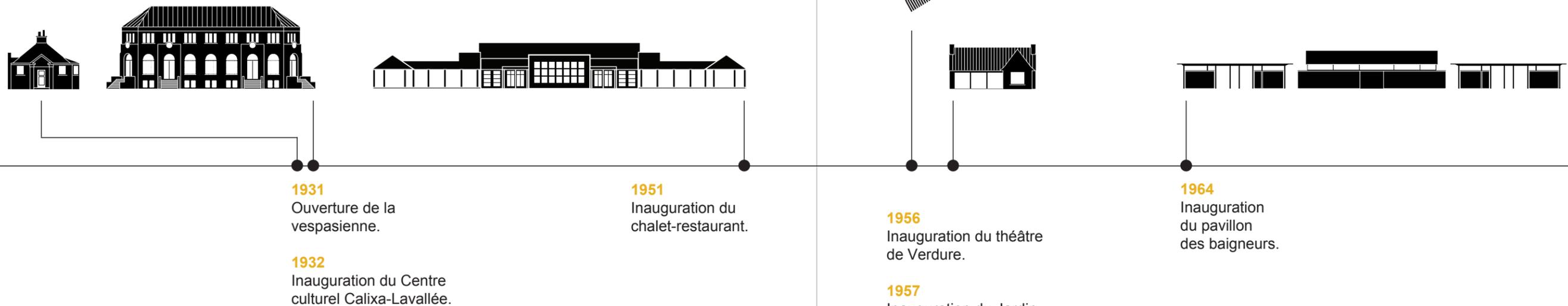


Fig. 3.114 L'évolution du corpus bâti, Atelier Christian Thiffault, 2018.

Modernisme

- Chalet-restaurant – 1951
- Théâtre de Verdure – 1956
- Pavillon des baigneurs – 1964

Modernisme. Mouvement architectural en rupture avec le passé. Conséquent à la production de nouveaux matériaux et assemblages industrialisés, le modernisme prône le fonctionnalisme et le rationalisme, en réaction à la surcharge décorative des décennies précédentes. Tirant profit des innovations techniques, la recherche du détail, dans l'architecture issue du mouvement moderne, porte davantage sur l'équilibre obtenu par l'ordonnement de la composition que sur l'ornementation. La modénature se distingue par son quasi-dépouillement décoratif et sa simplicité, de sorte que la qualité esthétique de l'oeuvre repose sur un nombre limité d'éléments. Volumétrie, proportions, textures et coloration sont d'autant plus importantes qu'elles conditionnent l'effet produit.

Courants

- Fonctionnalisme;
- Plan libre;
- Expression de la charpente;
- Minimalisme formel, géométrique;
- Industrialisation des matériaux et assemblages.

Matériaux

- Béton, acier, verre;
- Brique chamois et pierre de parement lisse.

Méthode de construction

- Charpente de bois, d'acier ou de béton;
- Maçonnerie porteuse ou remplissage.

Témoign de l'architecture des immeubles dans les grands parcs à Montréal, au milieu du XX^e siècle

Pour bien comprendre l'essence du corpus architectural du parc, il importe de le contextualiser au-delà de ses limites. L'analyse du corpus bâti des grands parcs instruit sur la provenance d'une facture architecturale typique d'une époque de développement des parcs de Montréal. Pour ce faire, un retour dans l'histoire des parcs s'impose.

Le *Restoration Plan of St. Helen's Island*, conçu vers 1930 par l'architecte paysagiste et urbaniste de renom Frederick G. Todd, s'inscrit dans le mouvement City Beautiful nord-américain qui prône l'assainissement des villes, notamment par un aménagement urbain intégrant le paysage et la construction d'édifices publics consacrés à l'hygiène. À Montréal, la Civic Improvement League, fondée en 1909, compte plusieurs membres éminents de l'Association des architectes de la province de Québec. Réalisé dans le cadre des « travaux de chômage », ce chantier vise également, à l'époque, à donner du travail aux milliers de sans-emplois victimes de la crise économique de 1929.

Le plan d'ensemble élaboré par Todd combine, avec finesse, caractères naturels, aspects historiques et usages modernes du parc de l'île Sainte-Hélène, dorénavant consacrée à la récréation. La portée des travaux comprend

la restauration des paysages naturels et bâtis de l'île, l'aménagement d'aires de détente et de jeux, ainsi que le tracé d'allées véhiculaires asphaltées offrant une diversité de points de vue sur la ville et ses environs. Contemporain de l'avènement de l'automobile et de l'inauguration du pont Jacques-Cartier, le « nouveau » parc municipal intègre, en effet, un parcours agrémenté dit *parkway*, ponctué de pavillons pittoresques. Davantage que de simples édicules, ces chalets de parc sont destinés à des fonctions précises : infrastructure, gare d'autobus, vestiaires sportifs, piscines publiques, etc. Parmi ceux qui seront réalisés, on compte principalement des équipements destinés aux sports, donc à l'hygiène physique de la population. À quelques exceptions près, tous les pavillons sont édifiés en pierre de brèche extraite sur les lieux. L'utilisation généralisée de la pierre locale, à l'extérieur comme à l'intérieur des immeubles, combinée à leur facture architecturale empreinte d'éclectisme, confère aux plus anciennes constructions de l'île Sainte-Hélène une unité d'ensemble remarquable.

Le parti historiciste pris par le concepteur, Américain d'origine par surcroît, nous porte à croire à une influence de l'*American Roadside Architecture*, en vogue sur la côte est des États-Unis à la même époque. En effet, les débuts du tourisme automobile nord-américain provoquent un engouement pour la découverte d'un passé architectural méconnu.



Fig. 3.115 Vespasienne du Petit-Prince, île Sainte-Hélène, construite vers 1965.
Fig. 3.116 Abri à pique-nique de la plaine des jeux, construit vers 1955.



Fig. 3.117 Quartiers d'hiver, parc Angrignon, construit vers 1954.
Fig. 3.118 Pavillon, parc Angrignon, date de construction inconnue.

Tel que cela est relaté par l'historien William Rhoads, dans son article intitulé *Roadside Colonial, Early American Design for Automobile Age, 1900-1940*, ces nouveaux automobilistes cherchent à s'évader de la vie citadine et de son modernisme naissant en parcourant les routes de campagne à la recherche de points de vue et de structures traditionnelles pittoresques. Ce mouvement va engendrer des projets de restauration et de mise en valeur de sites, bâtiments et monuments historiques. Ce recours au passé fait contrepoids au progrès rapide et à l'essor technologique que connaît alors l'Amérique.

Les préceptes retenus pour la construction de pavillons et autres bâtiments de service dans les grands parcs de Montréal (Sainte-Hélène, Mont-Royal, La Fontaine et Angrignon) répondent indéniablement à des normes constructives et architecturales. En appui à cette affirmation, nous illustrons ci-après quelques-uns des immeubles des parcs datant de cette période. Il est notable que leur modénature soit généralement canadienne et que leur parement soit en pierre de taille ou en moellon. Ainsi, le style du pavillon du Jardin des merveilles et du pavillon des baigneurs témoigne de cette influence.



Fig. 3.119 Poste de police, parc du Mont-Royal, construit vers 1957.



Fig. 3.120 Abri du réservoir du sommet, parc du Mont-Royal, construit vers 1956.

Dominée par une matérialité de pierre, leur coloration se fond généralement dans la verdure, ne présentant pas de contraste fort, mais plutôt des nuances.



Fig. 3.121 Centre culturel Calixa-Lavallée.
Fig. 3.122 Pavillon du Jardin des merveilles.
Fig. 3.123 Chalet-restaurant.

Fig. 3.124 Pavillon des baigneurs.
Fig. 3.125 Vespasienne.
Fig. 3.126 Guichet du théâtre de Verdure.

Perméabilité des bâtiments

Malgré l'apparence massive que laissent voir leur volume et leur matérialité, les bâtiments du parc présentent une volonté claire d'ouverture vers l'extérieur. Évidemment, le théâtre de Verdure est l'incontournable modèle de cette étroite interpénétration entre le bâti et le paysage. Pour le reste du corpus bâti, on constate un mélange d'ouvertures assurément justifiées par un désir de communier avec le paysage et d'autres purement fonctionnelles. L'association de ces deux types d'ouvertures crée cette perméabilité caractéristique.

Les ouvertures fonctionnelles

Dans le cas des bâtiments des années 1950, on note que la fonction prend souvent le pas sur l'expression sensible du lien au paysage. Les nombreuses portes de garage du pavillon-restaurant qui donnent sur le rez-de-bassin sont un exemple probant de perméabilité de type fonctionnel. Même constat pour la guérite qui, malgré son petit gabarit, compte trois portes surdimensionnées, vestiges des postes de perception. On constate aussi l'ouverture généreuse de la partie centrale du pavillon des baigneurs vers la pataugeoire en contraste avec la façade plus fermée; on comprend qu'il s'agit d'un parti volontaire pour se garder des regards.

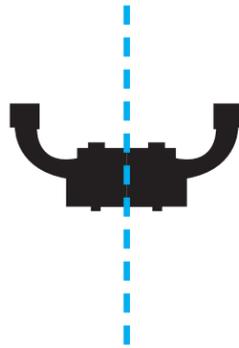
Les ouvertures visuelles

Le Centre Calixa-Lavallée se démarque par une fenestration abondante qui, à l'origine, plongeait dans la lumière la grande salle ouverte, aujourd'hui partiellement métamorphosée en salle de spectacle. Les quatre portes et les grandes fenêtres l'ouvrent à tous ses étages et sur tous ses côtés vers le parc. Le chalet-restaurant propose aussi une ouverture généreuse et typée sur la façade supérieure qui donne sur le parvis du restaurant. Le jeu de petites fenêtres quadrillées permet de ressentir la présence du parc dans la salle à manger. Même chose pour les loggias, qui donnent une vue en plongée exceptionnelle sur les bassins. Mais ce qui ressort sans hésitation pour ce bâtiment, ce sont les grandes ailes courbées aux deux extrémités du bâtiment. Ces ailes, semi-extérieures, offrent un point de vue extraordinaire sur les bassins. Fermées et mises à l'écart par des grilles du côté du parvis vers 2014 à cause d'un problème de gestion de la salubrité, ces ailes ne sont maintenant que partiellement accessibles au public puisque l'une d'elles est réservée à l'usage du restaurant.

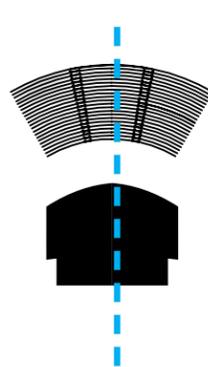
Composition symétrique

Bien que différents dans leurs formes, les bâtiments partagent une surprenante constance quant à leur symétrie respective. Ce trait caractéristique ressort comme un point commun important du corpus architectural du parc, toutes époques de construction confondues.

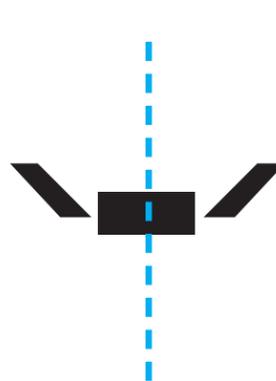
Chalet-restaurant



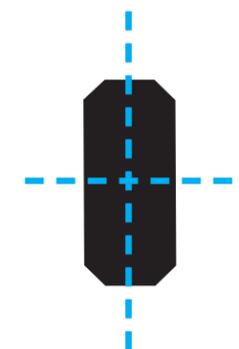
Théâtre de Verdure



Pavillon des baigneurs



C. c. Calixa-Lavallée



Vespasienne

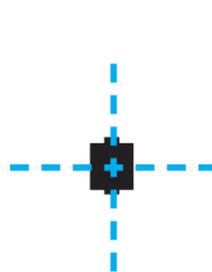


Fig. 3.127 Plan symétrique des bâtiments du corpus architectural.

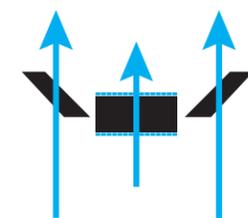
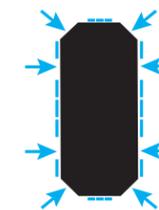
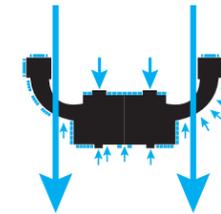


Fig. 3.128 Perméabilité architecturale des bâtiments.

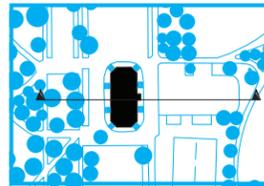
4. Relation avec le contexte

Relation proportionnelle entre le volume du bâtiment et son environnement immédiat

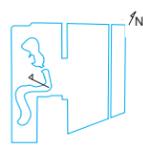
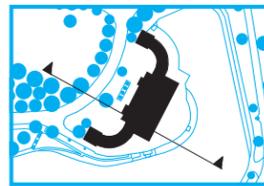
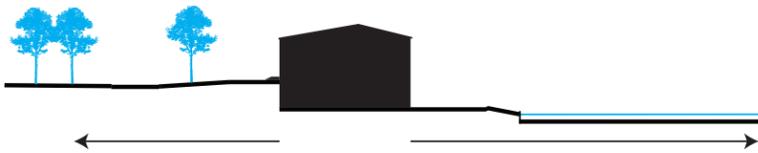
L'observation de l'intégration de chacun des bâtiments à son contexte immédiat révèle une relation étroite entre le bâti et le paysage environnant. Une constance s'observe entre l'ampleur du volume du bâti et le dégagement environnant. Ainsi, les bâtiments de plus grand volume disposent d'un dégagement plus généreux créant une composition paysagère équilibrée aux proportions

généralement harmonieuses. Ce dégagement autour des bâtiments permet également de les faire ressortir du corpus bâti et de l'ensemble du parc et appuie d'autant plus leur statut hiérarchique de premier ordre. En contraste, les bâtiments de plus petite stature s'abaissent sous la canopée des grands arbres du parc. Caractérisés par leur volume bas, ils sont sublimés dans la forêt urbaine du parc. L'échelle de leur seuil s'ajuste au paysage et s'intègre sobrement au parc.

Centre culturel Calixa-Lavallée



Chalet-restaurant



Théâtre de Verdure

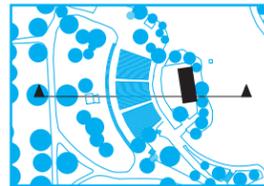
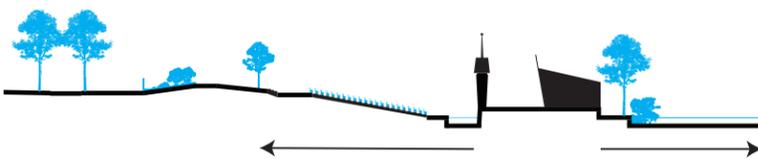
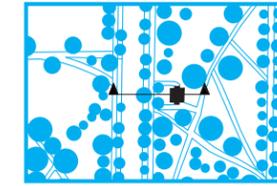
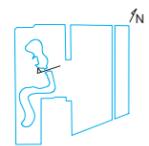
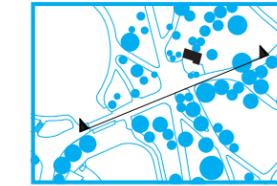
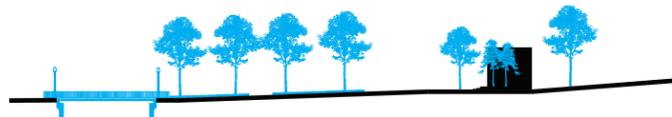


Fig. 3.129 Dégagement spatial proportionnel au volume – Bâtiments principaux.

Vespasienne



Pavillon du Jardin des merveilles



Pavillon des baigneurs

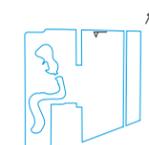
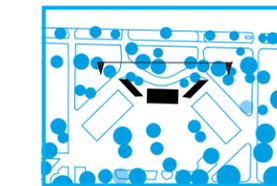


Fig. 3.130 Dégagement spatial proportionnel au volume – Bâtiment secondaires.

Aménagements intégrateurs inégaux et manquants

Bâtiments principaux

Pour la plupart des bâtiments principaux du parc, on constate le peu d'attention accordé à leur insertion au contexte périphérique immédiat. Le Centre culturel Calixa-Lavallée incarne bien cette réalité. L'absence d'aménagement de seuils, de mise en valeur des entrées et d'un éclairage soulignant son architecture sont les premiers manques notoires. Sa composition architecturale typiquement pavillonnaire, caractérisée par quatre portes aux coins, le montre juché en haut d'escaliers dont les assises flottent sans intégration matérielle au contexte. La présence d'angles et de multiples entrées incite un aménagement à 360 degrés afin de mettre en valeur cette architecture typée. Le contexte environnant doit donc être considéré comme un grand tout pour pouvoir apprécier le bâtiment. De ce fait, la composition environnante asymétrique constituée d'un stationnement du côté nord et d'un terrain ouvert du côté sud, ainsi que le manque de structure dans la figure d'encadrement des alignements des arbres, ne contribue pas à assier le bâtiment dans le paysage. La relation du bâtiment et de l'avenue Calixa-Lavallée à l'ouest s'en trouve altérée, et les murets qui devaient remplir le rôle de seuil sont déconnectés de l'ensemble et accessoirisés.

Le chalet-restaurant fait meilleure figure dans le registre de l'intégration. Il partage, au même titre que le théâtre de Verdure, une relation importante avec la topographie

caractéristique de l'îlot ouest. L'encaissement du bâtiment dans la pente incarne cette relation profonde du paysage et du bâti dans le parc.

Ainsi, les façades est et ouest s'offrent au paysage selon deux niveaux distincts et proposent deux ambiances tout aussi différentes. Le parvis avant, en lien avec le chemin transversal et avec le flux des promeneurs, invite le passant à entrer. Bien qu'il ne corresponde plus à la figure minimaliste insufflée par le modernisme du bâtiment, il fait tout de même office de seuil. Harmonieusement proportionné au volume du bâti, il est généreux et accueillant. Toutefois, son intégration n'est pas parfaite. L'ajout de programmation, dont la présence du bistro, certes positive, a fait apparaître du mobilier disparate et épars. La terrasse extérieure semble être une installation temporaire et improvisée, alors qu'elle remplit une fonction conviviale extraordinaire en phase avec le parc.

Il en va tout autrement pour l'arrière du bâtiment. Ce lieu inscrit entre le pavillon et le bassin se présente comme un grand espace désert et peu fréquenté en saison estivale. Le rez-de-bassin s'offre à la vue, à vif, sans arrimage sensible entre les deux entités. Autrefois animé par les bateaux, ce point de contact privilégié avec l'eau est aujourd'hui négligé et a perdu son ambiance animée d'antan. On y accède du côté ouest par une voie à l'échelle véhiculaire, principalement utilisée par les véhicules d'entretien qui

occupent presque 75 % des garages de l'étage du rez-de-bassin. On y trouve des accès pour les services sanitaires publics, dont l'un est ouvert toute l'année mais, vu son isolement, seule la clientèle d'habitues connaît l'existence de cet accès extérieur. Le côté est, quant à lui pentu et inaccessible, referme cet espace dans un cul-de-sac. Une contrainte visiblement déjouée par certains qui gravissent ou dévalent cette pente, comme en témoigne la ligne de désir.

Heureusement, l'appropriation du rez-de-bassin reprend vie en saison hivernale lors de l'ouverture de la patinoire. Durant cette courte période, les patineurs s'activent entre les vestiaires et la glace. On remarque que l'aménagement pour accéder à la patinoire est peu adapté. Une série de tapis antidérapants mène vers des escaliers de bois temporaires aux allures désorganisées et peu esthétiques qui ne mettent pas en valeur cette activité emblématique du parc.

Pour ce qui est du théâtre de Verdure, la guérite d'entrée et le chemin d'accès génèrent une expérience d'approche en symbiose avec le caractère paysager de l'îlot ouest. Toutefois, son écrin de verdure fait maintenant office d'écran et cache le théâtre lorsque vu de l'extérieur. Son rapport au site, sa présence physique et la relation avec le noyau moderne d'origine et le bassin en sont dilués. La perte de contact visuel avec le bassin et la fontaine sont les effets collatéraux de la forte présence d'arbres au pourtour. De l'intérieur, les percées visuelles sont rares et

peu mises en valeur. En contrepartie, l'écran vert contribue à une ambiance toute particulière pour les spectateurs qui se trouvent à l'intérieur de l'enceinte théâtrale. La verdure enveloppante agit comme un cocon qui filtre les bruits du parc et prédispose à une écoute attentive. Son ambiance intérieure produit un sentiment de calme prodigué par ce lieu isolé, presque caché, telle une chambre verte à l'intérieur d'un grand jardin. Ce cloisonnement n'est pas qu'une sensation, il est bien réel. En effet, les clôtures qui contrôlent les accès vers le théâtre de Verdure aux fins des représentations bloquent littéralement le passage de tous les usagers, même en dehors des heures de spectacle. Ce grand espace s'en trouve sous-utilisé et seulement fréquenté par ceux qui assistent aux spectacles.

Bâtiments secondaires

Pour cette catégorie, le degré et les nuances d'intégration varient beaucoup et participent, à certains égards, au sens du lieu. Par exemple, le pavillon des baigneurs et la pataugeoire proposent un modèle en symbiose. Les lignes architecturales de la pataugeoire et du bâtiment forment un plan complémentaire et indissociable. Toutefois, ce concept est en discontinuité avec le reste de l'espace de l'aire de jeux pour enfants. Cette situation s'explique par le développement du secteur par phases, caractérisé par une succession d'interventions sans souci d'harmonisation. S'opposent ainsi différents langages formels dont le contraste est accentué par les clôtures. La guérite, quant



Fig. 3.131 Murets du Centre culturel Calixa-Lavallée.



Fig. 3.132 Parvis du chalet-restaurant, 1954.



Fig. 3.133 Parvis du chalet-restaurant, aujourd'hui.

à elle, propose un seuil bâti de pierre qui se dépose dans le parterre du parc. Dépourvue de son contexte d'origine, elle apparaît comme une trace, un artéfact qui a échappé à l'histoire. Son implantation, un peu en marge du sentier transversal et enclavée sous la canopée des arbres, accentue son caractère pavillonnaire. Son architecture, apparentée à celle d'une petite maison de conte, et sa position en retrait suscitent la curiosité et annoncent l'imaginaire que le site portait. Ici, le contraste entre la guérite et le lieu se révèle être une qualité qui appuie le sens de l'édifice dans le parc, à l'image d'une folie dans un grand jardin.

La vespasienne est perçue en discontinuité flagrante avec la figure des sentiers. Loin du chemin transversal, elle ne correspond pas à l'aménagement de la figure classique de square, qui positionne l'édicule près du noyau central ou encore dans les carrefours. L'apparition de la vespasienne dans la partie sud disloque la figure de ce long square.

Bâtiments de service

Trop apparents, encombrants et peu esthétiques, les bâtiments de service ressortent avec excès dans le paysage. Dans leur cas, le parti pris d'intervention doit s'employer à les faire disparaître visuellement.

5. Caractérisation visuelle des bâtiments

Une approche visuelle relative à l'échelle du bâti

Bâtiments principaux

L'ouverture de l'écrin vert du parc sur les bâtiments principaux, d'un plus grand volume, permet de les visualiser de loin, de les envisager selon une approche progressive. Leur présence physique se démarque de celle des bâtiments secondaires. En toutes saisons et plus particulièrement en hiver, on les perçoit au travers de vues filtrées des rues périphériques et des sentiers du parc. Ils agissent comme point de repère. Leur gabarit plus important suggère une offre de services publiques substantielle, et ils attirent naturellement les visiteurs. Le dégagement environnant qui les caractérise permet un ensoleillement intense qui les plonge dans la lumière durant la saison estivale. Les bâtiments principaux sont très ensoleillés, contrairement aux espaces qui les entourent, ombragés par la canopée. Une mise en valeur visuelle toute naturelle et non négligeable qui participe à faire ressortir leur présence dans le parc.

Bâtiments secondaires

Plus discrets, ils surviennent sans préavis au détour d'un sentier. Il s'agit donc d'une expérience de découverte et non d'une approche progressive. Leur présence plus discrète opère dans un contexte immédiat et à une échelle plus intimiste. Encastrés sous la canopée des arbres, ils

s'inscrivent dans la lumière environnante tamisée qui participe à leur discrétion dans le paysage. Parfois, le contexte des bâtiments est clair et défini, par exemple le pavillon des baigneurs associé à la pataugeoire et la roulotte de perception du tennis aux terrains, le visiteur peut alors intuitivement comprendre leur fonction particulière, à leur approche. Il en est tout autrement pour la guérite du Jardin des merveilles qui, dépourvue de son contexte originel, est comme une curieuse anecdote sur le chemin de traverse. Il en va de même pour la vespasienne qui est isolée du reste du parc.

Édicules techniques

Essentiels au fonctionnement du parc, mais loin de contribuer à son ambiance, ils contaminent parfois certaines vues pour s'effacer dans d'autres. C'est le cas de la chambre mécanique de la fontaine lumineuse qui, avec le temps, a été recouverte par la végétation. Le poste électrique derrière les terrains de tennis, passe presque inaperçu, bien qu'il soit massif et peu intégré au parc. Ce qui est tout autre pour la station d'alimentation en eau qui apparaît maladroitement en bordure du bassin inférieur, dans le secteur ouest, et altère les vues générales.

Une mince relation visuelle entre les bâtiments

L'implantation pavillonnaire les sépare, certes, mais il existe des liens visuels entre les bâtiments du parc. Le bâtiment qui se démarque nettement est la guérite du Jardin des merveilles : sa position en bordure de l'îlot ouest permet plusieurs liens visuels avec le Centre Calixa-Lavallée dans l'îlot est et avec les bâtiments de l'îlot ouest. À l'origine, un lien visuel très clair existait entre le théâtre de Verdure et le chalet-restaurant.



Fig. 3.134 La chambre mécanique de la fontaine lumineuse.
Fig. 3.135 Le poste électrique.

Fig. 3.136 La station de pompage du bassin sud.

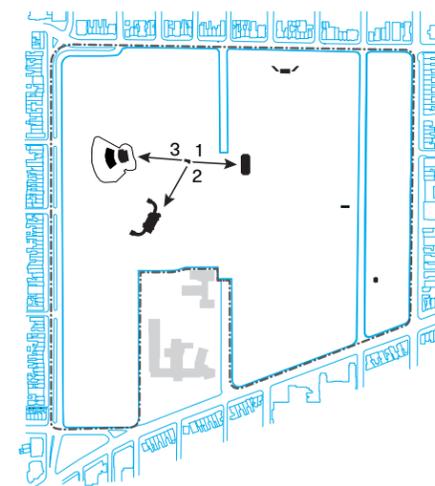


Fig. 3.137 Relation visuelle entre le pavillon du Jardin des merveilles et le Centre culturel Calixa-Lavallée, le théâtre de Verdure et le chalet-restaurant.
Fig. 3.138 Théâtre de Verdure.

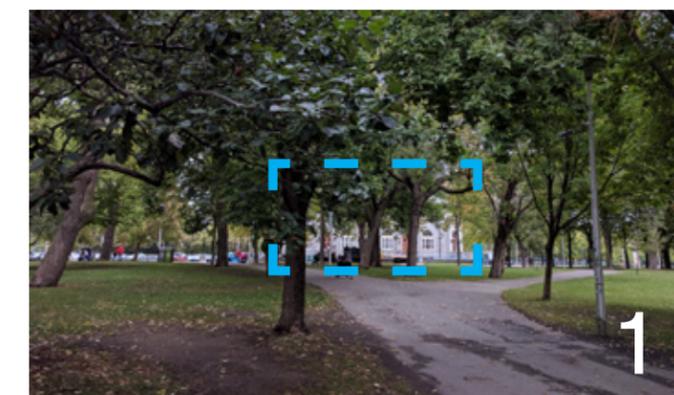


Fig. 3.139 Centre culturel Calixa-Lavallée.
Fig. 3.140 Chalet-restaurant.

L'imposition du bâti environnant dans les vues iconiques du bassin

En lien avec le bassin, ce ne sont pas les bâtiments du parc qui attirent l'attention, au contraire, ils s'effacent pour laisser la place au bassin et à l'écrin vert. Ce sont surtout les édifices du quartier qui attirent le regard et changent la perception du lieu. Les tours d'habitations qui surgissent dans le cadre bâti environnant s'inscrivent, lorsque le paysage du parc s'ouvre, précisément dans le secteur des bassins. Ces exceptions dans le cadre bâti, généralement homogène et bas, se découpent dans le ciel du parc et s'imposent d'autant plus que leur unicité rappelle le contexte urbain du parc.



Fig. 3.141 Apparition du contexte urbain dans les vues iconiques – Avec feuillage.



Fig. 3.142 Apparition du contexte urbain dans les vues iconiques – Sans feuillage.

Synthèse caractéristique du corpus bâti

La valeur de la composante

- Hiérarchisation selon le volume et la fonction, présence visuelle des bâtiments principaux et bâtiments secondaires subordonnés au paysage ;
- Implantation pavillonnaire dans le parc et distribution spatiale homogène ;
- Représentation de trois groupes stylistiques : historicisme, canadianisme et modernisme ;
- Dominance de la pierre comme matérialité, coloration se fondant dans la verdure, sans contraste fort ;
- Perméabilité des bâtiments et composition axiale ;
- Présence de parvis en proportion avec le volume La présence des plateaux sportifs participe à l'animation du parc et à sa popularité.

Les problèmes principaux

- Désuétude et entretien déficient de certains bâtiments ;
- Manque de vocation et de programmation spécifique pour certains bâtiments ;
- Mise aux normes requise ;
- Inadéquation entre le bâtiment et la fonction requérant une réhabilitation ;
- Absence d'une stratégie de conservation pour l'ensemble du corpus existant ;
- Absence d'un cadre de référence pour la construction de nouveaux bâtiments ;
- Non intégration de l'école Le Plateau et du pavillon La Fontaine dans le corpus ;
- Manque de desserte en service dans l'îlot est ;
- Présence trop marquée des édicules techniques.

3.2.10 Le corpus d'art, les monuments et l'art temporaire

Mise en contexte

Témoin de l'histoire du parc La Fontaine, reflet de l'histoire et des valeurs de la société francophone montréalaise, le corpus d'œuvres d'art que l'on trouve dans ce grand parc urbain fait partie intégrante de son paysage, de son expérience et de sa valeur. Ce corpus d'œuvres permanentes est composé de deux monuments de 1920 et 1930 ainsi que de trois œuvres installées entre 1990 et 2001 :

1. Alfred Laliberté, *Monument à Dollard des Ormeaux*, 1920 ;
2. Henri Hébert, *Monument à sir Louis-Hippolyte La Fontaine*, 1930 ;
3. Roger Langevin, *Debout! Monument à Félix Leclerc*, 1990 ;
4. Michel Goulet, *Les leçons singulières (volet 2)*, 1991 ;
5. Olivier Debré, *Obélisque en hommage à Charles de Gaulle*, 1992.

Notons que deux éléments commémoratifs ne comprenant pas de composantes artistiques ne sont pas inclus dans cette recension du corpus d'art. Le premier est le *Monument aux morts français de Montréal et aux volontaires canadiens de l'armée française* (1931) de Pierre-André Normandeau, qui a été relocalisé dans l'îlot est en 1992 et qui se trouvait précédemment dans l'îlot central, en bordure du chemin de traverse est-ouest. Le deuxième est le *Monument à Louis Francoeur* (1942), jadis près de l'école Le Plateau et relocalisé en 1989 dans le terre-plein de la rue Cherrier, à l'angle de la rue Saint-Denis. De la même manière, les initiatives en art temporaire et éphémère, qui ne font pas partie du paysage du parc, ne sont pas traitées. Créée à partir d'un peuplier mort, *Le Proliférateur : l'arbre qui plantait des arbres* (2014), de Melsa Montagne et Nicolas Des Ormeaux, restera en place aussi longtemps que sa stabilité le permettra : l'œuvre qui se trouve au centre du parc prend la forme d'un lance-pierres servant à tirer des glands de chêne.

Évolution

Le corpus d'art du parc La Fontaine, tel que noté ci-dessus, se découvre aujourd'hui en pourtour du site, à l'exception de *Debout! Monument à Félix Leclerc*, qui se trouve au centre de l'ancien secteur du Jardin des merveilles. Alors

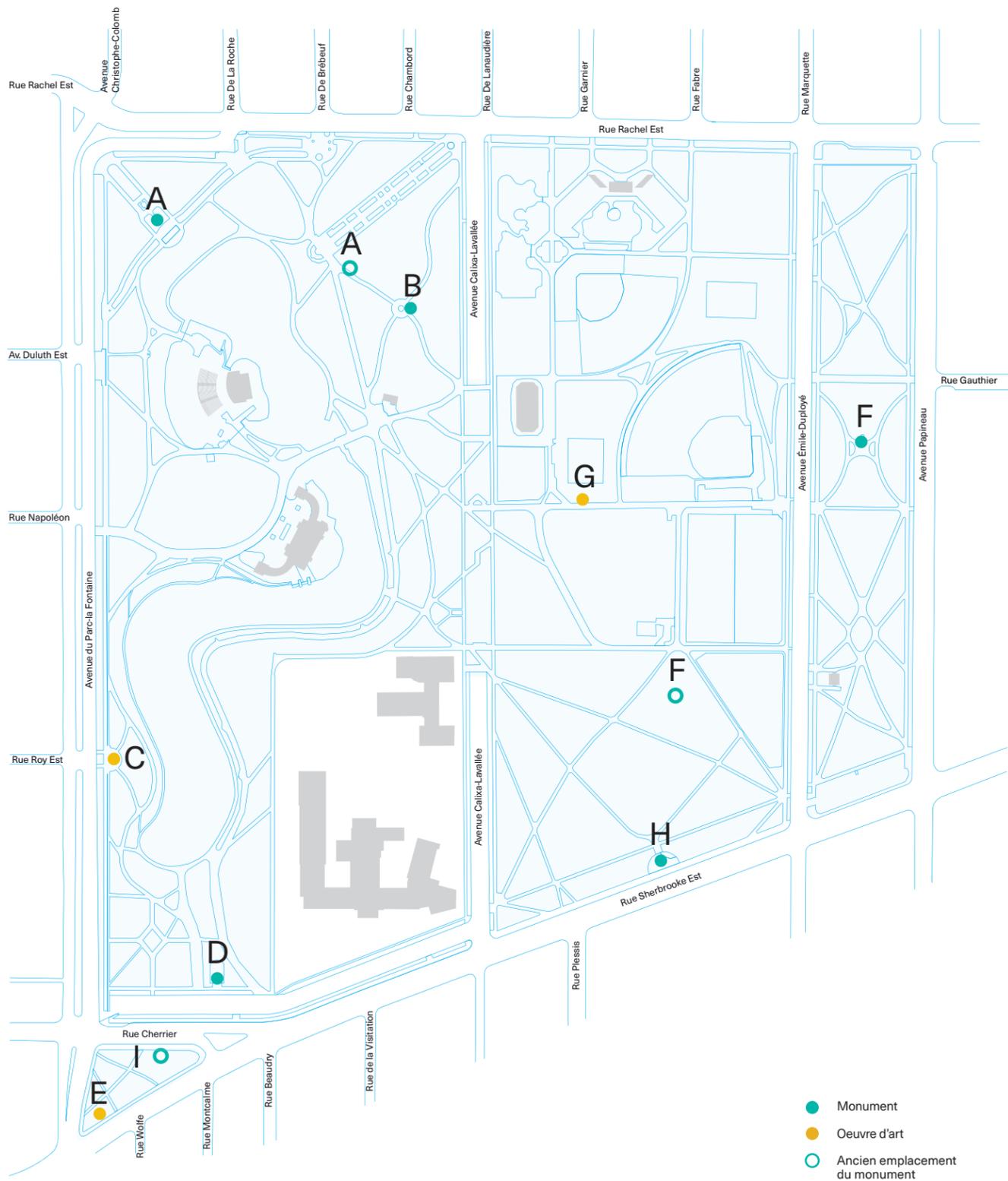
que quatre des œuvres sont situées dans l'îlot ouest, une seule est installée dans l'îlot central, et l'îlot est n'en compte aucune.

À la fin des années 1950 et au début des années 1960, sous l'influence de Claude Robillard, deux œuvres sont relocalisées. En 1956, le *Monument à Dollard des Ormeaux* de Laliberté est déplacé pour permettre la construction du Jardin des merveilles. À cette occasion, une allée monumentale est aménagée à l'entrée nord-ouest du parc, créant un dégagement, une perspective qui mettra en valeur l'œuvre, tout en maintenant la possibilité de tenir des rassemblements sur ce site. Cette même allée est retravaillée dans une perspective postmoderne, empreinte d'historicisme, dans le plan de l'architecte paysagiste Gilles Roy de 1988. Pour revenir à l'époque de Robillard, *La mort de Dante* (1922) de Carlo Baldoni, qui rend hommage à ce poète florentin du Moyen Âge, est déménagée en 1963 du triangle au sud de la rue Cherrier au parc Dante : au cœur du quartier de la Petite-Italie, l'œuvre continuera de célébrer le sentiment d'appartenance de la communauté italo-montréalaise.

Pour sa part, le *Monument à sir Louis-Hippolyte La Fontaine* se trouve toujours à son emplacement originel, mais sa relation avec son contexte a substantiellement été modifiée par l'aménagement d'un stationnement dans les années 1950. Jadis élément emblématique du parc La Fontaine disposé à sa principale entrée et faisant face au bâtiment de l'ancienne Bibliothèque centrale, l'œuvre se trouve maintenant séparée de la rue Sherbrooke par cette zone asphaltée ceinturée d'arbres.

Enfin, la dernière période de la gestion du corpus d'œuvres d'art du parc La Fontaine est marquée par la création, en 1989, du Bureau d'art public (BAP) de la Ville de Montréal. À cette unité est confiée la mission de conserver, de développer et de promouvoir la collection municipale de monuments et d'œuvres d'art public de la Ville, et ce, en collaboration avec les autres équipes de la Ville. Par exemple, l'intégration des trois dernières œuvres d'art public à l'aménagement du parc (celles de Langevin, Goulet et Debré) s'est faite au tournant des années 1990 sous la responsabilité du BAP, en collaboration avec l'architecte paysagiste Gilles Roy du Service des parcs, ce qui a permis une intégration judicieuse de l'art au paysage.

Le BAP continue ainsi de participer à la gestion et au développement du parc. Depuis 2005, les six œuvres du parc La Fontaine ont fait l'objet de travaux de conservation, visant à maintenir leur intégrité.



Le corpus d'art, les monuments et l'art temporaire



A



B



C



D



E



F



G



H

- A Monument à Dollard des Ormeaux, 1920 de Alfred Laliberté
- D Monument à sir Louis-Hippolyte La Fontaine, 1930 de Henri Hébert
- G Oeuvre temporaire, *Le Proliférateur, l'arbre qui plantait des arbres*, en hommage à l'oeuvre de Frédéric Back, *L'homme qui plantait des arbres*, 2014

- B *Debout! Monument à Félix Leclerc*, 1990 de Roger Langevin
- E *Neuf couleurs au vent*, 1984 (hors parc) de Daniel Buren
- H Obélisque dédié à Charles de Gaulle, 1990

- C *Leçon singulière, volet II - Belvédère Léo-Ayotte*, 1991 de Michel Goulet
- F *Monument aux morts français de Montréal et aux volontaires canadiens de l'armée française*, 1931
- I Ancien emplacement du monument à Dante (1922-1963), aujourd'hui situé dans le parc de Dante

Fig. 3.143 Carte et ensemble de photos montrant la diversité du corpus d'art, des monuments et de l'art temporaire, 2016.

Portrait actuel

Les œuvres du parc La Fontaine forment un corpus fort et cohérent, qu'il s'avère important de conserver et de développer. Permettant de parcourir un pan de l'histoire de la sculpture au XX^e siècle, ces cinq œuvres partagent des traits communs qui donnent sa cohérence et son originalité au corpus. L'enjeu de la commémoration est un fil conducteur important, qui se conjugue ici avec la question de la culture francophone. Les monuments sont ainsi des hommages artistiques et patriotiques à ces modèles masculins que sont Adam Dollard des Ormeaux et sir Louis-Hippolyte La Fontaine. Pour leur part, des œuvres plus récentes ont été conçues pour célébrer de grands hommes, Charles de Gaulle et Félix Leclerc, tout en exprimant un changement dans les modes de représentation. Par ailleurs, l'installation *Les leçons singulières (volet 2)*, de Michel Goulet, se lit aussi comme une célébration, mais cette fois du parc lui-même et de ses usages, de la place privilégiée qu'il occupe dans la vie des Montréalaises et des Montréalais. Dans l'ensemble, les œuvres expriment à leur manière cette forte valeur socioculturelle que l'on attribue au parc, tout en permettant d'observer des ruptures dans la commémoration, au niveau tant des sujets (des hommes politiques aux figures de la culture populaire) que de leur traitement (du monument et à l'installation).

Au regard de leur implantation dans le paysage, une autre caractéristique partagée par quatre des cinq œuvres d'art se dégage. À l'exception de la statue de Félix Leclerc, toutes les œuvres sont installées dans la zone en bordure du parc. À cet endroit, ces œuvres s'inscrivent dans des seuils et, lorsqu'en bordure de rues, font office d'interface entre le parc et le quartier.

Si ces œuvres se trouvent toutes dans un bon état de conservation, grâce aux activités d'entretien et de restauration des 10 dernières années, ce sont plutôt leurs mises en valeur respectives dans le paysage qui pourraient être améliorées. Toutes les œuvres du corpus sont notamment peu visibles le soir et pourraient, dans le cadre de travaux d'aménagement, faire l'objet d'une mise en lumière appropriée ; à l'exception de l'*Obélisque en hommage à Charles de Gaulle*, dont le dispositif d'éclairage a entièrement été refait en 2016.

Les portraits des cinq œuvres du corpus d'art sont faits ici en regard de leur intégration actuelle au paysage et aux aménagements du parc.

1. Alfred Laliberté, *Monument à Dollard des Ormeaux*, 1920

En 1910, un comité montréalais lance l'initiative d'ériger un monument en mémoire d'Adam Dollard des Ormeaux, pour souligner le 250^e anniversaire de son décès lors de la bataille du Long-Sault. La proposition d'Alfred Laliberté est retenue dans le cadre d'un concours lancé en 1918, puis est inaugurée le 24 juin 1920. À cette époque, le monument

participe à cette vision du parc qui visait à en faire un espace porteur de sens chez les francophones de Montréal.

Le monument se donne à lire de manière frontale. La composante juchée sur le piédestal est une allégorie de la France surplombant la figure héroïque de Dollard des Ormeaux, affairé à défendre sa patrie, épée en main. Disposés à chacune des extrémités du piédestal de granit, deux bas-reliefs illustrent la bataille. Le nom de chacun des compagnons ayant combattu aux côtés de Dollard des Ormeaux est gravé de part et d'autre de la représentation. Les noms d'Anahontaha, chef huron, et de Mitiwimeg, chef algonquin, s'étant également joints au bataillon, surmontent les bas-reliefs.

Les problèmes principaux

La visibilité de l'œuvre depuis la rue n'est pas optimale : l'encadrement paysager, dont le bosquet de l'allée centrale, bloque la vue vers le monument.

2. Henri Hébert, *Monument à sir Louis-Hippolyte La Fontaine*, 1930

C'est en 1909, à l'occasion du 75^e anniversaire de la Société Saint-Jean-Baptiste, que le projet du *Monument à sir Louis-Hippolyte La Fontaine* est lancé et que la première pierre de son piédestal est posée. Glorifier ce personnage incontournable de la défense de la langue française dans la vie politique traduisait le patriotisme canadien-français alors en pleine effervescence.

Le monument est une représentation du personnage politique. Trônant au-dessus d'un haut piédestal, la statue en bronze porte une toge de juge en chef de la Cour du Banc de la Reine, que Louis-Hippolyte La Fontaine a créée, puis qu'il a occupée pendant les 10 dernières années de sa vie. La Fontaine tient dans la main gauche un document sur lequel est gravée l'inscription « gouvernement responsable », expression qui synthétise sa vie politique. Cette statue s'inspire d'une autre œuvre célébrant La Fontaine que le sculpteur Henri Hébert réalise pour la façade du parlement de Québec. Son piédestal, tout comme la terrasse qui le ceinture, se caractérise par une grande sobriété : son jeu de lignes et de volumes ainsi que ses éléments décoratifs stylisés sont d'inspiration Art déco.

Les problèmes principaux

Le stationnement qui a été aménagé entre la rue et l'œuvre fait obstacle à sa lecture.

Les arbres qui ceinturent cette zone asphaltée font écran à l'œuvre. De plus, l'important talus végétalisé dans le terre-plein de la rue Sherbrooke contribue à créer une scission entre le monument et le bâtiment Gaston-Miron.

3. Roger Langevin, *Debout! Monument à Félix Leclerc*, 1990

L'idée de réaliser une œuvre commémorative de Félix Leclerc émerge en 1989, l'année suivant sa mort. Afin de recueillir

les fonds nécessaires pour couler en bronze sa sculpture, l'artiste Roger Langevin entreprend une tournée à travers le Québec et expose son modèle, fait en plâtre, dans 17 villes.

Cette statue se différencie des autres monuments commémoratifs du parc. Le personnage ne se trouve pas en haut d'un piédestal; la statue de Félix Leclerc est déposée sur une fine dalle de béton faisant office de socle. L'artiste étant représenté plus grand que nature, sa présence est magnifiée. Debout, le personnage adopte une position qui marque son assurance. La texture de ses pantalons rappelant celle d'un tronc d'arbre, l'artiste met l'accent sur son enracinement dans la culture, accentuant l'aspect patriotique de l'œuvre.

Autour de la placette aménagée pour recevoir la sculpture, on peut lire, sur 30 plaques de bronze réunies en cercle, une citation tirée d'une des œuvres poétiques de Leclerc : « Nous sommes des Québécois issus de la vieille France, maîtres chez nous et loin des rois après trois siècles de patience, nous sommes québécois depuis et pour des siècles. »

Des murets de pierre entourant la placette servent de bancs, sur lesquels les usagers peuvent s'asseoir et contempler la statue.

Les problèmes principaux

Aucun problème à relever.

4. Michel Goulet, *Les leçons singulières (volet 2)*, 1991

Les leçons singulières (volet 2), première œuvre d'art public acquise par la Ville de Montréal dans le cadre du Plan d'action en art public, entre en dialogue avec un premier volet installé au coin des rues Roy et Saint-Christophe.

L'œuvre est composée de six chaises, sous lesquelles l'artiste a disposé différents objets, à l'image des activités pratiquées dans cet espace public. À proximité se trouve une table de bronze dont la surface reproduit la topographie du parc La Fontaine. Installées sur un belvédère, les chaises incitent les usagers à contempler le parc.

Ce mobilier, de l'ordre du domestique et transposé par Goulet dans l'espace public, met en relation les visiteurs qui partagent ce lieu. Il met également en relief le fort sentiment d'appartenance ressenti à l'égard du parc par la communauté, qui s'y sent chez elle.

Les problèmes principaux

La balustrade et sa main courante qui ferment le belvédère où est installée l'œuvre sont à hauteur d'yeux, une fois l'usager assis. La visibilité du parc depuis les chaises n'est pas optimale.

5. Olivier Debré, *Obélisque en hommage à Charles de Gaulle*, 1992

Dans le cadre du 350^e anniversaire de la fondation

de Montréal, le maire Jean Doré annonce l'aménagement de la place Charles-de-Gaulle au parc La Fontaine. Le général ayant été une figure emblématique de la relation franco-québécoise, la Ville de Paris lance un concours pour offrir à Montréal une œuvre d'art public qui allait être intégrée à cette place.

L'obélisque qui s'élève à plus de 17 mètres est la plus haute œuvre du parc. Faite de sept morceaux de granit superposés, elle borde la très achalandée rue Sherbrooke Est, face à l'hôpital Notre-Dame. La perception de l'*Obélisque* est différente selon le point de vue sur celui-ci. De la rue Sherbrooke, côté ouest, les deux faces uniformes de l'œuvre guident le regard vers la cime. Toutefois, lorsque l'on se trouve du côté est de l'œuvre, l'aspérité de cette dernière laisse entrevoir le caractère brut du granit. Finalement, sur la face vue de l'intérieur du parc, le granit est sculpté de façon à laisser transparaître sa matérialité et à laisser voir une brèche oblique qui, peinte en bleu cobalt, traverse l'œuvre de haut en bas. Autrefois objet lié au culte du dieu soleil chez les Égyptiens, l'obélisque est devenu un symbole de victoire militaire, rappelant l'apport du général de Gaulle à l'histoire de la France. Il s'agit de la seule œuvre qui a fait l'objet d'une mise en lumière au moment de sa création.

Les problèmes principaux

Aucun problème à relever.

Synthèse caractéristique du corpus d'art

La valeur de la composante dans le paysage

- Les deux monuments et les trois œuvres contemporaines du corpus font partie intégrante du paysage et de l'expérience du parc La Fontaine : elles participent à la forte valeur socioculturelle qu'on lui attribue ;
- Ayant toutes une valeur commémorative, ces œuvres célèbrent la culture francophone ;
- Quatre des cinq œuvres du corpus sont installées dans des seuils au pourtour du parc. Tout en marquant des points d'accès au parc, elles sont parfois des interfaces entre celui-ci et le quartier.

Les problèmes principaux

- La mise en valeur de plusieurs œuvres est défailante, du point de vue tant de l'aménagement que de l'éclairage ;
- La répartition du corpus sur l'ensemble du territoire du parc n'est pas équilibrée : l'îlot ouest a été privilégié et les îlots central et est sont peu exploités en matière d'art public ;
- Bien que l'acquisition d'œuvres d'art soit souhaitée, il y a lieu de réfléchir à la capacité limite du parc pour accueillir des œuvres ;
- Il n'existe pas de lignes directrices ou de vision pour l'implantation d'œuvres temporaires et éphémères ;
- Le corpus existant n'est pas représentatif de la diversité de la recherche actuelle en art, laissant une large place à la représentation et se concentrant exclusivement sur les pratiques ancrées dans l'objet (sculpture, installation).



3.2.11 Synthèse – La structure d'ensemble du parc

L'aménagement du parc s'appuie sur un riche programme, composé d'éléments construits et marquants, tant du point de vue de la fonction, de l'échelle que du sens. Il a une influence majeure dans l'interprétation des paysages. De la caractérisation des composantes des paysages se dégage une structure d'ensemble dont voici les principaux éléments constitutifs :

La composition tripartite;

L'encadrement de l'ancien boulevard du Parc-La Fontaine;

Le couvert d'arbres à grand déploiement;

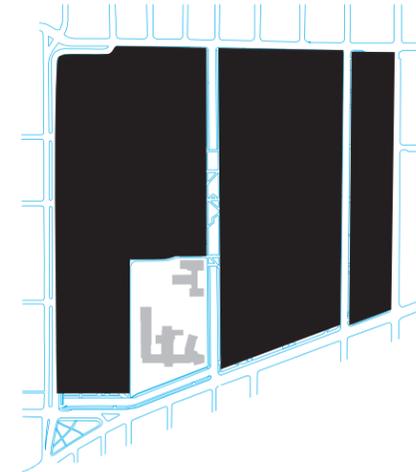
Le bassin comme figure emblématique de l'aménagement;

Les seuils ponctuels marqués par un point d'intérêt (monument, œuvre d'art, point focal);

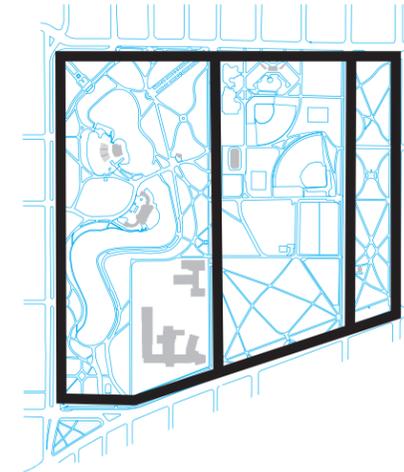
Un réseau de sentiers longés de lampadaires;

L'implantation pavillonnaire des bâtiments.

Composition tripartite



Ancien boulevard



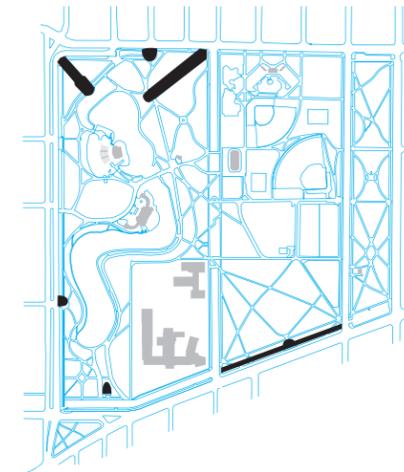
Couvert végétal



Bassins



Seuils



Sentiers accompagnés de lampadaires



Implantation pavillonnaire

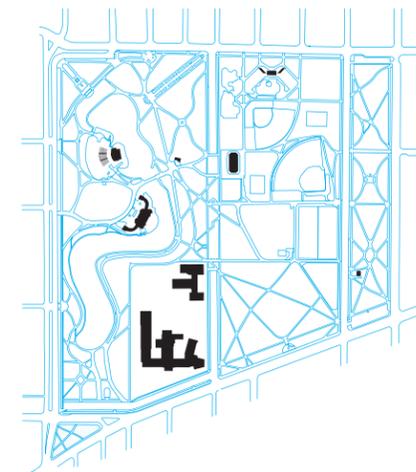


Fig. 3.144 Ensemble de cartes illustrant la structure d'ensemble composée des principaux éléments constitutifs, 2017.



Les composantes culturelles et sociales

3.3.1 Les usages

L'usage du parc La Fontaine se joue à deux échelles d'influence : locale et métropolitaine. L'offre des programmations récréative et sportive est aménagée de telle sorte que les plateaux sportifs satisfont prioritairement les besoins de proximité, tandis que la portée de la programmation animée, souvent reliée à l'événementiel, dépasse les frontières du quartier pour résonner à la grandeur de la ville. En outre, l'usage spontané, qui est lui informel, naît de l'appropriation libre du parc.

La programmation aménagée du parc

Ilot ouest

- Théâtre de Verdure
- Chalet-restaurant

Depuis 2011, il est principalement occupé par l'organisme Espace La Fontaine dont la mission comporte deux volets, soit une programmation principalement culturelle et un service de restauration. Ces activités occupent le rez-de-jardin, le parvis, les ailes et le parterre est du chalet-restaurant. Le rez-d'-étang accueille les toilettes publiques, la salle des patineurs, un service d'affutage et de location de patins opéré par l'entreprise Patin Patin. Le service d'entretien quant à lui occupe les garages. Au sous-sol se trouvent les

systèmes de pompage des étangs. Ce bâtiment a fait, et fera au cours des prochaines années, l'objet de travaux de rénovation et de mise aux normes, et une occupation en lien avec l'étang inférieur y sera éventuellement développée.

- Patinoire d'agrément sur le bassin
- Théâtre de Guignol
- Promenade

Ilot centre

- Terrain de baseball
- Terrain de mini-soccer sur surface synthétique
- Pataugeoires
- Aire de jeux pour enfants
- Terrain de pétanque
- Terrain de volleyball de plage
- Terrain de tennis
- Aire de pique-nique
- Aire d'exercices pour chiens
- Centre Calixa-Lavallée

Cet édifice a également plusieurs fonctions et occupants. Des services municipaux y ont des bureaux et rendent disponibles des locaux pour des activités de loisirs. Des associations sportives occupent des locaux pour les équipements et vestiaires. Le plus important occupant est l'organisme culturel Art Neuf qui gère la salle de

spectacle Paul Buissonneaux. Au sous-sol des toilettes publiques sont accessibles aux usagers du parc.

- Promenade

Ilot est

- Promenade

La programmation animée du parc

L'animation quotidienne

Chaque année, l'arrondissement, en collaboration avec les partenaires impliqués, développe une programmation d'activités qui contribue à animer le parc. La culture est toujours à l'honneur et destinée à tous les publics. Théâtre de Guignol, spectacles de danse, de musique et expositions sont principalement présentés au chalet-restaurant. On compte aussi des activités auxquelles les usagers peuvent prendre part, comme les soirées de danse et les balades en minitrain très appréciées par les tout-petits.

L'événementiel

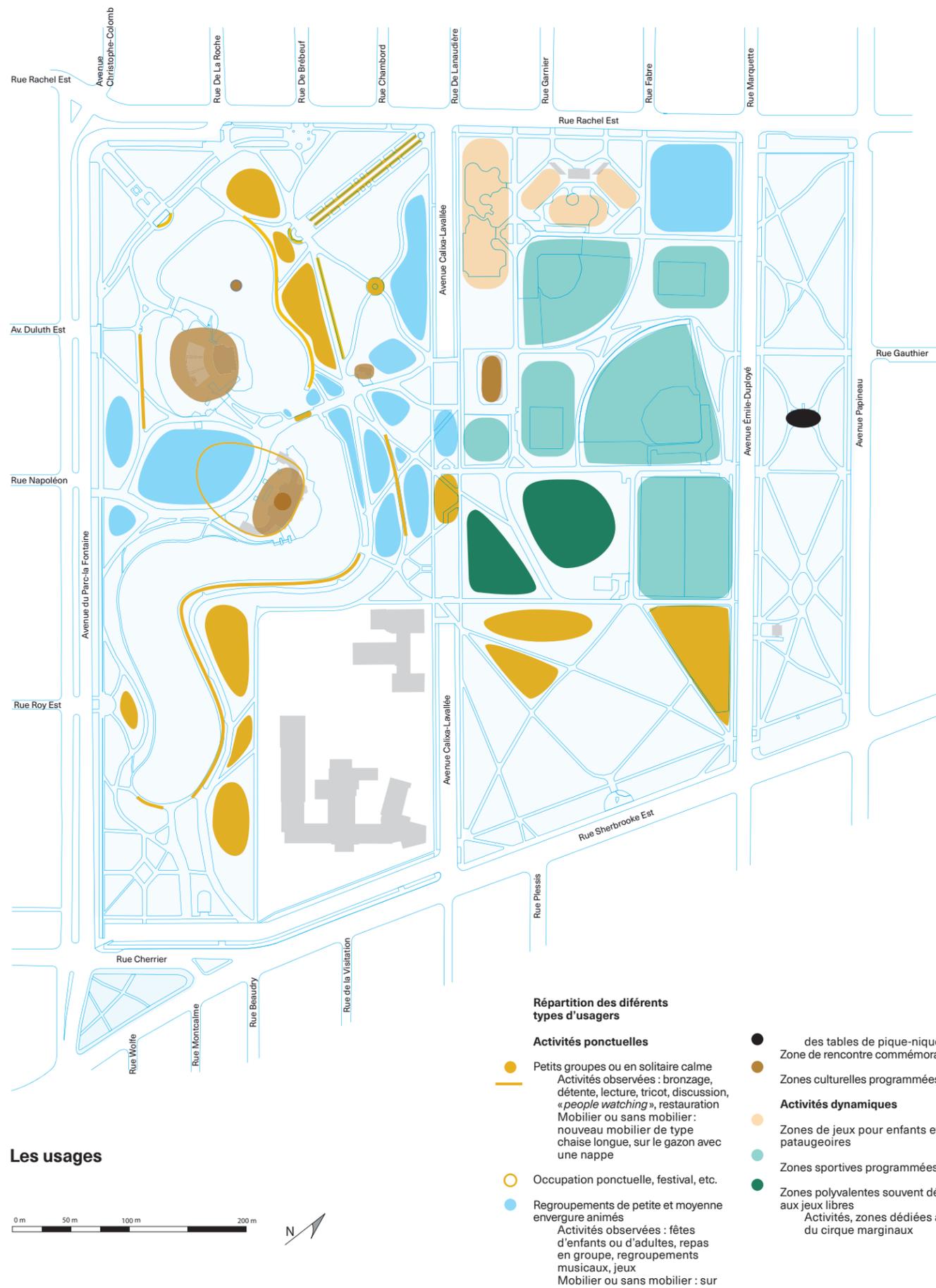
Les événements organisés dans le parc La Fontaine couvrent les domaines socioculturel, sportif et du développement social, et s'adressent tantôt à l'ensemble de la population montréalaise, tantôt à des publics ciblés. La position centrale dans la ville et la notoriété du parc, ainsi que l'accessibilité en transport en commun, en font un lieu privilégié à Montréal pour l'établissement d'événements. L'événementiel pose un enjeu majeur qui est celui de la conciliation de l'accessibilité des Montréalais et des Montréalaises au parc et de la volonté de la Ville de soutenir la tenue d'événements tout en protégeant ce site unique sur le plan naturel et culturel. Il s'avère important de statuer sur la conservation du volet événementiel et, s'il est maintenu, de le consolider afin de mieux répondre à la demande et de faciliter la coordination sur le terrain. Évidemment, valoriser l'expérience événementielle des visiteurs devrait se faire sans compromettre la fréquentation de la clientèle qui utilise le lieu sur une base quotidienne, ce qui représente un défi en soi. Un événement dans le parc, c'est un nombre accru de gens, l'apparition d'installations éphémères, comme des chapiteaux, et de l'animation supplémentaire qui tranchent avec la quiétude habituelle du parc. C'est aussi une utilisation de masse qui provoque souvent des dommages aux aménagements. La présence d'événements dans le parc pose la question de l'équilibre entre l'occupation éphémère et l'occupation quotidienne. Comment doser les interventions en vue de l'accueil événementiel tout en conservant l'ambiance du parc La Fontaine qui est si chère à la clientèle de proximité ?

Actuellement, la majorité des événements s'implantent à deux endroits, soit à proximité du Centre Calixa-Lavallée et, depuis 2011, sur le parterre du chalet-restaurant. En ce qui concerne le secteur du Centre Calixa-Lavallée, ce choix est justifié par la proximité de services électriques, d'aqueducs

et d'installations sanitaires. De plus, le stationnement qui le jouxte et l'avenue Calixa-Lavallée facilitent la venue des camions et autres véhicules durant les préparatifs d'installation. Pour le secteur du chalet-restaurant, les événements sont principalement liés à la programmation d'Espace La Fontaine. Ils se déploient donc sur le parterre du bâtiment ou sur le parterre gazonné et profitent du sentier de service en provenance de l'avenue du Parc-La Fontaine qui facilite la logistique d'installation.

L'usage informel

Cet usage non officiel vagabonde sur les parterres verts du parc pour se matérialiser par le spectacle impromptu d'un chansonnier, une joute improvisée de badminton ou encore la prestation d'un équilibriste amateur. Une combinaison d'usages particulièrement variés est à l'origine de l'ambiance décontractée et de la désinvolture caractéristique du lieu. L'aura du spectacle qui habite le site est manifestement un générateur de prestations fortuites, et le parc s'avère un espace de prédilection pour les artistes en tout genre.

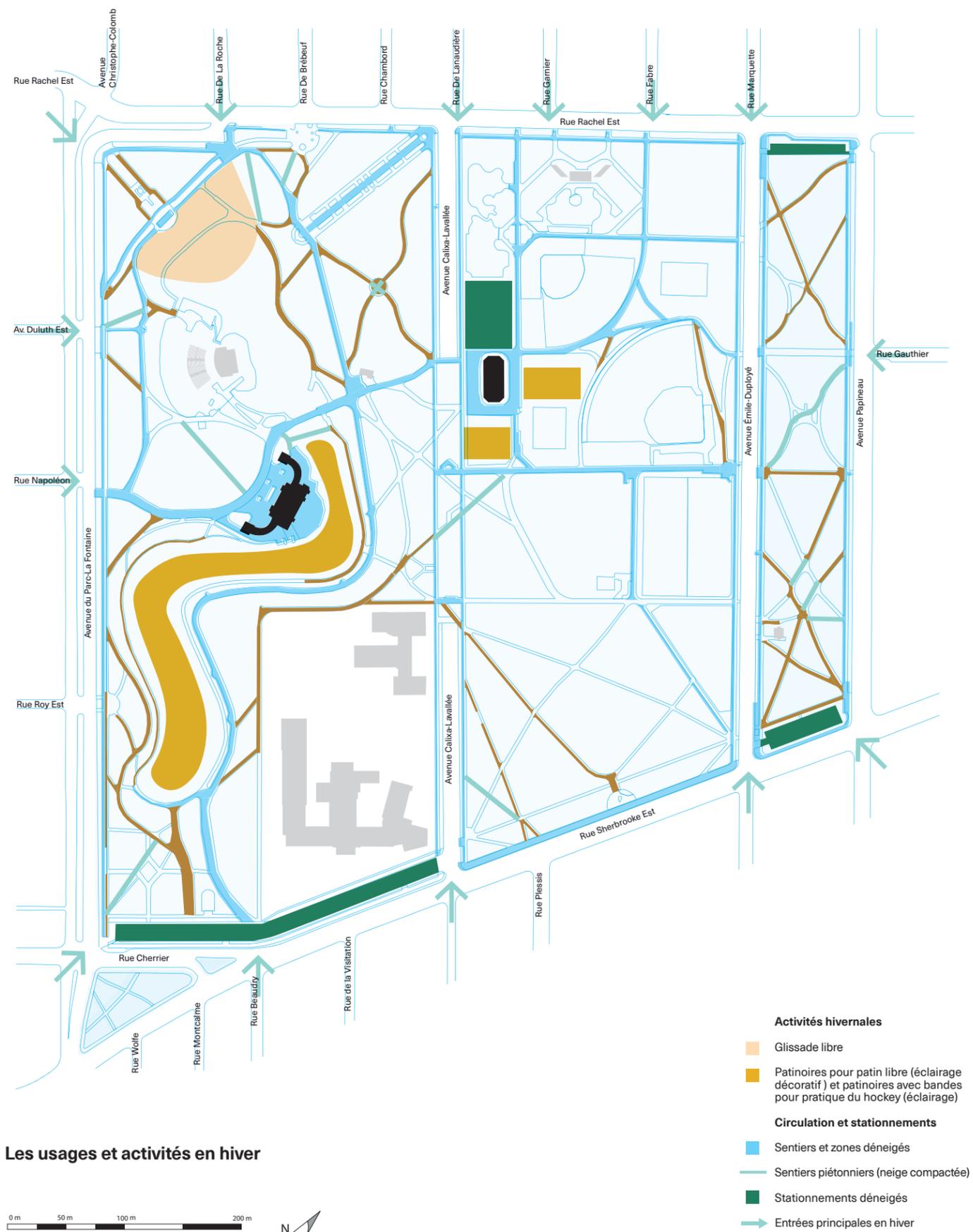


Les usages

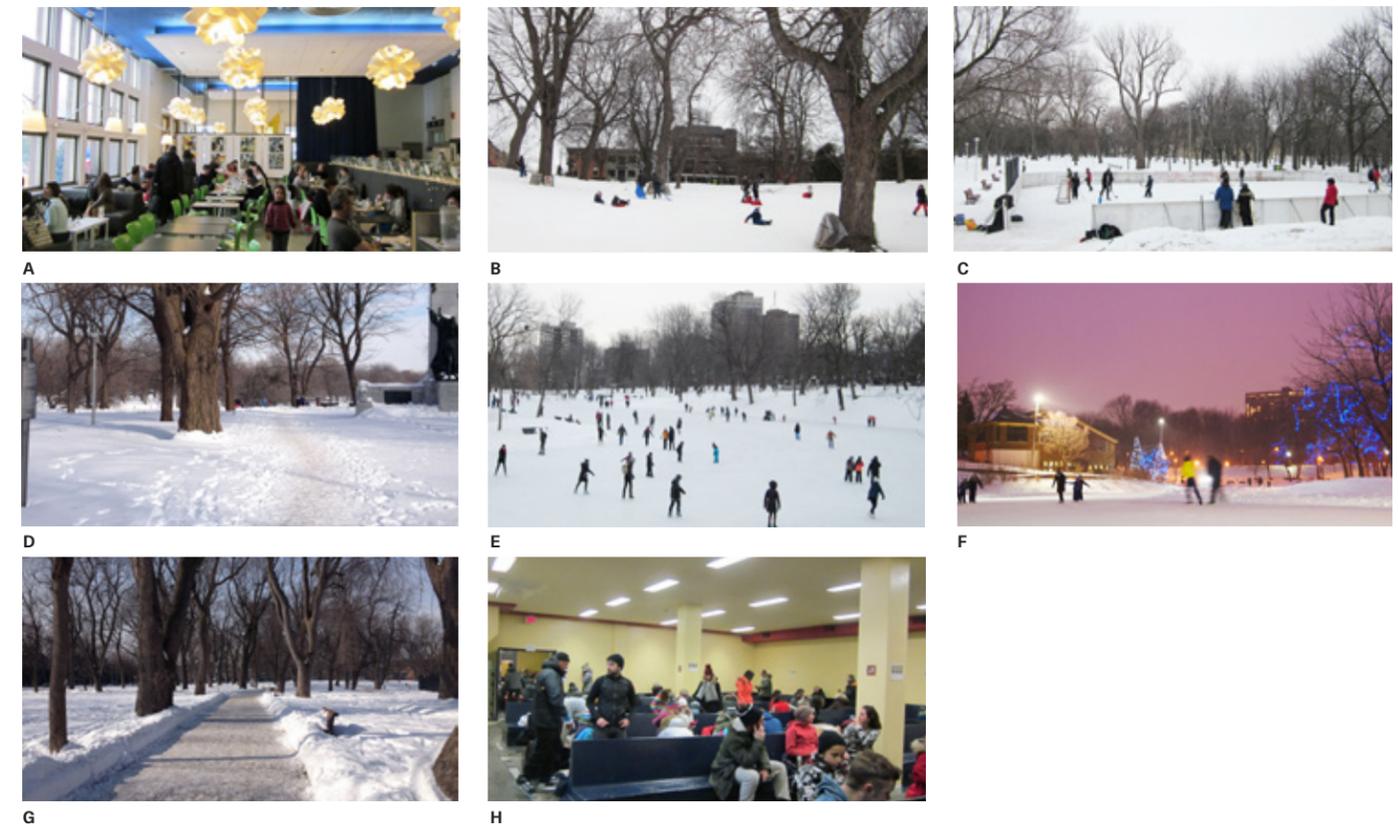


- A** Regroupements de petite et moyenne envergure animés
- B** Zones sportives programmées
- C** Petits groupes ou en solitaire calme
- D** Zones polyvalentes souvent dédiées aux jeux libres
- E** Zones de jeux pour enfants et pataugeoires

Fig. 3.145 Carte et ensemble de photos montrant des usages dans le parc, 2016.



Les usages et activités en hiver



- A Bistro au chalet-restaurant
- B Glissade libre à l'étang nord
- C Patinoire pour petit hockey
- D Sentier piétonnier (neige compactée)
- E Patinoire pour patin libre sur l'étang sud
- F Patinoire pour patin libre (éclairage décoratif)
- G Sentier déneigé mécaniquement
- H Vestiaire pour patineurs au rez-de-bassin du chalet-restaurant

Fig. 3.146 Carte et ensemble de photos montrant des usages d'hiver dans le parc, 2016.

3.3.2 Le profil des usagers

La diversité, mélange des genres et des types d'occupation, est le reflet du large spectre d'expériences qu'offre le parc. De la compilation des différents sondages sur la clientèle réalisés depuis 2014 se dégage tout de même un profil type de l'utilisateur le plus rencontré au parc La Fontaine :

« Homme ou femme à parts égales, l'utilisateur type demeure à moins de 500 mètres du parc et il le visite environ 4 à 6 fois par semaine. Il a 35-49 ans et il vit seul ou [est] issu d'un ménage sans enfants. Ce qui le caractérise, peu importe l'âge, est son niveau de scolarisation élevé, universitaire à 75 %, et d'expression française à 83 %.»

La fréquentation est plus forte principalement les weekends de jour, tandis que l'achalandage de semaine est plus important l'après-midi et le soir. L'îlot ouest demeure sans contredit le lieu privilégié par la clientèle et donc généralement le plus achalandé. Il en va de même pour le secteur nord de l'îlot centre où se concentrent les aires sportives et récréatives du parc.

Les habitudes de déplacement

À pied

Dans le cadre du sondage expérientiel de 2015, près de 54 % des participants ont répondu venir au parc à pied. Cette statistique, couplée au code postal des répondants, démontre sans aucun doute que la clientèle principale de cet espace vert est une clientèle de proximité. Cette situation met en lumière la préoccupation émise au cours de la concertation publique et portant sur les accès sécuritaires des piétons, qui actuellement sont problématiques.

En vélo

Le parc La Fontaine est en lien avec les pistes cyclables les plus achalandées du réseau cyclable de la ville, particulièrement le tronçon sur l'avenue du Parc-La Fontaine. D'ailleurs, selon le sondage expérientiel, près de 29 % de la clientèle du parc a emprunté ce mode de transport pour se rendre au parc, soit pour une activité quotidienne, soit pour se rendre à un événement en particulier lorsque le théâtre de Verdure était en opération. Si l'on doit se réjouir de cette statistique, la cohabitation entre le vélo et les piétons ne se fait pas sans heurts. D'une part, les piétons ont beaucoup de difficulté à traverser la piste cyclable pour se rendre au parc, en particulier en début et en fin de journée, d'autre part, beaucoup de cyclistes traversent le parc d'ouest en est en circulation de transit souvent à grande vitesse. Les cyclistes de promenade sont très peu présents dans le parc, et, le cas échéant, ce sont souvent des groupes de touristes en BIXI.

En transport public

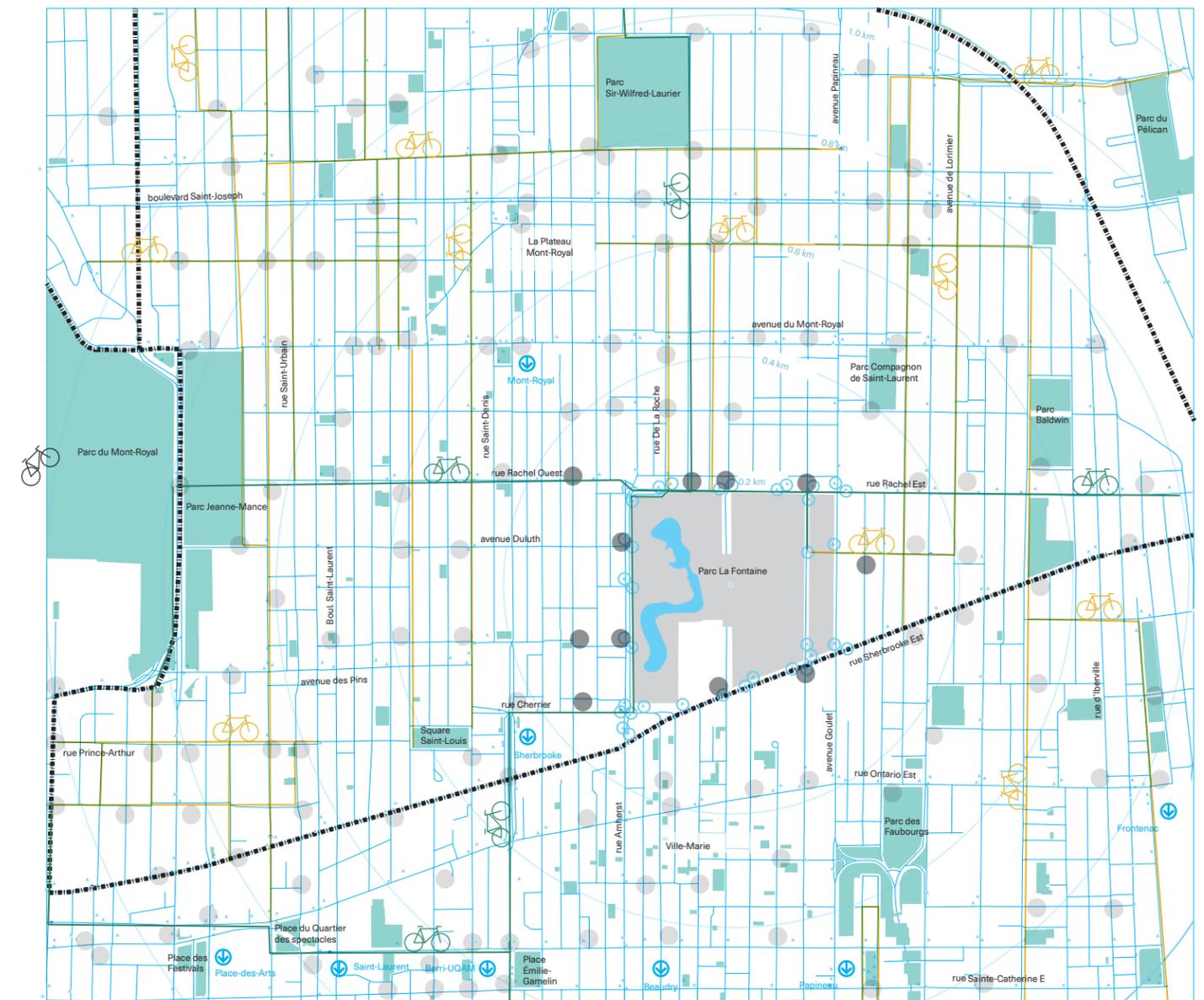
Se situant dans un arrondissement central, cet espace vert est bien desservi par les services de transport public : il bénéficie de sept lignes d'autobus et d'une ligne de métro, la station Sherbrooke étant située à 10 minutes à l'ouest du parc.

En auto

Selon les sondages, l'utilisation de ce mode de transport est clairement en décroissance pour se rendre au parc La Fontaine. Alors comment expliquer l'occupation élevée des stationnements dans l'enceinte du parc durant le jour ? Ce fort achalandage est dû à l'occupation de la clientèle de l'école Le Plateau, du pavillon administratif La Fontaine et de l'Hôpital Notre-Dame. L'ensemble des stationnements est rempli en journée, en particulier les places gratuites du Centre Calixa-Lavallée.

L'accessibilité universelle

Il apparaît de prime abord que certains secteurs et équipements nécessitent des interventions en vue d'atteindre minimalement l'objectif de l'accessibilité universelle. L'ensemble du parc présente une topographie égale et est donc accessible en fauteuil roulant, cependant, la qualité médiocre de certains sentiers n'en facilite pas l'usage. Pour ce qui est des bâtiments, le Centre Calixa-Lavallée et le chalet-restaurant offrent des aménagements intérieurs normalisés et adaptés ; seul bémol, dans le premier, un escalier fait toujours obstacle pour se rendre en fauteuil roulant aux installations sanitaires situées en sous-sol.



Le transport actif et le transport en commun



- Parcs et espaces verts
- Parc La Fontaine
- Limites d'arrondissement
- Bixi
- Pistes cyclables
- Pistes cyclables et chaussées désignées
- Sentiers polyvalents
- ⓐ Arrêts d'autobus autour du parc La Fontaine et dans le secteur
- Ⓜ Métro de la STM

Fig. 3.147 Carte du transport actif et du transport en commun, 2016.

3.3.3 Synthèse des représentations collectives du parc

L'humain est indissociable du parc La Fontaine. À preuve, les cartes postales d'époque qui montraient des paysages romantiques statiques laissent place aux représentations contemporaines de scènes bouillonnantes de gens, autant d'images attestant cette relation intime. On ne peut donc pas élaborer l'appréciation du parc La Fontaine sans faire ressortir la valeur immatérielle du parc, liée à la représentation que l'on s'en fait.

Un lieu iconique

Le caractère emblématique du parc La Fontaine est dignement représenté sur les cartes postales anciennes et actuelles. Cette volonté de le mettre en avant comme l'un des attraits touristiques de la ville témoigne de la valeur iconique qu'on lui accorde. Bien qu'aujourd'hui l'aspect spectaculaire de ces aménagements n'ait plus la résonance d'origine, cette volonté fait ressortir la richesse de la valeur sociale du parc comme point d'attrait d'un lieu de représentation de la vie montréalaise.

Un lieu associé à la culture francophone

Dès le début de l'histoire du parc, la classe francophone se l'approprie. À commencer par son nom, *La Fontaine*, en l'honneur de l'homme politique Louis-Hippolyte La Fontaine, éminent défenseur de la langue française. Le développement du secteur en sera fortement influencé avec la construction de la première bibliothèque francophone de Montréal et de l'hôpital Notre-Dame qui fut érigé principalement pour répondre à cette clientèle. Il sera intimement associé au nationalisme canadien-français et aux célébrations de la Saint-Jean-Baptiste jusque dans les années 1970. La littérature québécoise s'approprie ce lieu populaire qui va jusqu'à occuper une place centrale dans l'œuvre de Michel Tremblay. Le travail d'auteurs tels que Yves Beauchemin, Jean-Claude Germain et Jean-Yves Soucis a un rôle important dans la construction de l'identité du parc et de l'imaginaire qui lui est attaché pour bon nombre de Québécois. Plus récemment, la statue érigée en hommage à Félix Leclerc, grand parolier de la chanson, a fait son entrée dans le parc et appuie également ce caractère distinctif. Ainsi, le paysage inspire, certes, mais l'art et la culture francophones qui transpirent du parc comptent aussi comme de grands facteurs d'influence et de reconnaissance.

Un parc accueillant

Le parc La Fontaine est un espace éminemment démocratique. Son appropriation populaire tranchera avec les squares existants souvent associés à l'aristocratie. Il sera ouvert à tous les publics sans privilégier une classe au profit d'une autre. Les familles en feront leur lieu de prédilection pour les pique-niques et les rencontres. Il fera sortir les

enfants, une clientèle jusque-là négligée, des ruelles et leur donnera une place de choix. Le développement de l'offre récréative et de l'incontournable Jardin des merveilles est non seulement un facteur d'attrait, mais le vecteur d'une ambiance familiale à l'origine de l'aspect décontracté et accessible du lieu.

Un lieu de rassemblement

Un lot diversifié d'événements collectifs s'est tenu dans le parc au cours de son histoire : parades militaires, messes, événements politiques, événements sportifs, manifestations, etc. Encore aujourd'hui, il s'avère une référence comme lieu de rencontre vu sa localisation centrale et sa renommée à Montréal.

Un lieu d'innovation

Le parc La Fontaine est un lieu d'expériences et de premières. En 1930, la fontaine emblématique s'illustra à l'échelle de l'Amérique du Nord de par le génie technique et les jeux de lumière. Aussi, les surintendants qui se sont succédé dans l'histoire ont su exploiter son potentiel de popularité récréative. Au début des années 1900, Émile Bernadet a introduit les premières aires de jeux à Montréal et, plus tard, Claude Robillard a innové avec la construction du théâtre de Verdure et de l'illustre Jardin des merveilles.

Un espace de démocratisation de la culture

Le parc La fontaine a fait sortir l'art de la scène des salles de spectacles pour l'amener tout près des gens. Les sorties au théâtre réservées à une certaine classe deviennent dès lors accessibles et faciles. Grâce au caractère très hospitalier du parc, la culture y résonne différemment. La Roulotte de Paul Buissonneau, qui apparaît en 1950, ne sera qu'un prélude à l'activité qui suivra. Aujourd'hui, le théâtre de Verdure, le Centre Calixa-Lavallée et l'organisme Espace La Fontaine composent l'éventail des lieux de diffusion dédiés à la promotion de la culture au sein du parc.

Un lieu de commémoration

Le souvenir qui habite le site se matérialise concrètement par une collection importante de monuments commémoratifs. Du monument Dollard des Ormeaux (1920) à l'obélisque hommage à Charles de Gaulle (1992), le parc porte les traces de personnages marquants de l'histoire de Montréal.

Fig. 3.148 Illustration du parc La Fontaine, gracieuseté de Marlone, 2017. (page de droite)

3.3 Les composantes culturelles et sociales



La synthèse de la caractérisation

Histoire

Traits dominants

- Présence de cours d'eau et d'un relief marqué dans la partie ouest;
- Présence d'un ruisseau dans la partie est;
- Terres agricoles appartenant aux Logan;
- Terrain de manœuvres et parades militaires;
- Constitution d'un parc public par la Ville, à la même période que le parc du Mont-Royal et l'île Sainte-Hélène;
- Aménagement progressif, sectoriel, marquant les différentes périodes de constitution et la vision d'ensemble de figure emblématique.

Problématiques

- Absence de statut patrimonial pour le parc;
- Absence d'interprétation et de mise en valeur de l'évolution historique;
- Absence de mise en valeur des aménagements historiques et de la documentation.

Valeur

- Valeur historique;
- Valeur symbolique;
- Valeur sociale.

Interfaces

Traits dominants

- Trace de l'ancien boulevard ceinturant le parc dans la conception d'origine;
- Présence distinctive des trottoirs piétons à l'intérieur du parc marquant une rupture avec la trame urbaine du quartier et distinguant l'expérience de passage dans le parc;
- Figure unificatrice du pourtour du parc;
- Banquettes plantées d'alignements d'arbres à grand déploiement qui encadrent le parc;
- Présence de seuils d'entrée qui ponctuent la figure d'encadrement;
- Caractère de promenade périphérique, expérience en retrait du parc et vue surplombante;

Problématiques

- Piste cyclable intégrée au parc minimisant la figure de trottoir périphérique dans la frange ouest;
- Présence des stationnements segmentant l'expérience de promenade périphérique et isolant le parc de son contexte;
- Manque d'uniformité dans le tracé, la composition et la matérialité de la figure d'encadrement.

Valeur

- Valeur paysagère;
- Valeur symbolique;
- Valeur historique;
- Valeur sociale.

Seuils et accès

Traits dominants

- Ouvrages marquants de la période de la réinterprétation;
- Lien physique avec le quartier;
- Relation directe entre les accès au parc et la trame urbaine;
- Aménagement des seuils marqué par la présence d'un monument, d'une œuvre d'art ou d'un point d'intérêt visuel.

Problématiques

- Sécurité déficiente des accès plus particulièrement dans la frange ouest;
- Cohabitation erratique des circulations cyclistes et piétonnes;
- Présence des stationnements limitant la perméabilité des accès sur Rachel et Sherbrooke;
- Relation déficiente entre les traverses, les accès et le pôle famille, sur Rachel;
- Manque de définition des accès de l'îlot est.

Valeur

- Valeur paysagère;
- Valeur sociale;
- Valeur artistique.

Sentiers et voies de circulation

Traits dominants

- Trace de l'ancien boulevard du Parc-LaFontaine, remplissant un rôle clé dans la structure d'ensemble du réseau de sentiers;
- Organisation des sentiers structurée et stylisée par secteurs indépendants, liée à leur période de développement dans le parc;
- Boucles de promenade autour des bassins constituant un parcours contemplatif et identitaire du parc.

Problématiques

- Absence d'une structure hiérarchisée de sentiers;
- Multitude de revêtements de surface diluant la lecture;
- Perte progressive des aménagements de l'îlot est;
- Insuffisance de drainage et ravinement accentuent la dégradation du réseau de sentiers.

Valeur

- Valeur paysagère;
- Valeur historique;
- Valeur sociale.

Bassins, réseau hydrique et topographie

Traits dominants

- Bassins de l'îlot ouest implantés sur les traces des anciens cours d'eau canalisés et rappelant le paysage d'origine;
- Topographie de l'îlot ouest inspirée du relief ancien du site;
- Tracé pur et bétonné du pourtour des bassins comme figure distinctive;

- Effet d'ouverture induit par le positionnement central du plan d'eau, bonifié par le reflet qui ajoute une profondeur à la composition et magnifie la présence végétale;
- Bassins comme supports des activités iconiques au parc, le patinage et la promenade aquatique;
- Cascade comme attrait visuel et comme mise en valeur de la composition paysagère, révélant de manière sensorielle la dénivellation entre les deux bassins;
- Expérience de traversée offerte par le pont et opportunité d'un point de vue nouveau sur le parc;
- Fontaine lumineuse, geste focal et symbolique de la modernité;
- Représentation identitaire du parc.

Problématiques

- Précarité de la surface de glace;
- Problèmes récurrents d'algues et de myriophylles;
- Sédimentation des bassins et ravinement des pentes abruptes;
- Manque d'intégration sensible du pont et de l'aménagement de la cascade dans leur contexte;
- Rupture de la continuité physique et visuelle du pourtour du bassin par la plantation;
- Désuétude de la fontaine.

Valeur

- Valeur paysagère;
- Valeur symbolique;
- Valeur historique;
- Valeur sociale.

Végétation

Traits dominants

- Oasis de verdure dans un quartier dense;
- Alignement de peupliers centenaires autour de l'ancien champ de manœuvres militaires;
- Alignements d'arbres issus du concept de parc d'origine et marquant la figure de boulevard;
- Alignement d'arbres soulignant les traces des sentiers issus de plans d'aménagement préalables et maintenant la structure malgré la perte de lecture des sentiers;
- Présence d'une canopée homogène sur l'ensemble du parc, formée d'arbres à grand déploiement;
- Qualité d'écran de la canopée, induisant une perception d'évasion;
- Vastes étendues de pelouse ouvertes et vallonneuses, support des activités oisives et intensives, en toute saison;
- Parterres ornementaux aux seuils et mise en valeur ornementale des monuments.

Problématiques

- Vieillesse, absence de diversité et manque d'entretien menaçant la pérennité du couvert végétal;
- Piétinement intensif des pelouses;
- Programmation d'événements sur les pelouses;
- Présence de massifs arbustifs et herbacés ne mettant pas en valeur les vues et les aménagements.

Valeur

- Valeur paysagère;
- Valeur symbolique;
- Valeur historique;
- Valeur sociale.

Mobilier

Traits dominants

- Stylistique du mobilier comme support du caractère des lieux, par exemple, le banc type « parc La Fontaine » représentatif du caractère classique et pittoresque du parc;
- Implantation des bancs le long des sentiers appuyant la structure spatiale et perpétuant l'image iconique du parc et son usage emblématique;
- Quantité appréciable de bancs correspondant bien aux usages intenses;
- Variété d'équipements améliorant la convivialité des lieux.

Problématiques

- Multiplicité des modèles de mobilier formant un ensemble hétéroclite et peu harmonieux;
- Taux élevé d'actes de vandalisme;
- Nombre restreint et vétusté des fontaines à boire;
- Ajout de poubelles temporaires durant la saison estivale et lors des événements constituant une nuisance visuelle.

Valeur

- Valeur paysagère;
- Valeur sociale.

Éclairage

Traits dominants

- Élément distinctif du parc et participant à son caractère social et animé;
- Lampadaire type « rétro » comme modèle le plus représentatif du caractère du parc;
- Caractère événementiel et festif de la fontaine lumineuse.

Problématiques

- Multiplicité des modèles de lampadaires formant un ensemble hétéroclite et peu harmonieux;
- Absence de plan d'ensemble;
- Absence d'éclairage de mise en valeur des points d'intérêt (corpus d'art, bâtiment, etc.);
- Manque de prestance et d'effet de spectacle de la fontaine.

Valeur

- Valeur paysagère;
- Valeur historique;
- Valeur sociale.

Plateaux sportifs, aires de jeux et pataugeoires

Traits dominants

- Présence historique des plateaux sportifs participant à l'animation du parc et à sa popularité;
- Constante évolution des plateaux sportifs en fonction des besoins des citoyens et des tendances;
- Offre d'ensemble unique de plateaux sportifs.

Problématiques

- Densité des plateaux sportifs dans un même secteur créant un enchaînement de clôtures et laissant des zones résiduelles aux géométries diverses;
- Aspect informel et non aménagé de l'îlot ne favorisant pas l'intégration paysagère;
- Perte de l'alignement des arbres de l'ancien champ de manœuvres militaires.

Valeur

- Valeur paysagère;
- Valeur symbolique;
- Valeur historique;
- Valeur sociale.

Corpus bâti

Traits dominants

- Hiérarchisation selon le volume et la fonction, présence visuelle des bâtiments principaux et bâtiments secondaires subordonnés au paysage;
- Implantation pavillonnaire dans le parc et distribution spatiale homogène;
- Représentation de trois groupes stylistiques : historicisme, canadianisme et modernisme;
- Dominance de la pierre comme matérialité, coloration se fondant dans la verdure, sans contraste fort;
- Perméabilité des bâtiments et composition axiale;
- Présence de parvis en proportion avec le volume.

Problématiques

- Désuétude et entretien déficient de certains bâtiments;
- Manque de vocation et de programmation spécifique pour certains bâtiments;
- Mise aux normes requise;
- Inadéquation entre le bâtiment et la fonction requérant une réhabilitation;
- Absence d'une stratégie de conservation pour l'ensemble du corpus existant;
- Absence d'un cadre de référence pour la construction de nouveaux bâtiments;
- Non intégration de l'école Le Plateau et du pavillon La Fontaine dans le corpus;
- Manque de desserte en service dans l'îlot est;
- Présence trop marquée des édicules techniques.

Valeur

- Valeur paysagère;
- Valeur architecturale;
- Valeur historique;
- Valeur sociale.

Corpus d'art, monuments et art temporaire

Traits dominants

- Évolution des modes de commémoration de divers personnages et événements;
- Éléments constituants importants du paysage et de l'expérience du parc La Fontaine;
- Célébration de la culture francophone;
- Installation de quatre des cinq œuvres du corpus dans des seuils, marquant des points d'accès au parc;

Problématiques

- Mise en valeur de plusieurs œuvres défailante, du point de vue tant de l'aménagement que de l'éclairage;
- Répartition du corpus sur l'ensemble du territoire du parc mal équilibrée;
- Notion de capacité limite du parc pour accueillir des œuvres;
- Absence de lignes directrices ou de vision pour l'implantation d'œuvres temporaires et éphémères;
- Corpus existant peu représentatif de la diversité de la recherche actuelle en art, laissant une large place à la représentation et se concentrant exclusivement sur les pratiques ancrées dans l'objet (sculpture, installation);

Valeur

- Valeur artistique;
- Valeur paysagère;
- Valeur historique;
- Valeur sociale.

Composantes culturelles et sociales

Traits dominants

- Profondeur historique de la vocation d'usage;
- Lieu de convergence pour la tenue des événements collectifs;
- Usage informel et ambiance décontractée;
- Rôle de lieu de rencontre et de célébration;
- Lieu de la démocratisation de la culture;
- Programmation culturelle et sportive soutenue par des équipements;
- Lieu de représentation de la vie montréalaise et plus particulièrement à la culture francophone.

Problématiques

- Absence de cadre de gestion événementielle;
- Absence de programmation spécifique pour l'ensemble du cadre architectural;
- Absence d'aménagements adéquats pour la tenue d'événements récurrents (prises, accès à l'eau, surfaces, etc.);
- Répartition mal équilibrée des usages;
- Absence de mise en valeur de la richesse culturelle et de l'importance du parc dans la culture francophone montréalaise.

Valeur

- Valeur culturelle;
- Valeur sociale;
- Valeur historique;
- Valeur symbolique.



Le sens du lieu

Il y a le paysage et il y a la vie dans le parc. Il s'en dégage un heureux mélange et une ambiance unique, non calculée, qui opèrent lorsque l'on y pose le pied. Un sentiment qui colore notre perception du lieu. Ce sentiment est à l'origine de tous ces témoignages sentis qui fusent spontanément lorsque l'on évoque le parc La Fontaine. Il y a ces souvenirs du premier baiser sur le pont des amoureux et cette photo de la petite Luce dans la grande bouche de la baleine du Jardin des merveilles. Mais on entend aussi : « Le fameux tournoi de pétanque arrosé au pastis... tu t'en souviens! », « Cette fois au théâtre de Verdure, quel spectacle! », « Le pique-nique avec les enfants, tu te rappelles quand Marie a attrapé le canard! », « Cette soirée au baseball, quel coup de circuit! »

Voilà. C'est tout ça, le parc La Fontaine.

Loin de l'image idéalisée du paysage arcadien qu'on lui prête, le parc La Fontaine évolue au diapason de ses usagers et de son temps, imbu d'une fervente « montréalité ». En hôte conciliant, il est généreux et accueillant pour tous. On y entre comme dans cette grande maison familiale qui a son « salon propre » et l'autre, celui de la télé et de la salle de jeux, sa cuisine avec son îlot où s'agglutine la visite, et sa salle à manger rassembleuse. S'y côtoient des reliques, des souvenirs dont on ne peut se départir et des nouveautés qui ont fait leur place. Un mélange unique qui témoigne des générations qui l'habitent. On s'y reconnaît et s'y sent « confortable ».

La nature de ce lieu se définit à deux échelles. D'abord apparaît la nature d'ensemble, puis les unités de paysage se distinguent. La première est déterminée par les grandes composantes qui s'étendent sur l'ensemble du parc et l'unifient, porteuses de l'ambiance du lieu et de son identité en tant qu'oasis de verdure dans la ville.

La nature d'ensemble : une oasis de verdure

La forêt urbaine

Autour, l'énergie de la ville est à son comble. Elle est dense, vivante de bruits et de va-et-vient. Les grands arbres du parc s'imposent sur son rythme et découpent une forme franche dans la trame urbaine. La forêt du parc est là, douce et grande, d'un vert profond tournant au jaune vibrant à l'automne, à la source de l'ambiance. Cette voûte protectrice unifie les parties du parc dans un ensemble unique et reconnaissable.

Les sentiers de promenade

Le réseau de sentiers tisse une grande toile sur l'ensemble des trois îlots du parc. C'est par eux que l'on découvre, déambule et rencontre.

Les bancs

S'asseoir au parc La Fontaine, sous les arbres, et simplement regarder les passants, un plaisir simple qui se vit partout dans le parc. Profiter du soleil d'avril qui perce les arbres encore défoliés. Lire un livre. Se reposer.

Les pelouses

Grands tapis verts prisés par les usagers, les pelouses sont rassembleuses. Elles apaisent le regard et rafraîchissent l'air urbain.

L'éclairage nocturne

Distinguant ce grand parc urbain, un halo ambré, diffusé par les nombreux lampadaires, couvre le parc La Fontaine qui s'offre à la nuit et aux usagers de fin de journée. On apprécie cet éclairage en hiver lorsque les journées raccourcissent et lors des belles soirées d'été.

La présence de l'eau

Lieu d'anciens lits de cours d'eau, le parc La Fontaine témoigne d'une nature passée, modelée et maîtrisée dans une volonté de modernité, d'urbanité et de beauté. Les bassins et la fontaine lumineuse transcendent son paysage et s'inscrivent dans l'image d'ensemble du lieu.

Les ambiances particulières : les unités de paysage

À l'intérieur du parc, le sens du lieu se raffine et se complexifie. On y découvre de multiples ambiances soutenues par le paysage, par les aménagements construits au fil du temps. Ainsi, la nature du parc se joue aussi à une échelle plus petite, qui fait appel à la sensibilité sollicitée par l'expérience du lieu. En visitant le parc, on discerne des secteurs à l'ambiance distincte, mais on reconnaît qu'ils appartiennent à l'ensemble du lieu. Ces nuances contiennent toute l'essence du parc et se définissent comme des unités de paysage.



Fig. 3.149 Segments de l'illustration du parc La Fontaine, gracieuseté de Tine Modeweg-Hensen, 2017.

Les unités paysagères

Le parc La Fontaine forme un ensemble paysager complexe. Comme un palimpseste, il cumule le besoin d'évasion, de beauté, de bouger, de se promener et de se rassembler, et a construit un espace vert infiniment varié, populaire et investi de projection collective. Cette variété d'aménagements est certes une qualité, mais elle complique l'interprétation de l'ensemble des paysages du site. Comment qualifier le parc et tous ces morceaux différents qui le forment ? Les consultations publiques ont révélé que la majorité des intervenants souhaitent que les aménagements futurs préservent le parc, qu'ils ne le dénaturent pas. Quelle est donc cette nature, cette identité si chère aux yeux des usagers ? Comment définir celle qui permet de le déchiffrer et de comprendre ses différents secteurs, de les qualifier et de les lier dans une logique d'ensemble pertinente et fort utile pour orienter le développement du site ? Voilà le défi du plan directeur : fournir une clé de lecture claire du parc. L'analyse des unités paysagères est le point culminant de cet exercice de planification d'ensemble.

3.6.1 La démarche

Au premier abord, un découpage des unités de paysage selon la segmentation tripartite du parc semble être une évidence. Physiquement traversé par l'avenue Calixa-Lavallée et l'avenue Émile-Duployé, le parc se divise en trois sections offrant des expériences paysagères distinctes. Trois îlots, trois types d'ambiances paysagères, trois programmations.

Reliés par une canopée d'arbres à grand déploiement et ceinturés par un cadre bâti périphérique dense, les îlots, bien que différents, forment l'ensemble reconnaissable du parc La Fontaine. Toutefois, une analyse plus poussée permet de dégager des nuances et des particularités distinctives, à l'intérieur même des îlots. Bien sûr, la composition tripartite est à la base de l'identité du parc, mais celle-ci ne se résume pas qu'à cela. Le parc La Fontaine se définit et est vécu de façon plus subtile, complexe. Or, les variétés de nuances paysagères ont bien été révélées dans les diverses études précédentes du parc. Selon l'angle d'interprétation choisi, le paysage du parc se découpe donc en secteurs aux ambiances spécifiques. Ces études ont en commun de se baser sur le ressenti de l'espace et donc sur une analyse plutôt subjective qui fait appel à l'émotion. Se distinguant des études précédentes, le plan directeur désire proposer, cette fois, une approche plus objective. Un découpage guidé par une logique interne qui révélerait la nature intrinsèque du parc, à la base de son identité et de sa structure. Une découpe qui, hors de tout doute, saurait susciter l'adhésion et fournirait une base utile pour orienter les projets futurs du parc. À cet effet, la démarche de qualification des unités de paysage du mont Royal, définie dans l'*Atlas des paysages du mont Royal*⁶, fait école. Les unités de paysage y sont déterminées par un élément concret issu du lieu : la nature topographique identitaire de la montagne. Dans cette logique, si la topographie définit l'identité du mont Royal, qu'est-ce qui soutient l'identité du parc

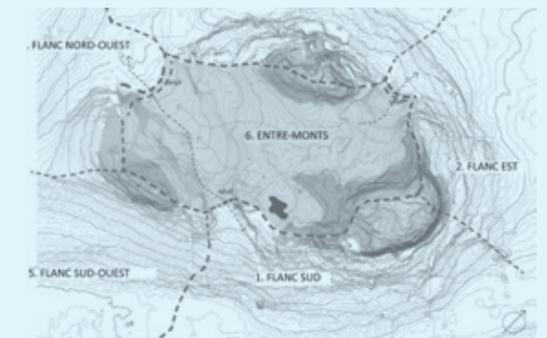
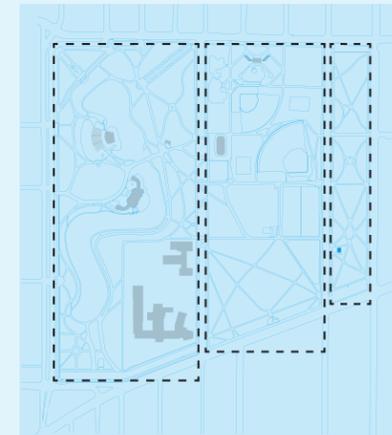


Fig. 3.150 Carte de découpage tripartite du parc, 2017.

Fig. 3.151 Carte de découpage des unités de paysage du parc La Fontaine, 2015.

Fig. 3.152 Carte de découpage des unités de paysage du parc La Fontaine, 2008.

Fig. 3.153 Carte de découpage des unités de paysage du parc du Mont-Royal, 2012.

La Fontaine? Quelle en est la fameuse clé de lecture? C'est en se reposant sur l'analyse conjointe des valeurs sociale, culturelle, historique et paysagère qu'un second niveau de lecture apparait et permet de dégager une compréhension différente de ce parc. Il se présente alors comme une « multitude de couches historiques qui y sont encore perceptibles de façon exceptionnelle et [comme] une suite d'aménagements qui ont fait de ce lieu un répertoire de l'évolution des aménagements paysagers à Montréal sur plus de cent ans⁷ ». Au cours de son évolution, des secteurs distincts se sont développés sous la direction d'un aménagiste phare qui a su y inscrire les besoins des usagers, les tendances ou les courants d'aménagement et d'appropriation ainsi qu'une stylistique propres à leur époque de réalisation. Il apparait que les traces de ce développement sectoriel sont encore visibles aujourd'hui et forment des ensembles cohérents par leurs formes et leurs usages, à l'intérieur du parc. Tel un grand casse-tête, le parc s'est construit morceaux par morceaux, chacun investi d'un caractère propre, qui le distingue des ensembles voisins, mais qui, assemblés, forment l'image que l'on reconnaît du parc La Fontaine. Et voilà que se révèle enfin la clé de lecture du parc!

Dans la mesure où il a été déterminé que la nature du parc La Fontaine réside dans le palimpseste d'aménagements et de styles qui l'incarnent, le parti a été de découper les unités paysagères selon ces manifestations stylistiques. Le décou-

page en unités de paysage tel qu'il est ici proposé reconnaît la nature et l'ambiance particulière des aménagements créés dans différentes périodes références. Il reconnaît aussi le riche héritage des personnages marquants de l'histoire de l'architecture de paysage à Montréal. De plus, associer chaque unité paysagère avec un style lui insuffle une facture, un esprit lié à la période de référence et permet ainsi d'encadrer son développement futur. En ce sens, les gestes à venir doivent converger vers la préservation du caractère stylistique identitaire spécifié.

⁶ *Atlas du paysage du Mont-Royal, caractérisation du paysage à l'échelle de la montagne, Ville de Montréal - Août 2012*

⁷ *Énoncé de l'intérêt patrimonial du parc La Fontaine, p.9*



3.6.2 La définition et le caractère des unités paysagères

La période de référence et le style associé étant les éléments fondamentaux pour établir le découpage en unités paysagères et, qui plus est, les composantes porteuses du sens et de l'identité du lieu, il devient essentiel de comprendre et d'associer :

- la période de référence durant laquelle le développement optimal de chaque unité a eu lieu ;
- la figure marquante qui a porté le développement cohérent ;
- l'expression stylistique caractéristique issue de la période de référence ;
- les principaux aménagements caractéristiques du parc réalisés durant la période de référence ;
- les principales permanences matérielles et immatérielles et les traces historiques qui ont perduré dans le parc, dont la concentration et l'esprit justifient le découpage des unités paysagères ;
- la description du caractère identitaire de l'unité ;
- les éléments qui diluent ou risquent de dévaluer le caractère identitaire de l'unité de paysage.

- **Le Cadre**
Issu du boulevard originel et qui ceinture le parc ;
- **Le Pittoresque**
Marqué par la période conception et création ;
- **Le Moderne**
Noyau au cœur de l'unité Pittoresque et marqué par la période programmation et rénovation ;
- **Le Classique**
Marqué par la période de la consolidation ;
- **Le Fonctionnel**
Période de programmation et de rénovation.

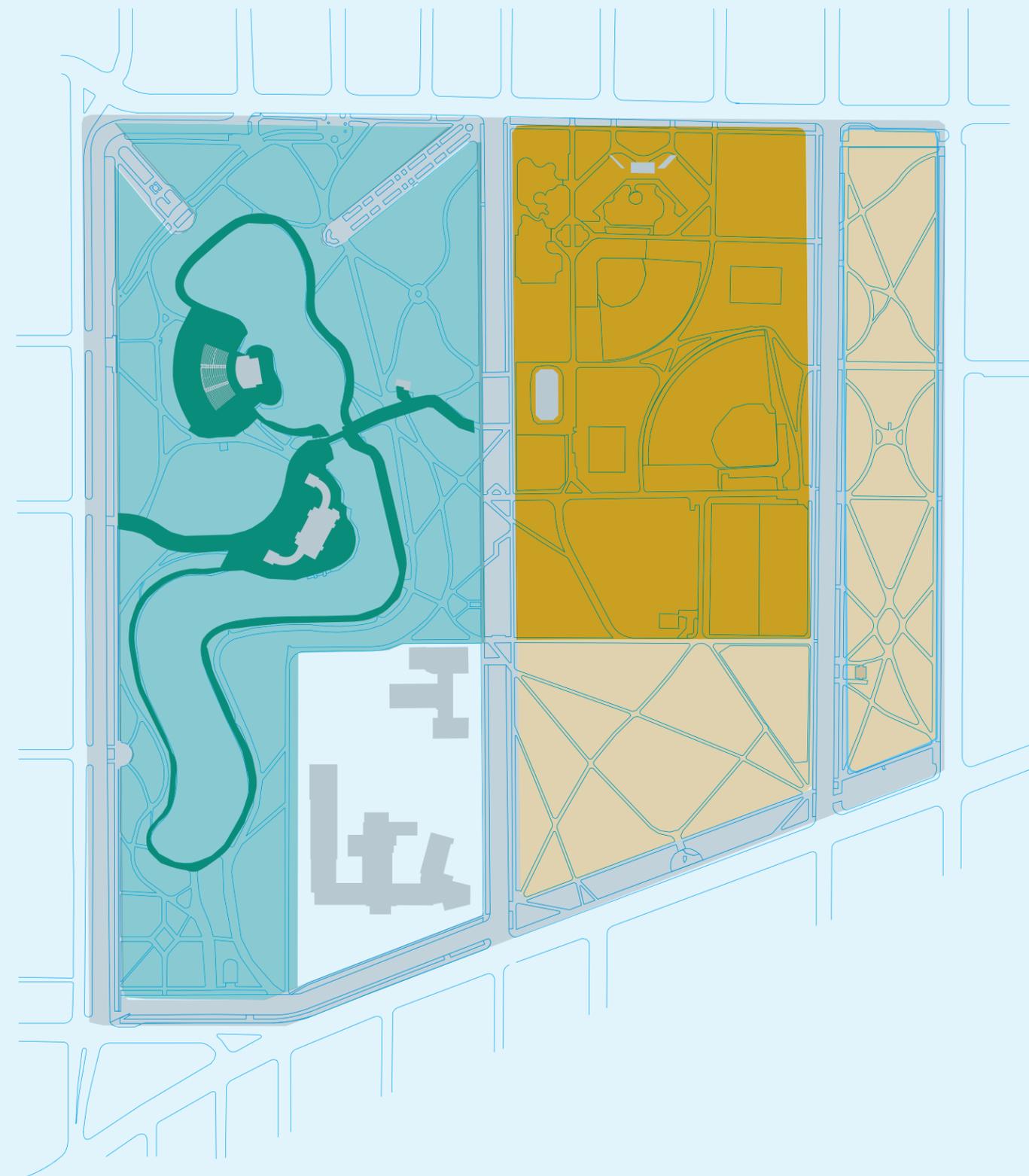


Fig. 3.154 Carte des unités paysagères du parc La Fontaine, 2017.

Le Cadre

Période de référence

Conception et création
(188-1907)

Figure marquante

Auguste Pinoteau, surintendant du parc de 1889
à 1908

Période de référence

Réinterprétation (1988-1999)

Figure marquante

Gilles Roy, architecte paysagiste responsable
du plan d'ensemble

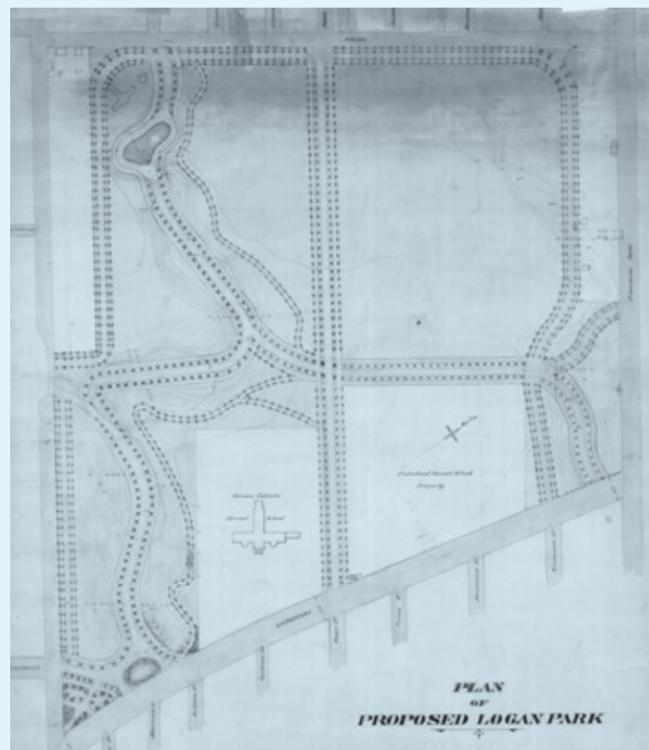


Fig. 3.155 Plan du parc Logan, *Plan of proposed Logan park*, Mai 1889.

Expression stylistique caractéristique de la période de référence

Mouvement City Beautiful, associé à l'époque conception et création (1888-1907) :

- Ce mouvement urbanistique est développé dans les années 1890 et 1900 aux États-Unis, incarné par la recherche de la beauté dans une finalité sociale et civique ;
- La philosophie du mouvement City Beautiful est fondée sur l'ordre, la dignité et l'harmonie. Les formes retenues sont celles du néo-classicisme.

Postmodernisme, plus précisément contextualisme, associé à l'époque réinterprétation (1988-1999) :

- Il est caractérisé, au premier abord, par le retour de l'ornement, de la composition hiérarchisée, des symétries et des références aux ordres d'architecture, en réponse au dénudement formel standardisé du style moderniste ;
- Au parc La Fontaine, la matérialisation du style postmoderniste prend la forme d'aménagements

résolument néo-classiques où l'expression des composantes est empruntée à l'architecture antique et classique, puis réinterprétée. La symétrie, la répétition et l'ornementation définissent le caractère des aménagements de cette période et marquent un contraste certain avec la période précédente ;

- En concordance avec le contextualisme, sous-mouvement du postmodernisme, les aménagements sont fondés sur l'idée que toute connaissance dépend du contexte, que rien ne peut être compris en dehors de son contexte. La conception s'efforce de faire interagir ses constructions avec le contexte. De cette volonté, émerge, en architecture de paysage, la volonté de tisser un lien entre le parc et le quartier, par l'aménagement de seuils ;
- Une autre résultante du contextualisme est la volonté de redécouvrir les paysages anciens. Cette volonté historiciste se manifeste par un désir de retourner vers un archétype paysager allant au-delà du style pittoresque, en exaltant une nature idéalisée.



Fig. 3.156 Carte illustrant les principales permanences et traces dans le parc, 2017.

Principaux aménagements caractéristiques

Conception et création (1888-1907) :

- Chemin de ceinture bordé de rangées d'arbres, organisé selon une typologie de boulevard urbain ;
- Aménagement de l'axe Calixa-Lavallée et proposition d'aménagement de l'axe Émile-Duployé selon une typologie de boulevard urbain.

Réinterprétation (1988-1999) :

- Aménagement de seuils et d'axes d'entrée formels ;
- Consolidation des alignements d'arbres en ceinture.



Fig. 3.157 Carte de l'unité paysagère Le Cadre, 2017.

Principales permanences et traces dans le parc

- La structure formelle tripartite ;
- Le trottoir en banquettes en pourtour de parc ;
- Les alignements d'arbres en pourtour de parc et dans les axes nord-sud ;
- La référence néo-classique des seuils et des entrées formels.

Paysage identitaire en lien avec l'unité

Cette unité de paysage est composée de la frange périphérique du parc et des seuils formels. Elle constitue l'interface entre le parc et son contexte urbain immédiat. De ce fait, la définition de cette unité de paysage est liée de façon intrinsèque au réseau viaire qui la circonscrit, et ses caractéristiques sont évolutives, au rythme des transmutations du réseau viaire, des modes de transport et des modes d'appropriation urbaine. En effet, les aménagements qui caractérisent le Cadre ont pris plusieurs formes durant la formation du parc.

Durant la période conception et création (1888-1907), alors que la déambulation est au cœur de l'expérience du lieu, ils prennent la forme de boulevards, servant à la promenade et composés d'un chemin de ceinture carrossable et rectiligne qui longe les rues Rachel, Amherst et Sherbrooke et de deux axes nord-sud (les actuelles avenues Calixa-Lavallée et Émile-Duployé). Ces boulevards constituent le premier aménagement au parc La Fontaine et incarnent la matérialisation physique de l'idée d'une hiérarchie des voies, des allées et des sentiers bordés d'arbres, qui formeront la structure du parc. Après les deux guerres, les années 1950 se traduisent par le retour de l'insouciance et la démocratisation de l'automobile. Dans le parc, l'engouement automobile se concrétise par l'ajout d'aires de stationnement dans la frange extérieure et par l'intégration

du boulevard constitué par l'actuelle avenue du Parc-La Fontaine au réseau viaire. Les années 1980 incarnent la fin de « l'auto-cratie » ou de la dépendance automobile. Le Tour de l'Île voit le jour et, sur l'ensemble du territoire montréalais, le réseau de pistes cyclables se développe de façon significative. Une piste cyclable est intégrée au parc, le long de l'avenue du Parc-La Fontaine, sur les anciennes traces du boulevard. Sous l'influence du contextualisme, l'appropriation urbaine favorise, dans les années 1990, un retour à l'accès et à l'expérience piétons. Ainsi des seuils sont aménagés aux points d'entrée principaux.

Les traces les plus marquantes de cette unité aujourd'hui témoignent de cette appropriation évolutive. De la structure en double alignement d'arbres matures, qui ceinture le parc et le découpe en trois ilots, aux stationnements et aux seuils, chaque période a laissé sa marque dans le paysage du Cadre. Il est ainsi impossible de lui assigner une période de référence, si ce n'est toutes. Le Cadre est donc à la fois intemporel et évolutif, reflétant depuis toujours les mouvances et les préoccupations du moment et, en ce sens, il incarne la permanence et la stabilité. D'une part, cette structure de boulevard, toujours présente aujourd'hui, bien que quelque peu diluée par les ajouts et le passage du temps, maintient un encadrement unificateur pour le parc. D'autre part, en subissant les mutations d'aménagement, elle a su préserver l'intégrité stylistique des unités de paysage qu'elle encadre. Par sa fonction d'interface entre le parc et

le contexte, elle agit comme une zone tampon polymorphe et polyphasée.

À la lumière des valeurs actuelles, les traces du boulevard, ses valeurs incarnées, l'effet unificateur et le découpage emblématique en trois ilots confèrent à ce geste originel une reconnaissance identitaire de poids. À l'inverse, la présence des aires de stationnement n'est plus porteuse de sens et ne correspond plus vraiment aux modes d'appropriation et d'accès prioritaires aujourd'hui. Les intentions de connectivité et la volonté de tisser des liens entre le parc et son quartier, initiées dans les années 1990, ont encore non seulement une résonance dans les pratiques urbaines contemporaines, mais elles sont au cœur de l'aménagement urbain et de la réflexion de la Ville. Il s'agit de créer un environnement urbain sain, en correspondance directe avec la qualité de vie.

Lecture de l'unité paysagère diluée

Dans ce sens et dans la volonté de positionner le boulevard et les seuils au cœur de l'unité de paysage, il importe de protéger les éléments qui appuient la notion d'unité du parc et l'expérience du lieu à l'échelle du piéton. Ce sont eux les marqueurs identitaires de l'unité. Ainsi, les composantes qui interrompent l'interface ou nuisent à la lisibilité sont néfastes. La présence des aires de stationnement et l'intégration de la piste cyclable privent le parc d'une lecture en

continu et d'une relation harmonieuse avec le contexte. La fermeture de la portion centrale de l'avenue Calixa-Lavallée, la facture autoroutière des bretelles à l'intersection de l'avenue Rachel et de la rue Chérier avec l'avenue du Parc-La-Fontaine n'appuient ni la lecture de la composition originelle du parc en trois ilots, ni celle du boulevard qui unifiait les trois ilots en un parc cohérent. À cet effet, ces aménagements se positionnent à l'encontre d'une mise en valeur de la composition emblématique du Cadre.



Fig. 3.158 Boulevard du Parc (avenue Calixa-Lavallée), entre 1890 et 1920.



Fig. 3.159 Avenue Calixa-Lavallée aujourd'hui, date inconnue.

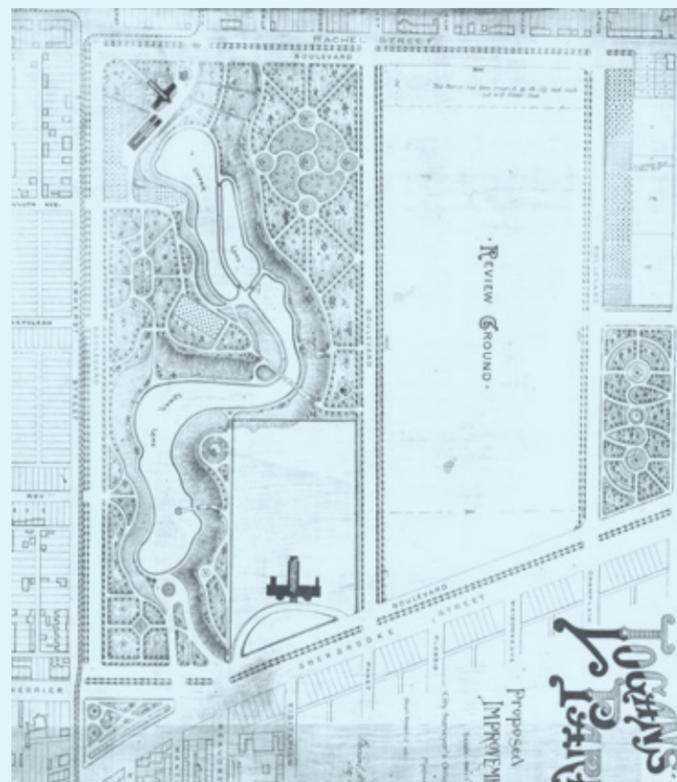
Le Pittoresque

Période de référence

Conception et création
(1888-1907)

Figure marquante

Auguste Pinoteau, surintendant du parc
de 1889 à 1908

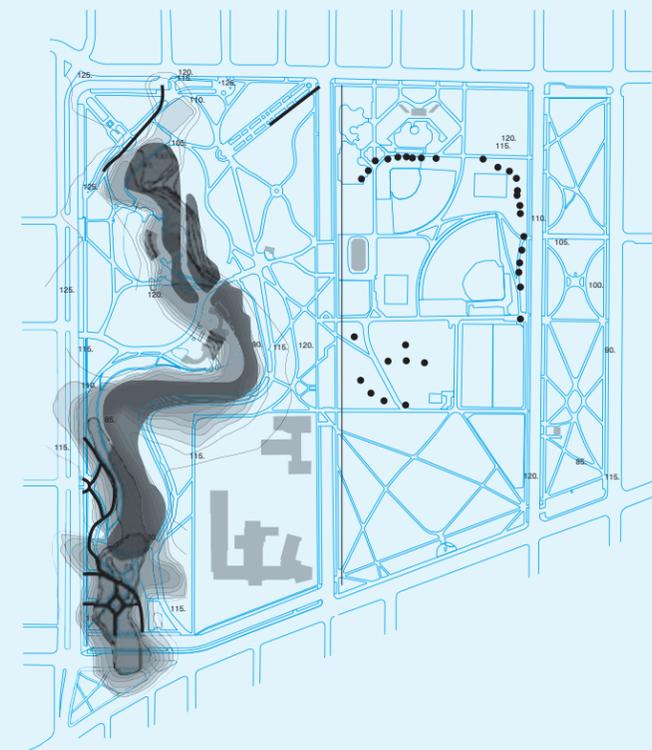


Expression stylistique caractéristique de la période de référence

Pittoresque

- L'inspiration vient des jardins à l'anglaise;
- En réaction à la densification urbaine et à l'industrialisation, le style pittoresque privilégie la redécouverte de la nature sous son aspect idéalisé et poétique : les paysages sont de conception irrégulière, visant à imiter la nature, en s'inspirant de son côté sauvage, en exaltant la poésie d'un lieu, en recréant un décor naturel dans une démarche aussi bien artistique qu'architecturale;
- La déambulation est au cœur de l'expérience du lieu. Les espaces sont conçus comme des lieux de promenade et de détente. Les pelouses et les chemins agrémentant le jardin incitent à flâner. L'itinéraire n'est pas balisé : la promenade laisse une grande part à la surprise et à la découverte. Pas d'allées rectilignes guidant les pas du promeneur mais plutôt une sorte « d'errance poétique »;
- Sur le plan formel, les chemins sont tortueux, la végétation est en apparence non contrôlée et donne une impression naturelle. L'arbre joue un rôle essentiel. Les accidents du terrain sont conservés, accentués et exploités.

Fig. 3.160 Plan du parc Logan, *Logan's Farm Proposed Improvements*, Percival W. St-George, 1898.



Principaux aménagements caractéristiques

La structure en trois îlots :

- Elle émerge rapidement dans la planification du parc. Chaque îlot développe des vocations distinctes : lieu de récréation et de détente à l'ouest, d'activités sportives au centre et, à l'est, une étroite bande encore mal articulée pour laquelle les plans projettent la volonté de créer un jardin formel.

La topographie vallonnaise :

- Élément pittoresque central de la composition, elle est issue d'une réinterprétation de la topographie existante visant à créer un paysage pittoresque, une nature magnifiée.

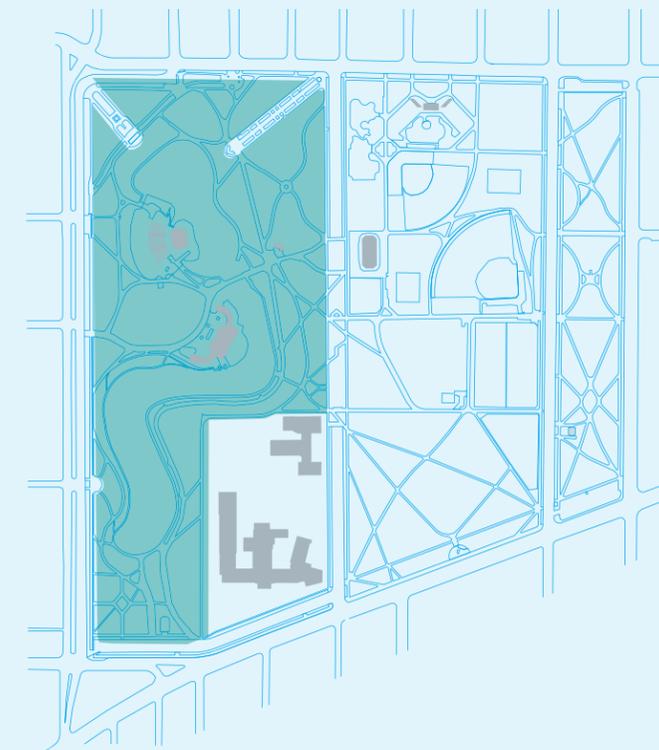
Les bassins :

- Composante indissociable du travail topographique, les bassins sont le pivot autour duquel se structure le parc.

Les sentiers de promenade :

- Marquant l'importance des plans d'eau dans l'expérience projetée, deux sentiers longent les bassins à des niveaux différents;
- Entre le boulevard et les bassins, un réseau de sentiers secondaires contribue à la définition de jardins de style formel.

Fig. 3.161 Carte illustrant les principales permanences et traces dans le parc, 2017.



Les alignements d'arbres :

- Délimitant tous les tracés (à l'exception du pourtour immédiat des plans d'eau), ils suivent et soulignent la structure du parc.

Principales permanences et traces dans le parc

- Les bassins, la topographie;
- Le couvert arboricole;
- Les alignements d'arbres et de mobilier qui accompagnent les sentiers;
- La cascade;
- Les sentiers sinueux découpant des parterres gazonnés;
- Les sentiers d'origine.

Fig. 3.162 Carte de l'unité paysagère le Pittoresque, 2017.

Paysage identitaire en lien avec l'unité Pittoresque

S'il est un paysage emblématique au parc La Fontaine, c'est bien celui de l'îlot ouest. En effet, plus que toute autre unité paysagère, l'unité Pittoresque a su marquer le souvenir des usagers. Sa présence constante dans les représentations culturelles et son appropriation intensive, été comme hiver, démontrent cet attachement. La perception de l'unité Pittoresque est essentiellement portée par le caractère naturel conféré par ses composantes principales, issues des premiers aménagements du parc.

En s'inspirant des conditions existantes, soit la présence de ruisseaux et une topographie en vallons, les premiers concepteurs ont figé dans l'histoire des éléments que le développement urbain a souvent effacés, à Montréal. En effet, la topographie et l'hydrographie anciennes ont aujourd'hui presque entièrement disparu du paysage montréalais, à l'exception de la montagne, de l'île Sainte-Hélène et du plateau Sherbrooke. Certes, les ruisseaux ont été canalisés dans les égouts, avant la construction du parc, mais ce rappel du paysage originel, dans une forme de nature idéalisée, est porteur de sens. Peut-être est-ce cette résonance historique, ce souvenir, qui marque l'attachement profond des usagers au parc. Chose certaine, le caractère naturaliste de ce paysage à grand déploiement composé de toute pièce dès la période de conception et de création continue d'alimenter l'imaginaire et la quête de nature des Montréalais.

Le paysage iconique découlant de cette période de référence s'articule autour des plans d'eau qui constituent la pièce maîtresse du parc et lui donnent son caractère unique. La majesté des arbres matures à grand déploiement, l'encaissement des bassins et le dégagement visuel engendré par ceux-ci, augmenté par le reflet, les douces pentes gazonnées, les sentiers sinueux bordés de bancs et de lampadaires y sont emblématiques. La fontaine lumineuse, bien que conçue durant une période de référence ultérieure, contribue au paysage pittoresque comme point focal. Le retour de la cascade dans les aménagements des années 1990 contribue à soutenir le caractère bucolique et cet enracinement historique représentatif de cette unité paysagère. Cette mise en scène pittoresque incarne encore aujourd'hui les intentions de représentation de l'idéal de beauté d'une nature magnifiée, issues des aménagements d'origine. Comme ce fut le cas autrefois, le paysage incite à la contemplation, à la déambulation et à la détente.

L'expérience de la promenade, cette « errance poétique » qui fait la marque du style pittoresque, est savamment conçue pour offrir aux usagers un parcours libre en apparence, mais ponctué de monuments et d'œuvres d'art. L'effet bucolique est d'autant plus augmenté que la topographie encaissée absorbe les sonorités urbaines pour laisser place aux ambiances sonores associées à la nature, soit le clapotis de l'eau, la rumeur de la cascade, le bruissement des feuilles, les chants fauniques et les murmures humains.

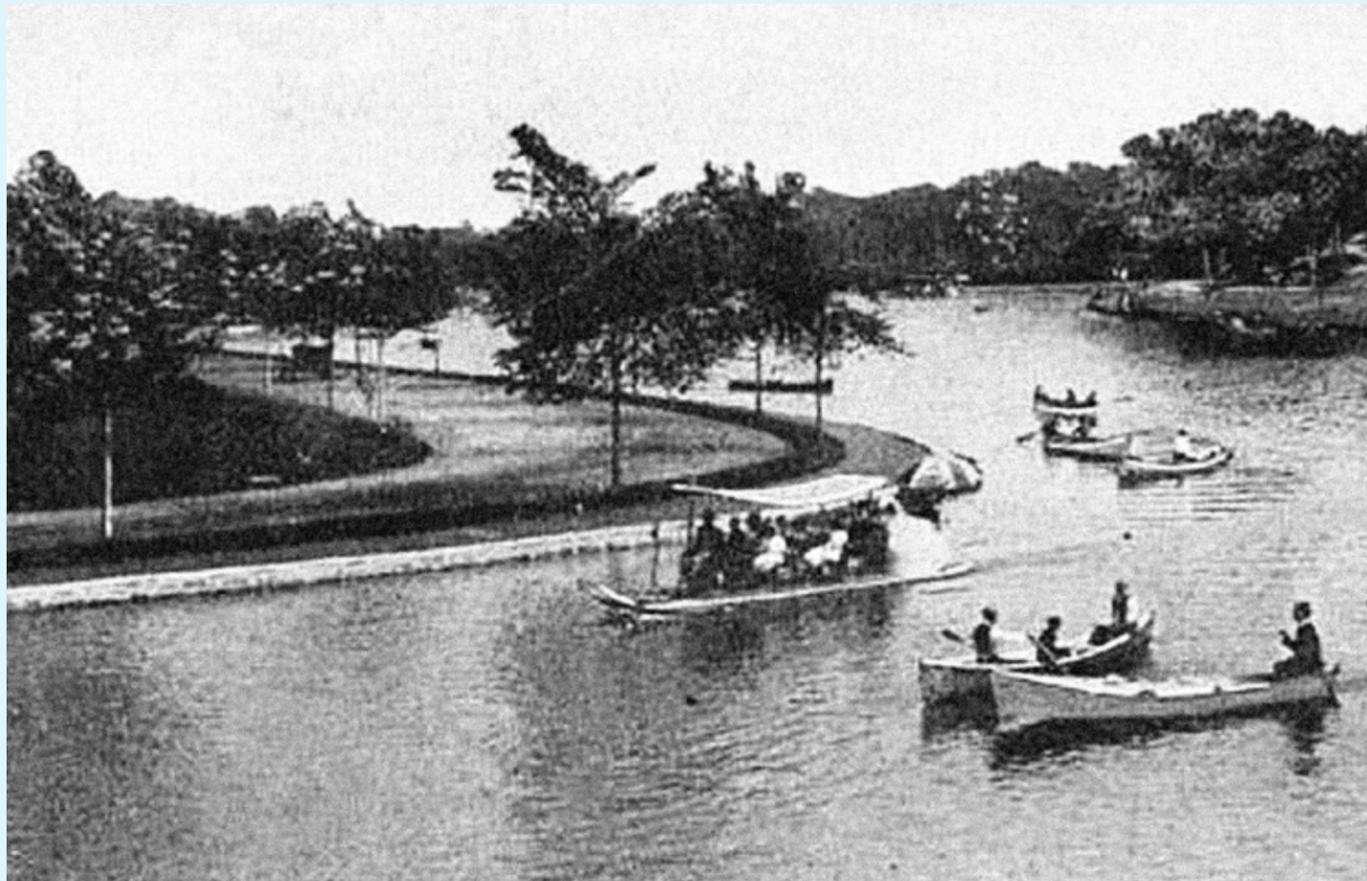


Fig. 3.163 Bassin inférieur avec des gens qui pratiquent le canot, vers 1910.

En somme, la facture caractéristique de cette unité se rattache encore aujourd'hui au jardin pittoresque, où une nature apparente cache une composition spatiale régie par une démarche architecturale spécifique. Les composantes centrales sont l'eau, son effet miroir et la cascade, la topographie, sous forme de pentes gazonnées ouvertes, le couvert végétal unifié et les sentiers sinueux, découpant des parterres en pelouse aux formes organiques.

Les similitudes entre l'îlot ouest du parc La Fontaine et le parc parisien des Buttes-Chaumont, créé durant la même période, apparaissent. Jean-Charles Alphand, ingénieur des ponts et chaussées connu pour son travail d'embellissement de Paris, figure de référence en matière d'espaces verts à Paris, y fait triompher le style pittoresque. Comme au parc La Fontaine, aux Buttes-Chaumont, la clé du paysage iconique a consisté à savoir tirer parti des irrégularités du terrain existant et à les aménager selon le dessin recherché, sans trop les travestir. L'imitation de la nature passe en effet d'abord par la création de reliefs harmonieux, qui permettent de dessiner des contrastes, de belles perspectives et des plateaux hauts donnant de beaux points de vue. Le jeu topographique, allié à des plantations savamment choisies, permet de reconstituer des paysages. L'objectif se veut esthétique mais aussi social. Situé dans des quartiers populaires, le nouveau parc doit inviter au voyage les populations défavorisées, en recréant sur place l'aspect de sites naturels éloignés. Les similitudes sont telles que les descriptions

respectives se confondent. Récemment rénové, le parc des Buttes-Chaumont peut représenter un précédent de choix pour une éventuelle restauration de l'îlot ouest et de l'unité Pittoresque.

Lecture de l'unité paysagère diluée

Cette restauration est d'autant plus envisageable que la désuétude généralisée des équipements et des composantes identitaires de l'unité menace la préservation de son sens. Bien que le paysage identitaire soit encore porté dans la mémoire collective des usagers du parc, le paysage physique, réel se désagrège et ne correspond plus à l'image projetée.

Malgré des opérations récurrentes, les algues filamenteuses et les myriophylles envahissent les bassins. Leur présence nuit au caractère bucolique d'une nature idéalisée, surtout au niveau de la cascade. Elle nuit surtout au maintien ou au retour de modes d'appropriation récréative et identitaire, tels que le patin et la promenade nautique. Les pelouses surutilisées souffrent à certains endroits de la forte pente, et les sols délavés se déversent dans les bassins, amplifiant ainsi la problématique de la gestion de la qualité de l'eau. Le couvert végétal présente peu de diversité et subit encore les conséquences de la crise du verglas de 1998. Ce fait, en plus du vieillissement, met en danger cette canopée, qui



Fig. 3.164 Bassin supérieur et sa fontaine.

confère à l'unité un encadrement majestueux et qui constitue un enjeu de taille dans le maintien du caractère.

Outre la désuétude, la planification sectorielle et les aménagements palliatifs ont parsemé l'unité d'aménagements anachroniques, présentant une correspondance lacunaire avec la facture pittoresque. Avec les années, les sentiers ont gagné des surlargeurs fonctionnelles effaçant les hiérarchies de circulation, des bordures de béton et des segments de clôtures disparates ont encadré les parterres de pelouse, la mise aux normes des équipements a introduit des équipements mécaniques et techniques sans intégration au paysage, les styles de mobilier se sont multipliés et des plantations incongrues sont apparues. Le cumul de ces aménagements sectoriels induit une perte progressive de la clarté de lecture de la nature de l'unité.

Telle qu'elle est présentement, l'unité détient encore suffisamment de marqueurs identitaires pour retenir son sens, mais la poursuite d'une planification sectorielle aura des conséquences néfastes sur la perception de la nature du lieu. Une rénovation des aménagements et une restauration du caractère inhérent sont de mise, à l'instar des travaux entrepris au parc des Buttes-Chaumont.

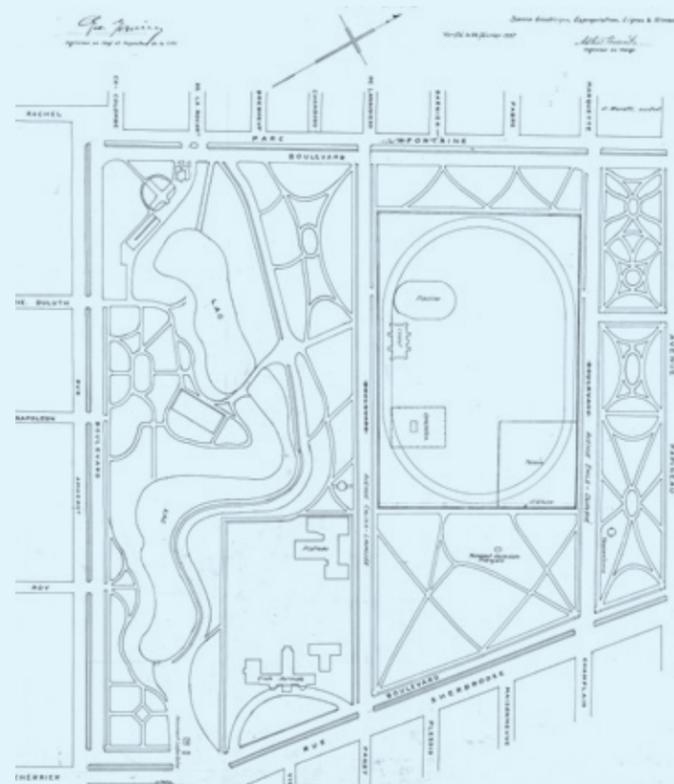


Période de référence

Consolidation du parc
(1908-1949)

Figure marquante

Émile Bernadet, surintendant du parc
de 1910 à 1943



Expression stylistique caractéristique de la période de référence

Classicisme :

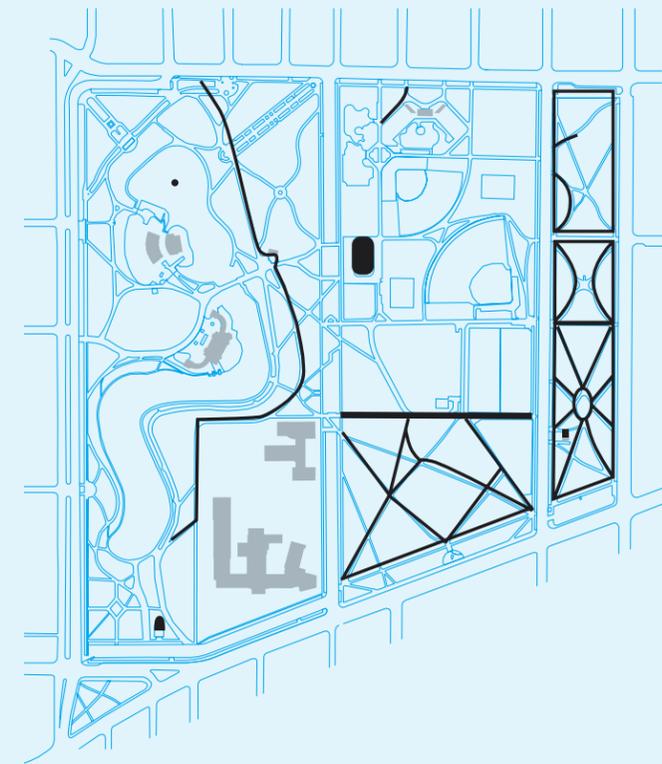
- Ce mouvement est caractérisé par une étude rationnelle des proportions héritées de l'Antiquité ;
- Style incarnant un idéal d'ordre et de raison, il s'appuie sur une organisation symétrique des espaces et sur la recherche de lignes nobles et simples, de l'équilibre et de la sobriété formelle ;
- L'utilisation de matériaux nobles, simples contribue à la bonification du tout ;
- La conciliation de la logique, de l'utilité, de la simplicité et du plaisant est visée. Les divisions géométriques claires et harmonieuses sont privilégiées. Les détails répondent et contribuent à l'ensemble sans avoir la prétention d'attirer l'attention.

Rusticage (1914 à 1921, l'influence de Clovis Degrelle) :

- Cette technique de fabrication d'éléments d'ornement connaît son apogée à la fin du XIX^e et au début du XX^e siècle, en France ;
- Il s'agit de la création d'ouvrages d'ornement en ciment armé imitant la nature (branches, grotte, enrochement, etc.), mais qui, paradoxalement, ne cherchent jamais à être parfaitement réalistes : aussi belle qu'elle soit, l'imitation doit toujours laisser paraître qu'il s'agit d'une imitation ;

- Ce style est issu de la période romantique et est fortement influencé par la mode du « retour à la nature » : le promeneur doit se sentir en osmose avec la nature, mais en aucun cas il ne doit oublier qu'il est civilisé. En s'appuyant contre une balustrade de béton, il s'émerveille du paysage tout en étant rassuré par la capacité humaine à maîtriser le progrès technique.

Fig. 3.165 Plan du parc La Fontaine, 1914 / révisé en 1917 / vérifié en 1937.



Principaux aménagements caractéristiques

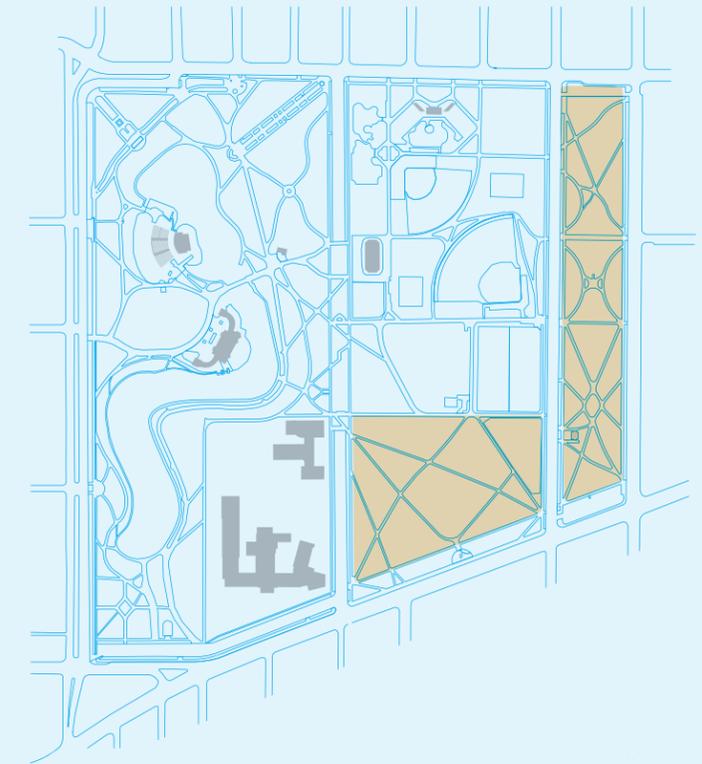
Le parc d'agrément :

- Apparition d'une diversité d'activités sportives et de loisirs en toutes saisons (pataugeoires, patinoire, terrains de baseball, tennis, etc.) et d'une garderie dans l'îlot central, dans l'emprise de l'ancien champ de manœuvre ;
- Essor de la promenade sur l'eau, avec la location de diverses embarcations ;
- Construction de plusieurs bâtiments de service et d'agrément (kiosque à musique, chalet de nécessité, kiosque-restaurant, zoo, chalet du parc, Centre Calixa-Lavallée, vespasienne, etc.) ;
- Construction du pont rustique Degrelle, avec la cascade et la grotte ;
- Intégration d'une fontaine lumineuse.

Les jardins formels :

- Aménagement d'une série de jardins réguliers, d'inspiration classique, dont l'îlot est, le triangle Cherrier et le parterre Sherbrooke.

Fig. 3.166 Carte illustrant les principales permanences et traces dans le parc, 2017.



Le parc de commémoration :

- Construction de monuments en l'honneur de Dollard des Ormeaux, de Dante, de Louis-Hippolyte La Fontaine, des morts français de Montréal et de Louis Francœur.

Des bassins en constante évolution technique :

- Travaux de remise en état des bassins par le bétonnage de leur fond, réfection du trottoir périphérique et construction d'un mur de soutènement au pourtour des bassins.

Principales permanences et traces dans le parc

- La forme de square de l'îlot est ;
- Le tracé formel du parterre Sherbrooke et de l'îlot Cherrier ;
- Le Centre Calixa-Lavallée ;
- La fontaine lumineuse ;
- Les monuments en l'honneur de Dollard des Ormeaux, de Louis-Hippolyte La Fontaine et des morts français de Montréal.

Fig. 3.167 Carte de l'unité paysagère le Classique, 2017.

Paysage identitaire en lien avec l'unité Classique

À l'exception des composantes ponctuelles, les traces les plus marquantes issues de cette période de référence se trouvent aujourd'hui concentrées essentiellement dans l'îlot est et dans le parterre Sherbrooke. Ce noyau constitue l'unité Classique du parc La Fontaine. Son paysage iconique est incarné par le dessin géométrique et complexe des sentiers et par la vocation de parc d'agrément, voué à la déambulation, à la contemplation et à la commémoration. Il se présente sous deux unités de plan distinctes : le parterre Sherbrooke et l'îlot Papineau.

Bien que construit à moins d'un an d'intervalle, selon des préceptes classiques, les deux espaces montrent des compositions légèrement différentes, dès les origines. Alors que l'îlot Papineau s'affiche dans une configuration formelle du square, au motif de sentiers symétrique et complexe, le parterre Sherbrooke se présente comme une forme hybride, à la rencontre entre le secteur pittoresque et le jardin formel. Il est conçu comme une entrée, de par son positionnement central. Les allées rectilignes y tracent les principaux parcours de transit donnant accès aux secteurs limitrophes. D'ailleurs, un tunnel reliait l'hôpital au parc. Ce parterre était voué à la détente et à la promenade pour les patients et leurs visiteurs. Cette composition fonctionnelle est sans doute à la source de la préservation quasiment totale de la forme de cet espace. À l'exception

de deux segments de sentiers, la correspondance des usages actuels avec la forme a permis de cristalliser celle-ci. De grands arbres accompagnent encore les sentiers et appuient la lecture formelle. En ce sens, la cohérence des aménagements et leur pérennité au travers de l'évolution du site ont préservé la nature du lieu. Les composantes centrales de ce secteur sont incarnées par les sentiers rectilignes, les alignements d'arbres à grand déploiement qui appuient cette structure formelle et le découpage de parterres de pelouse ouverts, présentant une programmation simple, fluide et légère.

À l'inverse, l'image du square s'est quelque peu étiolée avec le temps. Cette présence discrète fait état de la perte de popularité du square, à Montréal, depuis les années 1950, période à partir de laquelle la préférence pour un mode d'appropriation passive cède le pas au jeu, aux sports. Néanmoins, le regard averti et informé peut reconnaître les traces de la composition initiale dans les sentiers actuels. Les alignements des arbres matures de gabarit similaire, bordant ces sentiers, maintiennent les traces de la figure historique, qui fut marquante dans l'histoire de la ville. Il s'agit « du square le plus long à Montréal¹⁰ ». Le caractère identitaire de l'îlot Papineau est incarné par sa composition symétrique, formelle et plutôt distinctive, en trois plans successifs, chacun présentant des parterres en demi-lunes, et ses allées curvilignes bordées d'arbres matures. Le monument érigé à la mémoire des morts fran-

çais de Montréal et des volontaires canadiens de l'armée française trône au cœur de l'îlot, dans l'axe central.

Les changements de modes d'appropriation concrétisés par le regain de popularité des squares montréalais, comme peuvent en témoigner les squares Cabot et Dorchester fraîchement réhabilités, permettent d'espérer une restauration entière du lieu, non seulement dans sa forme, mais aussi dans son usage, qui reprendrait ainsi son sens.

Lecture de l'unité paysagère diluée

La perte d'usage et le voile de la désuétude planent sur l'îlot Papineau. La disparition de certains sentiers et la présence des aires de stationnement de part et d'autre de la figure historique nuisent à l'expression entière de la forme, à un tel point que la structure n'est perceptible qu'au travers d'un regard informé. L'absence de planification globale, la dégradation avancée des équipements et l'achalandage maigre s'entraînent mutuellement dans un mouvement circulaire perpétuel qui, ultimement, aboutira à une perte de sens, si des changements profonds ne sont pas entrepris.

Comme c'est le cas dans plusieurs unités de paysage, l'implantation irrégulière de mobilier de styles disparates n'appuie plus la composition spatiale ; les plantations d'arbres et de platebandes à l'intérieur des parterres et le vieillissement de la canopée menacent la perception

de la structure du square. Les limites floues des sentiers se confondent avec les pelouses défraîchies, ce flétrissement étant exacerbé par les problèmes de drainage et de piétinement. La facture résiduelle est en contradiction avec la qualité et la noblesse incarnées par le style classique et nuit à une lecture du site. L'implantation d'une aire d'exercice pour chiens clôturée, dans le parterre Sherbrooke, dans l'un des îlots gazonnés, va à l'encontre du caractère ouvert et peu programmé des pelouses. Malgré cela, les marqueurs identitaires sont encore bien présents dans le parterre Sherbrooke, alors qu'ils s'effacent progressivement dans l'îlot Papineau, au gré de la dégradation généralisée et du vieillissement de la canopée.

¹⁰ Jonathan CHA, *Formes et sens des squares victoriens montréalais dans le contexte de développement de la métropole (1801-1914)*, Thèse (Doctorat en études urbaines), Université du Québec à Montréal, 2013.



Fig. 3.168 Sentiers et alignements d'arbres du parterre Sherbrooke du parc – Vue prise de l'hôpital Notre-Dame, avant 1924.



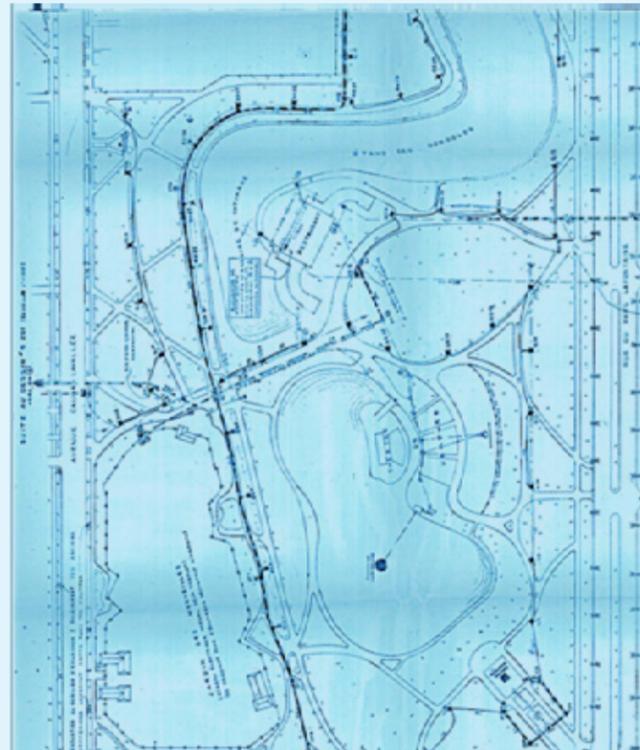
Fig. 3.169 Sentiers actuels, 2016.

Période de référence

Programmation et rénovation ou période moderne (1950-1987)

Figure marquante

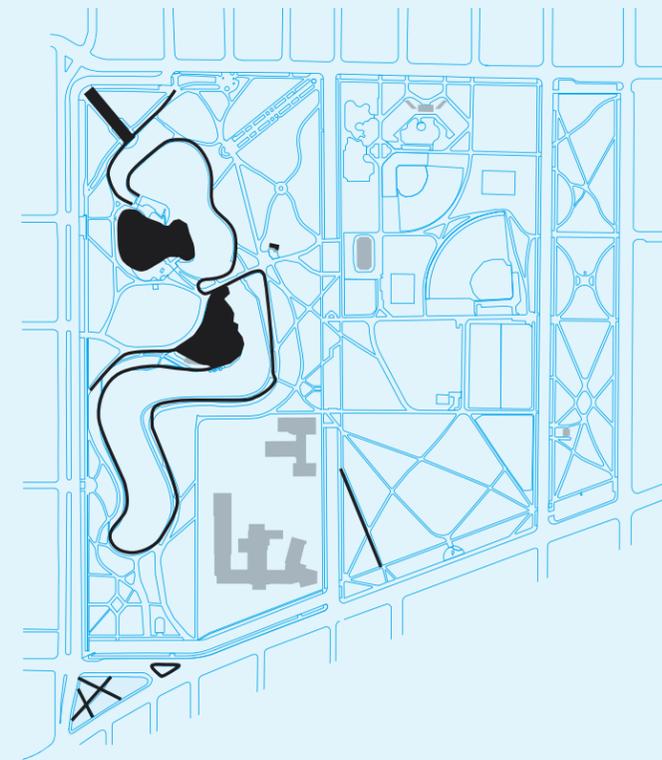
Claude Robillard, surintendant des parcs au sein du Service des travaux publics de 1951 à 1961



Expression stylistique caractéristique de la période de référence

- Ce style est caractérisé par un retour au décor minimal, sans frivolité, avec des lignes géométriques pures, et par une tendance à la subordination de la forme à la fonction : les besoins priment et dictent la forme spécifique donnée à la construction. Les modes de réflexion et de construction sont fondés sur une rationalité qui découle des principes de l'industrialisation et de l'automatisation. Les préceptes de beauté sont ceux de l'ère industrielle, soulignés notamment par le déploiement de techniques et de matériaux nouveaux tels que le fer, l'acier, le béton et le verre ;
- Ce style incarne la recherche d'une esthétique nouvelle, sobre, minimaliste et dépouillée de tout élément superflu, prônant les formes simples et épurées, d'origine géométrique ou biomorphique ;
- La notion d'accessibilité universelle à la qualité et de démocratie est valorisée : utopie sociale axée sur la communauté et accès aux constructions de qualité comme standard universel.

Fig. 3.170 Plan partial montrant les limites du bassin supérieur durant la période de programmation et rénovation en 1950 et 1987, comparé aux anciennes limites de 1944 en grisé et à l'ancien cours d'eau de 1870-1871, 1995.



Manifestations physiques au parc La Fontaine

La disparition des traces les plus anciennes du parc :

- Le kiosque à musique, le chalet de nécessité, le belvédère, le zoo, les serres, le pont rustique et la cascade.

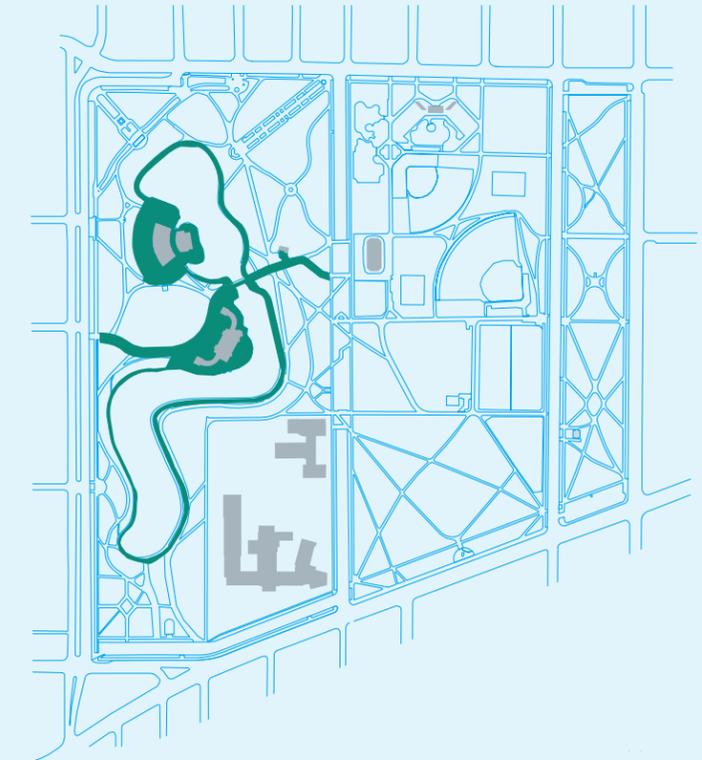
La planification axée sur la programmation :

- Les équipements sportifs se formalisant dans l'îlot central ;
- L'aménagement du Jardin des merveilles ;
- La création du théâtre de Verdure et la construction du nouveau chalet-restaurant.

La modification du tracé des étangs :

- L'arrondi des berges des bassins est fortement accentué. Pour ce faire, une grande partie du bassin supérieur est remblayée ;
- La modification du tracé des bassins s'accompagne d'un embellissement des talus autour des bassins et d'une amélioration des pelouses ;
- Elle génère également une modification du tracé des sentiers, ainsi le pont rustique est remplacé par une digue, un large chemin bordé de parapets et séparant les deux étangs pour permettre aux foules de circuler. Les deux étangs ne communiquent plus.

Fig. 3.171 Carte illustrant les principales permanences et traces dans le parc, 2017.



La présence de l'automobile dans le parc :

- Le réaménagement de certains sentiers en larges voies carrossables et l'ajout d'aires de stationnement au pourtour du parc sont issus d'une vision américaine de l'utilisation des parcs.

Principales permanences et traces dans le parc

- La forme géométrique curviligne des bassins ;
- La présence des bâtiments de l'îlot ouest : le théâtre de Verdure, le chalet-restaurant, l'ancienne guérite du Jardin des merveilles ;
- La trace et l'esprit du chemin de traverse.

Fig. 3.172 Carte de l'unité paysagère le Moderne, 2017.

Paysage identitaire en lien avec l'unité Moderne

L'unité Moderne est incarnée par le chalet-restaurant, le théâtre de Verdure, l'ancienne guérite du Jardin des merveilles, le chemin de traverse et le pourtour des bassins. Il s'agit donc d'un noyau au cœur de l'unité Pittoresque qui est issu du projet d'embellissement du début des années 1950. Dans un aspect épuré, la simplicité fonctionnelle de l'unité s'efface pour mettre en valeur les caractéristiques pittoresques. L'unité Moderne s'est insérée dans l'unité Pittoresque pour former le condensé identitaire du parc.

Méconnu et mal interprété, le style moderne qualifie néanmoins une partie intégrante de l'identité du parc au travers de l'expression épurée et construite du pourtour des bassins. En effet, la forme fluide, construite, simple et géométrique du pourtour des bassins est indissociable de l'identité actuelle du parc La Fontaine. Géométrisation épurée de la continuité topographique, elle incarne dans l'imaginaire collectif la représentation identitaire du parc. Autrement dit, c'est bien cette démarcation franche du pourtour des bassins, inscrite dans la continuité de la topographie valloneuse et traduite visuellement en grandes courbes fluides, qui donne aux bassins du parc La Fontaine leur spécificité et les distingue des autres plans d'eau iconiques de Montréal.

Outre par le pourtour des bassins, le style moderne est incarné par trois constructions distinctes, au cœur de

l'îlot ouest : le théâtre de Verdure, le chalet-restaurant et l'ancienne guérite du Jardin des merveilles. Chacun de ces édifices arbore une facture moderne, bien que distincts entre eux, soulignant la richesse architecturale du corpus. Par ailleurs, les valeurs sociales de la démocratisation culturelle, investies au théâtre de Verdure et dans la vocation actuelle de l'ancienne guérite du Jardin des merveilles sont également des legs du modernisme.

Le chemin de traverse, en contrepoint du pourtour des bassins, relie l'ensemble des marqueurs clés du modernisme en un noyau compréhensible et cohérent. C'est bien dans une volonté de présenter une lecture claire de la composition spatiale du parc, et donc de proposer une représentation juste de la nature du site, qu'une distinction a été faite entre la facture pittoresque, incarnée par l'eau et la cascade, et la facture moderne, incarnée par le pourtour des bassins. C'est aussi dans cette optique que la traverse centrale, le passage au-dessus des bassins et les pourtours des édifices modernes sont intégrés au noyau moderne, dans le cadre du présent exercice. Comme l'indique l'analyse du corpus bâti, les composantes architecturales du parc La Fontaine se distinguent par leur implantation pavillonnaire, et chaque construction est indissociable de son paysage.

Par contre, en reniant certaines caractéristiques modernes intrinsèques au parc, les aménagements issus du mouvement postmoderniste des années 1990 ont dénaturé

le paysage contextuel des constructions modernes. Bien que la réintroduction de la cascade fût bénéfique à l'expression pittoresque des bassins et sût redonner à ces derniers leur logique initiale de bassins supérieur et inférieur en les reliant, la construction du pont, les aménagements de l'interface entre le chalet-restaurant et le bassin, ainsi que la végétalisation des berges, se positionnent en rupture avec l'expression du noyau moderne.

Il importe, dans la démarche proposée par le plan directeur, d'établir pour chacune des unités et pour chacun des marqueurs clés à l'intérieur de ces unités, la période de référence la plus apte à véhiculer le sens du site et à proposer la lecture la plus claire du parc. Le pont et les autres aménagements en rupture stylistique ne renforcent pas la lecture pittoresque. Leur introduction et leur facture historicisante nuisent même à l'expression bucolique, alors que, à l'instar du pourtour des bassins, la discrétion, la pureté et la simplicité préconisées dans les gestes modernistes sont cohérents avec la mise en valeur des caractéristiques pittoresques de l'îlot ouest. Il est donc essentiel, dans la logique de la démarche et dans la mise en valeur du parc, de positionner ces composantes dans l'unité Moderne, bien que leur facture actuelle exprime un style autre.

Lecture de l'unité paysagère diluée

Dans les années 1990, le postmodernisme s'exprime au parc La Fontaine par le refus des préceptes du modernisme,

perçus comme froid et sans référence contextuelle. Alimentés par des intentions historicisantes et une volonté de retourner vers une nature bonifiée, certains aménagements se positionnent en rupture avec le modernisme, engendrant une perte de sens au sein du noyau pourtant emblématique du parc. Ainsi, le tracé rectiligne du pont des années 1990 brise la fluidité du chemin de traverse, caractéristique du plan moderniste. Sa composition éclectique, intégrant à la fois des éléments contemporains et de facture ancienne, ne contribue pas à harmoniser l'interface entre le Pittoresque et le Moderne. Les enrochements et les platebandes riveraines interrompent la ligne fluide et continue du pourtour des bassins. De plus, l'ajout de platebandes arbustives, de murets en gabions et de mains courantes entre le chalet-restaurant et le bassin dénature la composition architecturale des deux constructions. La naturalisation des rives du bassin nord à proximité du théâtre de Verdure, l'aménagement paysager en plantation dense autour du théâtre ont modifié le sens toponymique du théâtre et de la représentation collective que l'on s'en fait. En effet, le terme théâtre de Verdure fait référence à l'adossement de la scène au paysage du bassin supérieur et non à l'écrin actuel.

Comme c'est le cas dans les autres unités de paysage, la désuétude marquée des installations et les aménagements palliatifs ponctuels nuisent à la lecture de la force et de la qualité du geste moderne.



Fig. 3.173 Place devant le chalet-restaurant, 1954.



Fig. 3.174 Chalet-restaurant, 2017.

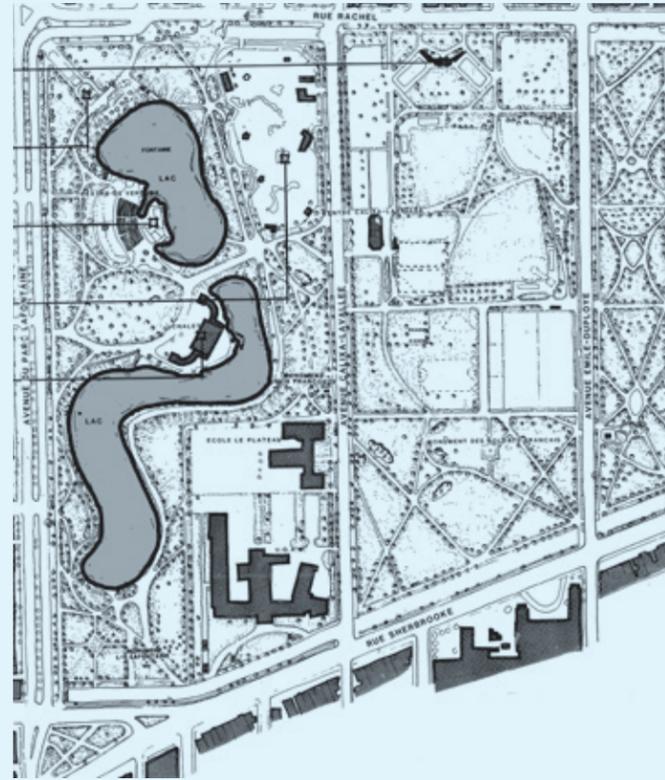
Le Fonctionnel

Période de référence

Programmation et rénovation ou période moderne (1950-1987)

Figure marquante

Claude Robillard, surintendant des parcs au sein du Service des travaux publics de 1951 à 1961

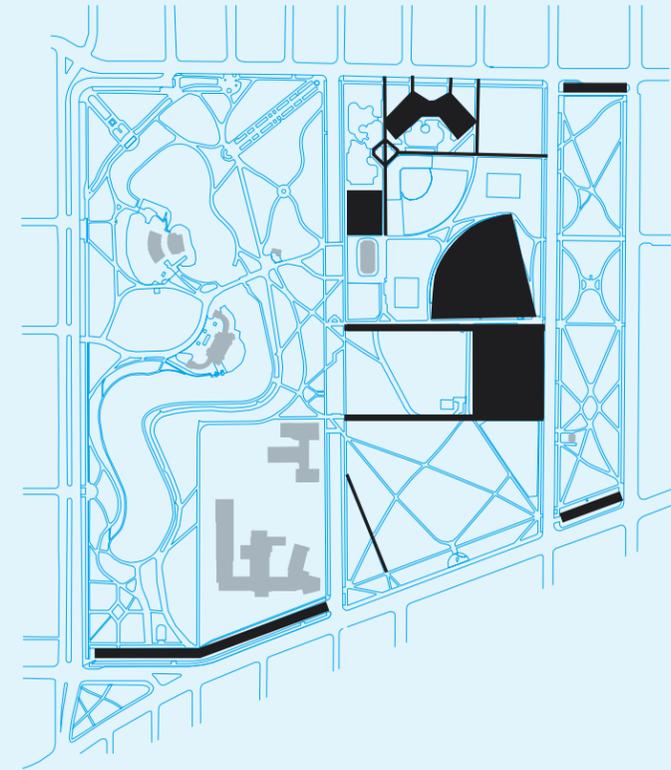


Expression stylistique caractéristique de la période de référence

Le fonctionnalisme moderniste :

- Vision matérialiste de la création objective et utilitaire;
- Enquête, recherche sur la matière, très proche de la méthodologie de l'ingénieur, qui fait émerger cette tendance architecturale;
- Tendance qui sous-entend la robustesse, l'économie des moyens, la reproductibilité, car la standardisation prime sur toute autre contingence esthétique, idéale ou artistique;
- Notion de démocratisation au cœur de cette philosophie architecturale : un art « du peuple, pour le peuple, et par le peuple », disait déjà Louis H. Sullivan en 1896.

Fig. 3.175 Plan montrant le résumé des aménagements des années 1950, Gilles Roy, 1992, Ville de Montréal.



Manifestations physiques au parc La Fontaine

- Présence d'équipements sportifs et récréatifs;
- Présence d'équipements de service;
- Maintien d'un plateau ouvert et dégagé propice aux rassemblements divers.

Principales permanences et traces dans le parc

- L'offre diversifiée de plateaux sportifs en concordance avec les besoins contemporains et évolutifs;
- Le pôle famille incluant l'aire de jeux pour enfants et l'aire de pique-nique;
- La plaine de jeux libres issue du manège militaire;
- Le noyau communautaire du Centre Calixa-Lavallée;
- L'alignement de peupliers qui ceinturaient la zone des exercices militaires.

Fig. 3.176 Carte illustrant les principales permanences et traces dans le parc, 2017.

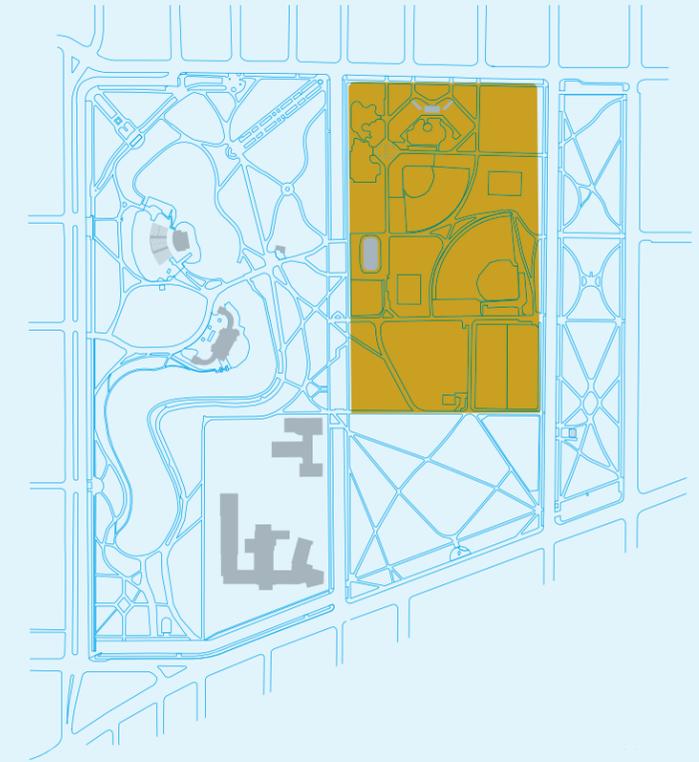


Fig. 3.177 Carte de l'unité paysagère Le Fonctionnel, 2017.

Paysage identitaire en lien avec l'unité Fonctionnel

Le paysage représentatif de cette unité s'incarne dans la vocation d'usage qui habite le nord de l'îlot central. L'unité de paysage Fonctionnel diffère légèrement du modèle proposé, dans le sens où, au lieu du style formel, c'est la vocation d'usage qui constitue l'élément caractéristique principal. Au cours de toute son histoire, ce secteur a accueilli des activités récréatives, sportives ou les deux. Sa forme et sa structure ont continuellement évolué, selon les pressions du contexte : besoin, mode ou usage. Ainsi, plus qu'ailleurs dans le parc, plusieurs traces d'aménagement issues d'époques différentes se côtoient. Ce secteur n'est donc pas assujéti à une période de référence propre, mais plutôt à une vocation, la vocation d'usage récréatif et sportif. De ce fait, les jeux et les équipements sportifs peuvent évoluer, ainsi que leur disposition et la structure d'ensemble du secteur, mais ils doivent, afin de respecter le sens du lieu, maintenir une vocation récréative.

Ceci dit, c'est durant la période programmation et rénovation, sous Claude Robillard et l'influence du fonctionnalisme moderniste, que ce secteur a connu un essor sans pareil et que sa forme s'est cristallisée telle que nous la connaissons aujourd'hui. Dans cette forme actuelle, les composantes matérielles significatives de l'unité paysagère sont identifiables par la juxtaposition de nombreux équipements récréatifs et sportifs, par la présence de clôtures structurant

les pratiques et par les sentiers subordonnés à l'organisation des équipements et permettant une circulation fonctionnelle reliant les différents pôles d'activité.

Plus qu'un style formel, le fonctionnalisme incarne un esprit. Alors que la forme varie dans l'histoire, l'esprit incarné dans le fonctionnalisme est cohérent avec le sens historique de cette unité. Dans les faits, le fonctionnalisme, aussi étrange que cela parait, n'est pas une doctrine totalement nouvelle dans l'histoire de la pensée puisque le philosophe Platon le mentionne déjà dans sa *République* :

« Mais à quoi tendent les propriétés, la beauté, la perfection d'un meuble, d'un animal, d'une action quelconque, sinon à l'usage auquel chaque chose est destinée par sa nature ou par l'intention des hommes? À nulle autre chose. C'est donc une nécessité que celui qui se sert d'une chose, la connaisse mieux, et qu'il dirige l'ouvrier dans son travail, en lui apprenant ce que son ouvrage a de bon ou de mauvais par rapport à l'usage qu'il en fait lui-même. »

Il n'est donc pas étonnant que l'esprit du fonctionnalisme trouve écho dans les aménagements passés et que c'est dans cet esprit qu'il est possible de retrouver le sens et la nature de cette unité paysagère particulière. Le fonctionnalisme n'est pas un « isme » comme les autres. Bien qu'il soit anti-stylistique par essence, il forme un style, du fait de ne pas en avoir. Cette dichotomie cadre bien avec la

particularité de l'unité incarnée. La recherche de la matière et de ses agencements visant la robustesse, la qualité, l'économie des moyens, la reproductibilité, la standardisation et une adéquation parfaite entre la fonction et la forme constituent ici les marqueurs identitaires plus que leur traduction matérielle. Dans un parc mature comme le parc La Fontaine, cette vision, par sa simplicité et sa discrétion fonctionnelle intrinsèque, s'agence bien avec les aménagements existants. Ces composantes fonctionnelles, lorsque bien conçues, disparaissent au profit du paysage dominant. De plus, les intentions démocratiques et les visées utilitaires rejoignent la philosophie de Claude Robillard.

Lecture de l'unité paysagère diluée

À l'instar de l'ensemble des aménagements du parc, la vétusté et les aménagements ponctuels palliatifs menacent la qualité de l'expérience : des aires de jeux au mobilier, l'âge du parc se fait sentir. L'aspect temporaire des kiosques de perception de tennis abrités par des roulottes procure au lieu une apparence négligée. Le contexte peu aménagé et le stationnement annexé au Centre Calixa-Lavallée ne mettent pas en valeur le centre communautaire, pourtant central dans la vocation d'usage. La surprogrammation du secteur affiche une problématique d'intégration paysagère. Le manque de plantation d'arbres affecte l'harmonisation des interfaces entre les unités paysagères et l'intégration harmonieuse de l'unité Fonctionnel dans son contexte.



Fig. 3.178 Joueurs de football, vers 1950.



Fig. 3.179 Joueurs de soccer, 2016.

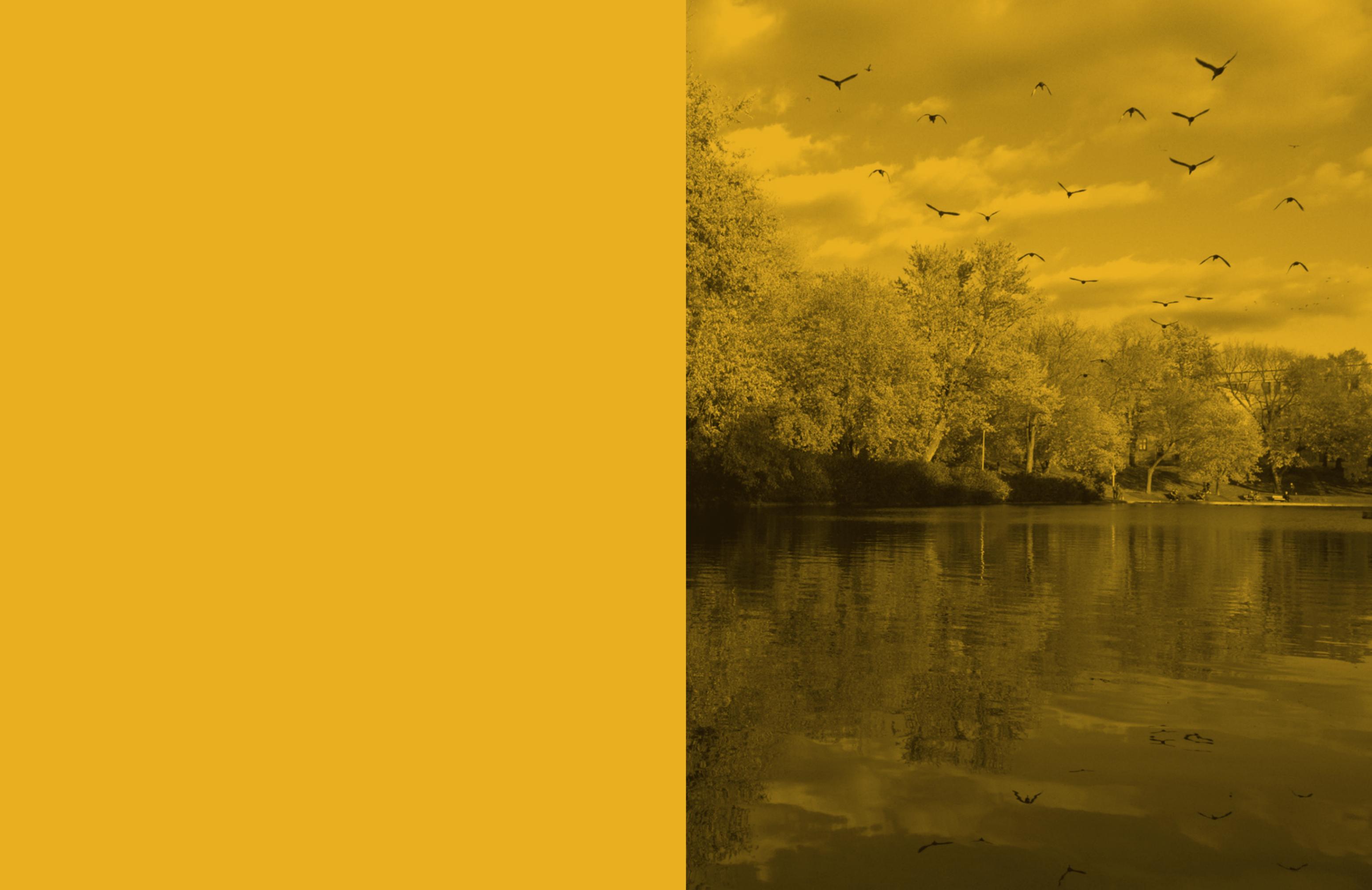


Parc La Fontaine

Fig. 3.180 Illustration du parc La Fontaine, gracieuseté de Tine Modeweg-Hensen, 2017.



4. Les enjeux





Le parc La Fontaine possède une force identitaire exceptionnelle. Fort d'un souvenir heureux. Un constat qui porte à réflexion. Est-ce que l'identité d'un parc aménagé peut s'affirmer sur la foi d'une nostalgie partagée ? Peut-elle perdurer de génération en génération, entre lesquelles l'amour du parc se transmet ? Certes, les souvenirs restent et le parc La Fontaine peut compter sur son immense capital d'affection, mais n'existe-t-il pas un risque d'édulcorer la force de cette identité au fil du temps ? La magie qui opère dans le parc doit reposer sur un sentiment issu du présent et qui saurait, par-delà son souvenir et en temps réel, insuffler un sentiment d'attachement. À cela, les citoyens ont eu une réponse inspirante, inscrite dans le premier axe de la consultation participative de 2016 : « Un lieu identitaire, qui fait la fierté des Montréalais. »

La fierté. Éprouver ce sentiment fort lorsque nous entrons dans ce lieu et que nous nous sentons privilégiés de lui appartenir. Être fiers de le montrer à tous ceux qui visitent Montréal comme un parc d'exception, témoin de notre histoire francophone, de notre culture, de notre diversité, de notre sens de la fête, du partage et de l'accueil. Être fiers du parc La Fontaine, vouloir protéger ses paysages et son animation quotidienne. Être fiers et cesser de se désoler devant la fatigue avancée des aménagements. Lever le voile d'usure générale pour magnifier le caractère du parc et lui donner le lustre d'un lieu emblématique à l'échelle de la ville. S'enorgueillir d'un parc La Fontaine resplendissant et dont les aménagements sont de qualité. Un parc dont nous pouvons être fiers, qui procure une émotion forte à la hauteur de nos souvenirs heureux. Cette fierté, donc, est indissociable de l'état du parc et constitue l'une des gardiennes importantes de la force identitaire de ce lieu. Elle témoigne encore une fois de l'attachement du public, de surcroît elle devient un leitmotiv inspirant pour se propulser vers l'avenir.

La mise en valeur d'un patrimoine distinctif

Le renouveau du parc et la protection de son patrimoine représentent l'enjeu central du plan directeur du parc La Fontaine. Déjà cité comme faisant partie d'un secteur de valeur patrimoniale exceptionnelle, le découpage du parc selon les années de référence démontre la richesse historique de son aménagement et la contribution hors du commun de la population à sa construction, à sa transformation et à son appropriation dans le temps. Au cours de son histoire, le parc s'est adapté et a été le témoin de grands changements : remodelage, introduction d'aménagements audacieux, puis disparition, et ainsi de suite. Malgré cela, on a su garder l'essence de son identité par la conservation de marqueurs paysagers importants, comme les bassins, la fontaine et la forêt d'arbres à grand déploiement. La révélation, la caractérisation et la reconnaissance de ces marqueurs, qui contribuent au caractère identitaire du lieu, appuient sa valeur patrimoniale à l'échelle de Montréal. En effet, celle-ci réside dans l'éventail stylistique propre au parc et associé aux différentes périodes qui ont influencé sa construction.

Une richesse distinctive mais peu reconnue. Pourquoi donc ? L'hétérogénéité de la programmation des trois îlots, l'aspect populaire lié à l'évolution de l'organisation spatiale ou encore la vétusté des aménagements seraient-ils à l'origine de ce regard péjoratif ? À cela s'ajoute cette tendance subjective à survaloriser les paysages de l'îlot ouest, ceux de la Belle Époque aux charmes pittoresques, au détriment du patrimoine des années 1950 qui, à la lumière de la caractérisation du site,



représente un facteur d'influence majeur pour son identité à valoriser. Bien que le caractère pittoresque compose l'unité de paysage phare pour l'identité du parc, il ne faut pas sous-estimer la contribution des valeurs culturelles et sociales qui milite en faveur d'une nouvelle forme d'appréciation du paysage : celle du paysage humain. Témoin de l'affirmation d'un peuple, mais aussi de l'urbanité montréalaise, le parc La Fontaine est sûrement l'un des plus grands représentants de ce type de patrimoine paysager. Un riche palimpseste paysager à révéler !

Fig. 4.1 Vue sur le bassin supérieur et la fontaine, A. Campeau-Vallée, 2017.

L'amélioration de l'accessibilité

Les diverses plateformes d'échanges et de concertations ont révélé que l'accessibilité et la cohabitation des nombreux modes de déplacement sont un problème majeur. Le parc La Fontaine n'est pas un lieu isolé dans la ville. Situé au cœur de celle-ci, il doit être perméable et intégré au contexte urbain. Ainsi, la visibilité des entrées du parc et leur projection dans la trame urbaine sont déterminantes pour assurer le respect des traversées piétonnes par les automobilistes. À ce sujet, la présence de stationnements sur le pourtour du site ainsi que certaines configurations complexes de voies automobiles sont des facteurs qui accentuent la confusion des seuils d'entrée. Le conflit entre la place du cycliste et celle du piéton ajoute à l'insécurité des déplacements dans le parc. Puisque vivre en ville implique une nécessaire cohabitation, tous les éléments des composantes du parc devront être mis à profit pour proposer des solutions novatrices et intégrées dans l'aménagement d'ensemble comme dans le contexte urbain.



L'enrichissement de la biodiversité

Une oasis de verdure en ville. L'ombre, la fraîcheur et l'aura verdoyante du parc La Fontaine sont dues à la maturité de sa forêt urbaine. Ce patrimoine vivant est vieillissant. Il dépérit même. C'est un fait alarmant vu l'énorme contribution de cette forêt au caractère du parc. Il faut penser à la succession, au remplacement et à la pérennité de cette verdure. Aussi, penser à la diversification des espèces en réponse à l'expérience dévastatrice de l'agrile du frêne qui a fait des ravages dans certains parcs. La plantation d'arbres doit donc répondre à plusieurs nécessités, à la fois esthétiques et environnementales. La biodiversité doit aussi s'étendre. Au parc La Fontaine, c'est par la déminéralisation de certains secteurs que cet objectif s'envisage. L'immense pression pour accroître l'usage et la dimension restreinte du site en font un défi de taille. Il faudra faire preuve d'audace et avoir foi en la richesse d'une verdure urbaine décuplée.



Fig. 4.2 Du parc vers la ville (entrée sur la rue Rachel), A. Campeau-Vallée, 2017.
Fig. 4.3 Arbres centenaires du parc La Fontaine, A. Campeau-Vallée, 2017.

L'équilibre de la programmation

Il y a le rôle local et le rôle métropolitain. Il y a aussi deux types de programmation : celle récréative, aménagée par exemple de plateaux sportifs, et celle animée qui donne vie au parc avec diverses activités, comme le Festival BD de Montréal. Un amalgame d'usages intrinsèques au parc La Fontaine qui contribue à sa popularité et à son fameux paysage humain.

La programmation récréative offerte dans le parc a toujours été, et est encore, sujette à évoluer. Comme tout au long de l'histoire du parc, la clientèle réclame aujourd'hui de nouveaux aménagements adaptés aux mœurs et tendances actuelles. Ainsi, la protection du patrimoine paysager se confronte à la pression pour l'usage local qui pousse le développement de la programmation récréative. Se dresse ici l'enjeu de la capacité limite du parc. Jusqu'où le parc peut se métamorphoser sans se perdre? Le risque de dévaluer son caractère est bien réel. Aussi ironique que cela puisse paraître, le caractère du parc La fontaine, si cher aux utilisateurs, est menacé par ceux-là mêmes qui l'utilisent. Alors, comment concilier l'adaptation à la clientèle et la protection du patrimoine? Comment éviter de banaliser les paysages et l'identité même du parc si on le surprogramme? La réponse est simple : il ne faut pas envisager le parc en fonction de l'espace disponible pour le développement, mais bien en fonction de la contribution qu'une intervention aura sur le caractère d'un secteur et ultimement sur le site en entier. Loin de vouloir figer le parc dans le temps, l'opération de



rajeunissement doit tenir compte du caractère des unités paysagères pour orienter l'offre d'aménagements programmée dans le respect du patrimoine paysager. Mais aussi, dans le respect du patrimoine social caractérisé par l'occupation informelle et spontanée. La notion de liberté, offerte par l'entremise d'espaces ouverts et flexibles, est déterminante dans la dynamique du parc.

Il en va de même pour l'animation organisée dans le parc. En tant que pôle culturel dans la ville, le parc La Fontaine doit proposer une animation distinctive inspirée par le caractère du site. L'art présenté dans toutes ses formes est assurément ce qui le propulse comme un haut lieu culturel du Grand Montréal. Propice aux événements éphémères, tels que spectacles musicaux, festivals littéraires ou expositions visuelles, il attire une clientèle additionnelle, parfois massive, qui tranche avec son calme quotidien. Bien que le bouillonnement de l'activité humaine et la valeur culturelle générée par ces événements représentent un facteur important de l'identité du parc, l'équilibre est le mot d'ordre à retenir. Oui à une atmosphère animée, mais sans sacrifier sa quiétude, si chère à la clientèle de proximité qui est aussi celle qui le fréquente en forte majorité. Ainsi, le dosage de l'intensité, mais aussi les lieux de déploiement des événements dans le parc doivent être des sujets de la réflexion.

Fig. 4.4 Occupation des pelouses lors d'une journée d'été, A. Campeau-Vallée, 2017.

La pérennité des aménagements



L'exercice de planification d'ensemble proposé par le plan directeur offre l'opportunité de léguer au parc une collection d'aménagements cohérents avec son caractère et d'autant plus pérennes. En effet, le moment est venu de prioriser le choix de matériaux nobles et résistants en réponse à l'intense utilisation du parc et, qui plus est, à sa valeur patrimoniale. Des choix judicieux s'avèreraient une plus-value signifiante pour mettre en valeur le caractère identitaire du parc. Il s'agit d'aménager pour longtemps et de prendre les moyens pour y parvenir, en revoyant l'aménagement, mais aussi tout ce qu'il sous-tend,

c'est-à-dire les infrastructures souterraines, la gestion des eaux de surfaces et l'encadrement de la trame viaire. Oui, la rénovation du parc implique plus qu'une cure cosmétique, elle nécessite un travail en profondeur. Enfin, un parc resplendissant! Ce vœu réalisable soulève l'enjeu de l'investissement et de la volonté de l'administration de la Ville de Montréal à engager les sommes méritées pour hisser le parc au statut espéré. Des investissements initiaux importants pour la réalisation, mais dont l'amortissement serait appréciable, tant pour l'entretien quotidien que pour le maintien de l'actif à un niveau élevé.

Fig. 4.5 L'allée royale à l'automne, A. Campeau-Vallée, 2017.

L'adhésion à la vision d'ensemble



Nous aimons le parc La Fontaine et nous voulons son bien. Que nous soyons un retraité, une mère de famille, un élu, un artiste, un grand urbaniste, un cycliste endurci ou du dimanche, un résidant qui a pignon sur le parc ou pas, notre regard sur le parc est influencé par nos habitudes, nos préoccupations et nos références respectives. Ces nombreuses aspirations sont précieuses et utiles au développement d'une vision concertée qui saurait susciter l'adhésion. Voilà pourquoi, le plan directeur ne pouvait s'élaborer sans l'importante concertation participative de 2016.

Cet exercice de planification du plan directeur du parc La Fontaine est déterminant pour les années qui viendront. Il dégage une vision d'ensemble basée sur les volontés de tous. Une vision attendue pour lancer l'opération de rajeunissement du parc. L'angle d'analyse de la caractérisation du site, tel que présenté dans cette édition, opère un retour aux sources bienveillant. Il révèle de façon objective l'origine de sa création, campe un style et découpe le parc en unités de paysage cohérentes. Il nous permet de mieux comprendre le sens du lieu dans son ensemble. Reposant sur l'historique paysager et social, cette caractérisation fournit un encadrement de planification exceptionnel. Elle permet d'engendrer une logique d'ensemble et une constance dans la manière d'aborder l'aménagement en se reportant toujours à l'histoire du lieu. Bienvenue à une planification optimisée et, qui plus est, à une concertation maximisée! L'adhésion à la proposition des unités de

paysage crée un ancrage commun défini à partir des qualités du parc. Essentiel à tout projet de développement dans le parc, le travail de concertation sera désormais porté par un regard concerné et éduqué sur les qualités paysagères des secteurs. Le découpage des unités de paysage par années de référence est donc un point de départ utile pour assurer le cheminement critique réussi d'un projet visant le parc La Fontaine, de la conceptualisation à la réalisation. Une référence afin de mieux évaluer et étayer ce qui sera ou non recevable dans les limites du site, l'argumenter et écarter le risque d'égarement qui mènerait à la perte de caractère du parc. En somme, l'adhésion à la vision du plan directeur prédit un travail de planification plus constructif, inclusif et enrichissant pour le parc, les planificateurs, les décideurs et la communauté qui l'habite.

Fig. 4.6 Moment de détente, A. Campeau-Vallée, 2017.

5. La vision





Ancrée dans l'imaginaire collectif, l'image du parc, par sa force, dépasse la dégradation progressive du lieu. Une image qui se maintient et à laquelle on se rattache pour penser à l'avenir du parc. La réflexion citoyenne peut se résumer en un slogan, « Un lieu identitaire fort qui fait la fierté des Montréalais », et en un plaidoyer, préserver la nature du parc au travers des aménagements. On aime le parc tel qu'il est, l'usure en moins. On veut l'améliorer, mais sans le changer. Ce constat renforce toute la valeur de ce qu'il représente. Une valeur patrimoniale qui induit une démarche de planification particulière, une planification de conservation.

La réhabilitation d'un lieu iconique : équilibre + sensibilité + audace

Au parc La Fontaine, l'alliage du passé, du présent et de l'avenir privilégie la réhabilitation comme traitement principal du parc. La réhabilitation sous-tend une démarche empreinte de discernement et de sensibilité lors de la réfection du lieu. Ce choix laisse place à la flexibilité quant aux interventions et assure le maintien des valeurs relevées dans l'énoncé patrimonial du parc.

Valeur historique

Le parc La Fontaine, nommé parc Logan à l'origine, compte parmi les trois premiers grands parcs montréalais, avec le mont Royal et l'île Sainte-Hélène. Composée d'une multitude de couches anciennes aujourd'hui encore perceptibles, sa grande histoire est portée par l'aménagement et doit être appréhendée tel un palimpseste. La suite d'aménagements marqués par la stylistique de chaque période de constitution du parc témoigne de l'évolution de l'architecture de paysage à Montréal sur plus de 100 ans. De ce développement sectoriel dans le temps et l'espace a découlé un lieu cohérent créé par les volontés de planificateurs visionnaires. Auguste Poinetteau (de 1889 à 1909), Émile Bernadet (de 1910 à 1949), Claude Robillard (de 1951 à 1961) et l'architecte paysagiste Gilles Roy (de 1988 à 1997) se sont succédé pour construire un lieu populaire et chéri par les Montréalais.

Valeur sociale

La relation affective que les usagers entretiennent à son égard ressort comme une valeur sociale propre au parc La Fontaine. Pour les résidents du quartier du Plateau-Mont-Royal, l'un des secteurs les plus denses de la ville, il constitue un accès à la nature, un substitut aux parcs de quartier en proposant une multitude d'activités récréatives, ludiques, sociales et culturelles. Il est, et a été au travers du temps, le lieu de convergence pour la tenue d'événements publics d'importance et aussi un lieu de rencontres quotidiennes qui le teintent de convivialité,

de simplicité et d'humanité. Son association dans l'imaginaire collectif avec la société canadienne-française est confirmée par la représentation qui en est faite dans plusieurs œuvres artistiques marquantes de la culture québécoise. Avec le théâtre de Verdure, le centre culturel Calixa-Lavallée, le théâtre de Guignol, l'organisme Espace La Fontaine et les spectacles ambulants de la Roulotte de Paul Buissonneau, le parc est un lieu de diffusion culturelle populaire. Son inspiration programmatique actuelle est encore fortement influencée par l'idéologie de Claude Robillard et incarne la vision démocratique des parcs des années 1950 proposant l'accès universel autant aux loisirs et à la culture qu'aux sports.

Valeur artistique

La valeur artistique du parc La Fontaine repose à la fois sur des composantes matérielles et immatérielles. D'abord, notons la qualité et la variété du corpus d'art qui compte des œuvres commémoratives et figuratives réalisées par des créateurs renommés. Cette collection d'œuvres d'art, mises en valeur par leur intégration au paysage du parc, contribue à cimenter la notoriété et l'image du parc dans la société montréalaise. Le parc La Fontaine est également un haut lieu de diffusion artistique et un lieu mythique d'expression théâtrale à Montréal. Le théâtre de Verdure incarne avec force cette valeur. Même au-delà des murs de cette scène, le parc est un lieu d'inspiration pour de nombreux artistes et il est prisé par les troubadours qui aiment le ponctuer d'une trame sonore musicale et improvisée au détour des sentiers.

Valeur paysagère

La valeur paysagère du parc La Fontaine repose sur son rôle d'écran de verdure, de contact avec la nature et d'îlot de fraîcheur, dans un quartier résidentiel dense, et sur sa composition en palimpseste d'aménagements

dont la stylistique évoque les périodes successives de sa constitution. La qualité de la composition spatiale, les ambiances distinctes des trois îlots qui forment son paysage, la mise en scène des étangs par la topographie verdoyante et le couvert arboricole mature, la variété et le dynamisme des expériences paysagères, visuelles et sensorielles, lui confèrent un caractère unique. Sa forme, sa flore et sa faune en font un microcosme de nature, en pleine ville.

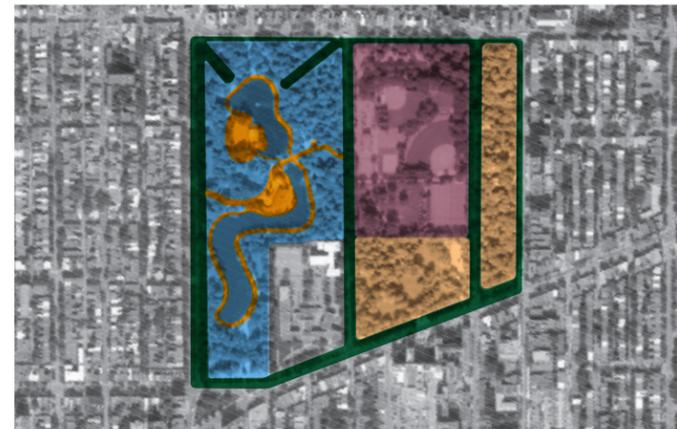
Pour bien diriger cette réhabilitation, la compréhension approfondie du lieu est essentielle; elle passe par la caractérisation identitaire. Celle-ci révèle une nature à deux échelles, celle de l'ensemble et celle des unités de paysage qui ajoutent des nuances riches d'ambiances et participent à l'expérience unique du parc La Fontaine. L'équilibre de ces deux natures, voilà un des principaux objectifs de la planification du parc. La recherche d'équilibre dans les interventions doit à la fois valoriser la perception d'ensemble du parc et conserver la diversité de son caractère vibrant qui se révèle au gré de la déambulation. Pour y parvenir, le dosage des actions, les choix de design et de programmation nécessitent une grande sensibilité. Sensibilité au lieu. Sensibilité aux gens qui l'animent et le fréquentent. Sensibilité à l'histoire et à l'héritage paysager. Sensibilité aux équipes qui y œuvrent

quotidiennement. Sensibilité à la vie de cette oasis urbaine. S'impose un travail colossal exécuté avec finesse et discernement, et soutenu par ce grand attachement que les Montréalais et Montréalaises vouent au lieu. L'emblème que le parc représente et l'importance qu'on lui accorde appellent à la rigueur, mais aussi au dépassement. Tous lui souhaitent le meilleur, rien de moins! L'audace dont les aménagistes de l'époque ont su faire preuve doit inspirer les nouvelles générations. Penser au-delà de nos références connues. Prendre exemple sur les meilleures pratiques environnementales dans le monde. Mettre la richesse du parc et l'humain au premier plan. Un défi audacieux pour un parc qui le mérite.

Équilibre, sensibilité et audace : voilà l'attitude avec laquelle la Ville entreprend cette réhabilitation du parc La Fontaine.



Fig. 5.1 L'ensemble et les nuances du parc La Fontaine.



5.1 La vision



6. Les orientations





L'intégrité et l'authenticité sont au cœur de la réhabilitation du parc La Fontaine et, de ce fait, au cœur de la détermination des orientations du plan directeur. Ces dernières établissent les incontournables à maintenir, à consolider et ouvrent vers des perspectives techniques, urbanistiques et environnementales extraordinaires. Elles visent à préserver les composantes physiques et, pour le moins, l'esprit du lieu. Fort de ces deux balises, le développement du parc respecte assurément les valeurs emblématique, paysagère et patrimoniale.

Des orientations à deux échelles

Pour définir les orientations, le plan directeur propose une démarche à deux échelles, basée sur la caractérisation du parc. Le premier volet s'intéresse à l'échelle du parc offrant des orientations de gestion et d'aménagement portant sur l'ensemble. Le second volet considère de manière plus précise l'échelle de l'unité de paysage afin de valoriser les nuances paysagères du parc. Ainsi, pour comprendre les raisons qui motivent les orientations, il faut d'abord intégrer les constats de la caractérisation du parc au chapitre 3. Les chapitres 3 à 5 sont indispensables à la compréhension de cette grande planification du plan directeur. La relation entre la caractérisation et la planification assure le maintien des spécificités de la nature du parc et donc de son caractère.

La nature des orientations

Les orientations s'intéressent avant tout à la question du paysage, qui comprend les aménagements dits « paysagers », mais aussi l'intégration de toutes les composantes qui le composent, telles que le corpus d'art, le corpus architectural et le contexte urbain immédiat. Les orientations varient entre des propositions d'aménagements concrets et des méthodes d'encadrement de projet.

À ce stade, il est important de rappeler que le plan directeur est un exercice qui permet de dégager une vision d'ensemble et qui trace une direction afin de maintenir les qualités du parc. Alors que la caractérisation assure une compréhension approfondie du lieu, les orientations constituent l'outil indispensable aux divers intervenants pour suivre une même ligne directrice lors des travaux de réhabilitation. Il avance des pistes d'aménagement

dont les détails et les moyens de mise en œuvre se préciseront durant l'élaboration de chaque projet, en collaboration avec les professionnels impliqués et les parties prenantes. Puisque cette planification s'étend sur plus de 10 ans, plusieurs variantes viendront teinter la mise en œuvre des orientations. À cet égard, il fait preuve de flexibilité pour tenir compte de nouvelles réalités, mais aussi de la créativité des professionnels en design. Ainsi, tout n'est pas figé par les orientations du plan directeur. Leur esprit doit persister pour garantir la cohérence d'ensemble des aménagements, mais leur mise en œuvre sera soumise au développement évolutif du parc, aux tendances urbaines, à l'approfondissement de la documentation, aux avis d'experts, aux analyses particulières plus poussées, et surtout, à l'évolution des besoins citoyens.

Orientation de gestion

L'objectif ici est de proposer un cadre de gestion qui énonce les conditions, les modalités et les lignes directrices relatives à la planification et à la gestion. Ce cadre détermine le statut du parc, l'organisation propice à sa saine gestion ainsi que l'angle recherché pour l'usage du lieu, qui doit être réfléchi et intégré en amont de l'aménagement.

Patrimoine

Le parc La Fontaine est l'un des trois premiers grands parcs de Montréal. Pendant du parc du Mont-Royal dans l'est de la ville, le parc La Fontaine mérite une reconnaissance et une désignation patrimoniale, autant pour son statut historique que pour sa qualité de lieu de destination et de représentation de la communauté francophone. Il constitue un lieu unique à Montréal par son évolution historique et urbanistique, car il a conservé au fil du temps les traces des couches successives d'aménagement. La désignation de site patrimonial officiel permet d'encadrer et de protéger le sens du lieu, d'accentuer la sensibilisation à sa valeur patrimoniale et d'accroître l'exemplarité des interventions.

- 1. Obtenir un statut de site patrimonial pour le parc La Fontaine (Lois sur les biens culturels, 2011);**
- 2. Poursuivre les recherches documentaires afin d'approfondir de façon continue la connaissance et d'informer davantage pour les prises de décision en aménagement, tel que recommandé par la Politique du patrimoine de la Ville de Montréal (2005);**

- 3. Élaborer un cadre de référence pour le corpus architectural, intégrant une stratégie de conservation, de mise en valeur et de développement responsable du corpus bâti, qui tient compte de la valeur patrimoniale du parc, de chaque bâtiment et de son implantation;**

- 4. Élaborer un cadre de référence pour le corpus d'art, intégrant une stratégie de conservation, de restauration et de mise en valeur tel que recommandé par la Politique de développement culturel de la Ville de Montréal (2005-2015).**

Gouvernance

La constance de la vision au travers des aménagements, tel est l'enjeu de la gouvernance. La Ville doit agir à titre de gestionnaire exemplaire et s'appliquer à comprendre et planifier pour ensuite intervenir. (Politique du patrimoine de la Ville de Montréal, 2005). Cette séquence d'actions a pour objectif le maintien de la cohérence des gestes requis pour atteindre les objectifs de préservation et de développement du parc.

- 1. Assurer une planification transparente et inclusive :**
 - Travailler en étroite collaboration avec l'ensemble des parties prenantes du parc La Fontaine;
 - Mettre en place des mécanismes de contrôle de la valeur, de la qualité et de l'intégrité des projets d'aménagement;

- Élaborer les projets en mode intégré et concerté;
- Développer, pour tout projet, une campagne de communication qui informe la population des modifications, des impacts pendant les travaux et des mesures de mitigation.

2. Adopter les interventions du plan directeur comme porteuses de la vision du parc La Fontaine :

- Poursuivre, dans le cadre du programme triennal d'immobilisation, une fiche propre au parc La Fontaine intégrant l'ensemble des projets planifiés par les unités administratives de la Ville;
- Établir un plan d'action des projets d'immobilisation afin de planifier les investissements importants pour les 10 prochaines années (plan décennal d'investissements).

3. Investir afin de réaliser des interventions de qualité, pérennes, inspirées du lieu, uniques et attrayantes. Investir de façon responsable dans l'entretien, afin de préserver les aménagements;

4. Pour chaque projet, suivre un processus de design responsable et cohérent avec la valeur patrimoniale du parc, notamment en poursuivant la recherche documentaire.

5. Planifier et assurer le devenir du parc en arrimant sa valeur patrimoniale, l'offre du Réseau des grands parcs de Montréal, l'évolution du réseau viaire et l'évolution des valeurs et des besoins des Montréalais.

Usage

Outre son effet d'oasis dans un quartier densément construit, le parc La Fontaine, par son caractère social, communautaire, culturel et artistique, est un élément distinctif, non seulement dans l'ensemble du réseau des grands parcs, mais dans la ville. Puisque « la culture est au coeur de l'identité, de l'histoire et de la cohésion sociale de Montréal » (Charte montréalaise des droits et responsabilités, 2005) il est essentiel de reconnaître cette qualité à sa juste valeur et d'assurer son dynamisme. En effet, les usages jouent un grand rôle dans l'animation du parc. La beauté du parc tient au savant équilibre entre l'oisive contemplation, la découverte progressive des attraits du parc et la pratique organisée d'activités.

1. Respecter la capacité limite du parc :

- Favoriser le réaménagement et la mise en valeur des infrastructures existantes au profit de l'ajout de nouveaux aménagements;
- Maintenir et favoriser la pratique spontanée et la présence d'usages informels;
- Privilégier des aménagements polyvalents aux usages multiples tels que des plateaux multisports, des surfaces multiusages et des plaines de jeux libres;

- Rester à l'affût des tendances récréosportives afin d'adapter l'offre aux besoins actuels;
- Équilibrer l'activité événementielle du parc par l'élaboration d'un cadre événementiel pour le parc La Fontaine, en collaboration avec les partenaires culturels et sportifs.

2. Offrir des points de service accessibles toute l'année et répartis sur l'ensemble du parc :

- Maintenir l'accès annuel d'un bâtiment de service par îlot : Centre culturel Calixa-Lavallée, chalet-restaurant, vespasienne;
- Créer un accès facile et universel pour chacun de ces bâtiments.

3. Favoriser une animation quatre saisons sur l'ensemble du parc, en planifiant les activités selon leur intensité et le caractère distinctif de chaque unité paysagère;

4. Soutenir la fonction emblématique, les usages et la mémoire du lieu, notamment, en favorisant la découverte du lieu par les usagers :

- Valoriser le théâtre de Verdure et accroître son accessibilité pour le public et les artistes tel qu'encourager dans la Politique de développement culturel de la Ville de Montréal (2005-2015);
- Élaborer une stratégie de mise en valeur de la qualité et de la profondeur historique du parc : stratégie de communication, d'interprétation patrimoniale, etc;
- Élaborer des plateformes de transmission des connaissances historiques;
- Mettre en valeur les traces historiques et communiquer leur existence et leur sens;
- Maintenir le caractère associé à la culture francophone en continuant de mettre en valeur des figures importantes qui ont contribué à la culture québécoise et à l'image populaire du parc;
- Mettre en place une animation et une découverte de la richesse des écosystèmes du parc.

5. Valoriser et soutenir la programmation hivernale pour promouvoir l'activité physique en phase avec le Plan directeur du sport et du plein air urbains (2018) :

- Maintenir l'activité de glissade informelle en créant des corridors de glisse dégagés, mais non aménagés;
- Conserver et bonifier l'activité de patinage sur le bassin en lien avec sa valeur emblématique dans le parc;
- Développer de nouvelles programmations dans le secteur est du parc;
- Prévoir des lieux d'accueil dans les bâtiments de service pour se réchauffer.

6. Favoriser la connectivité en implantant un réseau WiFi gratuit sur l'ensemble du parc.



Fig. 6.1 Promenade hivernale au parc La Fontaine.

Orientations d'aménagement à l'échelle du parc

Le parc La Fontaine est un lieu d'exception dans la ville. À l'échelle du quartier, il constitue une oasis de verdure très appréciée des usagers. D'ailleurs, lors des consultations citoyennes, le public a clairement manifesté son désir de conserver la nature des lieux, sa volonté franche de ne pas les dénaturer. La caractérisation du parc a permis de révéler l'essence singulière de chacune des unités de paysage, mais aussi les spécificités qui soutiennent l'identité du parc dans son ensemble : le cadre et la composition tripartite, la végétation, le réseau de sentiers, le mobilier et l'éclairage. La présence de l'eau joue également un rôle déterminant dans l'identité du site. Les orientations générales d'aménagement s'attardent à la consolidation de ces caractéristiques unificatrices dans le but de magnifier les aménagements iconiques du parc.

Le cadre du parc

Il s'agit de renforcer la perception d'ensemble du site en uniformisant et en consolidant son pourtour. Cette orientation vise la démarcation claire des limites du parc par rapport à son contexte urbain et au réseau viaire et la valorisation de sa structure tripartite. Elle a pour objectif de redonner au parc sa composition originelles et d'améliorer la sécurité des circulations autour du parc en visant la « Vision Zéro » de la Ville de Montréal. Pour ce faire, il est requis de développer un aménagement intégré qui allie : expérience, sécurité et mobilité (Stratégie d'aménagement de la rue, Ville de Montréal, 2013).

1. **Aménager un trottoir boulevard, périphérique et continu, sur les traces de l'ancien boulevard La Fontaine afin de ceinturer le parc et de marquer clairement son insertion urbaine;**
2. **Réintégrer les axes Calixa-Lavallée et Émile-Duployé au parc, en les réaménageant en promenades intérieures, afin de réaffirmer la composition tripartite du parc;**
3. **Assurer une lecture de circulation simple et hiérarchisée, des accès et des seuils matérialisés par des aménagements clairs et sécuritaires ;**
4. **Revoir la circulation et étudier les besoins réels en matière de stationnement, afin de réduire les aires de stationnement au pourtour du parc (Montréal durable 2016-2020);**
5. **Consolider les plantations d'arbres qui appuient la figure de trottoir boulevard et qui encadrent le parc.**

Le réseau de sentiers

Les réaménagements successifs et sectoriels du parc ont brouillé la composition globale du réseau de sentiers. Cette orientation propose d'organiser et de hiérarchiser le réseau de circulation afin de rétablir la fluidité et une logique d'ensemble, cohérente et clairement identifiable dans les gabarits et les revêtements. La nature des revêtements est définie selon le caractère visé et l'achalandage, et dans

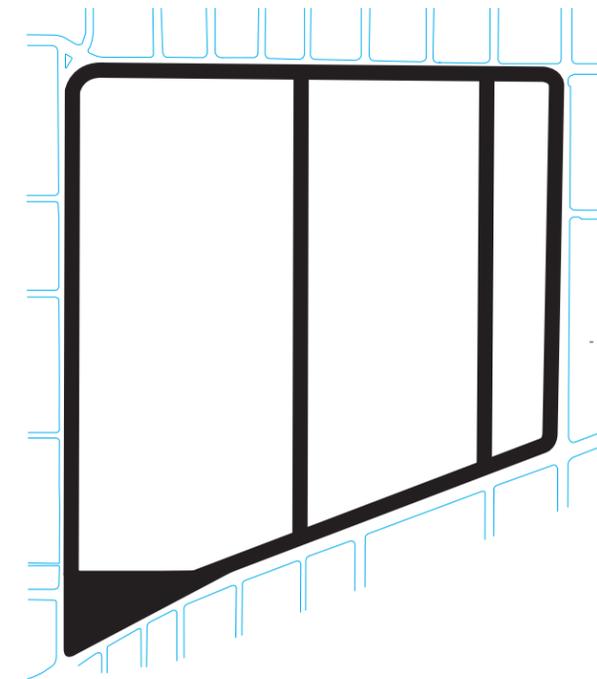


Fig. 6.2 Consolider la figure d'encadrement du parc par l'aménagement d'un trottoir boulevard périphérique.

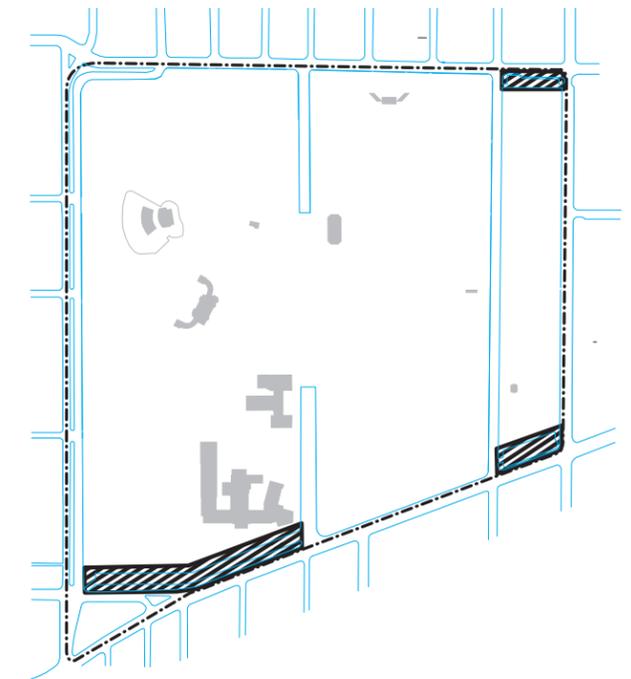


Fig. 6.3 Évaluer le retrait des stationnements au profit d'une circulation continue.

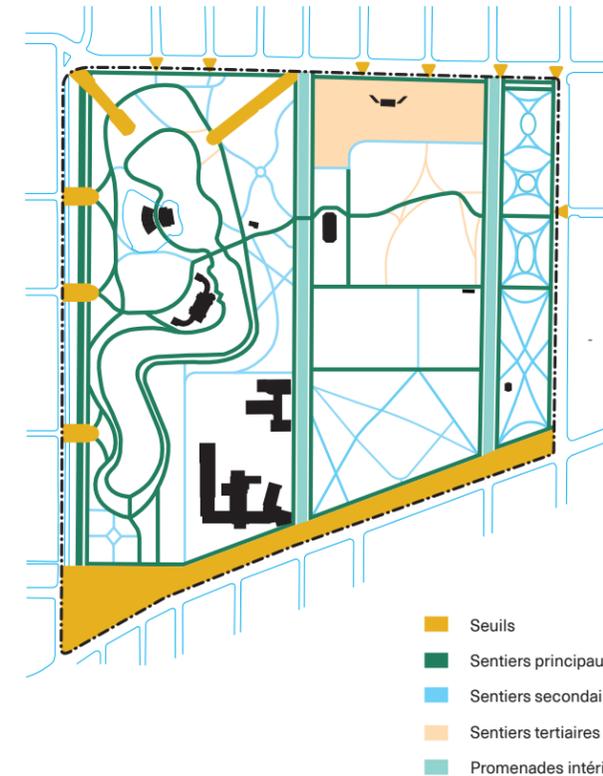


Fig. 6.4 Hiérarchisation du réseau de sentiers.

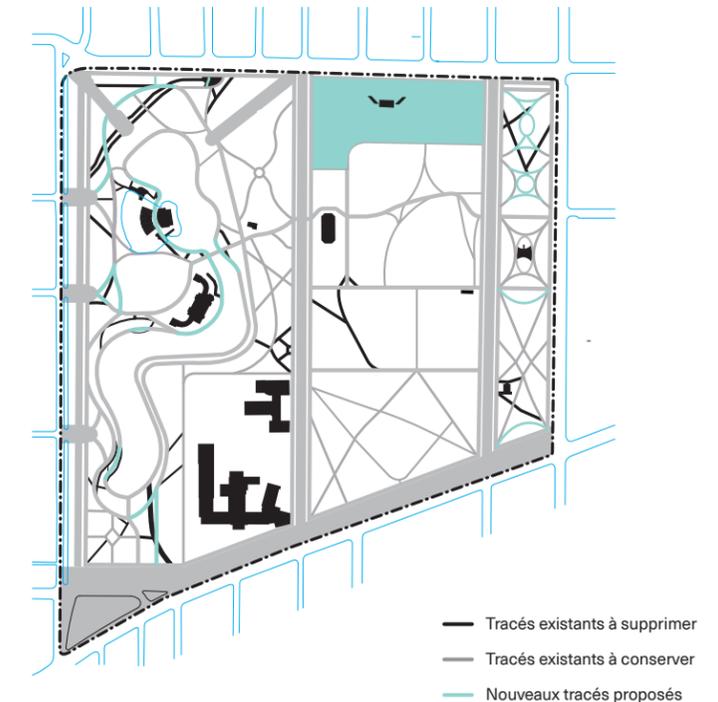


Fig. 6.5 Modifications proposées au réseau de sentiers.

le but d'assurer la pérennité des ouvrages. Une tonalité grisée et uniforme qui respecte l'indice de réflectance solaire (IRS) prescrit par la Ville est privilégiée sur l'ensemble du réseau afin de minimiser l'impact visuel, de mettre en valeur la verdure du parc et d'unifier les circulations.

Le réseau se décline en trois typologies de sentiers : les primaires, les secondaires et les tertiaires.

1. Les sentiers primaires

Voies de circulation interne au parc, de largeur supérieure et dont certaines sont accessibles aux véhicules d'entretien. Le réseau que constituent ces circulations permet de traverser le parc, tout en établissant une connexion avec le contexte urbain. Voici les quatre composantes principales qui structurent le parc :

- **Les trottoirs périphériques**

Issus du tracé historique du boulevard La Fontaine, ils ceinturent et unifient le parc. Leur composition se caractérise par la présence d'une banquette plantée qui longe la voie véhiculaire. Un double alignement d'arbres les accompagne et les intègre au parc. À usage intensif toute l'année, ils sont composés d'une bordure de granit et de pavés de béton.

- **Le chemin traversant**

Cette voie traverse les trois îlots du parc d'est en ouest et constitue un point de repère dans le parc qui permet aux usagers de s'orienter. Elle relie également les points de service majeurs du parc, comme le chalet-restaurant, le théâtre de Verdure, le Centre culturel Calixa-Lavallée. À usage intensif toute l'année, le revêtement choisi doit supporter le déneigement.

- **Les boucles de promenade autour des bassins**

Elles sont liées à la découverte et à la déambulation et datent de la période de conception initiale. La petite boucle borde les bassins. Elle est d'usage intensif toute l'année et est composée d'une matérialité distinctive, dans l'extension formelle et matérielle de la bordure du bassin, soit le béton. La grande boucle se trouve sur un niveau plus élevé et permet d'admirer l'emblématique plan d'eau du parc. À usage intensif toute l'année, le revêtement choisi doit supporter le déneigement et permettre une adhérence adéquate dans les pentes.

- **Les connexions aux trottoirs périphériques**

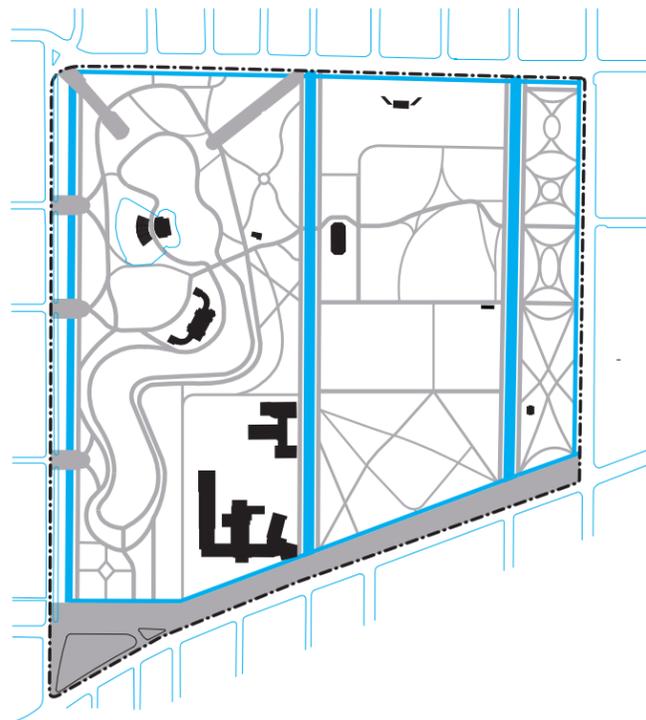
Ces voies relient les boucles entre elles et aux trottoirs périphériques. D'usage intensif toute l'année et soumises aux pentes abruptes, elles doivent offrir une adhérence performante et supporter le déneigement.

2. Les sentiers secondaires

Voies de circulation piétonne à usage modéré, de gabarit plus étroit, offrant des parcours de remplacement aux circulations principales. Ces sentiers traversent des distances plus courtes, à l'échelle des différents secteurs du parc. Leur revêtement peut varier selon la topographie et l'intensité des fréquentations.

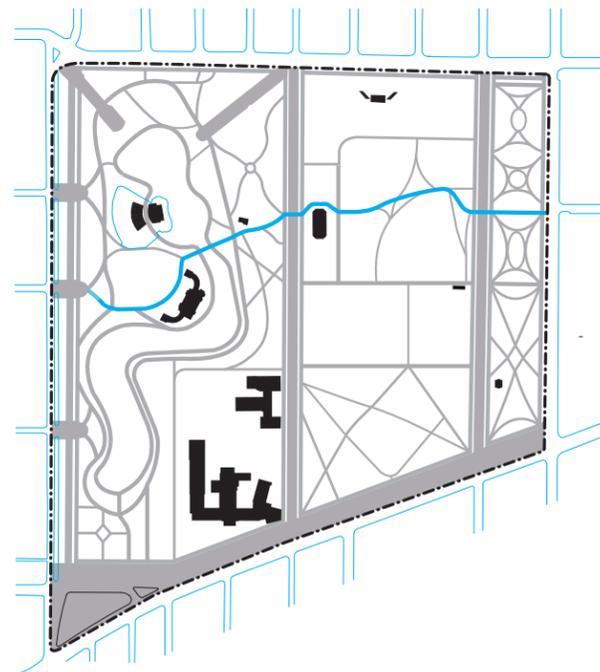
3. Les sentiers tertiaires

Voies de circulation piétonne à usage intensif, mais local, de plus petit gabarit, offrant une déambulation à l'intérieur de secteurs circonscrits, particuliers (pôle famille, aire de jeux ou de terrains sportifs). Ces sentiers adoptent la matérialité, la tonalité et le formalisme induits par l'aménagement du secteur.



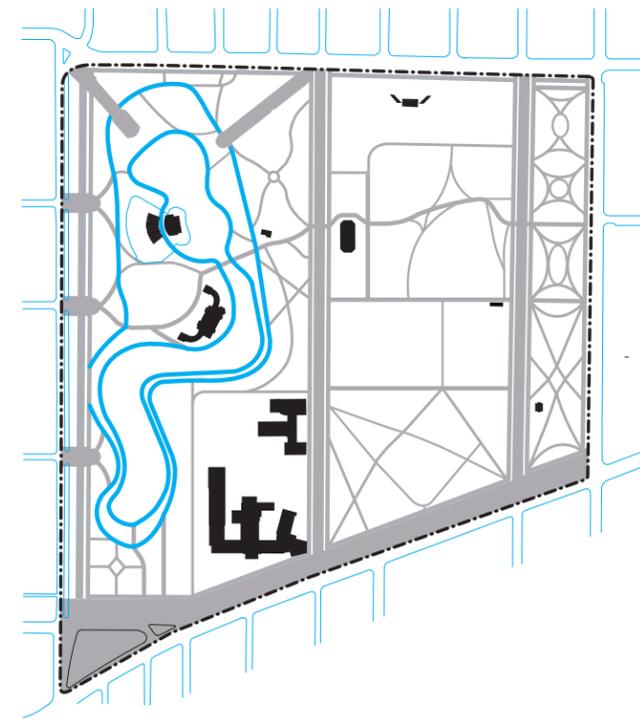
Les trottoirs périphériques

Fig. 6.6 Carte des trottoirs périphériques.



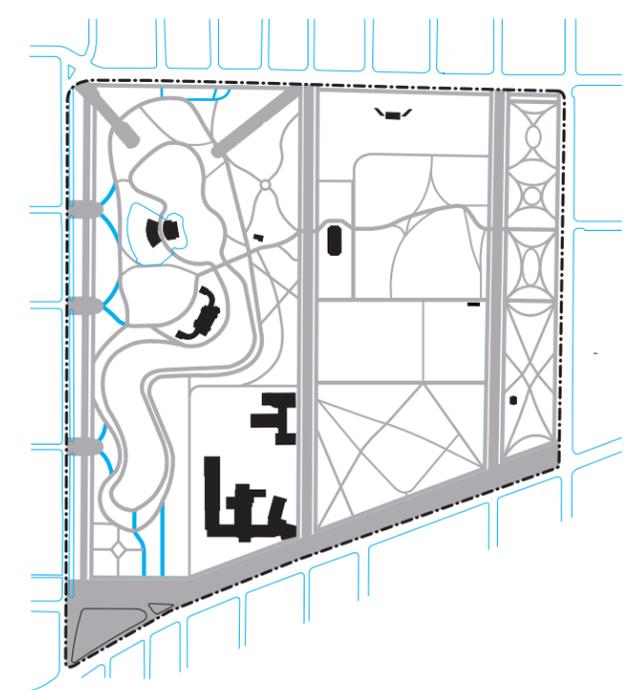
Le chemin traversant

Fig. 6.7 Carte du chemin traversant.



Les boucles de promenade autour des bassins

Fig. 6.8 Carte des boucles de promenade.



Les connexions aux trottoirs périphériques

Fig. 6.9 Carte des connexions aux trottoirs périphériques.

La végétation

La végétation est sans aucun doute l'une des caractéristiques les plus appréciées du parc La Fontaine. Qu'il s'agisse des vastes pelouses ou de la forêt urbaine, cette composante déployée sur l'ensemble du site contribue à sa majesté et à son unité. La voûte arborée, produite par les alignements le long des sentiers, et la pelouse, comme support aux activités, composent le paysage principal du parc depuis sa conception. Cette orientation assure le maintien de l'uniformité et la pérennité de la canopée par la protection et la conservation du caractère arboré magistral du parc et en lien avec les objectifs de la Politique de l'arbre (2005).

1. **Établir une stratégie de protection, de conservation et de plantation globale qui inclut les notions de succession et de stratification arboricoles, de biodiversité, d'entretien, et qui met en valeur le caractère distinct des unités paysagères ;**
2. **Maintenir la structure de la canopée propre au caractère de chacune des unités paysagères ;**
3. **Conserver la composition d'ensemble constituée majoritairement d'arbres feuillus à grand déploiement ;**
4. **Amorcer et prioriser des travaux de plantation continus ;**

5. **Effectuer des plantations de succession en plantant sous les arbres dépérissants ou en fin de vie afin d'accélérer le maintien de la canopée ;**
6. **Choisir des essences d'arbres variées selon le principe 30-20-10 de Frank S. Santamour Jr. ;**
7. **Procéder à un entretien arboricole général et continu des arbres à conserver (taille de formation, haubannage, etc.).**

L'éclairage

Puisque l'éclairage participe à l'ambiance générale du parc et à sa définition dans le contexte urbain, une uniformisation est requise tant pour le style de mobilier d'éclairage que pour la tonalité diffusée par la lumière.

1. **Adopter le lampadaire de type « rétro » de couleur noire pour l'ensemble du parc ;**
2. **Élaborer un plan lumière qui met en valeur le corpus bâti et l'art public, et qui intègre un éclairage équilibré des plateaux sportifs ;**
3. **Planter une tonalité de lumière froide pour le pourtour du parc, harmonisée au domaine public, et unifier l'intérieur du parc et des bâtiments du parc avec une lumière chaude. Une mise en lumière des**

corpus bâti et d'art doit être conçue en fonction des caractéristiques propres à chacune des composantes.

Le mobilier

Les couches successives d'aménagement ont laissé au parc une collection variée de mobiliers. La présente orientation vise à définir et à harmoniser le choix du mobilier, afin de créer une constance dans l'expérience de déambulation, une cohérence dans l'usage du parc.

1. Bancs

Adopter le type « parc La Fontaine », avec empattement en fonte, peint de couleur noire, et ses déclinaisons (simple, double, avec ou sans dossier, chaises longues, etc.) comme modèle unique de siège. Ce modèle est associé depuis longtemps au parc dont il porte le nom. Son style classique correspond bien au caractère du parc. Dans une réflexion concertée, les équipes de planificateurs et d'entretien privilégient l'utilisation d'un bois dur, pérenne et requérant peu d'entretien, tel que l'ipé huilé. Les facteurs d'esthétique, de pérennité et d'entretien doivent prévaloir pour toutes propositions d'équivalence.

Planter le banc en fonction des spécificités de chacune des unités de paysage. Évaluer la possibilité de l'intégrer à même la largeur du sentier ou d'intégrer la base en béton sous le revêtement de sentier, sans

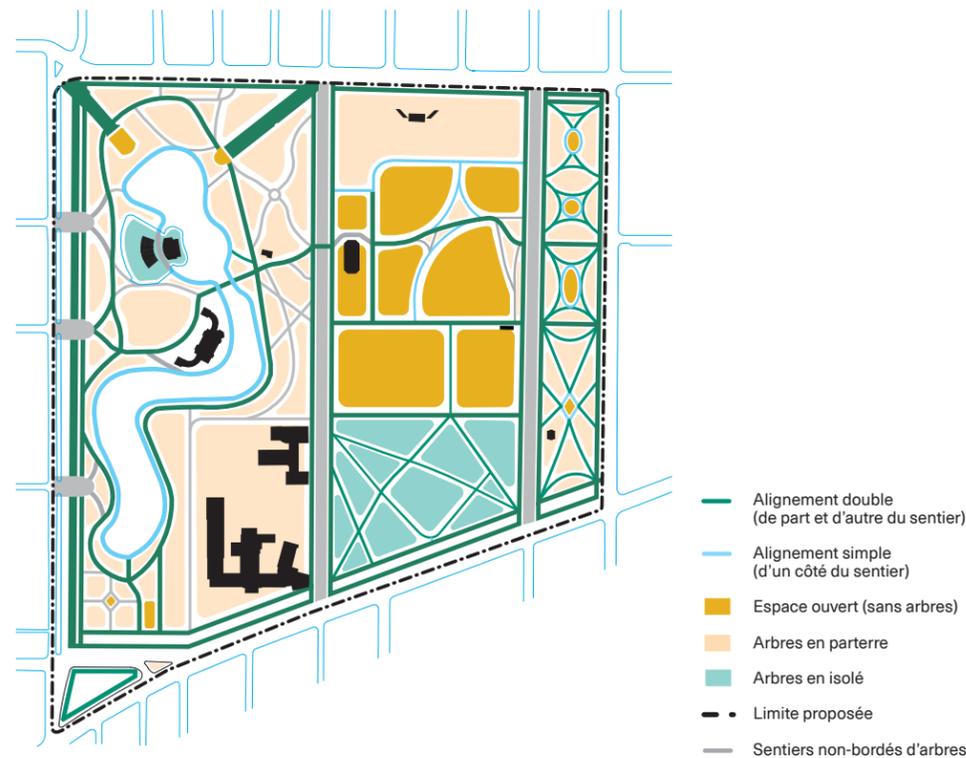
démarcations, ou les deux à la fois.

2. Contenants de gestion des matières résiduelles (poubelles)

Adopter les modèles « duo » pour matières recyclables et compacteur à déchets ou équivalent en lien avec les objectifs du Plan directeur de gestion des matières résiduelles de la Ville de Montréal (2009). Le positionnement stratégique doit être réfléchi de manière à ne pas encombrer les vues sur les bassins et les composantes paysagères significatives. Privilégier l'implantation sur les sentiers principaux et au croisement des sentiers primaires et secondaires. Éviter de les implanter trop près des bancs ou des tables de pique-nique afin de minimiser les nuisances induites par les odeurs.

3. Fontaines à boire

Remplacer toutes les fontaines à boire. Choisir un modèle unique, simple, sobre et fonctionnel qui offre un accès universel aux personnes à mobilité réduite. Revoir la disposition spatiale afin de desservir l'ensemble du parc.



Stratégie de plantation

Fig. 6.10 Stratégie de plantation arboricole.

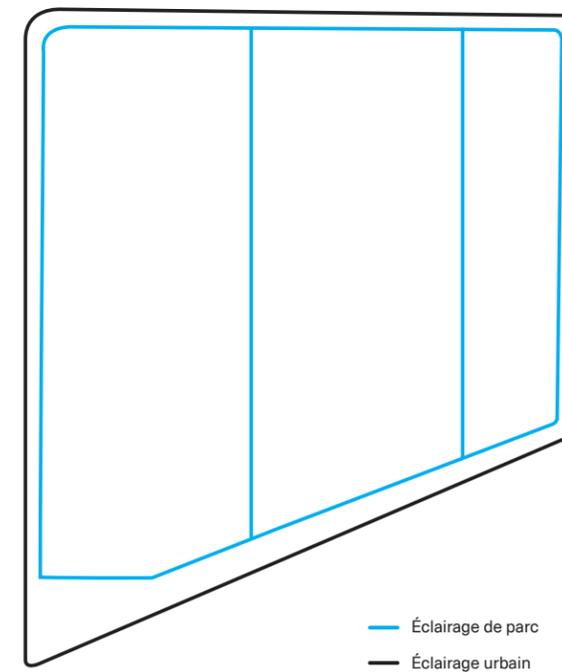


Fig. 6.11 Stratégie d'éclairage distinctif.

4. Signalisation

Élaborer une stratégie de signalisation sobre, claire, unifiée et intégrée aux aménagements qui permet notamment d'orienter les usagers du parc vers les points de service. La stratégie de signalisation doit proposer une famille signalétique qui couvre les aspects fonctionnels, d'identification, d'orientation, événementiels et d'interprétation du site afin de produire un effet d'ensemble cohérent. La signalisation doit s'inscrire dans la réflexion élargie de la signalisation du Réseau des grands parcs de Montréal.

La présence de l'eau

Cette composante iconique est en perte de valeur en raison de la désuétude des installations. Puisqu'à l'origine le parc La Fontaine recueillait un réseau de cours d'eau, il est naturel de valoriser cette présence.

1. Restaurer les bassins de l'îlot ouest, porteurs du sens du lieu;
2. Diversifier la présence de l'eau dans tout le parc en lien avec le caractère de l'unité;
3. Mettre en œuvre des stratégies de gestion des eaux durables et écologiques.

Les infrastructures

L'efficacité des réseaux souterrains est déterminante pour le maintien de la qualité des aménagements et de l'usage des lieux. Il faut donc profiter des travaux de réaménagement afin de les moderniser et introduire des stratégies écologiques aux interventions, notamment la gestion des eaux de ruissellement (Montréal durable 2016-2020).

1. Rénover le réseau d'aqueduc;
2. Rénover le système d'égout pluvial et sanitaire;
3. Moderniser le réseau électrique.

Le corpus architectural

Afin d'adopter une vision d'ensemble qui contribue à maintenir la force identitaire du parc La Fontaine, il est requis de développer un cadre de référence pour le corpus bâti. Il doit inclure une stratégie de conservation, de mise en valeur et de développement, en définissant les lignes directrices pour la préservation de l'ensemble et la direction à adopter pour les nouvelles constructions. Les objectifs de ce cadre de référence sont :

1. Préservation et mise en valeur du corpus architectural existant :

- Prioriser la préservation et la restauration du corpus architectural existant et de son caractère distinctif, plutôt que proposer de nouvelles constructions;
- Mettre en valeur les bâtiments existants, en s'appuyant sur leur période de référence, leur stylistique architecturale, l'unité de paysage à laquelle ils appartiennent et leur valeur patrimoniale :
 - Restauration des ouvrages;
 - Programme d'interprétation;
 - Mise en valeur par l'éclairage.
- Réaménager les abords des bâtiments en fonction des caractéristiques propres au bâti, à sa stylistique, à sa période de conception et à sa fonction.

2. Développer une stratégie de programmation pour l'ensemble des bâtiments du parc :

- Assurer la correspondance entre les besoins, les services proposés et la capacité du corpus bâti existant :
 - Équilibrer la programmation en fonction des besoins et des caractéristiques architecturales des bâtiments;
 - Revoir et bonifier la distribution et la répartition des services dans l'ensemble du corpus;
 - Attribuer des fonctions aux bâtiments orphelins;
 - Assurer la complémentarité des services offerts;
 - Assurer la flexibilité de la programmation et l'évolution selon les besoins. Ne pas cristalliser les usages.
- Assurer une desserte de service dans chaque îlot.

3. Réhabilitation du corpus architectural :

- Privilégier la réhabilitation des bâtiments existants plutôt que proposer de nouvelles constructions :
 - Adapter les bâtiments ciblés par la stratégie de programmation aux besoins contemporains;
 - Respecter l'esprit, les caractéristiques identitaires et l'intégrité matérielle du bâti, identifiés dans sa caractérisation.
- Créer un langage architectural contemporain et l'uniformiser pour l'ensemble des gestes de réhabilitation afin de créer, à l'instar des familles stylistiques architecturales caractéristiques du corpus existant, une nouvelle famille architecturale distinctive, référence pour l'évolution future de l'architecture dans le parc. Les agrandissements et les nouvelles construc-

tions doivent appartenir à une même et unique famille architecturale;

- Déterminer le degré de distinction ou de subordination des ajouts architecturaux en complémentarité avec la valeur patrimoniale du bâtiment, déterminée par la stratégie de conservation;
- Intervenir de manière sensible sur les bâtiments existants grâce à un concept qui s'intègre à leur unité de paysage.

4. Élaboration de nouvelles constructions :

- Développer une nouvelle construction dans les cas où le bâtiment n'existe pas (kiosque de perception de tennis) ou que la réhabilitation est impossible ou dénature le bâtiment au point d'en perdre l'essence;
- Tenir compte de l'impact sur le paysage et de la nature du corpus existant afin de maintenir une cohésion d'ensemble :
 - Étudier la capacité limite du parc dans la planification de nouvelles constructions;
 - Prendre en considération les caractéristiques intrinsèques au corpus bâti existant dans la composition afin de consolider un ensemble cohérent :
 - Implantation pavillonnaire orientée vers le parc et non vers la rue;
 - Hiérarchisation du bâti et du volume;
 - Intégration dans la canopée;
 - Perméabilité;
 - Axialité;
 - Matérialité et composition contemporaines, en cohérence avec les textures et tonalités relevées dans les bâtiments du parc.



Fig. 6.12 Détails architecturaux du Centre culturel Calixa-Lavallée.



6.2 Orientations d'aménagement à l'échelle du parc



Fig. 6.13 Respect des caractéristiques identitaires et de l'intégrité matérielle du bâti tout en introduisant une nouvelle intervention contemporaine — Exemple du nouvel ajout à l'arrière de la bibliothèque Strathcona d'Edmonton (Lieux patrimoniaux du Canada, 2010).

265



6.2 Orientations d'aménagement à l'échelle du parc

- Privilégier une expression architecturale intégrée au lieu et subordonnée au paysage. Éviter toute architecture générique. Sans produire une architecture signature, le geste architectural doit s'inspirer du lieu et proposer une construction qui marque la nouvelle ère de développement du parc, compatible avec le cadre dans lequel il s'inscrit;
- Exiger une qualité de construction institutionnelle répondant aux besoins, aux usages et à la valeur patrimoniale du parc.

5. Dévoilement et mise en valeur des qualités du parc :

- Implantation harmonieuse dans le parc en lien avec le contexte;
- Aménagement d'un parvis intégrant le bâtiment au site;
- Transparence favorisant les vues de l'intérieur vers l'extérieur et faisant « entrer » le parc dans les bâtiments.

6. Préservation et réhabilitation des aménagements intérieurs, en correspondance avec la qualité institutionnelle du corpus et en harmonie avec le style, le caractère du bâtiment et sa valeur patrimoniale :

- Favoriser l'intégration de designers d'intérieur spécialisés dans les domaines publics et institutionnels dans les équipes gérant les projets de réfection architecturale;
- Prendre en considération les caractéristiques intrinsèques de l'espace intérieur et le sens du lieu (volume, éléments structuraux caractéristiques, matériaux nobles, fenestration, stylistique d'origine, etc.);
- Assurer la flexibilité de la programmation et l'évolution selon les besoins. Ne pas cristalliser les usages;
- Créer des environnements intérieurs de grande qualité, pérennes, durables et faciles d'entretien;
- Mettre en valeur les vues vers le parc.

Le corpus d'art public

Afin de mettre en valeur le corpus existant et d'encadrer les nouvelles acquisitions dans la continuité du patrimoine culturel et artistique du parc, il est requis de développer un cadre de référence pour le corpus d'art, dont les objectifs sont :

1. **Revoir la relation de certaines œuvres avec le parc et leur mise en valeur en fonction des projets d'aménagement à venir;**
2. **Planifier les projets d'acquisition d'œuvres d'art en considérant que le parc compte un corpus substantiel et signifiant;**
3. **Réfléchir à l'acquisition de nouvelles œuvres d'art public lors des projets d'aménagement, par exemple l'aménagement des nouveaux seuils, et de construction, comme la reconstruction du théâtre de Verdure, au regard de la capacité maximale du parc en matière d'art public et de l'intégration des œuvres dans le paysage;**
4. **Concevoir l'acquisition d'œuvres d'art en continuité et en cohérence avec le corpus existant, dont les œuvres partagent des traits communs, à savoir : elles sont toutes, à différents égards, commémoratives et mettent en valeur la culture francophone. Il en va de même de l'implantation d'œuvres d'art temporaires, qui devra refléter une prise en compte du corpus existant et avoir une influence positive sur l'expérience des usagers;**
5. **Lors de projets d'acquisition de nouvelles œuvres d'art, célébrer la contribution des créatrices et des créateurs de disciplines diverses, qui ont un lien avec le parc La Fontaine et le quartier du Plateau-Mont-Royal, afin d'appuyer la valeur socioculturelle que les Montréalaises et les Montréalais donnent à cet espace public;**
6. **Envisager de nouveaux types d'intégration de l'art au paysage, à l'intérieur du parc dont l'utilisation de nouveaux médiums artistiques.**

Orientations à l'échelle des unités paysagères

Au cours de son évolution, le parc a conservé les traces des couches successives et sectorielles d'aménagement. Les ambiances particulières définissent des unités de paysage, des variations distinctes dans l'ensemble que forme le parc. Cette particularité est unique au parc La Fontaine, et il est déterminant de la consolider tout en maintenant un équilibre global. Pour ce faire, des orientations propres à chacune des unités de paysage ont été développées.

- Le Cadre
- Le Pittoresque
- Le Moderne
- Le Classique
- Le Fonctionnel

Cette unité de paysage est composée de la frange périphérique du parc et des seuils formels. Elle constitue l'interface entre le parc et son contexte urbain immédiat. De ce fait, la définition de cette unité de paysage est liée de façon intrinsèque au réseau viaire qui le circonscrit, et ses caractéristiques sont évolutives, au rythme des transmutations du réseau viaire, des modes de transport et des modes d'appropriation urbaine. L'objectif principal de réaménagement de cette unité est de définir les limites claires du parc et de marquer la présence singulière du parc dans son contexte urbain. Il s'agit de consolider l'esprit de la promenade périphérique d'origine, par une déclinaison de la figure du trottoir boulevard périphérique.

Orientations générales

1. Renforcer la lecture extérieure du parc comme étant une entité, en uniformisant la figure d'encadrement :

- Aménager un trottoir périphérique en continu, en se référant au boulevard, grande promenade d'apparat et première figure construite du parc de l'époque de création et de conception ;
- Réintégrer les axes Calixa-Lavallée et Émile-Duployé au parc, en les réaménageant en promenades intérieures, afin de réaffirmer la composition tripartite du parc :
 - Intégrer les deux axes au cadastre du parc afin d'assurer leur développement et leur gestion intégrée au sein de celle du parc ;
 - Évaluer des scénarios de piétonnisation des axes Calixa-Lavallée et Émile-Duployé ;
- Enlever les aires de stationnement périphériques qui interrompent la figure de cadre et qui nuisent à l'accessibilité piétonne :
 - Réaliser une étude afin de quantifier les besoins réels en stationnement et assurer une redistribution adéquate ;
 - Évaluer la possibilité d'utiliser l'empreinte des anciens stationnements pour y implanter des systèmes de rétention des eaux de pluie.

- 2. Poursuivre les interventions dans l'esprit de la réinterprétation (1990) en tissant des liens avec le quartier limitrophe par l'aménagement d'accès et de seuils à la fois marquants, structurants et sécuritaires :**
 - Étudier la mise en œuvre des liens aménagés significatifs, tel que des corridors verts, qui priorisent la place du piéton et examiner l'introduction de plantations structurantes en relation avec le parc du Mont-Royal, comme l'avaient imaginé R. A. Outhet pour l'avenue Duluth et Jacques Gréber pour la rue Rachel ;
 - Compléter l'aménagement des seuils pour l'ensemble du parc selon la figure de l'interface caractéristique dans laquelle ils s'insèrent.
- 3. Maintenir l'écrin vert périphérique du parc par la consolidation des alignements d'arbres accompagnant les trottoirs boulevards ;**
- 4. Créer un éclairage constant en bordure du parc qui distingue la présence du parc dans la trame urbaine.**

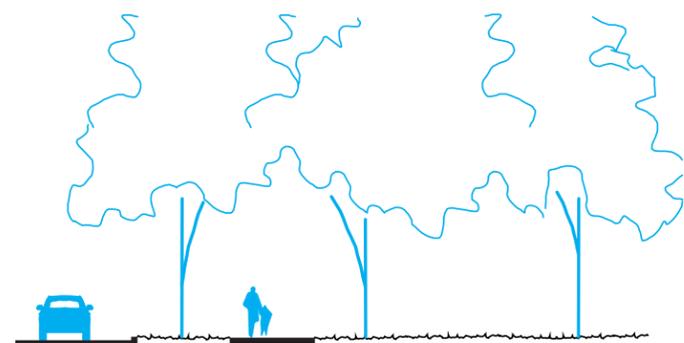


Fig. 6.14 Coupe schématique - Trottoir boulevard périphérique.

Orientations spécifiques

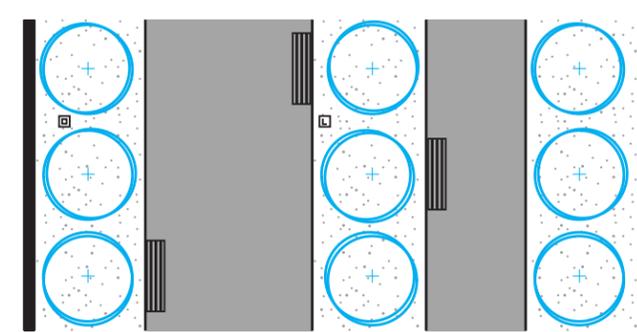
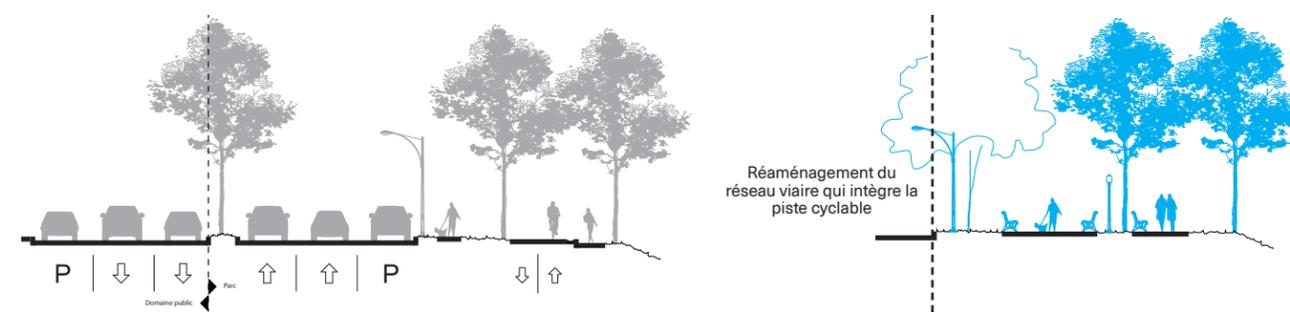
Interfaces

- 1. Intégrer les particularités de chacune des rues, tout en maintenant une constance dans l'aménagement des interfaces afin d'assurer l'homogénéité dans la perception d'ensemble :**
 - Adopter une typologie et une matérialité claires et unifiées sur l'ensemble des trottoirs : bordures de granit et trottoirs en pavés de béton de couleur neutre et au motif discret ;
 - Adapter les dimensions selon la nature de la voie associée à l'interface ;
 - Aménager et sécuriser l'ensemble des traversées vers les seuils du parc ;
 - Maintenir et consolider les alignements d'arbres.

2. Avenue du Parc-La Fontaine, reconfiguration complète de la rue :

- Rétablir la figure d'origine du parc, en restaurant sa limite cadastrale par l'intégration d'une partie de l'avenue du Parc-La Fontaine dans l'aménagement de l'interface du parc ;
- Aménager le trottoir boulevard dans l'emprise actuelle de la voie véhiculaire est de l'avenue du Parc-La Fontaine ;
- Sortir la piste cyclable du parc et l'intégrer au réseau viaire ;
- Sur les traces de la piste cyclable, aménager un trottoir intérieur, qui sera assimilé à la grande boucle. Disposer des bancs afin de mettre en valeur les vues plongeantes sur l'îlot ouest ;
- Revoir les intersections nord et sud en optimisant les circulations piétonnes, cyclables et véhiculaires dans une figure simple et sécuritaire.

Avenue Parc-La Fontaine



- Trottoir boulevard
- Sentier intérieur
- Plantation en banquette
- Bordure de granit
- Lampadaire - modèle rétro
- Lampadaire de rue

Fig. 6.15 Coupes schématiques de l'interface de l'avenue Parc-La Fontaine existante et projetée.
Fig. 6.16 Schéma de l'interface de l'avenue Parc-La Fontaine projetée.

3. Rue Rachel, consolider la figure de trottoir boulevard :

- Restructurer l'intersection des voies Rachel et du Parc-La Fontaine afin d'en améliorer l'accès piéton, de valoriser le seuil et de rétablir la figure d'origine du parc;
- Rétablir l'axe de l'avenue du Parc-La Fontaine en éliminant la bretelle cyclable rejoignant la rue Rachel;
- Aménager le trottoir boulevard continu en poursuivant le traitement de sol du trottoir dans les traverses piétonnes de Calixa-Lavallée et Émile-Duployé afin de marquer la continuité de l'encadrement et prioriser les piétons.

4. Rue Sherbrooke, affirmer et consolider l'interface Sherbrooke comme un grand seuil :

- Prolonger la figure existante de trottoir boulevard sur l'ensemble de l'interface Sherbrooke, de l'avenue du Parc-La Fontaine à l'avenue Papineau, en intégrant la place Urbain-Baudreau-Graveline;
- Fermer la bretelle de la rue Cherrier à la circulation automobile tout en maintenant la trace urbaine et en l'intégrant dans une nouvelle entrée sud-ouest du parc;
- Maintenir et consolider les alignements d'arbres en grille.

5. Avenue Papineau, consolider la figure de trottoir boulevard :

- Maintenir la structure actuelle tout en arrimant le traitement de sol avec l'ensemble des trottoirs boulevards réaménagés.

Rue Rachel

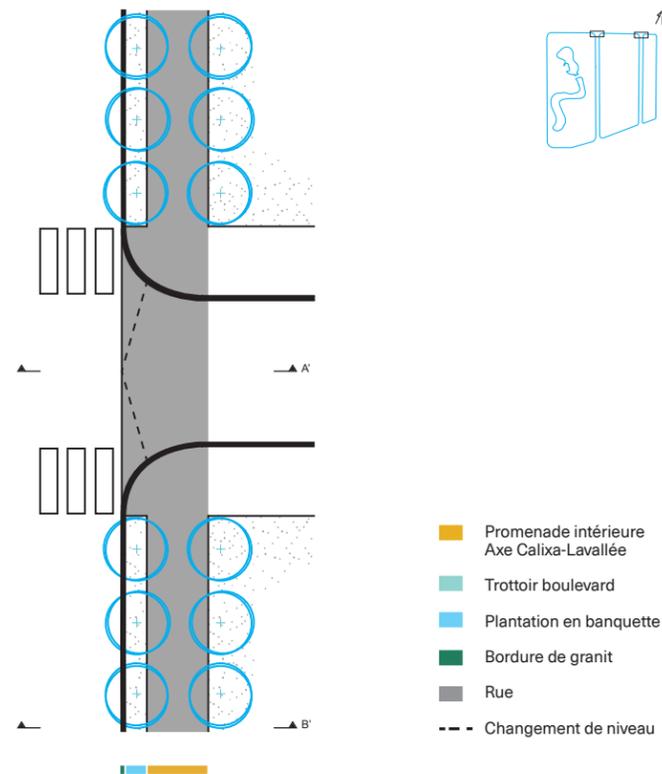


Fig. 6.17 Schéma de l'interface de la rue Rachel projetée.

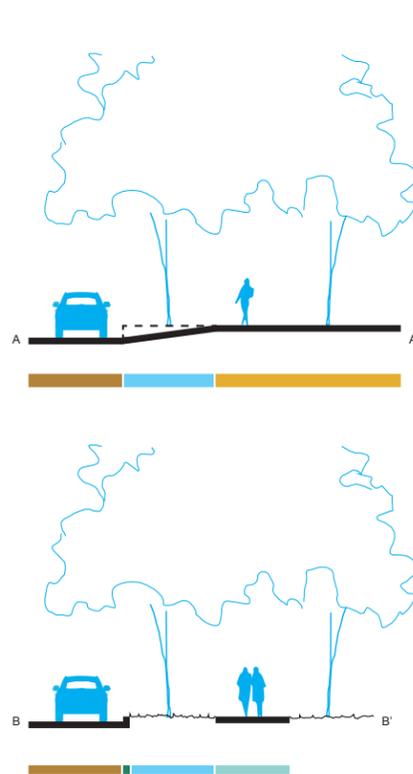


Fig. 6.18 Coupes schématiques de la rue Rachel.

Rue Sherbrooke

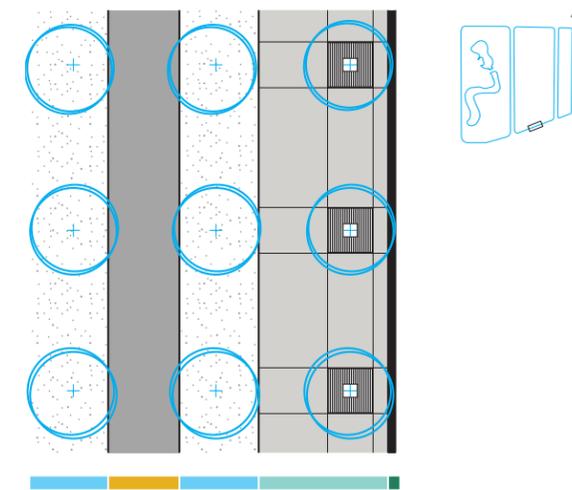


Fig. 6.19 Schéma de l'interface de la rue Sherbrooke projetée.

Avenue Papineau

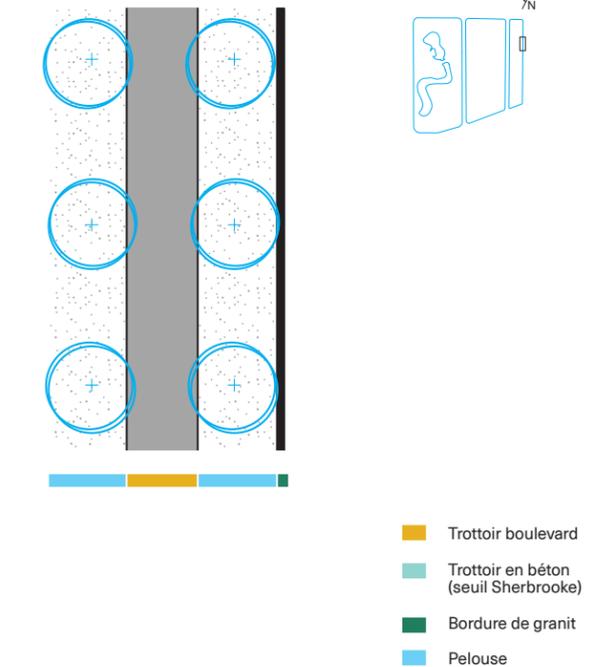


Fig. 6.20 Schéma de l'interface de l'avenue Papineau projetée.

6. Axes Calixa-Lavallée et Émile-Duployé, réaménager pour favoriser l'intégration de ces axes dans le parc :

- Aménager les axes comme des aires de convivialité pavées ponctuées de mobilier;
- Rétablir l'axe en retirant les aménagements réalisés dans les années 1990 et fermant l'axe de l'avenue Calixa-Lavallée en son centre;
- Intégrer des plateformes événementielles potentielles sur un espace adapté afin de dégager les pelouses du parc. À cet effet, prévoir les équipements requis pour l'installation d'activités temporaires (prises de courant intégrées, borne d'arrosage, etc.);
- Réduire et uniformiser les largeurs de la voie Calixa-Lavallée et de la voie Émile-Duployé;

- Planter des lampadaires de modèle « rétro » en alternance avec l'alignement d'arbres;
- Aménager, à même la promenade, des débarcadères pour le Centre culturel Calixa-Lavallée et l'école Le Plateau.

Calixa-Lavallée et Émile-Duployé

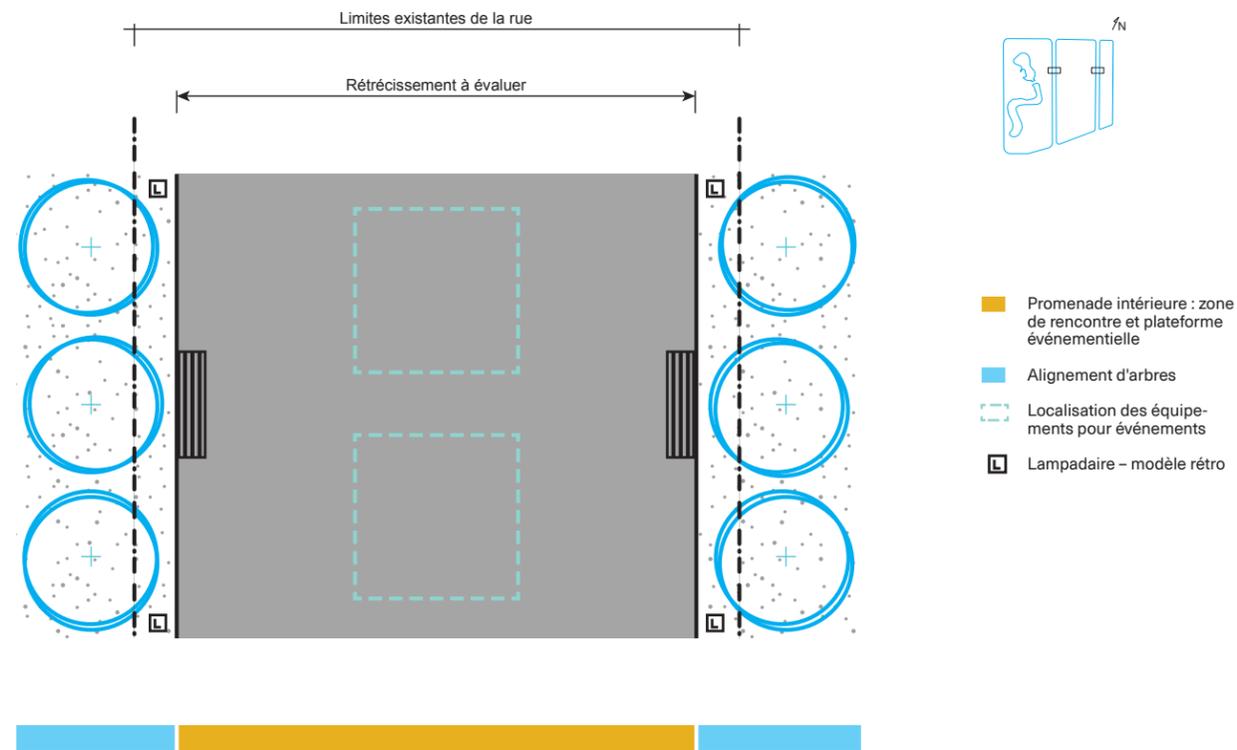


Fig. 6.21 Interface des avenues piétonnes Calixa-Lavallée et Émile-Duployé.



Fig. 6.22 Central Park, NY, Inspiration d'une promenade intérieure.

Seuils et accès

1. Les seuils de l'avenue du Parc-La Fontaine : le modèle belvédère

- Aménager de nouveaux seuils dans les axes Duluth et Napoléon selon le modèle du seuil Roy :
 - Aménagement en belvédère donnant un point de vue en hauteur sur le parc ;
 - Présence de garde-corps et de l'effet « balustrade » ;
 - Intégration d'une œuvre d'art participative dans le concept d'aménagement ;
 - Matérialité : pierre naturelle taillée.

2. Le seuil Sherbrooke : le modèle institutionnel

- Prolonger le modèle de trottoir parvis sur l'ensemble de l'interface Sherbrooke et le faire ressortir comme un grand seuil ;
- Créer un nouveau seuil au coin sud-ouest du parc qui intègre l'interface Sherbrooke, la rue Cherrier, le parterre en diamant, le monument Louis-Hippolyte La Fontaine, dans un ensemble clair, cohérent et accueillant :
 - Convertir l'axe Cherrier en grande place d'accueil : maintenir la trace urbaine de la rue Cherrier en l'intégrant dans la promenade centrale du nouveau seuil, à l'image des seuils formels nord (ajout d'alignements d'arbres et de mobilier) ;
 - Restaurer le tracé patrimonial du parterre en diamant issu de l'époque de création du parc, l'intégrer au seuil, en définissant les pourtours, maintenir les surfaces en pelouse et harmoniser le revêtement des sentiers ;
 - Mettre en valeur le monument Louis-Hippolyte La Fontaine en l'ouvrant sur le seuil :
 - Dégager la vue de la rue Sherbrooke vers le monument et retisser son lien indéniable avec l'édifice Gaston-Miron ;

- Équilibrer la plantation ceinturant le monument afin d'en rehausser la mise en valeur ;
- Calibrer les deux sentiers de part et d'autre du monument afin de former une composition axiale qui reprend la figure des seuils formels au nord de l'îlot ouest et qui appuie la mise en scène du monument ;
- Intégrer l'aménagement des plate-bandes ornementales en correspondance avec la réflexion globale de mise en valeur des seuils et en correspondance conceptuelle avec le monument.
- Intégrer le triangle Cherrier dans l'aménagement du seuil :
 - Consolider la figure du triangle ;
 - Restaurer les sentiers ;
 - Équilibrer le volume de plantations ornementales afin de mettre en valeur l'œuvre d'art de Buren ;
 - Harmoniser le mobilier avec celui du parc La Fontaine.

Seuils et accès

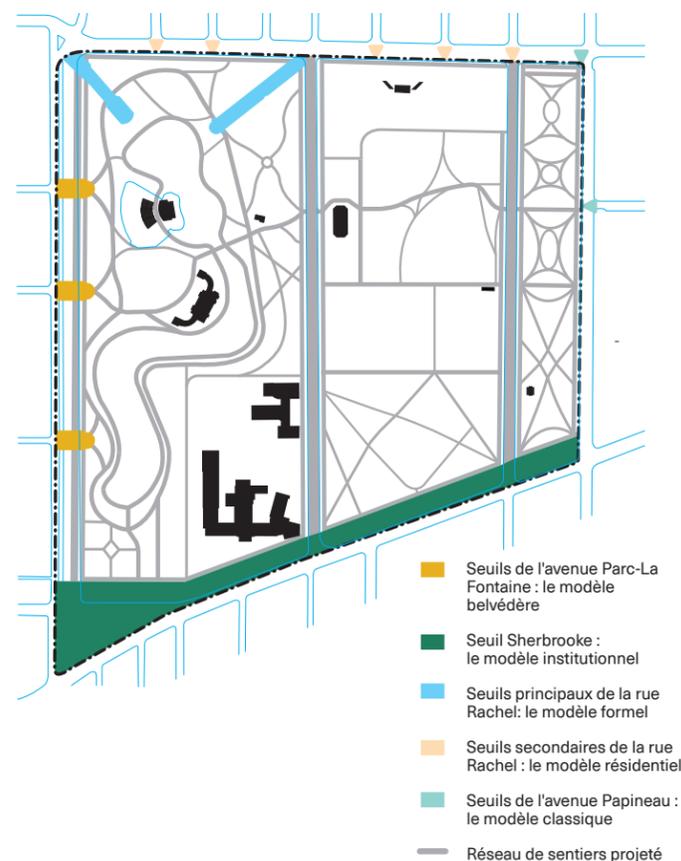


Fig. 6.23 Carte des seuils.

Seuils de l'avenue du Parc-La Fontaine

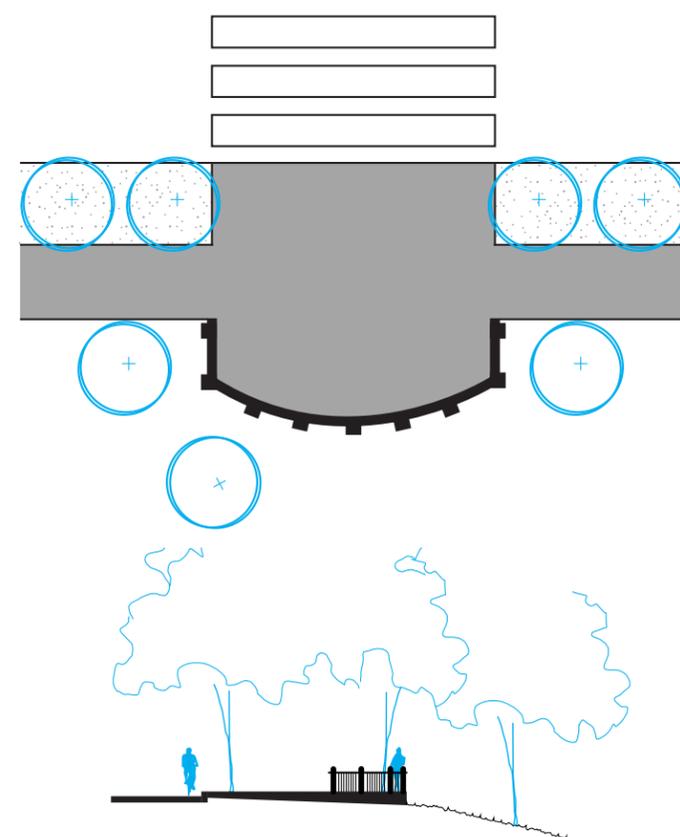


Fig. 6.24 Schéma du seuil de modèle belvédère.

Seuils de la rue Cherrier



Fig. 6.25 Schéma du seuil Cherrier.

3. Les seuils principaux de la rue Rachel : le modèle formel

- Restaurer les seuils formels, l'allée royale (coin des voies Calixa-Lavallée et Rachel) et l'axe Dollard-des-Ormeaux (coin des voies Parc-La Fontaine et Rachel) :
 - Réparer les murets et les colonnes ;
 - Entretenir les surfaces de pierre naturelle en assurant un drainage adéquat ;
 - Consolider les alignements d'arbres ;
 - Élaguer les arbres afin d'alléger le feuillage et de faire pénétrer la lumière ;
 - Intégrer l'aménagement des platebandes ornementales dans une réflexion globale sur l'ensemble des seuils et insuffler une correspondance conceptuelle entre la composition de la platebande et l'œuvre d'art.

4. Les seuils secondaires de la rue Rachel et de l'avenue Papineau : le modèle intégré

- Aménager des seuils simples et sécuritaires, en correspondance avec les traverses piétonnes :
 - Réaménager les seuils des axes Brébeuf et De La Roche dans une figure plus simple et sécuritaire ;
 - Aménager les seuils du pôle famille dans une figure plus simple et sécuritaire.
- Rétablir la figure de « patte d'oie » caractéristique de l'aménagement des seuils en coin dans la figure de square au parc La Fontaine.

Végétation

Consolider les alignements d'arbres de part et d'autre du trottoir périphérique :

- Favoriser l'implantation des espèces selon un rythme constant afin d'induire une lecture d'ensemble uniforme ;
- Favoriser une plantation d'espèces similaires en face à face, dans la mesure du possible, afin de consolider l'effet de voûte ;
- En plantation de remplacement, essoucher par rognage ou déchiquetage l'arbre abattu pour planter de manière à conserver ou rétablir les alignements.

1. Privilégier et intégrer l'aménagement des platebandes ornementales dans une réflexion globale dans les seuils classiques, formels et institutionnels ;

2. Diversifier les espèces des alignements d'arbres existants du Cadre en sélectionnant des arbres à grand déploiement, à la cime élevée, au port « parasol » et ayant des similitudes de hauteur, de port, de structure et de coloration automnale du feuillage ;

3. Introduire une plantation arboricole le long du trottoir ouest de l'avenue Émile-Duployé afin de mieux intégrer les plateaux sportifs dans le paysage global et de créer un effet de voûte dans la promenade.

Seuils de la rue Rachel

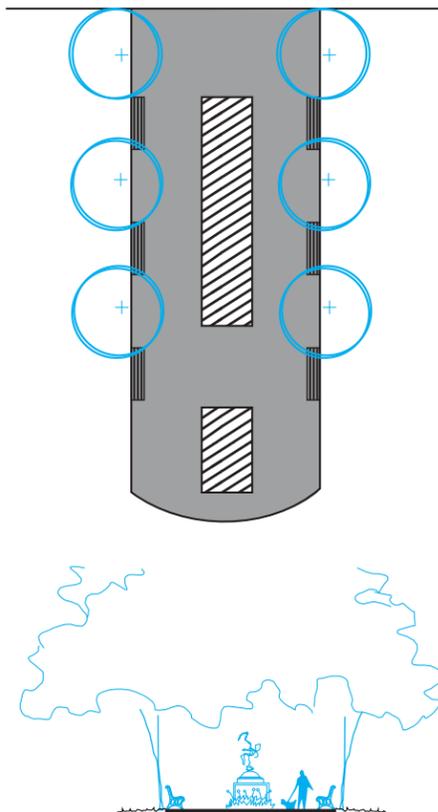


Fig. 6.26 Schéma du seuil de modèle formel.

Seuils de la rue Rachel

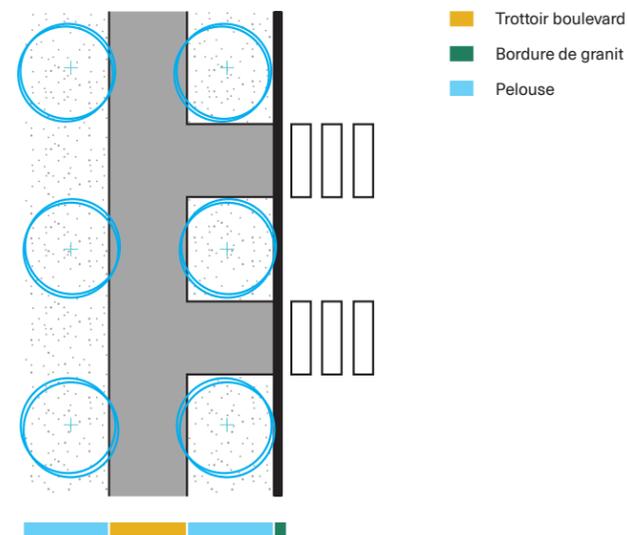


Fig. 6.27 Schéma du seuil de modèle intégré.

Végétation

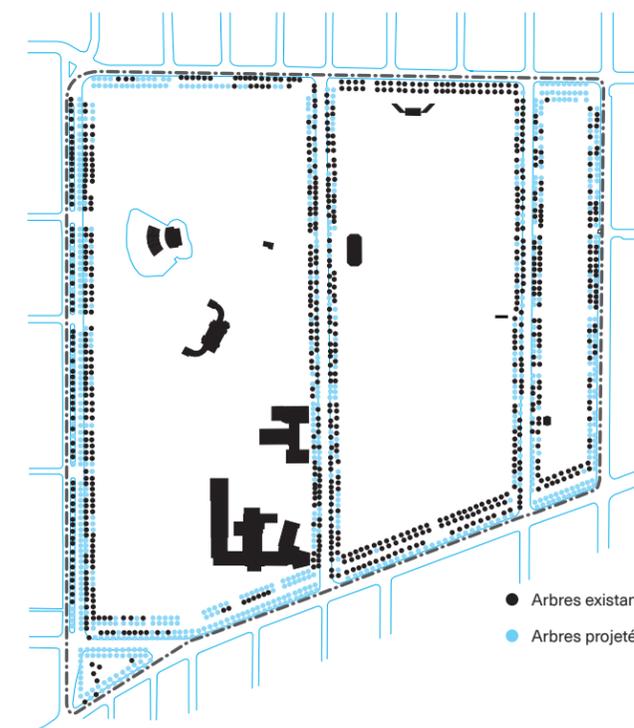


Fig. 6.28 Consolidation des alignements d'arbres du trottoir périphérique.

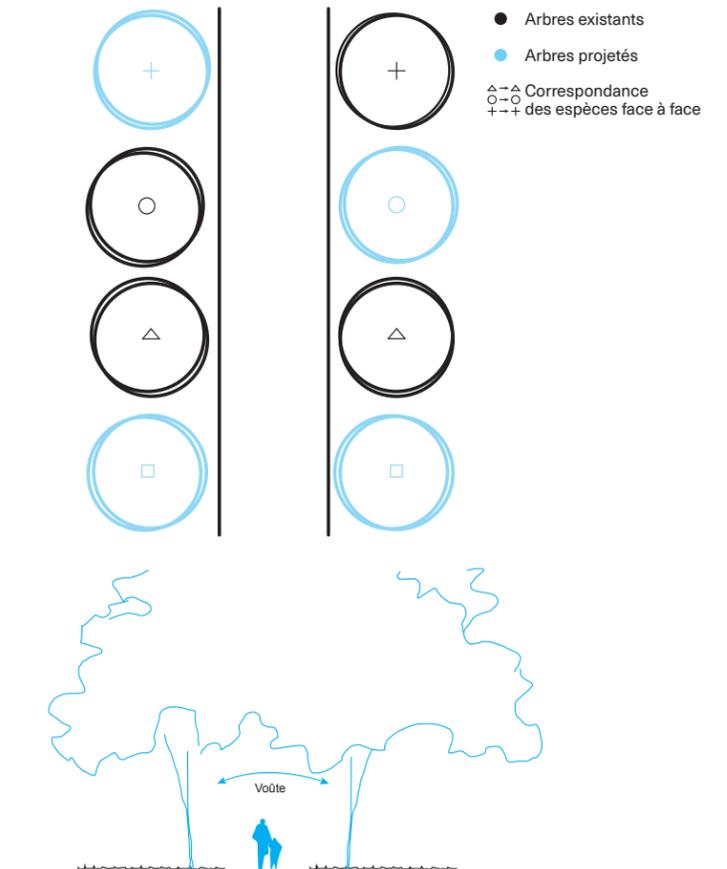


Fig. 6.29 Schéma illustrant la stratégie de consolidation de la végétation.

Mobilier

1. Pour l'ensemble des secteurs et lorsque l'espace le permet, implanter les bancs à même la largeur du trottoir, sans démarcations, en correspondance avec les alignements d'arbres et en s'assurant d'un rythme constant;
2. Privilégier l'implantation des bancs du côté intérieur du parc, dans les interfaces Rachel et Papineau, compte tenu des dimensions réduites de ces interfaces;
3. Installer des bancs dans l'interface Sherbrooke, orientés vers l'extérieur du parc afin de mettre en valeur le front bâti exceptionnel de la rue Sherbrooke;
4. Installer des bancs sur le trottoir intérieur de l'interface de l'avenue du Parc-La Fontaine, orientés vers l'intérieur du parc afin de mettre en valeur la vue plongeante sur les bassins.

Éclairage

1. En bordure de chaussée, maintenir la logique urbaine en conservant la continuité de l'éclairage de rue tel qu'il est implanté dans les segments de rues limitrophes;
2. Implanter le lampadaire modèle « rétro » en fond de trottoir, en alternance avec les alignements d'arbres, en guise d'éclairage d'appoint pour les piétons, mais aussi pour marquer la transition vers le parc et pour établir le caractère distinct du lieu dans le contexte urbain.

Corpus d'art

1. Étudier la possibilité d'intégrer une œuvre dans les nouveaux seuils principaux :
 - Par exemple, le long de l'avenue du Parc-La Fontaine, pour les seuils de type « belvédère », inviter à la création d'œuvres contemporaines présentant un calibre analogue à celui de l'œuvre du belvédère Roy, participatives, intégrées à l'aménagement et de hauteur restreinte pour ne pas obstruer la vue;
 - Mettre en valeur le monument Louis-Hippolyte La Fontaine par un nouvel aménagement de seuil dans une composition axiale.



Fig. 6.30 Seuil d'entrée existant du parc La Fonatine, M-M Perron, 2018.

S'il est un paysage emblématique au parc La Fontaine, c'est bien celui de l'ilot ouest. En effet, plus que toute autre unité paysagère, l'unité Pittoresque a su marquer le souvenir des usagers du parc. Sa présence constante dans les représentations culturelles et son appropriation intensive, été comme hiver, témoignent de cet attachement. La perception de l'unité Pittoresque est essentiellement portée par le caractère romantique de ses composantes principales, issues des premiers aménagements au parc. L'objectif principal des orientations en lien avec cette unité est de préserver et consolider ces aménagements iconiques qui soutiennent le caractère pittoresque : les plans d'eau, les vastes pelouses, la plantation, notamment le couvert arboré, les sentiers sinueux et montueux invitant à la déambulation.



Fig. 6.31 Lac du parc des Buttes-Chaumont

Orientations générales

1. **Respecter l'intégrité de la facture du parc à l'anglaise et de l'esprit pittoresque :**
 - Créer un paysage qui s'inspire de la nature, notamment avec l'utilisation de formes organiques ;
 - Créer un paysage invitant à la déambulation, à la détente et à la contemplation, soit une expérience de promenade en apparence non balisée, mais ponctuée de découvertes, de vues et de points d'intérêt construits ;
 - Mettre à niveau et rehausser les aménagements porteurs de sens et d'ambiance, principalement les pelouses et les bassins.
2. **Maintenir la simplicité de la composition pittoresque centrée sur les trois composantes principales, eau, topographie verdoyante et couvert arboricole, et leur pleine expression :**
 - Maintenir la présence de parterres en pelouse et la présence d'arbres à grand déploiement ;
 - Subordonner le fonctionnel à la poésie du paysage ;
 - Maintenir les ouvertures visuelles qui portent à la découverte progressive du paysage ;
 - Créer et maintenir les points de vue qui mettent en valeur la composition identitaire.

3. **Conserver l'image pittoresque emblématique du parc, portée par les bassins, leur contour construit, l'effet miroir et l'ambiance induite par l'appropriation ;**
4. **Offrir des usages, identifiés comme emblématiques, sur les plans d'eau, hiver comme été ;**
5. **Intégrer et harmoniser la parcelle de terrain occupée par l'école Le Plateau et le pavillon La Fontaine dans cette unité paysagère ;**
6. **Travailler l'interface avec les unités Cadre et Moderne afin d'assurer une transition douce contribuant à l'expérience de promenade et d'approche.**

Orientations spécifiques

Bassins

1. **Réhabiliter l'enveloppe et l'infrastructure générale des bassins incluant murs, fond, contour et système mécanique :**
 - Renouveler la ligne construite et moderne des bassins (voir la partie portant sur les orientations spécifiques dans la section sur l'unité de paysage Moderne) ;
 - Intégrer des technologies et des stratégies de gestion des eaux dans la structure des bassins (modules d'aération intégrés et distribués sur les parois du bassin, système de filtration, régulateur de température, régulateur de niveau, etc.).
2. **Introduire une gestion écologique des eaux de surface du parc en relation avec le bassin du parc :**
 - Aménagement de noues en bordure extérieure du sentier qui longe les bassins afin de diminuer l'effet de la sédimentation dans l'eau ;
 - Étudier la possibilité d'alimenter les bassins avec la récupération des eaux de ruissellement ;
 - Étudier la possibilité de conserver le volume d'eau dans le bassin supérieur afin de favoriser le maintien de la végétation et la bonification de la biodiversité.
3. **Maintenir et optimiser le patinage sur le bassin inférieur :**
 - Intégrer la mise en place d'un système refroidissant ou de méthodes d'entretien de la glace pour prolonger la saison de patinage ;
 - Prévoir un accès intégré, sécuritaire et esthétique en saison hivernale pour les opérations d'entretien et l'accueil des patineurs sur le bassin.
4. **Réintroduire la promenade nautique sur le bassin inférieur :**
 - Évaluer le type d'embarcation approprié ;
 - Étudier la possibilité de lancer un concours de design pour une embarcation modèle du parc ;

- Aménager une rampe de lancement en lien avec le bureau de location du chalet-restaurant ;
 - Développer une entente de partenariat pour la gestion de l'activité.
5. **Maintenir la cascade qui révèle la particularité du plan d'eau à deux niveaux :**
 - Insuffler à la cascade une facture plus empreinte de pittoresque, soit plus naturelle et moins rectiligne ;
 - Associer les interventions sur la cascade avec toute réflexion et intervention sur le pont (et inversement).

Fontaine lumineuse

1. **Rétablir l'effet spectaculaire des jets d'eau et du jeu de lumière selon la figure d'origine :**
 - Restaurer la vasque de la fontaine selon la figure des années 1950 ;
 - Mettre à niveau tout le système mécanique ;
 - Construire un nouvel édicule (voir la section portant sur le cadre bâti pour les orientations spécifiques des édicules techniques) ;
 - Rétablir l'éclairage événementiel coloré ;
 - Témoigner de l'innovation qu'a nécessitée la création de la fontaine par l'élaboration d'un projet visuel de mise en valeur en saison hivernale ;
 - Mettre en place un couvercle de protection hivernale esthétique.

Topographie

1. **Maintenir l'expression de la topographie verdoyante qui forme une cuvette enveloppante, autour des bassins ;**
2. **Maintenir les effets paysagers de la topographie, des points de vue, de la découverte progressive, de l'expérience de promenade ;**
3. **Réduire certaines pentes trop abruptes afin de minimiser les effets de l'érosion et les déversements de sédiments dans les plans d'eau qui contribuent à la prolifération des algues et des myriophylles ;**
4. **Optimiser la perception de la topographie verdoyante en minimisant la lecture des escaliers et des sentiers :**
 - Revoir la distribution et le nivellement du réseau de sentiers afin d'offrir un accès universel en lien avec la Politique municipale d'accessibilité universelle (2009) et inscrire le cheminement vertical dans une expérience de promenade fluide ;
 - Advenant l'impossibilité d'annuler certains escaliers, mieux les intégrer au paysage environnant en minimisant leur présence dans la vue d'ensemble et rendre leur expression formelle compatible au style pittoresque.

Sentiers et circulation

- 1. Imprégner le tracé des sentiers de l'esprit pittoresque, par la révision ou l'implantation de sentiers sinueux et montueux intégrés dans la topographie, de manière à créer une harmonie naturelle :**
 - Tracé en géométrie contrôlée, soit en courbes tangentes;
 - Peu ou pas de lignes droites;
 - Bordures invisibles favorisant la perception de contact direct avec le gazon.
- 2. Maintenir l'expérience d'un sentier en pourtour de bassins, dans une matérialité distinctive et dans l'extension formelle de la bordure du bassin (voir la section portant sur l'unité de paysage Moderne);**
- 3. Maintenir l'expérience de la grande boucle, soit le chemin qui forme la ceinture supérieure en pourtour des bassins et qui rejoint les seuils;**
- 4. Réviser le tracé global de la grande boucle afin d'assurer la mise en œuvre d'un tracé complet et fluide, qui constitue la voie de circulation principale et structurante de cette unité;**
- 5. Éliminer les sentiers issus de compositions passées et qui ne supportent plus le sens du lieu, par exemple les sentiers qui constituaient l'aménagement autour du monument Louis Francoeur, aujourd'hui relocalisé.**

Végétation

Pelouses et massifs

- 1. Maintenir l'ouverture et l'expression simple et continue des pelouses;**
- 2. Uniformiser le traitement de la topographie gazonnée en pourtour des bassins :**
 - Proposer un mélange de pelouses et une composition de sol en correspondance avec les pentes accentuées et son usage intensif;
 - Intégrer une gestion saisonnière des pelouses, incluant la possibilité de fermer certains parterres lors de périodes particulièrement critiques, au printemps et à l'automne.
- 3. Limiter toute plantation herbacée vivace ou arbustive qui ne s'intègre pas au paysage pittoresque du parc, allant à l'encontre des intentions d'ouverture et de permanence de la lecture de la topographie verdoyante;**
- 4. Utiliser les massifs ornementaux avec parcimonie, comme éléments d'accentuation, entre autres autour de certains monuments et œuvres d'art.**

Canopée

- 1. Définir les ambiances, les vues et les sous-espaces par l'utilisation d'un couvert arboricole différencié :**
 - Accompagner la grande boucle d'un double

- alignement d'arbres à grand déploiement, au port et au calibre uniforme;
- Dans les parterres périphériques, perpétuer l'ambiance conférée par les arbres sur pelouse en utilisant, comme élément d'intérêt, des arbres d'espèces différentes de celle des arbres d'alignement;
 - Assoir la composition des regroupements d'arbres ou des bosquets dans une expression naturaliste pour qu'ils soient une ponctuation dans l'aménagement global de la plaine gazonnée et constituent un attrait en soi ou un élément d'orientation des vues;
 - Utiliser des espèces de conifères de façon ponctuelle, en assurant une correspondance avec la composition locale et d'ensemble. Opérer un élagage pour remonter la cime et maintenir les ouvertures visuelles. Traiter ce type de composition à la Capability Brown, soit comme composante d'accent;
 - Harmoniser le couvert végétal de l'ensemble de l'îlot ouest en plantant des arbres à grand déploiement dans l'emprise du stationnement de l'école Le Plateau et du pavillon La Fontaine.

Plantes aquatiques

- 1. Introduire des plantes immergées, telles que le nénuphar, dans les bassins, et en particulier dans le bassin supérieur, dans le respect du caractère pittoresque.**

Mobilier

- 1. Planter les bancs en alignement continu afin de soutenir l'expression de la structure principale et le réseau de sentiers primaires. Considérer que la grande boucle et le sentier de pourtour des bassins accueillent un alignement de bancs dont l'assise s'intègre dans la perception continue du sentier :**
 - Planter des bancs de façon régulière dans l'emprise des sentiers afin de former une ligne fluide et harmonieuse suivant la forme des sentiers.
- 2. L'implantation des bancs dans les parterres périphériques doit être ponctuelle, non formelle et doit permettre de contempler le corpus d'art public ou les points d'intérêt;**

Éclairage

- 1. Ne pas éclairer les plans d'eau afin de maintenir leur qualité de plan miroir et l'effet grandiose du reflet nocturne, et afin de ne pas concurrencer la mise en lumière de la fontaine;**
- 2. Planter, en alignement continu, les fûts d'éclairage qui soutiennent l'expression de la structure principale et le réseau de sentiers primaires;**

- 3. Accompagner les activités hivernales d'un éclairage d'ambiance saisonnier;**
- 4. Assurer une installation conforme aux prescriptions arboricoles afin de protéger les arbres;**
- 5. Planifier, dans le réseau de distribution, des prises de courant afin de minimiser la présence de câblage aérien.**

Cadre bâti

École Le Plateau

- 1. Mettre en valeur le bâtiment par la création d'un seuil d'accueil et d'un débarcadère en lien avec la future promenade Calixa-Lavallée;**
- 2. Évaluer les alternatives de stationnements afin de diminuer l'empreinte au sol;**
- 3. Étudier la possibilité, en collaboration avec l'école, de transformer la cour (incluant l'espace des stationnements récupéré) selon un principe de parc-école. Faire entrer le parc dans la cour :**
 - Créer dans la cour un paysage vert, ludique et engageant;
 - Étudier la possibilité d'intégrer, par exemple, un potager, un parcours de jeux imaginatifs et participatifs;
 - Travailler la programmation en complémentarité avec celle du pôle famille;
 - Verdir et planter des arbres à grand déploiement.

- 4. Introduire une frange verte afin d'améliorer l'interface entre le parc et l'ensemble formé par l'école Le Plateau et le pavillon La Fontaine :**

- Reculer la clôture, l'intégrer dans une frange plantée afin d'en minimiser l'impact visuel;
- Dégager le sentier longeant la limite entre le parc et l'école;
- Choisir un modèle de clôture ornemental, sobre et discret.

Pavillon La Fontaine

- 1. Rénover le pavillon La Fontaine et redéfinir la vocation du bâtiment :**
 - Favoriser un usage communautaire et/ou municipal du bâtiment;
 - Aménager les garages pour le remisage des équipements d'entretien du parc incluant les bureaux des équipes;
 - Maintenir et intégrer les activités du centre de la petite enfance existant.
- 2. Aménager un espace de manutention et de jauge extérieure pour les équipes d'entretien du parc;**
- 3. Intégrer l'aménagement de l'accès au bâtiment à la consolidation du parvis Sherbrooke, afin d'en minimiser les coupures physiques;**
- 4. Intégrer l'aménagement des pourtours du bâtiment dans l'esprit pittoresque de l'unité d'insertion.**
- 5. Évaluer les options afin de réduire au maximum le stationnement et d'intégrer ces espaces au parc.**

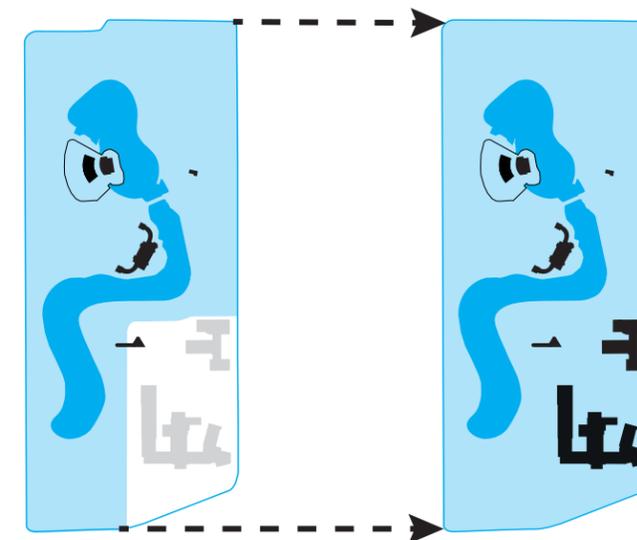
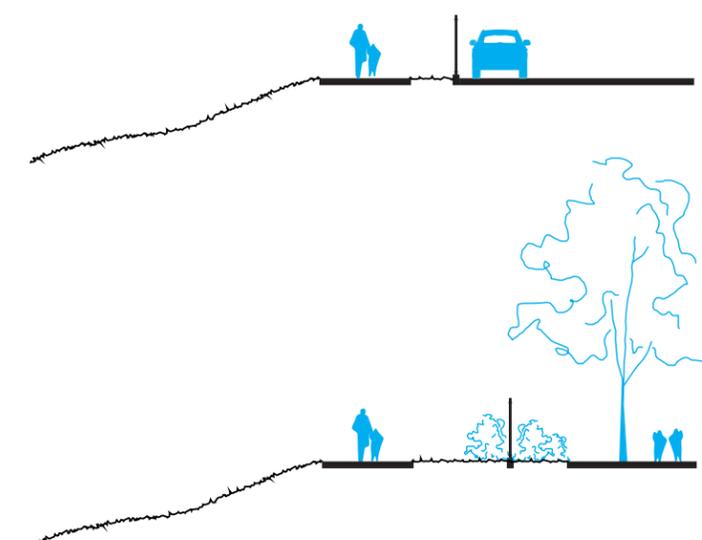


Fig. 6.32 Réorganisation du lien entre la cour d'école et le parc.



Le chalet-restaurant (voir la section portant sur l'unité de paysage Moderne)

1. Revoir l'intégration du rez-de-bassin du chalet-restaurant comme un espace de convivialité associé au patinage (appropriation hivernale) et à la gestion des embarcations (appropriation estivale).

Les édicules techniques

1. Dissimuler les édicules techniques reliés aux bassins;
2. Édicule de la fontaine lumineuse :
 - Évaluer la possibilité d'intégrer le bâtiment technique dans les infrastructures existantes ou de l'encastrier dans la topographie afin d'éliminer la présence de ce bâtiment en pourtour de bassins.
3. Édicule technique lié à la gestion du bassin et de la patinoire :
 - Intégrer les équipements techniques à même les constructions des parois, fond et bordure du bassin (aérateur, arrivée d'eau, etc.);
 - Consolider la salle mécanique située dans le sous-sol du chalet-restaurant;
 - Utiliser l'espace souterrain sous le parvis arrière du chalet-restaurant pour l'intégration d'équipements techniques secondaires, liés à la gestion de l'eau du bassin et à la patinoire, si requis.

Corpus d'art

1. Restaurer les œuvres existantes;
2. Intégrer les œuvres dans un aménagement qui favorise une mise en valeur artistique, par la gestion des plantations ou par l'élaboration d'une mise en scène horticole en correspondance avec la nature de l'œuvre;
3. Mettre en valeur le corpus existant par une mise en lumière adaptée à chacune des œuvres et intégrée à un plan lumière d'ensemble cohérent et sombre :
 - Utiliser une tonalité d'éclairage propre à toutes les œuvres;
 - Mettre en évidence la force de composition caractéristique.

Le Moderne

L'esprit de cette unité est incarné par le chalet-restaurant, le théâtre de Verdure, l'ancienne guérite du Jardin des merveilles, le chemin de traverse et le pourtour des bassins. Il s'agit donc d'un noyau au cœur de l'unité Pittoresque qui est issu du projet d'embellissement du début des années 1950. Par l'aspect épuré et la simplicité, la dimension fonctionnelle de l'unité s'efface pour mettre en valeur les caractéristiques pittoresques. Méconnu et mal interprété, le style moderne imprègne néanmoins de façon déterminante l'identité du parc au travers de l'expression sobre et pourtant affirmée du pourtour des bassins. En effet, la forme fluide, simple et géométrique du pourtour des bassins est indissociable de l'identité actuelle du parc La Fontaine. Géométrisation épurée de la continuité topographique, elle incarne dans l'imaginaire collectif la représentation identitaire du parc. Autrement dit, c'est bien cette démarcation franche du pourtour de bassins, dans la continuité de la topographie vallonneuse qu'elle traduit visuellement en grandes courbes fluides, qui donne au bassin du parc La Fontaine sa spécificité et le distingue des autres plans d'eau iconiques de Montréal. Cet agencement permet une appropriation et une proximité unique du point d'eau. L'objectif principal est ici de restaurer la fluidité des gestes paysagers et de réhabiliter le corpus architectural dans l'esprit moderne.

Orientations générales

1. Respecter l'intégrité de la facture et l'esprit moderne :
 - Créer un paysage minimal, sans frivolité, avec des lignes géométriques pures et une tendance à la subordination de la forme à la fonction : les besoins priment et dictent la forme particulière donnée à la construction;
 - Favoriser l'utilisation de matériaux caractéristiques du modernisme, tels que le fer, l'acier, le béton et le verre;
 - Rechercher une esthétique sobre, minimaliste et dépouillée de tout élément superflu, prônant les formes simples et épurées, d'origine géométrique ou biomorphique;
 - Poursuivre l'objectif de la démocratisation et de l'accès universel à la culture.

2. Maintenir l'image identitaire du parc La Fontaine par la consolidation de la ligne fluide du pourtour des bassins en béton, créée dans les années 1950;
3. Mettre en valeur le noyau moderne architectural composé du théâtre de Verdure, du chalet-restaurant et de la guérite du Jardin des merveilles :
 - Aménager les parvis des bâtiments en vue d'établir une meilleure adéquation des seuils au paysage pittoresque de l'îlot ouest.

Orientations spécifiques

Sentiers et circulation

Secteur du pourtour de bassins

1. Consolider un pourtour de bassins fluide et intégré :
 - Compléter la petite boucle (chemin de contour des bassins) afin d'assurer une circulation continue sur tout le pourtour des bassins, par exemple, au travers du théâtre de Verdure;
 - Consolider la forme curviligne du pourtour de bassins;
 - Intégrer l'expression de la bordure et celle du sentier en un seul geste unifié;
 - Uniformiser la largeur et le traitement du sentier;
 - Maintenir et intégrer les secteurs naturalisés des berges à la ligne construite du pourtour;
 - Affirmer le béton comme matériau de prédilection, en accord avec l'image emblématique du pourtour de bassins;
 - Évaluer la possibilité de remonter le niveau fini de l'ensemble des bordures de sentiers afin de réduire :
 - La pente du coteau ouest du bassin inférieur;
 - La pente séparant la petite boucle de la grande boucle;
 - Les effets de ruissellement et la contamination sédimentaire des bassins.

Secteur du chemin traversant

1. Restaurer la fluidité du tracé et la construction curviligne :
 - Intégrer le tracé du pont dans celui du chemin et lui insuffler une forme fluide inscrite dans la continuité des gestes modernes;
 - Déterminer la largeur minimale requise afin de réduire l'empreinte de cette voie sur le paysage et d'en assurer une meilleure intégration;
 - S'assurer, dans la planification du tracé, que le chemin de traverse desserve les trois bâtiments modernes : la guérite du Jardin des merveilles, le théâtre de Verdure et le chalet-restaurant;
 - Concevoir une fondation pérenne qui assure à la fois le trafic piéton et le passage des véhicules d'entretien.

Le pont

1. Construire un pont à la facture moderne et simple :

- Tout en maintenant la cascade, modifier le pont afin de lui insuffler une facture moderne, marquée par la simplicité et le minimalisme qui, par discrétion induite, auront pour effet de mettre l'accent sur la cascade, l'eau et le paysage verdoyant;
- Intégrer les emmarchements est et les aménagements connexes (plantations ornementales) à la composition du pont;
- Rajouter des emmarchements du côté ouest afin de rétablir la symétrie, l'équilibre de la composition et l'accès au rez-de-bassin du chalet-restaurant;
- Faire en sorte que le pont et ses emmarchements forment un tout solidaire, simple et discret.

Cadre bâti

Chalet-restaurant

« Tous les aménagements périphériques de ce bâtiment sont appelés à évoluer en vue de développer une meilleure adéquation avec la programmation en évolution et d'en renouveler les surfaces vétustes autant du côté de l'étang inférieur que du parvis de l'entrée principale. L'approche à privilégier, si elle doit répondre à des paramètres de fonctionnalité, de confort et de sécurité des usagers, ne doit pas se faire au détriment de la lecture des lignes et ouvertures de ce bâtiment. Une nouvelle relation du chalet-restaurant avec l'étang est à développer. »

Énoncé patrimonial — Orientations Parc La Fontaine, 2015

1. Mise en valeur des composantes architecturales caractéristiques (l'implantation pavillonnaire, la volumétrie, les lignes et les ouvertures originelles, la facture architecturale et la modénature de l'immeuble, etc.) :

- Ouvrir les ailes du chalet-restaurant au public (exposition publique extérieure, aire de pique-nique, etc.);
- Restaurer le parvis d'accueil du rez-de-chaussée selon les principes modernes (ouvert, minimaliste et dégagé);
- Améliorer la relation entre le bâtiment et le bassin tout en maintenant le dégagement caractéristique autour du bâti;
- Se réapproprier le rez-de-bassin du chalet-restaurant et le réaménager afin d'assurer une meilleure mise en valeur de l'implantation du bâtiment et de sa relation à l'eau;
- Revoir le tracé du bord de bassins afin d'en simplifier la lecture et l'usage et favoriser une meilleure circulation de l'eau;
- Développer un aménagement extérieur du rez-de-bassin flexible, en fonction des saisons et des activités qui l'animent (patinage en hiver, navigation en été);
- Requalifier les espaces extérieurs, notamment

les voies d'accès au rez-de-bassin, en simplifiant la figure et en assurant une connexion fluide avec le chemin de contour du bassin;

- Intégrer dans l'aménagement la création d'escaliers entre le bâtiment et le pont;
- Aménager le parvis dégagé, en correspondance avec la nature moderne et les caractéristiques du bâtiment, et pour qu'il réponde à une appropriation multifonctionnelle.

2. Développement de la vocation récréative, sociale et de restauration du chalet-restaurant :

- Implanter un point de location d'embarcations au rez-de-bassin;
- Créer un point de restauration au rez-de-bassin complémentaire au restaurant existant et une terrasse extérieure en bordure du bassin;
- Relocaliser les garages d'entretien du parc au pavillon La Fontaine (voir les orientations pour le pavillon La Fontaine dans la section sur le corpus bâti de l'unité de paysage Pittoresque);
- Réhabiliter les ouvertures créées par les portes de garage dans le concept d'ensemble d'aménagement du rez-de-bassin;
- Limiter l'entreposage d'équipements à ceux destinés à l'entretien du bassin et de la patinoire seulement;
- Maintenir la tenue d'expositions dans le hall d'entrée du rez-de-chaussée;
- Mettre en place un mobilier flexible (amovible), simple, classique et uniformisé pour les terrasses extérieures.

3. Améliorer le lien paysager entre le théâtre de Verdure et le chalet-restaurant :

Pavillon du Jardin des merveilles

1. Réhabiliter le bâtiment en conservant l'essentiel de ses éléments d'intérêt, à l'extérieur comme à l'intérieur (l'implantation pavillonnaire, la volumétrie originelle et le plan, la facture architecturale et la modénature de l'immeuble, la mise en valeur des accès et des ouvertures, etc.);

2. Maintenir et mettre en valeur son implantation particulière par une mise en scène paysagère rappelant le Jardin des merveilles (parterre pavé, encadrement de conifères, murets, etc.). Possibilité d'étudier l'expression du mur de ceinture disparu, aujourd'hui évoqué par des murets de pierre;

3. Développer la programmation et l'usage du bâtiment en lien avec sa position centrale dans le parc :

- Maintenir son usage culturel consacré aux enfants (théâtre de Guignol), tout en promouvant l'accessibilité et la diversité de l'offre culturelle;
- Mettre en valeur le positionnement de l'édifice pour y proposer un point d'accueil du parc avec la présence d'un comptoir d'information;

- Évaluer la création d'un petit centre d'interprétation de l'histoire, de la faune et de la flore du parc.

Théâtre de Verdure

« - Caractéristique tant matérielle qu'immatérielle, le maintien de l'équilibre délicat entre les composantes paysagères du parc La Fontaine et la présence du théâtre de Verdure en son sein est la condition de base pour faire du projet de réhabilitation du théâtre de Verdure un succès.

- Une clarté d'intention quant à la présence des végétaux est à définir dans le but d'actualiser la relation entre le bâti et le paysage, comme ce fut le cas lors de la création du lieu.

- La position du théâtre dans un lieu emblématique de Montréal doit dicter une approche sensible quant à la mise à jour de l'équipement scénique, de manière à ce que sa nouvelle facture respecte le charme associé à ce lieu prisé des artistes.

- L'imbrication du théâtre, exploitant les qualités géographiques d'une topographie préexistante compatible avec son usage, la composition de l'ilot scénique et l'agencement des différents éléments naturels et bâtis de l'ensemble (étang, ilot scénique, bras d'eau devant la scène, topographie des gradins et butte gazonnée et plantée) sont des éléments à préserver. Les gradins en hémicycle, la butte gazonnée entourée d'arbres et d'autres végétaux et la combinaison de détails architecturaux utilisant des matériaux pittoresques (pierre naturelle, bois) et modernes (béton, acier, dispositif technique) sont aussi à préserver. »

Énoncé patrimonial - Orientations Parc La Fontaine, 2015

1. Affirmer l'appartenance du théâtre à un ensemble moderne ainsi que sa philosophie architecturale d'origine;
2. Maintenir les perceptions sensorielles liées au plein air, à la proximité et à la fraîcheur de l'eau, au contraste luminosité-noirceur, au bruit ambiant;
3. Maintenir des vues ouvertes sur le paysage, particulièrement vers les bassins, la fontaine et le chalet-restaurant;
4. Conserver l'agencement des différents éléments de l'ensemble (bassins, ilot scénique, bras d'eau devant la scène, topographie des gradins et butte gazonnée et plantée);
5. Concevoir un bâtiment, incluant les structures scéniques, qui s'intègre au paysage des bassins;
6. Conserver le concept originel de traitement, combinant l'enveloppe extérieure intégrée au parc et le décor intérieur affirmant la fonction de théâtre;

7. Maintenir et restaurer le mur-clôture de ceinture tout en favorisant l'ouverture en dehors des périodes de spectacle;

8. Favoriser l'accessibilité publique hors des heures de représentation par l'augmentation de la perméabilité du site :

- Poursuite du chemin de ceinture à l'intérieur de l'enceinte du théâtre de Verdure;
- Aménagement d'une zone dégagée au bas de l'auditorium pouvant accueillir les spectacles spontanés.

9. Réviser l'intégration paysagère afin de former un écrin et non un écran au théâtre. Ce réaménagement du couvert végétal doit tenir compte de l'aspect du site en saison hivernale;

10. Simplifier les platebandes ornementales à l'intérieur de l'enceinte et créer un concept minimaliste inspiré de la stylistique moderne d'origine du théâtre;

11. Assurer la sécurité du site en tout temps :

- Limiter la présence de bosquets, de platebandes ornementales hautes qui pourraient créer des angles morts ou des sous-espaces propices aux incivilités;
- Mettre en place un système d'éclairage fonctionnel hors des heures de représentation;
- Mettre en place un système de caméras de surveillance pour la protection des équipements scéniques, la régie et les installations du théâtre;
- Diffuser sur le site Internet du parc les performances spontanées et populaires afin de respecter les principes de démocratisation de la culture à l'ère numérique.

Orientations générales

1. **Respecter l'intégrité de la facture et l'esprit classique;**
2. **Réhabiliter la figure de square de l'îlot Papineau :**
 - Au moyen des plans historiques, des traces de sentiers existants et des alignements d'arbres, rétablir la figure de square et adapter l'aménagement aux usages;
 - Restaurer la simplicité des formes et la qualité des matériaux et des assemblages en correspondance avec le style classique;
 - Favoriser la déambulation et la contemplation;
 - Réintroduire les noyaux centraux, dont un point d'appel attrayant.
3. **Maintenir et protéger la figure classique du parterre Sherbrooke :**
 - Préserver l'expression des sentiers rectilignes et la démarcation franche des parterres gazonnés géométriques.
4. **Créer une nouvelle animation au square en lien avec son caractère et en complément de celle existant dans les autres îlots.**

Le paysage iconique de cette unité est incarné par la présence géométrique et complexe des sentiers et par sa vocation de parc d'agrément, voué à la déambulation, la contemplation et la commémoration. Il se présente sous deux secteurs distincts : le parterre Sherbrooke et l'îlot Papineau. Il s'agit de consolider la figure dans le cas du parterre Sherbrooke et de réhabiliter la figure historique de square dans le cas de l'îlot Papineau.

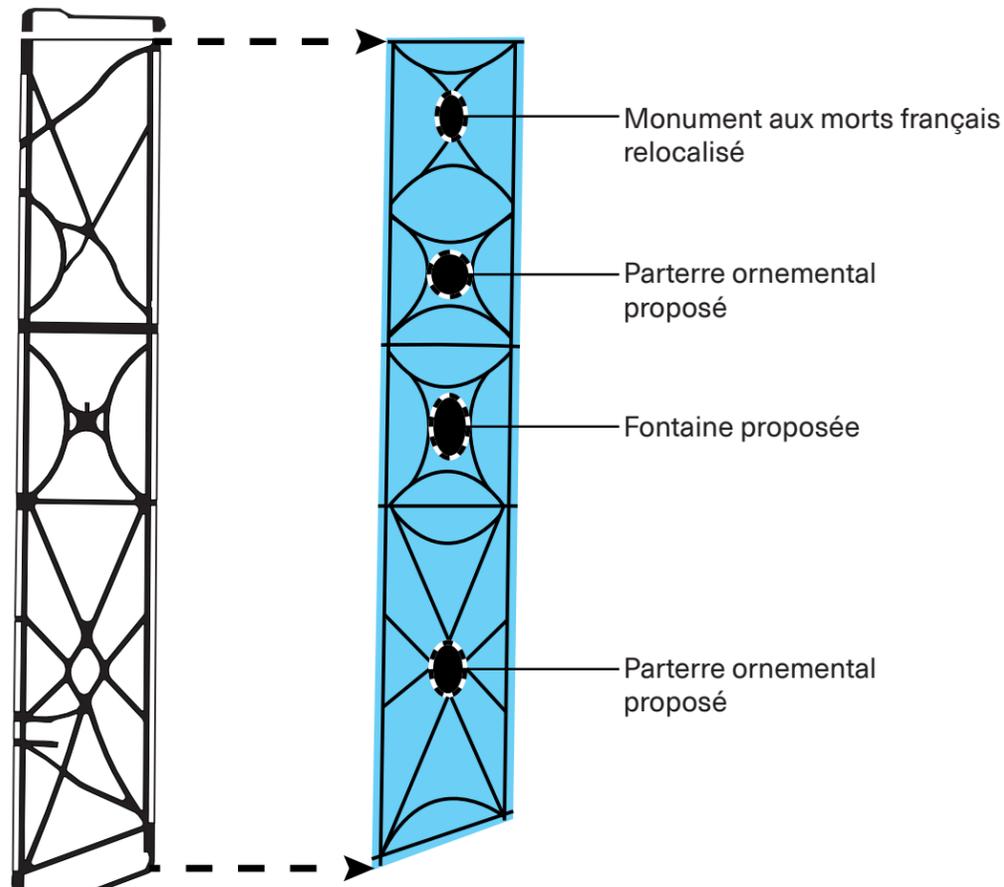


Fig. 6.33 Consolidation du tracé de l'îlot est en square.

Orientations spécifiques

Sentiers et circulation

Secteur de l'îlot Papineau

1. **Réhabiliter la figure de square :**
 - Rétablir la symétrie de la figure d'ensemble;
 - Réintroduire les noyaux centraux, dont un point d'appel attrayant :
 - Introduire une fontaine dans l'ovale central du square;
 - Introduire un parterre fleuri, selon la tradition des jardins classiques, dans l'ovale sud, adjacent à l'interface Sherbrooke;
 - Relocaliser le monument aux morts français de Montréal et aux volontaires canadiens de l'armée française dans l'ovale nord, adjacent à l'interface Rachel.
2. **Reconnaître le passage de l'axe Gauthier comme étant un sentier structurant d'importance et l'assimiler au chemin traversant du parc;**
3. **Relocaliser la vespasienne au cœur de l'axe Gauthier et en lien avec l'aménagement du noyau central du square et avec la desserte centralisée du chemin traversant.**



Fig. 6.34 Berczy Park, ON – « Esprit classique dans une facture moderne ». (Source : claudecormier.com).

4. Préserver la lecture des sentiers :

- Intégrer une approche de nivellement globale mettant en valeur les ovales et les parterres gazonnés;
- Développer une stratégie de drainage afin de minimiser l'impact visuel des composantes techniques, tout en assurant un drainage efficace.

5. Minimiser la pollution sonore de l'avenue Papineau par le biais d'aménagements intégrés dans le vocabulaire du square :

Secteur du parterre Sherbrooke

1. Préserver la lecture des sentiers :

- Intégrer une approche de nivellement globale mettant en valeur les parterres gazonnés;
- Développer une stratégie de drainage afin de minimiser l'impact visuel des composantes techniques, tout en assurant un drainage efficace.

Végétation

Les arbres

1. **Rétablir ou consolider les alignements d'arbres, en utilisant des arbres à grand déploiement, à la cime élevée, au port « parasol » et au feuillage léger, permettant la croissance adéquate des pelouses;**

2. Favoriser l'implantation des espèces selon un rythme constant afin d'induire une lecture d'ensemble uniforme;
3. En plantation de remplacement, s'assurer de conserver ou de rétablir les alignements;
4. Limiter les plantations à l'intérieur des parterres afin de renforcer la lecture de la structure principale du square;
5. Procéder à l'élagage des arbres existants à conserver afin d'alléger la densité de l'ombrage du secteur de l'îlot est.

Les plantations ornementales

1. Concentrer les plantations herbacées vivaces de type ornemental aux ovales centraux de l'îlot Papineau, afin de marquer une distinction visuelle avec les pelouses.

La pelouse

1. Proposer un mélange de pelouse et une composition de sol en correspondance avec l'exposition (ombre) et le piétinement;
2. Intégrer une gestion saisonnière des pelouses, incluant la possibilité de fermer des parterres lors

de périodes particulièrement critiques, au printemps et à l'automne.

Corpus d'art

1. Évaluer la possibilité de relocaliser le monument aux morts français de Montréal et aux volontaires canadiens de l'armée française dans l'ovale nord, adjacent à l'interface Rachel;
2. Inclure une réflexion artistique à l'aménagement du point d'appel, notamment dans la création de la fontaine ou du point d'eau.

Cadre bâti

Vespasienne

1. Restaurer l'enveloppe, réhabiliter les intérieurs de la vespasienne en toilettes publiques;
2. Examiner la possibilité de rendre l'immeuble accessible toute l'année;
3. Annexer au bâtiment une guinguette saisonnière.

Le Fonctionnel

Le paysage représentatif de cette unité s'incarne dans la vocation d'usage qui prédomine dans le nord de l'îlot central. L'unité Fonctionnel diffère légèrement des unités précédentes, dans la mesure où la vocation d'usage constitue l'élément caractéristique principal. Tout au cours de son histoire, ce secteur a accueilli des activités récréatives ou sportives. En adoptant une stylistique inspirée du fonctionnalisme moderniste de l'époque de référence, il s'agit de consolider cette vocation en équilibrant l'offre en équipements récréatifs et l'encadrement paysager, centrés autour du Centre culturel Calixa-Lavallée.

Orientations générales

1. Équilibrer le développement de plateaux sportifs ou récréatifs :

- Privilégier les plateaux sportifs multiusages afin d'accroître l'offre en minimisant l'étalement de la programmation dans le parc;
- Assurer un renouvellement de l'offre en équipements, en restant à l'affût des besoins.

2. Encadrer et structurer l'espace par l'augmentation substantielle de plantations d'arbres qui rehausse le caractère paysager du secteur et équilibre la présence des grands espaces ouverts des plateaux sportifs;

3. Maintenir la cohabitation des usages spontanés et organisés dans l'unité Fonctionnel :

- Conserver la plaine de jeux libres dans l'îlot central;
- Aménager les espaces résiduels contenus entre les plateaux sportifs en petites zones de pique-nique ou de repos afin de favoriser une appropriation informelle et vivante.

4. Créer un noyau communautaire et convivial qui met en valeur le Centre culturel Calixa-Lavallée :

- Retirer le stationnement au sud du Centre culturel Calixa-Lavallée;
- Réaménager les terrains de pétanque :
 - Aménager les terrains au sud et au nord du Centre culturel Calixa-Lavallée dans



Fig. 6.35 Plantations ornementales proposées. Jardins du Luxembourg, Paris. (Source : eutouring.com/images_jardin_du_luxembourg.html).



Fig. 6.36 Bryant Park, NYC. (Source : bryantpark.org).
Fig. 6.37 Palais Royal, Paris. (Source : blog.meetmeout.fr/lifestyle/jouer-a-petanque-a-paris).



Fig. 6.38 Bryant Park, NYC. (Source : bryantpark.org).

une composition symétrique qui met en valeur le bâtiment;

- Mettre en place un mobilier mobile et caractéristique des terrains de pétanque classiques;
- Implanter des bancs, voire des gradins, pour les spectateurs des tournois de pétanque.
- o Implanter des projecteurs discrets et dotés de sorties électriques utiles pour la mise en place d'événements;
- o Aménager une zone de pique-nique multiusage près du Centre (grandes tables, comptoir, cuve, barbecue);
- o Aménager un débarcadère au seuil du Centre culturel Calixa-Lavallée et en lien avec la future promenade Calixa-Lavallée.

5. Réaménager un pôle famille dans un concept unique au parc La Fontaine :

- o Bonifier l'offre aquatique par l'actualisation de la pataugeoire et l'ajout de jeux d'eau interactifs;
- o Aménager un parcours ludique qui intègre des zones de rafraîchissement;
- o Réhabiliter le pavillon des baigneurs;
- o Offrir un espace accessible à tous, favorable au développement global de tous les enfants qui favorise leur parcours éducatif vers l'autonomie tel que visé par la Politique de l'enfant (2016).

Orientations spécifiques

Sentiers et circulation

1. Revoir le tracé du chemin traversant pour lui donner une forme plus simple, fluide et mieux intégrée au contexte.

Végétation

Arbre

1. Encadrer le noyau du Centre Calixa-Lavallée par une plantation d'arbres à grand déploiement, structurant et intégrant l'alignement de l'avenue Calixa-Lavallée;
2. Structurer le chemin traversant par un alignement d'arbres de part et d'autre du chemin;
3. Densifier les plantations d'arbres dans les espaces résiduels contenus entre les plateaux sportifs selon un modèle de plantation type et récurrent.

Pelouse

1. Pour la plaine de jeux libres, proposer un mélange de pelouse et une composition de sol en correspondance avec l'exposition et le piétinement.

Mobilier

Clôture

1. Harmoniser le modèle et la couleur des clôtures autour des plateaux sportifs en fonction des hauteurs prescrites pour ces cas;
2. Privilégier un modèle simple, sobre et d'une qualité en correspondance avec la valeur du lieu;
3. Implanter un concept de contingentement dans le secteur du pôle famille et minimiser la présence de clôtures.

L'éclairage

1. Implanter le lampadaire « rétro » en bordure des sentiers est-ouest;
2. Retirer tous les projecteurs temporaires et implanter des projecteurs minimalistes, ajustables et dotés de sorties électriques dans le secteur du noyau communautaire du Centre Calixa-Lavallée (pétanque, zone de pique-nique, terrain multisport, volleyball de plage, événement).

Cadre bâti

Kiosque de perception des tennis

1. Construire un nouveau bâtiment de perception pour le tennis selon les principes énoncés dans les orientations générales (voir la section des orientations d'aménagement à l'échelle du parc portant sur le cadre architectural).

Pavillon des baigneurs

1. Réhabiliter le bâtiment existant selon les besoins actuels et le programme associé, en conservant l'essentiel de ses éléments d'intérêt;
2. Évaluer la possibilité d'agrandir le bâtiment existant, en conservant des éléments caractéristiques identifiés dans la stratégie de conservation, pour répondre aux impératifs techniques d'intégration des équipements mécaniques, s'ils sont requis;
3. Mettre à profit le plan architectural existant afin de minimiser l'empreinte au sol et maximiser l'espace de jeux extérieurs;
4. Conserver le concept du plan d'ensemble, qui relie le bâtiment, la forme et la fonction de la pataugeoire, dans le nouveau concept architectural;

Centre culturel Calixa-Lavallée

1. Réhabiliter l'enveloppe extérieure :

- o Développer un concept de marquise pour les quatre entrées principales situées en haut des escaliers pour protéger de la chute de glace.

2. Mettre en valeur son implantation pavillonnaire et symétrique par un aménagement extérieur uniformisé sur les quatre faces :

- o Aménager un parvis d'accueil unifié pour assoir les diverses entrées du bâtiment;
- o Intégrer des plantations sobres qui met en valeur le parvis formel donnant sur la promenade Calixa-Lavallée.

3. Améliorer la qualité des espaces intérieurs :

- o Restaurer la salle des pas perdus et les halls d'entrée;
- o Mettre en place un système de climatisation et de ventilation adapté.

4. Valoriser la vocation du Centre Calixa-Lavallée comme lieu de promotion de l'art plastique :

- o Consacrer la grande salle des pas perdus aux expositions d'art, aux vernissages pour des artistes émergents, aux performances « in situ » et aux cours d'art plastique;
- o Maintenir et promouvoir la vocation des salles de l'étage comme ateliers d'art plastique.



Fig. 6.39 La salle des pas perdus au Centre culturel Calixa-Lavallée, Archives de la Ville de Montréal, 10 mai 1946.

7. Le plan d'action





La série d'orientations énumérées au chapitre précédent dresse une liste imposante de projets à planifier et réaliser dans le futur. Le défi consiste à les prioriser en vertu des budgets, mais aussi en tenant compte de plusieurs facteurs logistiques liés à la présence de chantiers. Cet exercice de priorisation permet de classer les projets à l'intérieur de deux plages temporelles pour mener vers un horizon total de 10 ans. Puisque la réalité des parcs contraint à réagir rapidement à des situations imprévues telles que des épisodes de vandalisme ou de changements climatiques qui affectent le site, le risque de bousculer le plan initial est toujours présent. Toutefois, le plan d'action reste un outil important de résilience pour garder le cap vers l'avenir concret du parc. Il permet d'anticiper les actions à venir, faire face aux imprévus, mieux planifier et suivre l'évolution du parc dans le respect de sa nature.

Parc La Fontaine – Plan d'action

Description des projets	Horizon 5 ans					Horizon 10 ans				
	2018	19	20	21	22	23	24	25	26	27
Maintien des actifs										
Travaux d'entretien des arbres	■	■	■	■	■	■	■	■	■	■
Travaux de plantation de succession	■	■	■	■	■	■	■	■	■	■
Gestion du mobilier (entretien, remplacement et ajout)	■	■	■	■	■	■	■	■	■	■
Entretien des aires de jeux et des équipements sportifs	■	■	■	■	■	■	■	■	■	■
Entretien du corpus architectural	■	■	■	■	■	■	■	■	■	■

Réhabilitation du parc et du corpus architectural - Période de réalisation

Rénovation du chalet-restaurant	■									
Aménagement du pôle famille		■	■							
Reconstruction du théâtre de Verdure		■	■							
Réhabilitation de la fontaine lumineuse		■	■							
Réaménagement du noyau communautaire du Centre culturel Calixa-Lavallée			■	■						
Construction du pavillon de perception des tennis			■	■						
Aménagement de la promenade Calixa-Lavallée et réfection du parterre Sherbrooke et de l'aire d'exercice canin				■	■					
Réaménagement du domaine public limitrophe au parc La Fontaine (av. du Parc-La Fontaine et rue Rachel)				■	■	■				
Aménagement du square La Fontaine (îlot est) et réhabilitation intérieure de la vespasienne				■	■	■	■			
Aménagement de la promenade Émile-Duployé					■	■	■			
Réaménagement du secteur du pavillon La Fontaine					■	■	■			
Restauration intérieure du Centre culturel Calixa-Lavallée						■	■			
Réhabilitation des bassins							■	■	■	■
Réhabilitation du pavillon du Jardin des merveilles								■	■	
Aménagement de la terrasse et du bistro du chalet-restaurant									■	■

Plan d'action – Horizon 5 ans

Description des projets	Étape de réalisation	Calendrier				
		2018	19	20	21	22
Maintien des actifs						
Travaux d'entretien des arbres	Planification	■				
	Réalisation	■	■	■	■	■
Travaux de plantation de succession	Planification	■				
	Réalisation	■	■	■	■	■
Gestion du mobilier (entretien, remplacement et ajout)	Planification	■				
	Réalisation	■	■	■	■	■
Planification générale						
Cahier de critères de design	Planification	■				
Description: Élaboration de plans d'aménagement d'ensemble basés sur les orientations du plan directeur (réseau de sentiers, nivellement et drainage, stratégie de plantation d'arbres, plan d'éclairage, implantation du mobilier, géométrie des seuils)						
Cadre de référence architecturale	Planification	■				
Description: Stratégie de conservation pour chacun des bâtiments, élaboration des principes directeurs particuliers pour la réhabilitation architecturale en lien avec les orientations du plan directeur.						
Cadre événementiel	Planification	■				
Description : Définition de la vocation et encadrement réglementaire des événements au parc La Fontaine						
Étude hydrique du secteur du parc et de faisabilité pour la réhabilitation des bassins	Planification		■	■	■	■
Description : Relevé et évaluation de l'état des infrastructures (conduites d'aqueduc et conduites combinées); propositions de scénarios de gestion des eaux incluant les bassins, la création de réservoirs de récupération des eaux de pluie; proposition de pistes de design pour le bassin en lien avec les orientations du plan directeur						
Réalisation						
Rénovation du chalet-restaurant						
Description :						
Réaménagement de la salle des patineurs	Plans et devis	■				
Réaménagement des toilettes publiques Mise aux normes complète des composantes électromécaniques	Réalisation	■				

Description des projets	Étape de réalisation	Calendrier				
		2018	19	20	21	22
Réalisation (suite)						
Aménagement du pôle famille						
Description :						
Réhabilitation du pavillon des baigneurs	Plans et devis	■				
Réaménagement de l'aire de jeux pour enfants Réaménagement de l'aire de jeux d'eau	Réalisation		■	■		
Reconstruction du théâtre de Verdure						
Description :						
Réaménagement	Plans et devis	■				
Réhabilitation de la scène et du bâtiment associé Réhabilitation de l'amphithéâtre Aménagement paysager (arrimage au réseau de sentiers du parc et des bordures du bassin, aménagement des seuils et terrasses, marquise, plantations)	Réalisation		■	■		
Réhabilitation de la fontaine lumineuse						
Description :						
A Réhabilitation	Plans et devis	■				
Restauration de la vasque Réhabilitation des conduites et systèmes électromécaniques Construction d'un nouvel édicule de service	Réalisation		■			
B Interprétation	Plans et devis		■			
Création d'une installation temporaire qui raconte l'histoire de la fontaine pour l'inauguration du projet	Réalisation		■			
C Conception d'une oeuvre d'art	Concours			■		
Création d'une oeuvre d'art sculpturale qui intègre les systèmes mécaniques d'origine de la fontaine et qui raconte l'histoire de la fontaine.	Plans et devis			■		
	Réalisation			■		
D Animation hivernale	Concours		■			
Création d'un projet artistique utilisant les technologies numériques pour faire vivre la fontaine en hiver vivre la fontaine en hiver	Plans et devis			■		
	Réalisation			■		
Réaménagement du noyau communautaire du centre culturel Calixa-Lavallée						
Description :						
A Rénovation du bâtiment	Plans et devis			■		
Intégration de marquises Aménagement d'un accès universel pour les toilettes publiques	Réalisation			■		

Plan d'action – Horizon 5 ans

Description des projets	Étape de réalisation	Calendrier				
		2018	19	20	21	22
Réalisation (suite)						
B Réaménagement du secteur Réaménagement des terrains de pétanque Aménagement de zones de pique-nique Réouverture de l'axe Calixa-Lavallée (aménagement temporaire) Aménagement d'un terrain multi-sport Révision du sentier transversal Verdissement	Plans et devis			■		
	Réalisation				■	
Construction du pavillon de perception des tennis						
Description :						
Bâtiment incluant vestiaires, toilettes et comptoir de perception Intégration du bâtiment au contexte	Plans et devis		■			
	Réalisation				■	
Aménagement de la promenade Calixa-Lavallée, réfection du parterre Sherbrooke et de l'aire d'exercice canin						
Description :						
Aménagement des surfaces, implantation de lampadaires et de bancs, plantation d'arbres en intégrant la gestion des accès et des débarcadères Intégration de l'équipement pour les événements et la polyvalence événementielle et réfection des infrastructures souterraines.	Planification		■			
	Réalisation				■	
Réaménagement du domaine public limitrophe du parc La Fontaine (av. du Parc-La Fontaine et rue Rachel)						
Description :						
A Étude d'avant-projet Étude de faisabilité et impact de circulation	Planification	■				
B Planification d'ensemble Concept d'aménagement d'ensemble	Planification		■			
C Réaménagement de la rue Rachel et de l'avenue du Parc-La Fontaine Réfection des infrastructures souterraines et aménagement Réaménagement de la piste cyclable Consolidation du tracé du trottoir promenade Consolidation des lignes d'arbres de rue	Plans et devis		■			
	Réalisation				■	
D Réaménagement des seuils du parc Aménagement du grand seuil Cherrier incluant le triangle Cherrier et tous les seuils en relation avec l'avenue du Parc-La Fontaine et la rue Cherrier	Plans et devis		■			
	Réalisation				■	

Description des projets	Étape de réalisation	Calendrier				
		2018	19	20	21	22
Réalisation (suite)						
Aménagement du square La Fontaine (ilot est) et réhabilitation intérieure de la vespasienne						
Description :						
A Planification d'ensemble Développement d'un concept d'ensemble d'aménagement incluant la gestion des eaux de surface, l'aménagement des interfaces et seuils, la réhabilitation des sentiers selon les tracés d'origine du square, l'idéation au sujet du point d'attrait central, le concept de plantation, l'implantation de la vespasienne et l'intégration de la promenade Émile-Duployé Élaboration du programme (Programme fonctionnel technique, PFT) de la vespasienne	Planification			■		
	Planification			■		
B Réalisation de l'aménagement (2022-2024) Réfection des infrastructures souterraines Aménagement des sentiers, interface Papineau, seuil Papineau et seuil Sherbrooke vis-à-vis le square Déplacement du monument aux morts français de Montréal Aménagement du point d'attrait central (fontaine) et plantation	Plans et devis			■		
	Réalisation				■	
C Réhabilitation de la vespasienne Relocalisation du bâtiment Réhabilitation des espaces intérieurs et aménagement des toilettes	Plans et devis				■	
	Réalisation					■
Aménagement de la promenade Émile-Duployé						
Description :						
A Planification d'ensemble Développement d'un concept d'ensemble d'aménagement en relation avec la planification de l'aménagement du square La Fontaine et de l'intégration à l'ilot centre, la gestion des accès, l'équipement pour des événements et la polyvalence événementielle	Planification			■		
	Plans et devis				■	
B Réalisation (2023-2024)	Réalisation					■

Plan d'action – Horizon 5 ans

Description des projets	Étape de réalisation	Calendrier				
		2018	19	20	21	22
Réalisation (suite)						
Réaménagement du secteur du pavillon La Fontaine						
Description :						
A Étude d'avant-projet						
Recherche documentaire	Planification					
Étude structurale du bâtiment et de faisabilité du projet de stationnements souterrains						
B Planification d'ensemble						
Élaboration du programme (Programme fonctionnel technique, PFT)	Planification					
Concept d'aménagement architectural d'ensemble	Plans et devis					
C Réalisation (2023-2024)						
Réhabilitation du pavillon La Fontaine	Réalisation					
Réaménagement des espaces extérieurs et des stationnements						

Plan d'action – Horizon 10 ans

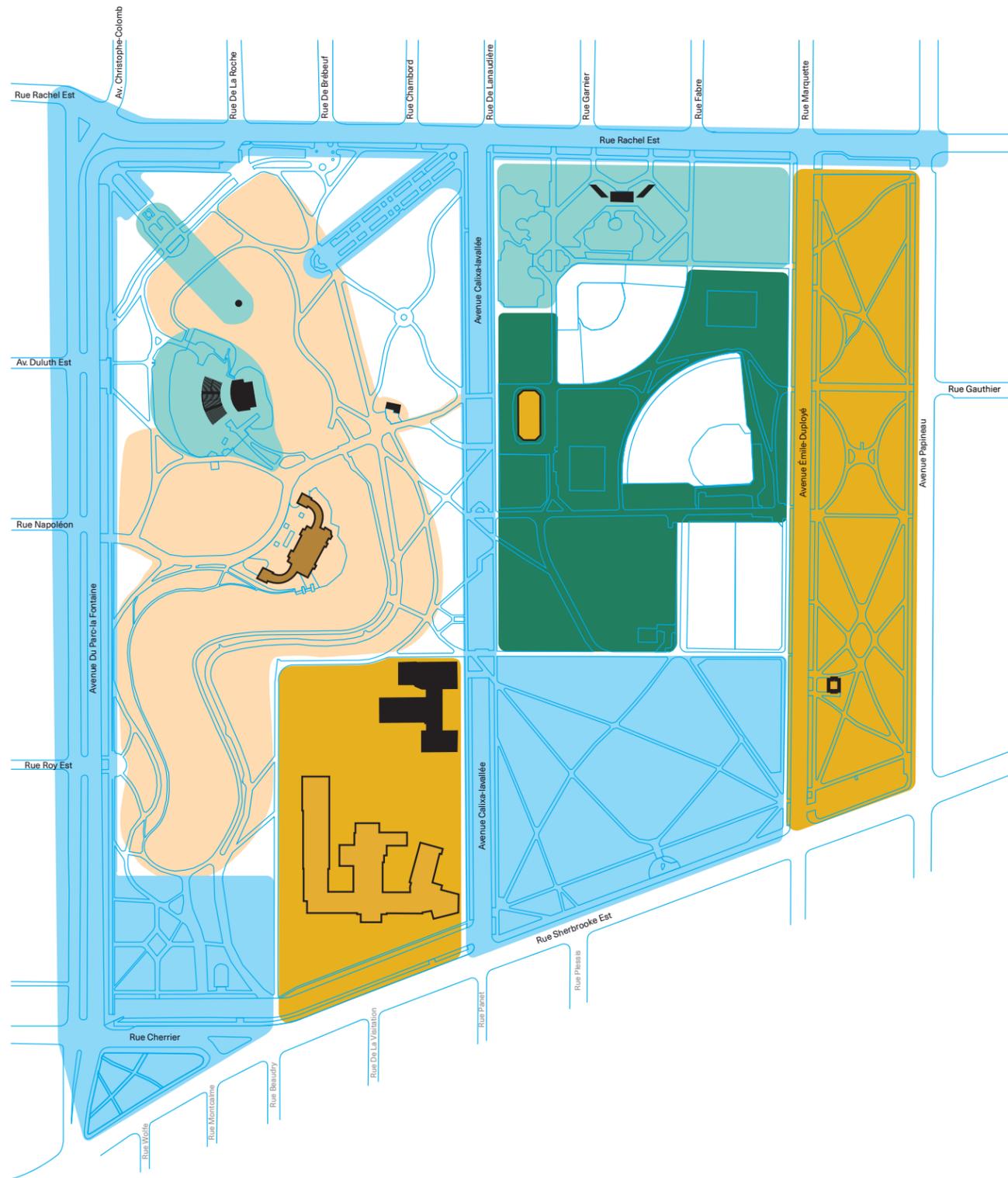
Description des projets	Étape de réalisation	Calendrier					
		2023	24	25	26	27	28
Maintien des actifs							
Travaux d'entretien des arbres							
	Planification						
	Réalisation						
Travaux de plantation de succession							
	Planification						
	Réalisation						
Gestion du mobilier (entretien, remplacement et ajout)							
	Planification						
	Réalisation						
Réalisation							
Aménagement du square La Fontaine (ilot est)							
Description :							
A Réalisation de l'aménagement – suite							
	Réalisation						
B Réhabilitation de la vespasienne – suite							
	Réalisation						
Aménagement de la promenade Émile-Duployé							
Description :							
A Réalisation de l'aménagement – suite							
	Réalisation						
Réaménagement du secteur du pavillon La Fontaine							
Description :							
Réalisation de l'aménagement – suite							
	Réalisation						
Restauration intérieure du Centre culturel Calixa-Lavallée							
Description :							
Réaménagement du rez-de-chaussée							
	Planification						
	Réalisation						
Restauration des halls d'entrée du bâtiment							
Installation de la climatisation et ventilation au deuxième étage et aménagement des ateliers d'artistes							
Réhabilitation des bassins							
Description :							
A Planification d'ensemble							
Développement d'un concept d'ensemble d'aménagement incluant les bassins, la cascade, le pont, les sentiers limitrophes et l'intégration du rez-de bassin du chalet-restaurant, de la stratégie de gestion des eaux et la localisation des équipements techniques de traitement et de réfrigération pour la patinoire.							
	Planification						
B Réalisation							
Bassins							
Reconstruction de l'infrastructure des bassin (parois, fond, couronnement) en intégrant la gestion écologique des eaux							
Intégration d'un système de refroidissement pour la patinoire réfrigérée							
Mise en place d'un nouveau système électromécanique et d'une chambre mécanique							
	Plans et devis						
	Réalisation						

Plan d'action — Horizon 10 ans

Descriptions des projets	Étape de réalisation	Calendrier					
		2023	24	25	26	27	28
Réalisation (suite)							
B Réalisation (suite)							
Sentiers Réfection des infrastructures souterraines du secteur Mise en place d'un système de gestion écologique des eaux pluviales (noues, réservoir, puits de captation, conduites, etc.) Réfection de la petite boucle (intégration avec le nouveau profil des bassins, aménagement d'une nouvelle surface) Réfection de la grande boucle (réaménagement du tracé, affinement des pentes, aménagement d'une nouvelle surface) Réfection du sentier transversal (révision de la largeur, aménagement d'une nouvelle surface) Implantation de lampadaires							
Pont Aménagement d'une nouvelle infrastructure Aménagement d'une cascade pittoresque Aménagement des escaliers du côté sud du pont en lien avec la petite boucle							
Aménagement du rez-de-bassin et du parvis du chalet-restaurant Concept d'ensemble architectural du rez-de-bassin et aménagement d'un parvis avant en lien avec le chemin transversal - Phase 1 : Nivellement et infrastructure							
Réhabilitation du pavillon du Jardin des merveilles							
Description :							
A Planification d'ensemble							
Élaboration du programme (Programme fonctionnel technique)	Planification						
B Réalisation	Plans et devis						
Réhabilitation du bâtiment	Réalisation						
Intégration d'un comptoir d'information du parc et du théâtre de Guignol							

Plan d'action — Horizon 10 ans

Description des projets	Étape de réalisation	Calendrier					
		2023	24	25	26	27	28
Réalisation (suite)							
Aménagement de la terrasse et du bistro du chalet restaurant							
Description :							
A Planification d'ensemble	Planification						
Élaboration du programme (Programme fonctionnel technique, PFT)	Planification						
Concept d'aménagement architectural d'ensemble							
B Réalisation	Plans et devis						
Aménagement du bistro dans les anciens garages du rez-de-bassin	Réalisation						
Aménagement du rez-de-bassin et du parvis du chalet-restaurant phase 2 (surface et plantation)							
Aménagement du bistro dans les anciens garages du rez-de-bassin							
Aménagement du comptoir de location de bateau							
Aménagement de la terrasse extérieure du rez-de-bassin							



Séquence de travaux dans le cadre du plan directeur du parc La Fontaine

Horizon 0 à 5 ans

- 1. Rénovation du chalet-restaurant
- 2. Aménagement du pôle famille
Reconstruction du théâtre de Verdure
Réhabilitation de la fontaine lumineuse
- 3. Réaménagement du noyau communautaire du centre culturel Calixa-Lavallée
Construction du pavillon de perception des tennis
- 4. Aménagement de la promenade Calixa-Lavallée, réfection du parterre Sherbrooke et de l'aire d'exercice canin
Réaménagement du domaine public limitrophe au parc La Fontaine (av. du Parc-La Fontaine et rue Rachel)

Horizon 5 à 10 ans

- 5. Aménagement du square La Fontaine (îlot est) et réhabilitation intérieure de la vespasienne
Aménagement de la promenade Émile-Duployé
Réaménagement du secteur du pavillon La Fontaine
Restauration intérieure du Centre culturel Calixa-Lavallée
- 6. Réhabilitation des bassins
Réhabilitation du pavillon du Jardin des merveilles
Aménagement de la terrasse et du bistro du chalet-restaurant



Fig. 7.1 Séquence des travaux dans le cadre du plan directeur du parc La Fontaine

8. La conclusion

« Les yeux grands comm' des piastr's françaises,
la bouche ouverte et l'nez au vent,
Y'a un lot d'gens qui r'garde à l'aise
la fontain' lumineus' d'l'étang.
C'est comme un grand arbr' de lumière,
ça monte en l'air en dorant l'soir.
C'est couleur d'or, d'rose et d'chimère :
ça r'tomb' d'un coup, comm' nos espoirs.
Ah ! c'est ben comm' les espérances
qu'la vie nous fourr' toujours dans l'cœur !
Ça mont', ça r'tomb' pis ça r'commence :
dans l'fond, ça chang' rien qu'de couleur¹. »

Qu'elle est merveilleuse cette époque pour notre parc
La Fontaine! L'espérance de le voir magnifié! La quête
de sens investie par le plan directeur a révélé tous ces
souvenirs maintenant étalés là, devant nous, comme un
héritage précieux.

Le temps est venu de les raconter, de les protéger et de
les faire revivre pour ne jamais les oublier. Le temps
est aussi venu de créer de nouveaux souvenirs et de
continuer cette belle histoire d'amour entre le parc et les
Montréalais.

Un amour qui bat au rythme de la fontaine, réel symbole de
la vie du parc et que l'on admirera encore et pour toujours.



Fig. 8.1 Amoureux assis sur un banc du parc La Fontaine à Montréal, 1947.

1. Jean NARRACHE, « En rôdant dans l'parc Lafontaine », *Quand j'parl' tout seul*, Montréal,
Albert Lévesque, 1932.

Bibliographie

ANGER, Virginie, ING. f. et COUTURE, Guillaume, ING. f. m. sc. *Étude complémentaire : « Diagnostic synthèse de la composition et de la santé des arbres du parc la fontaine »*, Ville de Montréal – Service des grands parcs, du verdissement et du Mont-Royal, 2017, 4 p.

ARCHIVES DE LA VILLE DE MONTRÉAL, Fonds Claude Robillard, Claude Robillard, ing. P., Directeur du service des parcs de Montréal, *Conférence sur « Les ressources et notre avenir »*, Culture et récréation Montréal, 1953, P 137, S3,D4.

ASSOCIATION DES ARCHITECTES PAYSAGISTES DU QUÉBEC. *Définition et champs d'action*, [En ligne], 2017. [https://aapq.org/profession/definition-et-champs-daction] (Consulté le 10 août 2017).

ATELIER CHRISTIAN THIFFAULT, *Parc La Fontaine, Recherche historique préalable à l'évolution de l'intérêt patrimonial de la vespasienne, du centre culturel Calixa-Lavallée, du pavillon du jardin des merveilles et du pavillon des baigneurs*. Ville de Montréal – Service des grands parcs, du verdissement et du Mont-Royal, 2018, 158 p.

AVENIR PARC LA FONTAINE, *Mémoire citoyen : Vision pour l'avenir du parc La Fontaine*, Montréal, 2016, 32 p.

BACHAND, Laurène. *Le palimpseste – Conjuguer évolution d'lieu et perpétuation de la mémoire, Le cas de l'ancienne usine Bennett Fleet Inc. À Chambly, Essai (projet) soumis en vue de l'optention du grade de M.Arch.* [En ligne], École d'architecture de l'Université de Laval, 2012. [https://www.arc.ulaval.ca/files/arc/Bachand_Laurene_ep.pdf] (Consulté le 10 août 2017).

BONESIO, Luisa. « Paysage et sens du lieu », *Éléments*, [En ligne], n°100, 2001, dans Groupement de recherche et d'études pour la civilisation européenne (GRECE) (traduction de Philippe Baillet et Marc Hocine), 2010. [http://grece-fr.com/?p=3524] (Consulté le 10 août 2017).

CHA, Jonathan. *Formes et sens des squares victoriens montréalais dans le contexte de développement de la métropole (1801-1914)*, Thèse (Ph. D. études urbaines), Université du Québec à Montréal, 2013, 538 p.

DESAUTELS, Denise. *Sans toi, je n'aurais pas regardé si haut : Tableaux d'un parc*, Éditions du Noroît, Montréal, 2013, 88 p. (collection Lieu dit).

DONADIEU, Pierre. « Petit lexique de géomédiation paysagiste », [En ligne], *Projets de paysage, Revue scientifique sur la conception et l'aménagement de l'espace*, 2017. [http://www.projetsdepaysage.fr/petit_lexique_de_geome-diation_paysagiste] (Consulté le 10 août 2017).

DRAPEAU, Thérèse. *La faune du parc la fontaine - revue de la littérature et des observations*, Ville de Montréal – Service des grands parcs, du verdissement et du Mont-Royal, 2016, 24 p.

LAFONTAINE, Julie. *Claude Robillard : auteur, ingénieur et visionnaire*. [En ligne], Archives de Montréal, 2006. [http://archivesdemontreal.com/2006/05/25/claude-robillard-auteur-ingenieur-et-visionnaire/] (Consulté le 10 août 2017).

GRAND RÉPERTOIRE DU PATRIMOINE BÂTI DE MONTRÉAL. *Fiche du secteur – Parc La Fontaine*, [En ligne], 2017. [http://patrimoine.ville.montreal.qc.ca/inventaire/fiche_zone.php?arrondissement=0&batiment=oui&lignes=25&protection=0&zone=o&debutz=200&id=1089] (Consulté le 10 août 2017)

GROUPE DDM, *Inventaire et caractérisation phytosanitaire des arbres du parc la fontaine*, Ville de Montréal – Service des grands parcs, du verdissement et du Mont-Royal, 2016, 92 p.

HÉRITAGE MONTRÉAL, *Nos cinq principes d'excellence en développement urbain*, [En ligne], 2017. [http://www.heritagemontreal.org/qui-sommes-nous/principes/] (consulté le 10 août 2017)

L'ENCLUME – Atelier de développement territorial, *Recherche documentaire préalable à l'évolution de l'intérêt patrimonial du parc La Fontaine*, Ville de Montréal – Service des grands parcs, du verdissement et du Mont-Royal, 2015, 124 p.

LABERGE, Jean, arch. *Orientation de conservation et de mise en valeur, Parc La Fontaine, Arrondissement du Plateau-Mont-Royal*, Ville de Montréal – Division du patrimoine, 2015, 11 p.

Le Nouveau Petit Robert, Dictionnaire alphabétique et analogique de la langue française, Paris, 1993, 2949 p.

MARSAN, Jean-Claude, *Montréal en évolution. Quatre siècles d'architecture et d'aménagement*, Presse de l'Université de Montréal, 2016, 752 p.

MBRODEUR CONSULTANT INC. *Exercice de définition du paysage du Mont-Royal | Rapport final*, Convention européenne du paysage, 2007, 73 p.

MBRODEUR CONSULTANT INC. *Recherche documentaire préalable à l'énoncé patrimonial : Parc La Fontaine – Théâtre et Pavillon*, Ville de Montréal – Service des grands parcs, du verdissement et du Mont-Royal, 2013, 172 p.

NARRACHE, Jean, « En rôdant dans le parc Lafontaine », *Quand j'parl' tout seul*, [En ligne], Montréal, Albert Lévesque, 1932, cité dans Histoire du Plateau Mont-Royal, 2013. [http://histoireplateau.canalblog.com/archives/2013/08/28/27911321.html] (Consulté le 10 août 2017).

Bibliographie

NIP paysage. *Atlas / caractérisation des paysages – Parc La Fontaine*, Ville de Montréal – Service des grands parcs, du verdissement et du Mont-Royal, 2008, 126 p.

NIP paysage. *Atlas / réseau de circulation – Parc La Fontaine : réfection des chemins et sentiers phase I*, Ville de Montréal – Service des grands parcs, du verdissement et du Mont-Royal, 2007, 31 p.

NIP paysage. *Cahier de caractérisation / réseau de circulation – Parc La Fontaine : réfection des chemins et sentiers phase I*, Ville de Montréal – Service des grands parcs, du verdissement et du Mont-Royal, 2007, 184 p.

PAYSAGES, *la revue annuelle de l'Association des architectes paysagistes du Québec*, sous le thème Paysages et tourisme, « Des villes à leurs images », par Yannick Roberge, édition 2014, p.56-59.

RAYSIDE LABOSSIÈRE, et INSTITUT DU NOUVEAU MONDE. *Parc La Fontaine – Vos idées pour demain (Rapport de consultation citoyenne – Printemps et été 2016)*, Ville de Montréal – Service des grands parcs, du verdissement et du Mont-Royal, 2016, 56 p.

ROBILLARD, Claude, ingénieur et directeur du Service des parcs de Montréal. *Conférence « Les ressources et notre avenir »*, Culture et récréation Montréal, Archives de la Ville de Montréal, Fonds Claude Robillard, P 137, S3, D4, 1953.

ROY, Claude, ing. *Étang du parc la fontaine – intentions et entretien 2012-2017* (présentation Power Point), Ville de Montréal – Service des grands parcs, du verdissement et du Mont-Royal, 2017, 43 p.

VILLE DE MONTRÉAL. « Glossaire », [En ligne], dans *Grand répertoire du patrimoine bâti de Montréal*, 2017. [http://patrimoine.ville.montreal.qc.ca/inventaire/glossaire.php] (Consulté le 10 août 2017).

VILLE DE MONTRÉAL. « Glossaire », [En ligne], dans *Le site officiel du Mont-Royal*, 2017. [http://ville.montreal.qc.ca/siteofficieldumontroyal/glossaire] (Consulté le 10 août 2017).

VILLE DE MONTRÉAL. *Atlas du paysage du Mont-Royal, caractérisation du paysage à l'échelle de la montagne*, Montréal, Ville de Montréal, août 2012.

VILLE DE MONTRÉAL. *Bilan – Mon parc de rêve (Résultats du sondage expérientiel)*, Montréal, 2016, 25 p.

VILLE DE MONTRÉAL. *Énoncé de l'intérêt patrimonial – Parc La Fontaine, arrondissement du Plateau Mont-Royal*, Montréal, Ville de Montréal – Patrimoine, 2015, 13 p.

VILLE DE MONTRÉAL. *Énoncé de l'intérêt patrimonial – Théâtre de verdure, arrondissement du Plateau Mont-Royal*, Montréal, Ville de Montréal – Patrimoine, 2013, 8 p.

317

VILLE DE MONTRÉAL. *Parc la fontaine – Le plan arboricole – Volet génie forestier*, Montréal, Ville de Montréal – Division de l'arboriculture, direction des grands parcs et du verdissement, 2011, 32 p.

VILLE DE MONTRÉAL. *Plan de protection et de mise en valeur du Mont-Royal*, Montréal, Bibliothèque nationale, 2009, 90 p.

VILLE DE MONTRÉAL, *Plan directeur du parc Maisonneuve*, Service des grands parcs, du verdissement et du Mont-Royal, 2018, 241 p.

VILLE DE MONTRÉAL. *Politique de l'arbre de Montréal*, Montréal, Bibliothèque nationale, 2005, 30 p.

Bibliographie

Lexique
Aménagement
Ensemble des actions permettant d’organiser l’espace selon les besoins et les intérêts de la population qui l’occupe. (Site Web : glossaire du Site officiel du Mont-Royal. 2017)

Aménagement des paysages

Ensemble des actions présentant un caractère prospectif particulièrement affirmé visant la mise en valeur, la restauration et/ou la création de paysages. (Site Web : glossaire du Site officiel du Mont-Royal. 2017)

Aménagement paysager

Composition d’un espace extérieur résultant de l’agencement d’éléments naturels ou construits de manière à le mettre en valeur et à satisfaire les besoins et les intérêts de la population qui l’occupe. (Site Web : glossaire du Site officiel du Mont-Royal. 2017)

Architecture de paysage

Discipline qui consiste à façonner l’espace extérieur. Elle fait appel à la planification, l’aménagement et la gestion d’interventions dans le but de créer, protéger, mettre en valeur et entretenir des lieux et des paysages de façon à les rendre à la fois fonctionnels, agréables, durables et adaptés à différents besoins. (Site Web : glossaire du Site officiel du Mont-Royal. 2017)

Architecture du paysage (Architecture paysagère)

Domaine qui consiste en la conception, l’aménagement, la gestion et l’entretien des domaines fonciers, à la campagne et dans les villes. Elle englobe des aspects liés au design, à l’écologie, à l’esthétique et à la technologie ainsi que des considérations d’ordre social et culturel. (En ligne : thecanadianencyclopedia.com) On entend, par ce terme, l’art, ou la science, si l’on préfère, de l’aménagement de terrains, en harmonie avec les espaces et les éléments qui s’y trouvent, pour un usage sécuritaire, efficace, sain et satisfaisant, par l’être humain. (Design on the Land) (MBrodeur consultant Inc. 2007)

Architecte paysagiste

Professionnel qui s’emploie à créer des espaces extérieurs, du plus petit jardin résidentiel à la planification d’une région entière. L’architecte paysagiste met sa sensibilité, sa compétence technique et sa créativité au service du bien-être de sa collectivité. Il maîtrise le milieu dans lequel il intervient, son but étant de créer un paysage de qualité répondant aux besoins des populations. Il exerce une profession de synthèse. Il s’implique en amont de la réalisation de ses projets, du concept jusqu’aux plans et devis de réalisation et en est le maître d’oeuvre. Lorsqu’il est appelé à réaliser son travail en collaboration avec des experts-conseils, il s’assure que les rouages fonctionnent en douceur et il sait négocier le projet rassembleur au sein de l’équipe multidisciplinaire. (Site Web : Association des architectes paysagistes du Québec. 2017)

Biodiversité (ou diversité biologique)

Variété d’espèces et d’écosystèmes sur un territoire. La biodiversité comprend trois composantes : la diversité des écosystèmes, la diversité des espèces et la diversité au sein d’une espèce (diversité génétique). (Site Web : glossaire du Site officiel du Mont-Royal. 2017)

Boulevard

Nom commun. Rue très large, généralement plantée d’arbres. (Le nouveau Petit Robert. 1993. p. 288) Nom propre. Composante structurante qui ceinture le parc La Fontaine et qui traverse les deux axes nord-sud (les actuelles avenues Calixa-Lavallée et Émile-Duployé). Son tracé témoigne des premiers aménagements de voies carrossables et rectilignes bordés d’arbres au parc.

Canopée

Strate supérieure de la végétation qui joue le rôle de couvert et qui offre de l’ombre. (Site Web : glossaire du Site officiel du Mont-Royal. 2017)

Clé de lecture

Ce qui permet de comprendre ou d’interpréter un ou plusieurs codes impliqués. (Adaptation des définitions tirées de : Le nouveau Petit Robert. 1993. p. 453 et 1471) La clé de lecture du parc La Fontaine passe par l’identification de sa nature de palimpseste. C’est-à-dire par la compréhension de son évolution historique et sectorielle qui, guidée par la vision marquante d’une figure de proue, a laissé des traces dans le paysage actuel. La concentration sectorielle de ces traces génère des ambiances particulières, des usages spécifiques et contribue à la détermination du découpage du parc en unités de paysage, soit en des ensembles cohérents, homogènes et dotés d’un caractère propre, celui généré par le développement historique.

Corpus bâti

Ensemble de bâtiments rassemblés dans un territoire défini et qui sont associés à une entité commune.

Culturel

Qui est relatif de l’ensemble des connaissances acquises qui permettent de développer le sens critique, le goût et le jugement. (Le nouveau Petit Robert. 1993. p. 611)

Développement durable

Idéologie de développement appliqué qui intègre la croissance économique, les aspects environnementaux et les aspects culturels et sociaux. Le développement durable doit répondre aux besoins du présent sans compromettre l’épanouissement des générations futures à répondre à leurs propres besoins. (Revue scientifique sur la conception et l’aménagement de l’espace. 2009)

Enjeu de paysage

Ce que l’on peut perdre ou gagner. Les enjeux de paysage correspondent aux pertes ou bénéfices escomptés quand des dynamiques sont en jeu dans un paysage. Ils se traduisent par des gains ou des pertes d’intégrité,

Lexique

d’authenticité ou de développement durable des paysages (Donadieu, Mazas, Des mots de paysage et de jardin, p. 100). (Site Web : glossaire du Site officiel du Mont-Royal. 2017)

Espace urbain

Continuum physique des agglomérations; ensemble des espaces construits et libres d’une agglomération, en liaison avec le sol naturel ou artificiel qui les reçoit. L’espace civil est constitué des aménagements de l’espace consacrés aux activités autres qu’individuelles. (UNESCO, Charte d’Athènes) (MBrodeur consultant inc. 2007)

Évolution

Suite de transformations dans un même sens; transformation graduelle assez lente, ou formée de changements successifs insensibles. (Le nouveau Petit Robert. 1993. p. 982)

Gouvernance

Manière de gérer, d’administrer et de considérer le parc La Fontaine.

Identité

Caractère de ce qui demeure identique à soi-même, ensemble de traits qui confèrent une individualité. (Le nouveau Petit Robert. 1993. p. 1304)

Intérêt patrimonial

Importance ou signification d’un lieu basée sur les valeurs que lui attribue à un moment défini une population, une génération ou un groupe donné. (Site Web : glossaire du Site officiel du Mont-Royal. 2017)

Mise en valeur

Ensemble des actions qui permettent de rendre accessibles, lisibles et compréhensibles les qualités d’un lieu, tout en respectant son intégrité et son authenticité. (Ville de Montréal, Direction de la culture et du patrimoine, 2012) La mise en valeur du paysage concerne la mise en valeur des aspects naturels, culturels, visuels et perceptifs du paysage. (Observatoire catalan du paysage) La mise en valeur peut consister en des actions pour protéger, renforcer, rehausser, aménager ou consolider des aspects du paysage. (Site Web : glossaire du Site officiel du Mont-Royal. 2017)

Orientation d’aménagement

Il s’agit de donner une direction déterminée et orientée dans l’organisation d’un espace tel que le parc La Fontaine, en considérant les besoins et les intérêts de la population qui l’occupe. (Adaptation des définitions tirées de : Le nouveau Petit Robert. 1993. pp. 79 et 1800)

Palimpseste

Parchemin manuscrit dont on a effacé la première écriture pour pouvoir écrire un nouveau texte. (Le nouveau Petit Robert. 1993. p. 1826)

« Par analogie, le lieu devient un manuscrit sur lequel sont laissées des traces, matérielles et immatérielles, d’occupations anciennes. Plutôt que de les figer dans le temps, le palimpseste architectural actualise les traces

anciennes. Les fragments du passé deviennent alors un véritable moteur de créativité contemporaine qui, à son tour, enrichit le paysage urbain d’une nouvelle couche de signification. Simultanément, le processus historique comme construction perpétuelle est mis en évidence. Le site et ses bâtiments sont considérés comme un palimpseste, c’est-à-dire une oeuvre dont l’état présent peut laisser supposer et apparaitre des traces de versions antérieures. Suivant cette idée, les architectes interprètent les couches successives de l’histoire du lieu pour révéler certains aspects et caractères du site par collage ou par juxtaposition.» (Gaudet-Chamberland, Katerie et Aude Gendreau-Turmel. 2009-2010) (Bachand, Laurène. 2012)

Le palimpseste peut définir la ville comme une superposition de couches significatives. C’est donc un développement régi par une succession de couches construites, démolies, reconstruites, etc. Toutes ont leur importance, leur caractère, leur symbolique. Toutefois, ces constructions, vu la multitude d’interventions qu’elles présentent, sont difficiles à traiter et à étudier. (Lucie Morisset et Luc Noppen. 2005) (Bachand, Laurène. 2012)

Patrimoine

Bien que l’on a hérité de ses ascendants. (Le nouveau Petit Robert. 1993. p. 1872) Fonds destiné à la jouissance d’une communauté élargie aux dimensions planétaires et constitué par l’accumulation d’une diversité d’objets que rassemble leur commune appartenance au passé; travaux de tous les savoir-faire humains. (Françoise Choay, historienne des théories et des formes urbaines et architecturales) (Bachand, Laurène. 2012)

Patrimoine paysager

Sites et ensembles aménagés tels que les parcs, les squares et les jardins publics ou privés, de même que les arbres remarquables ainsi que les rives. Ces composantes, comme celles du patrimoine naturel, bâti et archéologique, définissent le caractère des paysages. Ces oeuvres conjuguées de la nature et de l’homme ou, parfois, oeuvres de concepteurs de renom, renvoient à la notion de paysage qui intègre les notions de nature et de culture ainsi que la manière dont une communauté perçoit, qualifie et s’approprie son territoire (Politique du patrimoine, 2005) (Site Web : glossaire du Site officiel du Mont-Royal. 2017)

Patrimoine paysager du parc La Fontaine

Le patrimoine paysager du parc La Fontaine désigne donc l’ensemble naturel et culturel, matériel et immatériel, que la collectivité reconnaît pour ses valeurs de témoignage et de mémoire historique en faisant ressortir la nécessité de le protéger, de le conserver, de se l’approprier, de le mettre en valeur et de le transmettre. (Conseil du patrimoine de Montréal) (Adapté de la définition trouvée sur le site Web : glossaire du Site officiel du Mont-Royal. 2017) Les riches paysages urbains que forme le parc La Fontaine et qui sont uniques à Montréal constituent ce patrimoine paysager issu de l’intégration, au cours des ans, d’édifices prestigieux, du cadre topographique qui a façonné les bassins, des arbres centenaires et des traces historiques qui perdurent depuis

Lexique

le début de son aménagement. (Adapté de la définition trouvée sur le site Web : glossaire du Site officiel du Mont-Royal. 2017)

Patrimoine urbain du parc La Fontaine

Le parc La Fontaine est un espace urbain exceptionnel de par sa localisation en zone urbaine densément peuplée au sein des arrondissements du Plateau-Mont-Royal et Ville-Marie, et de par sa participation active à l’histoire francophone, présentant ainsi un intérêt particulier.

Paysage

Partie de territoire telle que perçue par la population, dont le caractère résulte de l’action de facteurs naturels et humains et de leurs interrelations. (Convention européenne du paysage) Dynamique et évolutif, le paysage englobe les éléments visibles du territoire et l’interaction entre une population et ce territoire. (Site Web : glossaire du Site officiel du Mont-Royal. 2017)

C’est également le résultat et la reconnaissance des occupations successives du territoire. Le territoire que l’on observe aujourd’hui allie un ensemble d’éléments environnementaux aux multiples actions de l’homme. Dans ce processus continu, le territoire en constitue la matière première; il devient paysage lorsque des individus et des collectivités lui accordent une valeur paysagère. (Charte du paysage québécois janvier 2000. Conseil québécois du paysage) (MBrodeur consultant inc. 2007)

Le paysage est à la fois l’empreinte perceptible des valeurs et des règles d’une culture, et la matrice de sa transformation mimétique ou inventive. Il est distinct de l’environnement qui est, pour les scientifiques, une notion systémique (comme celle d’écosystème), mais l’englobe. (Revue scientifique sur la conception et l’aménagement de l’espace. 2009)

Le paysage comme une réalité objective, bien qu’il soit aussi une entité socialement construite dont l’appréciation diffère selon les regards portés. (Étude de caractérisation de l’arrondissement historique et naturel du Mont-Royal : p. 15) (MBrodeur consultant inc. 2007)

Paysage culturel

Les paysages culturels représentent les « ouvrages combinés de la nature et de l’homme. […] Ils illustrent l’évolution de la société et des établissements humains au cours des âges, sous l’influence de contraintes et/ou des atouts présentés par leur environnement naturel et les forces sociales, économiques et culturelles successives, internes et externes. « […] Ils se divisent en trois catégories majeures : le paysage clairement défini, le paysage évolutif et le paysage culturel associatif. » (Concept de paysage culturel, UNESCO, 1997) (MBrodeur consultant inc. 2007)

Paysage culturel du parc La Fontaine

Le parc La Fontaine est un paysage culturel clairement défini, conçu et réalisé intentionnellement par l’homme, du fait de son statut de parc créé pour des raisons esthétiques

et associé à des constructions. C’est aussi un paysage essentiellement évolutif. Il résulte d’une exigence à l’origine sociale, économique et administrative et a atteint sa forme actuelle par association et en réponse à son environnement naturel. Ces paysages reflètent ce processus évolutif dans sa forme et sa composition. Son paysage vivant est un paysage qui conserve un rôle social dans la société contemporaine étroitement associé au mode de vie traditionnel et dans lequel le processus évolutif continue. En même temps, il montre des preuves manifestes de son évolution au cours du temps. Puis finalement, c’est un paysage culturel associatif qui se justifie par la force d’association des phénomènes culturels de l’élément naturel. (Site Web de l’UNESCO) (Adapté de la définition retrouvée dans MBrodeur consultant inc.)

Paysage culturel patrimonial

Tout territoire reconnu par une collectivité pour ses caractéristiques paysagères remarquables, résultant de l’interrelation de facteurs naturels et humains, qui méritent d’être conservées et, le cas échéant, mises en valeur en raison de leur intérêt historique, emblématique ou identitaire (Loi sur le patrimoine culturel). (Site Web : glossaire du Site officiel du Mont-Royal. 2017)

Plan directeur

Document de référence qui permet de comprendre et de planifier un lieu. Il documente ce qui compose le parc, il fournit une interprétation d’ensemble, il propose une vision ainsi que des orientations. Il trace les projets sur un horizon de 15 ans en définissant leurs objectifs afin d’intervenir avec cohérence et avec respect du lieu et de ceux qui le fréquentent.

Préservation du paysage

Ensemble des actions destinées à préserver les valeurs environnementales, culturelles, visuelles et perceptives d’un paysage de toute détérioration ou disparition (Observatoire catalan du paysage). (MBrodeur consultant inc. 2007)

Secteur de valeur patrimoniale exceptionnelle

Secteur de valeur patrimoniale constitué en vertu de la juridiction municipale qui répond aux orientations du Plan d’urbanisme de la Ville de Montréal, adopté en 2004. (Site Web : Grand répertoire de patrimoine bâti de Montréal. 2017)

Sens

Idée ou ensemble d’idées intelligible que représente un signe ou un ensemble de signes. Signification. (Le nouveau Petit Robert.1993. p. 2404)

Sens du lieu

Ce que signifie le lieu, le parc La Fontaine, à travers sa manière de se construire, de se cultiver et de perpétuer les traits identificateurs de son être; c’est aussi honorer son caractère sacré, le *genius loci*, ce qui signifie reconnaître que, dans chaque lieu, il y a quelque chose d’autre que l’homme, quelque chose de plus que les seules dimensions visibles, quelque chose dont la présence et la persistance réclament respect et responsabilité. C’est l’affirmation de la valeur des lieux et de la mémoire. (Adapté de la définition trouvée dans :

BONESIO, Luisa. *Éléments* n°100, 2001 , traduction de Philippe Baillet et Marc Hocine. 2010)

Site patrimonial

Un lieu, un ensemble d’immeubles ou, dans le cas d’un site patrimonial visé, un territoire qui présente un intérêt pour sa valeur archéologique, architecturale, artistique, emblématique, ethnologique, historique, identitaire, paysagère, scientifique, urbanistique ou technologique. (Loi sur le patrimoine culturel, chapitre P-9.002) Un site patrimonial peut être « déclaré » par le gouvernement du Québec (arrondissement historique ou naturel sous l’ancienne Loi sur les biens culturels), « classé » par le ministre (site historique sous l’ancienne Loi sur les biens culturels) ou « cité » par une municipalité (site du patrimoine sous l’ancienne Loi sur les biens culturels) en vertu de la Loi sur le patrimoine culturel. (Site Web du grand répertoire du patrimone bâti de Montréal – Glossaire)

Social

Relatif aux rapports et aux relations entre les individus d'un groupe. (Le nouveau Petit Robert. 1993. p. 2437)

Socioculturel

Qui concerne à la fois les structures sociales et la culture. (Le nouveau Petit Robert. 1993. p. 2439)

Traces

Marques encore visibles laissées à travers les différentes périodes de développement sectoriel et d’aménagement du parc La Fontaine et qui forment aujourd’hui des ensembles cohérents par leurs formes et leurs usages. Chaque ensemble de traces ainsi constitué est investi d’un caractère propre, qui le distingue des ensembles voisins et qui définit les limites des unités de paysage.

Unité paysagère du parc La Fontaine

Les unités de paysage sont de plus petites zones qui résultent du développement ou du redéveloppement d’une partie d’une aire de paysage. Les unités paysagères du parc La Fontaine se découpent en secteurs aux ambiances spécifiques qui se présentent comme une succession de couches historiques qui cumulent les traces de plusieurs périodes de développement au résultat hautement varié, mais curieusement harmonieux. Ils sont associés à une période de référence et à une stylistique. Ils se constituent des principales permanences matérielles et immatérielles et des traces historiques qui ont perduré dans le parc, dont la concentration et l’esprit justifient le découpage d’unité paysagère. Il fonctionne comme un paysage de référence, apportant une meilleure lisibilité au classement proposé.

Unité de paysage : le Cadre

Cette unité de paysage est composée de la frange périphérique du parc et des seuils formels. Elle constitue l’interface entre le parc et son contexte urbain immédiat. De ce fait, la définition de cette unité de paysage est liée de façon intrinsèque au réseau viaire qui circonscrit le parc et ses

caractéristiques sont évolutives, au rythme des transmutions du réseau viaire, des modes de transport et des modes d’appropriation urbaine. Voir section 3.5.2

Unité de paysage : le Pittoresque

La perception de l’unité Pittoresque est essentiellement portée par le caractère naturel conféré par ses composantes principales, issues des premiers aménagements au parc, en s’inspirant des conditions existantes, soit la présence de ruisseaux et d’une topographie en vallons. En somme, la facture caractéristique de cette unité se rattache encore aujourd’hui au jardin pittoresque, où une nature apparente cache une composition spatiale régie par une démarche architecturale spécifique. Les composantes centrales sont l’eau, son effet miroir et la cascade, la topographie sous forme de pentes gazonnées ouvertes, le couvert végétal unifié et les sentiers sinueux, découpant des parterres en pelouse aux formes organiques. Voir section 3.5.2

Unité de paysage : le Classique

Les traces les plus marquantes, issues de cette période de référence se trouvent aujourd’hui concentrées essentiellement dans l’îlot est et dans le parterre Sherbrooke. Son paysage iconique est incarné par la présence géométrique et complexe des sentiers et sa vocation de parc d’agrément, voué à la déambulation, la contemplation et la commémoration. Il se présente sous deux unités de plan distinctes : le parterre Sherbrooke et l’îlot Papineau. L’îlot Papineau s’affiche en une figure formelle de square, au motif de sentiers symétrique et complexe, alors que le parterre Sherbrooke se présente comme une forme hybride, à la rencontre entre le secteur pittoresque et le jardin formel. Voir section 3.5.2

Unité de paysage : le Moderne

L’unité Moderne est incarnée par le chalet-restaurant, le théâtre de Verdure, l’ancienne guérite du Jardin des merveilles, le chemin de traverse et le pourtour des bassins. Il s’agit donc d’un noyau au coeur de l’unité Pittoresque qui est issu du projet d’embellissement du début des années 1950. Par son aspect épuré, la simplicité fonctionnelle de l’unité s’efface pour mettre en valeur les caractéristiques pittoresques. L’unité Moderne s’est insérée dans l’unité Pittoresque pour former le condensé identitaire du parc. Voir section 3.5.2

Unité de paysage : le Fonctionnel

Le paysage représentatif de cette unité s’incarne dans lavo-cation d’usage qui habite le nord de l’îlot central. Tout au long de son histoire, ce secteur a accueilli des activités récréatives et / ou sportives. Sa forme et sa structure ont continuellement évolué, selon les pressions du contexte : besoin et mode ou courant d’usage. Ainsi, plus qu’ailleurs dans le parc, plusieurs traces d’aménagement issues d’époques différentes se côtoient. Ce secteur n’est pas assujetti à une période de référence propre.Dans sa forme actuelle, les composantes matérielles significatives de l’unité paysagère sont identifiables par la juxtaposition de nombreux équipements récréatifs et sportifs, la présence de clôtures structurant les pratiques et lessentiers subordonnés à l’organisation

Lexique

des équipements et permettant une circulation fonctionnelle qui relie les différents pôles d'activité.

Valeur

Importance ou signification, symbolique, historique, artistique ou autre perçue par une population, une génération ou un groupe à un moment donné. (Getty Conservation Institute, 2002) (Site Web : glossaire du Site officiel du Mont-Royal, 2017)

Valeur paysagère

Appréciation qualitative ou mesure de ce qui rend estimable un paysage selon différentes normes sociales et culturelles. Ces valeurs peuvent être économiques, écologiques, sociales et/ou culturelles. (Revue scientifique sur la conception et l'aménagement de l'espace, 2009)

Vision

Façon de voir et de concevoir un ensemble d'actions et de fondements complexes, mais qui suivent une logique commune. Cette vision commune permet d'assurer une cohérence logique dans les orientations et les aménagements futurs.

Vues

Ce que l'on peut voir à partir d'un lieu. Terme voisin : *fenêtre urbaine*. Le mot s'emploie principalement à propos de ce qu'on peut voir depuis la baie d'un édifice ou d'un point de vue placé dans l'espace public. De nos jours, sans qu'il s'agisse d'un bien immobilier en soi, la vue participe à la valeur foncière d'un bien immobilier, au titre du paysage ou de l'éclaircissement que, par exemple, une distance minimale du bâtiment voisin doit ménager. (Espace urbain : p.279) (MBrodeur consultant inc. 2007)

Références pour le lexique

Association des architectes paysagistes du Québec. 2017. Définition et champs d'action. En ligne : <https://aapq.org/profession/definition-et-champs-daction>. (Site consulté le 10 août 2017). (Site Web : Association des architectes paysagistes du Québec, 2017)

Bachand, Laurène. École d'architecture de l'Université de Laval. 2012. Le palimpseste – Conjuguer évolution du lieu et perpétuation de la mémoire, Le cas de l'ancienne usine Bennett Fleet Inc. à Chambly. Essai (projet) soumis en vue de l'optention du grade de M. Arch. En ligne : https://www.arc.ulaval.ca/files/arc/Bachand_Laurene_ep.pdf (Site consulté le 10 août 2017). (Bachand, Laurène, 2012)

Bonesio, Luisa. *Éléments* n°100, 2001, traduction de Philippe Baillet et Marc Hocine dans Groupement de recherche et d'études pour la civilisation européenne (GRECE). 2010. Paysage et sens du lieu. En ligne : <http://grece-fr.com/?p=3524> (Site consulté le 10 août 2017). (Adapté de la définition trouvée dans : BONESIO, Luisa. *Éléments* n°100, 2001, traduction de Philippe Baillet et Marc Hocine, 2010)

Le nouveau Petit Robert. Dictionnaire alphabétique et analogique de la langue française. 1993. 2949 p.

MBrodeur consultant inc. Exercice de définition du paysage du Mont-Royal | Rapport final. Tiré de la Convention européenne du paysage. 2007. 73 p.

Revue scientifique sur la conception et l'aménagement de l'espace. 2019. Projets de paysage. Petit lexique de géomédiation paysagiste, par Pierre Donadieu. En ligne : http://www.projetsdepaysage.fr/petit_lexique_de_geomediation_pay-sagiste. (Site consulté le 10 août 2017) (Revue scientifique sur la conception et l'aménagement de l'espace, 2019)

Ville de Montréal. 2017. Le site officiel du Mont-Royal – Glossaire. En ligne : <http://ville.montreal.qc.ca/siteofficieldumontroyal/glossaire> (Site consultée le 10 août 2017). (Site Web : glossaire du Site officiel de Mont-Royal, 2017)

Ville de Montréal. 2017. Grand répertoire de patrimoine bâti de Montréal. (En ligne : <http://patrimoine.ville.montreal.qc.ca/inventaire/glossaire.php>) (Site consulté le 10 août 2017) (Site Web : Grand répertoire de patrimoine bâti de Montréal, 2017)

Liste des figures		Chapitre 3		Fig. 3.18 p. 55	Belvédère, date inconnue.	Fig. 3.40 p. 67	Jeux de dames au parc La Fontaine, 1957.
		Fig. 3.1 p. 47	Carte de la ferme Logan, <i>Government Ground (Logan's Farm), City Surveyor's Office</i> , 1874.	Fig. 3.19 p. 55	kiosque-restaurant, après 1910.	Fig. 3.41 p. 67	Le Jardin des merveilles en hiver, vers 1968.
Chapitre 1				Fig. 3.20 p. 58	Centre culturel Calixa-Lavallée, date inconnue.	Fig. 3.42 p. 70	Esquisse préliminaire du projet de réaménagement du parc La Fontaine, Gilles Roy, 1990.
Fig. 1.1 p. 17	Carte de la provenance des répondants à la concertation publique <i>Mon parc de rêve</i> , 2016.	Fig. 3.2 p. 47	Rassemblement militaire, <i>5th Royals receive colours from Lady Monck, at Logan's Farm (Parc La Fontaine)</i> , 1862.	Fig. 3.21 p. 58	Vue à vol d'oiseau du parc La Fontaine, 1927.	Fig. 3.43 p. 71	Belvédère Léo-Ayotte – <i>Les leçons singulières, volet 2</i> .
Fig. 1.3 p. 19 Fig. 1.4	Participants à la concertation publique <i>Parc La Fontaine vos idées pour demain</i> , 2016.	Fig. 3.3 p. 49	Plan du parc Logan, <i>Logan's Farm Proposed Improvements, Percival W. St-George</i> , 1898.	Fig. 3.22 p. 58	Parterre Sherbrooke dans l'îlot central, avant 1924.	Fig. 3.44 p. 73	<i>Debout! Monument à Félix Leclerc</i> , 1989.
Chapitre 2		Fig. 3.4 p. 49	Plan montrant le parcours de l'égout collecteur Colborne qui traverse la ferme Logan, date inconnue.	Fig. 3.23 p. 59	Patinoire implantée dans l'îlot central, vers 1935.	Fig. 3.45 p. 73	Esquisse préliminaire, le belvédère Roy, parc La Fontaine, Gilles Roy, 1989.
Fig. 2.1 p. 29	Le parc dans la ville.	Fig. 3.5 p. 50	Vue panoramique sur les bassins, 1910.	Fig. 3.24 p. 59	Joueurs de football, vers 1950.	Fig. 3.46 p. 73	Vue de l'étang avec le pont et le chalet-restaurant en arrière-plan, date inconnue.
Fig. 2.2 p. 30	Plan proposé et non réalisé de l'urbaniste Jacques Greber, illustrant la proposition de relier le parc La Fontaine et le mont Royal par la rue Rachel, 1952-1953.	Fig. 3.6 p. 50	Promenade le long du bassin, avant 1909.	Fig. 3.25 p. 59	Enfants jouant dans les jeux aménagés en 1913 au parc La Fontaine, 1913.	Fig. 3.47 p. 73	Allée formelle nord-est, 2016.
Fig. 2.3 p. 31	Carte du réseau des grands parcs de Montréal, 2017.	Fig. 3.7 p. 51	Bassin supérieur avec la digue tel que dessiné dans le plan de 1898, vers 1900.	Fig. 3.26 p. 62	Vue oblique du Jardin des merveilles, 1962.	Fig. 3.48 p. 73	Aire de jeux, vers 1995.
Fig. 2.4 p. 32	Usagers sur la bande gazonnée de l'îlot ouest, 2016.	Fig. 3.8 p. 51	<i>Park La Fontaine – Showing conservatories and beautiful surroundings</i> , date inconnue.	Fig. 3.27 p. 63	Roulotte de Paul Buissonneau, 1953.	Fig. 3.49 p. 74	Terrain de volleyball, 2016.
Fig. 2.5 p. 33	Carte d'utilisation du sol.	Fig. 3.9 p. 51	Le boulevard du Parc (avenue Calixa-Lavallée), entre 1890 et 1920.	Fig. 3.28 p. 63	Théâtre de Verdure, 1955.	Fig. 3.50 p. 74	Terrain de mini-soccer, 2016.
Fig. 2.6 p. 34	Front bâti le long de la rue Rachel, 2015.	Fig. 3.10 p. 52	Plan du parc La Fontaine, 1914 / révisé en 1917 / vérifié en 1937.	Fig. 3.29 p. 63	Roulotte de Paul Buissonneau, 1953.	Fig. 3.51 p. 74	Piste cyclable dans le parc La Fontaine, A. Campeau-Vallée, 2016.
Fig. 2.7 p. 34	Édifice tour le long de la rue Rachel, 2016.	Fig. 3.11 p. 53	Édifices le long du bassin inférieur, 1935.	Fig. 3.30 p. 63	Théâtre de Verdure, 1955.	Fig. 3.52 p. 74	Intérieur du chalet-restaurant, SPGVMR, 2017.
Fig. 2.8 p. 34	Édifice Gaston-Miron, 2016.	Fig. 3.12 p. 54	Activités sur l'étang inférieur, 13 juillet 1912.	Fig. 3.31 p. 66	Jardin des merveilles, 1961.	Fig. 3.53 p. 75	Montage de l'obélisque en hommage à Charles de Gaulle, 1991.
Fig. 2.9 p. 34	Caserne n°16, 2016.	Fig. 3.13 p. 54	Émile Bernadet dans la serre d'exposition, date inconnue.	Fig. 3.32 p. 66	Vue aérienne du Jardin des merveilles, 1962.	Fig. 3.54 p. 75	Édifice Calixa-Lavallée lors des travaux de 2016.
Fig. 2.10 p. 34	Hôpital Notre-Dame, 2016.	Fig. 3.14 p. 54	Jeunes hommes assis sur l'herbe, 1905.	Fig. 3.33 p. 66	Carte postale du Jardin des merveilles, vers 1967.	Fig. 3.55 p. 75	Secteur réaménagé de l'axe Calixa-Lavallée, SGPVMR, 2017.
Fig. 2.11 p. 34	Église de l'Immaculée-Conception, 2016.	Fig. 3.15 p. 54	Promenade nautique sur les bassins, vers 1910.	Fig. 3.34 p. 66	Spectacle d'otaries au Jardin des merveilles, vers 1965.	Fig. 3.56 p. 75	Borne kilomètre zéro de la Route verte, 2015.
Fig. 2.12 p. 35	Église de l'Immaculée-Conception, 2016.	Fig. 3.16 p. 55	Pont rustique de Clovis Degrelle, 1935.	Fig. 3.35 p. 66	Méo le paon, dans le jardin des merveilles, 1967.	Fig. 3.57 p. 76	Cartes illustrant les phases évolutives du parc La Fontaine, 2017.
Fig. 2.13 p. 36	<i>Plan of Proposed Logan Park</i> , 1889.	Fig. 3.17 p. 55	Bassin supérieur avec sa fontaine, 1947.	Fig. 3.36 p. 67	Le Jardin des merveilles, date inconnue.	Fig. 3.58 p. 79	Coupe de l'interface de l'avenue du Parc-La Fontaine, 2017.
Fig. 2.14 p. 36	Cadastre du parc La Fontaine, mis à jour le 2016.			Fig. 3.37 p. 67	Façade avant du chalet-restaurant, 1953.	Fig. 3.59 p. 80	Coupe de l'interface de la rue Rachel, 2017.
Fig. 2.15 p. 37	Carte des aires de paysage.			Fig. 3.38 p. 67	Parc La Fontaine à Montréal, Gabor Szilasi, 1963.		
				Fig. 3.39 p. 67	Façade arrière du chalet-restaurant, date inconnue.		
324	Liste des figures			325	Liste des figures		

Fig. 3.60	p. 81	Coupe de l'interface de l'avenue Papineau, 2017.	Fig. 3.77	p. 103	Récolte des algues et des déchets au moyen d'un faucardeur, 2016.	Fig. 3.95	p. 130	Photo d'archive montrant un modèle de lampadaire d'origine, après 1903.	Fig. 3.117	p. 153	Quartiers d'hiver, parc Angrignon, construit vers 1954.
Fig. 3.61	p. 82	Coupe de l'interface de la rue Sherbrooke Est, 2017.	Fig. 3.78	p. 104	Enrochement en bordure des bassins, 2016.	Fig. 3.96	p. 131	Éclairage de sentier en hiver, 2016.	Fig. 3.118	p. 153	Pavillon, parc Angrignon, date de construction inconnue.
Fig. 3.62	p. 83	Coupes des interfaces des avenues Calixa-Lavallée et Émile-Duployé, 2017.	Fig. 3.79	p. 104	Pont, 2016.	Fig. 3.97	p. 135	Carte et ensemble de photos montrant les différents plateaux sportifs dans le parc, 2016.	Fig. 3.119	p. 154	Poste de police, parc du Mont-Royal, construit vers 1957.
Fig. 3.63	p. 84	Coupe de l'interface de l'avenue Émile-Duployé, 2017.	Fig. 3.80	p. 104	Fontaine du bassin supérieur, 2016.	Fig. 3.98	p. 141	Carte et ensemble de photos montrant la diversité du corpus bâti, 2016.	Fig. 3.120	p. 154	Abri du réservoir du sommet, parc du Mont-Royal, construit vers 1956.
Fig. 3.64	p. 89	Carte et ensemble de photos montrant les accès vers le parc, 2016.	Fig. 3.81	p. 105	Réflexion des arbres sur le bassin inférieur, 2016.	Fig. 3.99	p. 142	La vespasienne.	Fig. 3.121	p. 155	Centre culturel Calixa-Lavallée.
Fig. 3.65	p. 90	Ligne de désir à l'intersection de la rue Cherrier et de l'avenue du Parc-La Fontaine, 2017.	Fig. 3.82	p. 109	Carte et ensemble de photos montrant la diversité des arbres dans le parc, 2016.	Fig. 3.100	p. 142	Le Centre culturel Calixa-Lavallée.	Fig. 3.122	p. 155	Pavillon du Jardin des merveilles.
Fig. 3.66	p. 90	Le tracé de sentier en forme de diamant issu de la première ébauche de plan du parc.	Fig. 3.83	p. 110	Cartes illustrant le positionnement des arbres dans et autour du parc, 2017.	Fig. 3.101	p. 143	Le chalet-restaurant.	Fig. 3.123	p. 155	Chalet-restaurant.
Fig. 3.67	p. 91	Intersection de la rue Cherrier et de l'avenue du Parc-La Fontaine, 2017.	Fig. 3.84	p. 112	Cartes illustrant le diamètre du tronc des arbres dans le parc, 2017.	Fig. 3.102	p. 144	Le théâtre de Verdure.	Fig. 3.124	p. 155	Pavillon des baigneurs.
Fig. 3.68	p. 91	Intersection nord-ouest de la rue Rachel et de l'avenue du Parc-La Fontaine, 2017.	Fig. 3.85	p. 114	Cartes illustrant les massifs d'arbustes, de vivaces, d'herbacées et d'annuelles, 2017.	Fig. 3.103	p. 145	Le pavillon du Jardin des merveilles.	Fig. 3.125	p. 155	Vespasienne.
Fig. 3.69	p. 91	Intersection nord-ouest de la rue Rachel et de l'avenue du Parc-La Fontaine, 2017.	Fig. 3.86	p. 117	Banc, modèle parc La Fontaine, 2016.	Fig. 3.104	p. 146	Le pavillon des baigneurs.	Fig. 3.126	p. 155	Guichet du théâtre de Verdure.
Fig. 3.70	p. 91	Inondation des sentiers du secteur sud-ouest au printemps, 2017.	Fig. 3.87	p. 117	Photo d'archive avec des usagers assis sur un banc modèle Parc La Fontaine, date inconnue.	Fig. 3.105	p. 147	Bâtiments principaux.	Fig. 3.127	p. 156	Plan symétrique des bâtiments du corpus architectural.
Fig. 3.71	p. 95	Carte et ensemble de photos montrant la diversité des sentiers et des voies de circulation au parc, 2016.	Fig. 3.88	p. 119	Carte et ensemble de photos montrant les différents types de bancs dans le parc, 2016.	Fig. 3.106	p. 147	Bâtiments secondaires	Fig. 3.128	p. 157	Perméabilité architecturale des bâtiments.
Fig. 3.72	p. 96	Cartes illustrant les 4 types de voies de circulation dans le parc, 2017.	Fig. 3.89	p. 121	Carte et ensemble de photos montrant les différents types de corbeilles dans le parc, 2016.	Fig. 3.107	p. 147	Édicules techniques.	Fig. 3.129	p. 158	Dégagement spatial proportionnel au volume – Bâtiments principaux.
Fig. 3.73	p. 101	Carte et ensemble de photos montrant les types de pentes au parc et les secteurs ayant des problématiques d'eau, 2016.	Fig. 3.90	p. 123	Carte et ensemble de photos montrant les différents types de fontaines à boire et supports à vélo dans le parc, 2016.	Fig. 3.108	p. 148	Plan éclairage et électricité, 15 mai 1953. Archives de la Direction des grands parcs.	Fig. 3.130	p. 159	Dégagement spatiale proportionnel au volume – Bâtiments secondaires.
Fig. 3.74	p. 102	Importante accumulation d'eau lors de fortes pluies, 2016.	Fig. 3.91	p. 125	Carte et ensemble de photos montrant les différents types de clôtures dans le parc, 2016.	Fig. 3.109	p. 148	Implantation spatiale en fonction du caractère de l'îlot ouest.	Fig. 3.131	p. 160	Murets du Centre culturel Calixa-Lavallée.
Fig. 3.75	p. 102	Présence d'algues en surface des bassins, 2016.	Fig. 3.92	p. 129	Carte et ensemble de photos montrant les différents types de lampadaires dans le parc, 2016.	Fig. 3.110	p. 148	Plan d'ensemble et plan de localisation de sondage, plan révisé le 19 mai 1948, Ville de Montréal, Service des travaux publics, Division technique, atelier d'architecture.	Fig. 3.132	p. 161	Parvis du chalet-restaurant, 1954.
Fig. 3.76	p. 103	Traitement à l'algicide, au colorant et aux bactéries pour lutter contre le développement des algues dans le bassin inférieur, 2016.	Fig. 3.93	p. 130	Éclairage du temps des fêtes autour du bassin inférieur, 2016.	Fig. 3.111	p. 149	Implantation spatiale en fonction du caractère de l'îlot centre.	Fig. 3.133	p. 161	Parvis du chalet-restaurant, aujourd'hui.
			Fig. 3.94	p. 130	Éclairage de la fontaine lumineuse, 2016.	Fig. 3.112	p. 149	Implantation spatiale en fonction du caractère de l'îlot est.	Fig. 3.134	p. 162	La chambre mécanique de la fontaine lumineuse.
						Fig. 3.113	p. 149	La relation entre les bâtiments et le chemin traversant.	Fig. 3.135	p. 162	Le poste électrique.
						Fig. 3.114	p. 150	L'évolution du corpus bâti, Atelier Christian Thiffault, 2018.	Fig. 3.136	p. 162	La station de pompage du bassin sud.
						Fig. 3.115	p. 153	Vespasienne du Petit-Prince, île Sainte-Hélène, construite vers 1965.	Fig. 3.137	p. 163	Relation visuelle entre le pavillon du Jardin des merveilles et le Centre culturel Calixa-Lavallée, le théâtre de Verdure et le chalet-restaurant.
						Fig. 3.116	p. 153	Abri à pique-nique de la plaine des jeux, construit vers 1955.	Fig. 3.138	p. 163	Théâtre de Verdure.

Fig. 3.139	p. 163	Centre culturel Calixa-Lavallée.	Fig. 3.157	p. 203	Carte de l'unité paysagère le Cadre, 2017.
Fig. 3.140	p. 163	Chalet-restaurant.	Fig. 3.158	p. 204	Boulevard du Parc (avenue Calixa-Lavallée), entre 1890 et 1920.
Fig. 3.141	p. 164	Apparition du contexte urbain dans les vues iconiques – Avec feuillage.	Fig. 3.159	p. 205	Avenue Calixa-Lavallée aujourd'hui, date inconnue.
Fig. 3.142	p. 164	Apparition du contexte urbain dans les vues iconiques – Sans feuillage.	Fig. 3.160	p. 206	Plan du parc Logan, <i>Logan's Farm Proposed Improvements, Percival W. St-George</i> , 1898.
Fig. 3.143	p. 169	Carte et ensemble de photos montrant la diversité du corpus d'art, des monuments et de l'art temporaire, 2016.	Fig. 3.161	p. 207	Carte illustrant les principales permanences et traces dans le parc, 2017.
Fig. 3.144	p. 175	Ensemble de cartes illustrant la structure d'ensemble composée des principaux éléments constitutifs, 2017.	Fig. 3.162	p. 207	Carte de l'unité paysagère le Pittoresque, 2017.
Fig. 3.145	p. 181	Carte et ensemble de photos montrant des usages dans le parc, 2016.	Fig. 3.163	p. 208	Bassin inférieur avec des gens qui pratiquent le canot, vers 1910.
Fig. 3.146	p. 183	Carte et ensemble de photos montrant des usages d'hiver dans le parc, 2016.	Fig. 3.164	p. 209	Bassin supérieur et sa fontaine.
Fig. 3.147	p. 185	Carte du transport actif et du transport en commun, 2016.	Fig. 3.165	p. 212	Plan du parc La Fontaine, 1914 / révisé en 1917 / vérifié en 1937.
Fig. 3.148	p. 187	Illustration du parc La Fontaine, gracieuseté de Marlone, 2017.	Fig. 3.166	p. 213	Carte illustrant les principales permanences et traces dans le parc, 2017.
Fig. 3.149	p. 195	Segments de l'illustration du parc La Fontaine, gracieuseté de Tine Modeweg-Hensen, 2017.	Fig. 3.167	p. 213	Carte de l'unité paysagère le Classique, 2017.
Fig. 3.150	p. 197	Carte de découpage tripartite du parc, 2017.	Fig. 3.168	p. 214	Sentiers et alignements d'arbres du parterre Sherbrooke du parc – vue prise de l'hôpital Notre-Dame, avant 1924.
Fig. 3.151	p. 197	Carte de découpage des unités de paysage du parc La Fontaine, 2015.	Fig. 3.169	p. 215	Sentiers actuels, 2016.
Fig. 3.152	p. 197	Carte de découpage des unités de paysage du parc La Fontaine, 2008.	Fig. 3.170	p. 216	Plan partiel montrant les limites du bassin supérieur durant la période de programmation et rénovation en 1950 et 1987, comparé aux anciennes limites de 1944 en grisé et à l'ancien cours d'eau de 1870-1871, 1995.
Fig. 3.153	p. 197	Carte de découpage des unités de paysage du parc du Mont-Royal, 2012.	Fig. 3.171	p. 217	Carte illustrant les principales permanences et traces dans le parc, 2017.
Fig. 3.154	p. 201	Carte des unités paysagères du parc La Fontaine, 2017.	Fig. 3.172	p. 217	Carte de l'unité paysagère le Moderne, 2017.
Fig. 3.155	p. 202	Plan du parc Logan, <i>Plan of proposed Logan park</i> , Mai 1889.	Fig. 3.173	p. 218	Place devant le chalet-restaurant, 1954.
Fig. 3.156	p. 203	Carte illustrant les principales permanences et traces dans le parc, 2017.			

Fig. 3.174	p. 219	Chalet-restaurant, 2017.	Fig. 6.4	P.259	Hiérarchisation du réseau de sentiers.
Fig. 3.175	p. 220	Plan montrant le résumé des aménagements des années 1950, Gilles Roy, 1992, Ville de Montréal.	Fig. 6.5	P.259	Modifications proposées au réseau de sentiers.
Fig. 3.176	p. 221	Carte illustrant les principales permanences et traces dans le parc, 2017.	Fig. 6.6	P.260	Carte des trottoirs périphériques.
Fig. 3.177	p. 221	Carte de l'unité paysagère le Fonctionnel, 2017.	Fig. 6.7	P.260	Carte du chemin traversant.
Fig. 3.178	p. 222	Joueurs de football, vers 1950.	Fig. 6.8	P.261	Carte des boucles de promenade.
Fig. 3.179	p. 223	Joueurs de soccer, 2016.	Fig. 6.9	P.261	Carte des connexions au trottoir périphérique.
Fig. 3.180	p. 224	Illustration du parc La Fontaine, gracieuseté de Tine Modeweg-Hensen, 2017.	Fig. 6.10	P.262	Stratégie de plantation arboricole.
Chapitre 4			Fig. 6.11	P.263	Stratégie d'éclairage distinctif.
Fig. 4.1	p. 235	Vue sur le bassin supérieur et la fontaine, A. Campeau Vallée, 2017.	Fig. 6.12	P.264	Détails architecturaux du centre culturel Calixa-Lavallée.
Fig. 4.2	p. 236	Du parc vers la ville (entrée sur la rue Rachel), A. Campeau-Vallée, 2017.	Fig. 6.13	P.265	Respect des caractéristiques identitaires et de l'intégrité matérielle du bâti tout en introduisant une nouvelle intervention contemporaine — Exemple du nouvel ajout à l'arrière de la bibliothèque Strathcona d'Edmonton (Lieux patrimoniaux du Canada, 2010) .
Fig. 4.3	p. 236	Arbres centenaires du parc La Fontaine, A. Campeau-Vallée, 2017.	Fig. 6.14	P.268	Coupe schématique – Trottoir boulevard périphérique.I
Fig. 4.4	p. 237	Occupation des pelouses lors d'une journée d'été, A. Campeau-Vallée, 2017.	Fig. 6.15	P.269	Coupe schématique de l'interface de l'avenue Parc-La Fontaine existante et projetée.
Fig. 4.5	p. 238	L'allée royale à l'automne, A. Campeau Vallée, 2017.	Fig. 6.16	P.269	Schéma de l'interface de l'avenue Parc-La Fontaine projetée.
Fig. 4.6	p. 239	Moment de détente, A. Campeau-Vallée, 2017.	Fig. 6.17	P.270	Schéma de l'interface de la rue Rachel projetée.
Chapitre 5			Fig. 6.18	P.270	Coupes schématiques de la rue Rachel
Fig. 5.1	p. 248	L'ensemble et les nuances du parc La Fontaine.	Fig. 6.19	P.271	Schéma de l'interface de la rue Sherbrooke projetée.
Chapitre 6			Fig. 6.20	P.271	Schéma de l'interface de l'avenue Papineau projetée.
Fig. 6.1	p. 257	Promenade hivernale au parc La Fontaine.	Fig. 6.21	P.272	Interface des avenues piétonnes Calixa-Lavallée et Émile-Duployé.
Fig. 6.2	p. 259	Consolider la figure d'encadrement du parc par l'aménagement d'un trottoir boulevard périphérique.	Fig. 6.22	P.273	Central Park, NY, Inspiration d'une promenade intérieure.
Fig. 6.3	p. 259	Évaluer le retrait des stationnements au profit d'une circulation continue. Coupe schématique – Trottoir boulevard périphérique.	Fig. 6.23	p. 274	Carte des seuils.

Fig. 6.24	p. 274	Schéma du seuil de modèle belvédère.
Fig. 6.25	p. 275	Schéma du seuil Cherrier.
Fig. 6.26	p. 276	Schéma du seuil de modèle formel.
Fig. 6.27	p. 276	Schéma du seuil de modèle intégré.
Fig. 6.28	p. 277	Consolidation des alignements d'arbres du trottoir périphérique
Fig. 6.29	p. 277	Schémas illustrant la stratégie de consolidation de la végétation.
Fig. 6.30	p. 279	Seuil d'entrée existant du parc La Fontaine, M-M Perron, 2018
Fig. 6.31	p. 280	Lac du parc des Buttes-Chaumont.
Fig. 6.32	p. 283	Réorganisation du lien entre la cour d'école et le parc.
Fig. 6.33	p. 288	Consolidation du tracé de l'îlot est en square.
Fig. 6.34	p. 289	Berczy Park, ON – « Esprit classique dans une facture moderne ». (Source : claudecormier.com).
Fig. 6.35	p. 290	Plantations ornementales proposées. Jardins du Luxembourg, Paris. (Source : eutouring.com/images_jardin_du_luxembourg.html).
Fig. 6.36	p. 291	Bryant Park, NYC. (Source : bryantpark.org).
Fig. 6.37	p. 291	Palais Royal, Paris. (Source : blog.meetmeout.fr/lifestyle/jouer-a-petanque-a-paris).
Fig. 6.38	p. 291	Bryant Park, NYC. (Source : bryantpark.org).
Fig. 6.39	p. 293	La salle des pas perdus au Centre culturel Calixa-Lavallée, Archives de la ville de Montréal, 10 mai 1946.
Chapitre 7		
Fig. 7.1	P.313	Séquence des travaux dans le cadre du plan directeur du parc La Fontaine.
Chapitre 8		
Fig. 8.1	P.317	Amoureux assis sur un banc du parc La Fontaine à Montréal, 1947

Liste des photos pleine page**Chapitre 1**

Patineurs au parc La Fontaine en hiver, 2016, Alexandre Campeau-Vallée.

p. 9

Le carrosse de Cendrillon, Jardin des merveilles, VM94-Ad030-026, Archives de la Ville de Montréal.

p. 64

Vue sur le bassin du parc La Fontaine, 2016, Alexandre Campeau-Vallée.

p. 10

Ours du Jardin des merveilles, 6 septembre 1969, Philippe Dumais, VM94-A0674-008, Archives de la Ville de Montréal.

p. 65

Vue sur le bassin du parc La Fontaine en automne, 2015, Alexandre Campeau-Vallée.

p. 21

Lampadaire modèle Autruche et arche de Noé, Jardin des merveilles, VM94-Ad030-031, Archives de la Ville de Montréal.

p. 68

Chapitre 2

Plaines gazonnées du parc La Fontaine en été, 2016, Alexandre Campeau-Vallée.

p. 25

Patin et luge au parc La Fontaine, 1965, VM105-Y-3_064-02, Archives de la Ville de Montréal.

p. 69

Activités sur l'étang inférieur, date inconnue, VM105-Y-1_0153-05, Archives de la Ville de Montréal.

p. 26

Debout! Monument à Félix Leclerc, 2016, Chenda Duong.

p. 72

Chapitre 3

Vue panoramique sur les bassins et le pont, 1935, Archives de la Ville de Montréal.

p. 43

Bassin du parc La Fontaine et fontaine lumineuse, Jean-Paul Gill, 13 juillet 1960, VM094-Y-1-01-D0058, Archives de la Ville de Montréal.

p. 77

Place devant le chalet-restaurant, 1954, VM105-Y-1_0153-14, Archives de la Ville de Montréal.

p. 44

Monument à sir Louis-Hippolyte La Fontaine, 2016, Chenda Duong.

p. 173

Parade militaire pour le jubilé de la reine Victoria au parc Logan, 1897, Société d'histoire et de généalogie du Plateau.

p. 48

Moment d'arrêt sur un banc du parc La Fontaine, 2016, Chenda Duong.

p. 177

Pataugeoire, vers 1937, VM6-D1901-38-31-026, Archives de la Ville de Montréal.

p. 56

Pique-nique sur la plaine gazonnée du parc La Fontaine, 2016, Alexandre Campeau-Vallée.

p. 192

Vue du bassin inférieur, vers 1910, BAnQ 0004493763.

p. 57

Aire de pique-nique, 2016, Alexandre Campeau-Vallée.

p. 193

Jonas la baleine du Jardin des merveilles en hiver, VM94-Ad037-064, Archives de la Ville de Montréal.

p. 60

Balade d'automne à vélo, 2015, Alexandre Campeau-Vallée.

p. 199

Visite des gradins au théâtre de Verdure, VM105-Y-1_0359-003, Archives de la Ville de Montréal.

p. 61

Park La Fontaine – Showing conservatories and beautiful surroundings, date inconnue, source inconnue.

p. 211

Chapitre 4

Envolée d'oiseaux au-dessus du bassin inférieur, 2015, Alexandre Campeau-Vallée. p. 229

Vue sur le bassin supérieur en été, 2016, Alexandre Campeau-Vallée. p. 230

Chapitre 5

Moment de détente à proximité du bassin inférieur, VM105-Y-3_013-009, Archives de la Ville de Montréal. p. 241

Bassin supérieur, 2018, Marie-Michèle Perron. p. 242

Monument à sir Louis-Hippolyte La Fontaine, 2018, Marie-Michèle Perron. p. 247

Chapitre 6

Promeneurs au parc La Fontaine, 2018, Marie-Michèle Perron p. 251

Vue sur la fontaine lumineuse, 2018, Marie-Michèle Perron. p. 252

Chapitre 7

Fougères, ilot est, 2018, Marie-Michèle Perron. p. 297

Joueurs de volleyball, 2018, Marie-Michèle Perron. p. 298

Quatrième de couverture

Monument à sir Louis-Hippolyte La Fontaine en automne, 2015, Alexandre Campeau-Vallée.

